



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NATIONALBIBLIOTHEK
IN WIEN

418078-B

PERIOD.

ÖNB



+Z29587230X

418.078-B7e
E libro 2
Prof. Dr. A. Neurath
BIBLIOTHÈQUE CONTEMPORAINE

ÉMILE BURNOUF

LE

CATHOLICISME CONTEMPORAIN



PARIS

CALMANN LÉVY, ÉDITEUR
ANCIENNE MAISON MICHEL LÉVY FRÈRES
RUE AUBER, 3, ET BOULEVARD DES ITALIENS, 15
À LA LIBRAIRIE NOUVELLE

1879

LE
CATHOLICISME
CONTEMPORAIN

5413-78 — CORBEIL, TYP. ET STÉR. CRÉTÉ;

LE
CATHOLICISME
CONTEMPORAIN

PAR

ÉMILE BURNOUF



PARIS

CALMANN LÉVY, ÉDITEUR
ANCIENNE MAISON MICHEL LÉVY FRÈRES
RUE AUBER, 3, ET BOULEVARD DES ITALIENS, 15
A LA LIBRAIRIE NOUVELLE

1879

Droits de traduction et de reproduction réservés.

418.078-36er
—
(23)

LE
CATHOLICISME CONTEMPORAIN

PRÉAMBULE.

Nous assistons depuis bientôt un siècle à une évolution du catholicisme qui paraît devoir être la dernière. En ce moment, les événements se précipitent avec une telle rapidité qu'à peine a-t-on le temps de les saisir au passage et de les ranger dans les suites historiques auxquelles ils appartiennent. Tout le monde sent que l'Église romaine court à sa perte : ceux qui désirent sa ruine et les indifférents ne sont pas les seuls à s'en apercevoir; les catholiques pratiquants ne se le cachent plus, et ceux dont la foi est la plus robuste se demandent par quelle voie pourra continuer d'être vraie la parole fameuse : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai une église éternelle. »

Comment donc cette Église, qui compte plus de dix-huit cents ans de durée et qui a traversé tant d'écueils, en est-elle venue à cette extrémité ? Quelles sont les causes secrètes ou visibles, les forces sociales qui sont en lutte avec elle et contre lesquelles elle ne peut presque plus se défendre ? que lui reproche-t-on ? Pourquoi s'éloigne-t-on d'elle ? D'où vient que, malgré les grands ressorts qu'elle peut encore mettre en jeu, elle voit les hommes se séparer de son corps, insouciants ou hostiles, et les femmes, qui ont été, depuis l'origine, son meilleur appui, faiblir à leur tour et lui échapper ? Y a-t-il dans la constitution des sociétés modernes, dans la science ou ailleurs, des principes généralement admis qui ne puissent plus s'accorder avec ceux qu'admet l'Église catholique et sur lesquels elle repose ?

C'est ce que nous voulons rechercher. Nous prions le lecteur de ne pas étendre notre pensée au delà des limites que nous lui donnons nous-même. Nous ne faisons point de la religion catholique un éloge qui a été fait tant de fois ; mais nous n'avons pas non plus la vaine pensée de porter un coup, aussi faible qu'inutile, à celle qui succombe ; nous voudrions seulement savoir si tous les moyens de salut sont épuisés, s'il n'y a plus rien à faire. Quand

l'hygiène a été mal suivie par un homme en pleine santé, l'âge arrive où il appelle le médecin ; et quand tous les remèdes ont été employés, il peut encore se faire quelquefois que, par des opérations douloureuses, mais nécessaires, le chirurgien conserve au malade les parties saines et utiles de son corps. Si une amputation doit être pratiquée, le mieux sera que l'Église se la fasse elle-même, si elle en a l'intelligence et le courage, sans attendre le jour où une main étrangère la forcerait à la subir. Toutes les nations où il y a des catholiques sont intéressées à ce que de tels changements s'accomplissent dans leur sein, spontanément et sans violence. C'est le désir de tous les hommes honnêtes et amis de la paix.

I

LES COMMENCEMENTS

I

L'UNIVERSALITÉ DE L'ÉGLISE.

Les origines de l'Église romaine se confondent avec celles du christianisme : ni l'archéologie chrétienne, malgré ses récents et immenses progrès, ni l'étude comparative des dogmes n'ont pu trouver un moment précis où les anciennes églises chrétiennes se soient séparées. Je ne parle pas du grand schisme qui porte le nom de Photius, car il n'a fait que constater, en quelque sorte, un état de choses qui existait auparavant. La séparation des Grecs et des Latins s'est produite lentement et par un ensemble de causes que nous n'avons pas à exposer ici, qui ont agi dès le commencement et

qui sont moins superficielles qu'on ne l'a quelquefois supposé. Cette division est devenue plus tard un antagonisme, et les Croisades l'ont transformée en une hostilité flagrante. Il en est résulté que le titre de *catholique* ou d'universelle que se donne l'Église romaine lui est contesté, non-seulement par les Églises protestantes récemment sorties de son sein, mais aussi par les Églises d'Orient, c'est-à-dire par presque tous les chrétiens de la Grèce, de l'Afrique, de l'Asie et de la Russie. L'Europe latine est en relations continues avec toutes ces contrées et n'ignore pas qu'en fait l'Église romaine n'est point universelle. Il en résulte pour cette Église une défaite.

Si l'on interprète ce mot dans un sens mystique pour dire que la doctrine catholique est celle de toutes les nations, cela même n'est vrai que dans une certaine mesure, car l'Église romaine a des doctrines qui lui sont propres et que ses sectateurs ont seuls adoptées; en cela elle est particulière. Celles qui pourraient lui constituer un droit à l'universalité lui sont communes avec tout le christianisme; mais les chrétiens ne forment pas jusqu'à présent la majorité des hommes qui vivent sur la terre. Les bouddhistes, les brâhmanistes et les mahométans réunis dépassent en nombre les chré-

tiens et suivent des doctrines souvent en contradiction avec celles de l'Occident. Ce n'est donc pas seulement l'Église romaine, c'est l'Église chrétienne tout entière qui manque d'universalité.

Le mot *catholique* a pu être justifié dans les premiers temps, alors que les dogmes chrétiens n'étaient point fixés et n'offraient encore que ces idées un peu vagues et poétiques qui circulaient dans tout l'Orient depuis plusieurs siècles. D'une part, en effet, les Juifs étaient répandus par groupes dans une grande partie du monde romain, en Égypte, dans l'Asie moyenne et mineure, en Grèce, en Italie et sur d'autres points de l'Empire; du moment où les doctrines prêchées par les apôtres et par leurs disciples pénétraient dans toutes ces petites synagogues, on pouvait voir dans cette propagation de la foi nouvelle une sorte de réseau dont les mailles enveloppaient l'Empire romain tout entier.

D'un autre côté les grandes conceptions que les prêtres nous présentent comme nouvelles à cette époque, ne l'étaient point. On connaissait, non-seulement en Égypte, mais dans toute l'Asie, le Père, le Fils et l'Esprit : on peut s'en convaincre en lisant les écrits de Philon, philosophe israélite contemporain de Jésus. Le nom de Jésus, c'est-à-dire *Sauveur*, n'apportait par lui-même rien de nouveau : l'ère

des Sauveurs datait de plus de trois cents ans et avait même précédé Ptolémée Sôter, dont le surnom signifie *Sauveur*. La théorie du Christ était beaucoup plus ancienne et avait été appliquée par les Juifs à plusieurs personnages, tels que Cyrus, avant que ce titre fût donné au Fils de Marie. La Perse ou l'Inde pratiquaient depuis bien des siècles les principaux sacrements : le baptême, le festin sacré, la pénitence. La vertu d'effacer les fautes, même involontaires ou originelles, est attribuée aux eaux par les brâhmañes depuis les temps les plus reculés. Le banquet sacré est le fond même de leur religion et c'est lui qui a suscité tous les hymnes qui composent leur sainte Écriture. Quant à la confession, elle était déjà instituée, au moins en principe, dans les lois de Manou (xi, 227 et suiv.); mais ce fut le bouddhisme qui en fit une pratique habituelle et obligatoire. La théorie des Incarnations divines existait dans l'Inde dès le temps du Vêda; peut-être était-elle plus ancienne encore, quoiqu'elle n'ait pris son développement qu'aux temps brâhmañiques. Quand Jésus de Nazareth et ses disciples enseignèrent ces choses dans l'Empire romain, ils avaient peut-être le droit de dire leur doctrine universelle, puisque tous les peuples civilisés les admettaient déjà autour d'eux.

Ces faits sont aujourd'hui connus de tout le monde. Il existe cependant parmi nous une école d'érudits qui, avec le secours de l'archéologie et de la linguistique, s'efforce de restaurer la théorie née du *pansémitisme* et de faire croire au public que toutes les grandes idées modernes sont nées chez les fils de Sem. Peut-être la part de ces derniers avait-elle été trop amoindrie. Les catholiques, se rattachant à la Bible, ont aussi quelques motifs d'y chercher toutes leurs origines ; mais les petits faits ne doivent pas faire oublier les grands. Il faudrait s'aveugler étrangement pour ne pas voir ce qui est clair aujourd'hui comme la lumière du jour, que les doctrines dont a vécu le monde moderne appartiennent à la race supérieure des Aryas ; que, nées dans l'Asie centrale, elles avaient pénétré depuis longtemps chez les Juifs et même chez les Grecs, quand Jésus et ses apôtres leur donnèrent un corps nouveau et fondèrent sur elles l'Église et la société de l'avenir. Pour se faire chrétiens, quelques Juifs durent se convertir et rompre avec leur nation. Au contraire François Xavier comprit merveilleusement que dans les Indes il prêchait en quelque sorte des convertis et, quoiqu'il eût caché la croix, il n'en fut pas moins mis au rang des grands saints. Quelle preuve plus frappante de

la communauté d'idées qui existait entre l'Orient et les chrétiens, que de voir, mille ans avant François Xavier, le Bouddha et son maître honorés, sans qu'on le sût, dans toutes les églises chrétiennes sous les noms syriaques des saints Barlaam et Josaphat ? Ces saints, qui ne sont autres que les fondateurs du bouddhisme, sont honorés le même jour dans l'Église grecque et dans l'Église latine ; et l'on est étrangement surpris de lire leur histoire dans le *Lalita Vistāra*, ouvrage sanscrit composé lors du troisième concile bouddhique, au troisième siècle avant Jésus-Christ.

Certains personnages de la Bible sont aussi devenus des saints pour avoir annoncé ou figuré la venue du Christ ; mais depuis bientôt dix-neuf siècles aucun Juif, aucun sémité non converti n'a eu cette bonne fortune. Ennemis du christianisme dès sa naissance, les Israélites furent mis au ban de toutes les nations chrétiennes et ne sont rentrés en grâce avec quelques-unes que du jour où la foi s'est affaiblie au milieu d'elles.

L'œuvre propre du sémitisme, c'est celle de Mahomet. Le prophète a eu beau faire l'éloge de Jésus : ce qui se passe en Asie depuis douze cents ans et le sang qui coule encore dans l'Orient de l'Europe, sont une démonstration suffisante de l'hostilité qui

règne entre les conceptions sémitiques et les nôtres. C'est aussi un avertissement pour les catholiques de faire en quelque sorte leur examen de conscience et de voir si les craquements que l'on entend dans l'édifice romain ne proviennent pas précisément d'un élément trop sémitique qu'ils auraient laissé s'y introduire. Mais nous reviendrons sur ce point. Nous avons dû commencer par ces explications pour faire entendre au lecteur que, si sous le mot *catholicisme* nous comprenons l'Église romaine et ses tendances, nous ne faisons qu'employer un mot consacré par un long usage.

II

HISTORIQUE DES MIRACLES.

La simple lecture des Évangiles et des autres livres du Nouveau Testament fait voir que l'œuvre entrepris par Jésus était avant tout une réforme morale. Laissons de côté pour un moment la part du merveilleux, déjà grande dans les Évangiles, très-grande dans les Actes des apôtres et souvent nulle dans les Épîtres. Admettons que les miracles dont la légende du Maître est accompagnée, ont été un sacrifice fait à l'esprit du temps et un moyen de persuasion inévitable dans le milieu israélite où il enseignait. Ces actes d'une puissance surnaturelle n'étaient pas un but que le Sauveur se proposait, mais une voie par laquelle il espérait faire pénétrer son enseignement dans les esprits. Chacun lui demandait un miracle, il en faisait

souvent. Pourtant il rencontrait beaucoup d'incrédules et faisait seulement quelques prosélytes, surtout dans le bas peuple, chez qui les idées pures n'ont souvent accès que quand elles sont revêtues d'un corps et rendues palpables. S'il se fût contenté d'employer un langage abstrait et d'enseigner la morale au moyen de formules et de raisonnements, il n'eût eu aucun succès: il eût refait l'œuvre de Philon, qui était presque son contemporain et, comme ce philosophe, n'eût été goûté que des savants.

Les grandes réformes populaires ne se font pas de cette manière. Tous les réformateurs qui, dans cette partie de l'Orient, où tant de races se sont mêlées, ont entrepris de grandes prédications, les ont accompagnées de miracles: et cela, même dans le monde hellénique, comme on le voit par la vie d'Apollonius de Tyane. A l'heure même où nous écrivons, l'Orient n'est pas dépourvu de thaumaturges. Ceux qui reprochent à Jésus et aux apôtres d'avoir mêlé de miracles l'enseignement des plus belles doctrines morales et de les avoir ainsi dépréciées, se placent à un point de vue trop européen, trop moderne et ne tiennent pas compte du milieu social où les fondateurs du christianisme enseignaient.

Il n'en est pas moins certain que le miracle était pour eux un procédé de démonstration et que leur but était la réforme des mœurs. Entendons ce dernier mot dans son sens général. Il ne s'agissait pas seulement d'améliorer la conduite privée des particuliers ; ce que l'on entendait par « le royaume » ou « le règne de Dieu », c'était une transformation totale ou, comme on dirait aujourd'hui, radicale de la société religieuse, civile et politique. Les règles les plus pratiques de la vie privée sont contenues dans le Sermon sur la montagne, au chapitre V de saint Mathieu. Elles ne renferment presque rien qui ne fût enseigné et pratiqué depuis plus de cinq cents ans chez les bouddhistes, mais elles faisaient alors un singulier contraste avec les idées et les mœurs des Juifs et des Hellènes, aussi bien qu'avec celles des Romains.

Sans doute il est possible, comme l'a fait M. E. Havet dans son livre « le Christianisme et ses origines », d'extraire des auteurs grecs et latins des préceptes analogues à ceux du Sermon sur la montagne. Mais nulle part, avant Jésus, on ne les trouve réunis en corps de doctrine, prêchés aux peuples et mis en pratique, si ce n'est chez les bouddhistes. Ils étaient donc une nouveauté étrange au milieu de nations habituées à penser et

à agir autrement, et nous ne devons pas nous étonner que, pour les faire valoir, leurs promoteurs aient cru devoir les appuyer d'actes surprenants et pour ainsi dire surhumains. La croyance aux miracles était répandue alors dans toute la moitié orientale de l'empire romain.

A mesure que les années s'écoulèrent, le nombre des miracles alla diminuant chez les chrétiens et finit par se réduire à rien, tandis qu'il croissait en Occident. Ce fut là une de ces différences profondes qui peu à peu séparèrent les deux Églises. En effet l'empire d'Orient, en se faisant chrétien, n'avait pas rompu avec la civilisation hellénique : les Grecs ne cessèrent pas de cultiver les sciences et les lettres, même après que Justinien, en 529, eut fermé les écoles païennes et en eut dispersé les professeurs. La réforme chrétienne accomplie, il ne parut plus nécessaire de recourir sans cesse à de nouveaux miracles, pour la faire accepter d'un peuple civilisé qui ne cherchait plus à lutter contre elle. Au contraire, la chute de l'empire romain d'Occident amena dans l'ouest de l'Europe des peuples nouveaux qui ne s'appuyaient sur aucune civilisation antérieure et qu'il fallait convertir. Leur conversion les faisait passer subitement de la barbarie à l'état moral le plus avancé que l'Occident eût vu jusque-

là. Les miracles se continuèrent donc dans l'Église romaine comme une des nécessités du temps.

Plus tard la papauté devint la première puissance de l'Europe : sauf quelques libertés locales, elle domina sur toute la hiérarchie ecclésiastique et par elle sur les populations. La morale chrétienne était fort mal pratiquée au moyen âge non-seulement par les peuples, qui mirent tant de siècles à se pollicer, mais par le clergé lui-même, qui en cela ne différait guère du 'peuple ; toutefois aucun des préceptes chrétiens, aucune des croyances enseignées par l'Église n'était repoussée par les populations. Les miracles n'eurent donc plus le but que leur avaient donné Jésus et ses premiers disciples. Ils ne servirent plus qu'à étonner les hommes, à leur faire sentir qu'il y avait dans la foi et, par la foi, dans le sacerdoce romain une puissance à laquelle les forces même de la nature ne pouvaient résister.

Telle a continué d'être, telle est encore aujourd'hui la nature, tel est le but des miracles dont nous sommes témoins. Nous en avons vu un assez grand nombre depuis cinquante ans ; il en est qui se continuent d'année en année et reviennent à des époques périodiques, à des dates certaines, à des heures réglées d'avance. Telle est, entre beaucoup

d'autres, la liquéfaction du sang de saint Janvier à Naples. Aucun d'eux n'a un caractère moral et n'a pour effet une pratique plus exacte et mieux entendue des préceptes du Sauveur. Tous tendent également à stupéfier les peuples et à les rendre plus dociles au joug ecclésiastique. Mais il y a trop de notions positives répandues dans le peuple, l'épreuve qu'il a faite, souvent à ses dépens, de l'autorité sacerdotale est trop bien gravée dans sa mémoire, pour qu'il ne remarque pas d'abord une différence entre les anciens miracles et les nouveaux. Ensuite le bruit que l'on fait autour de ces derniers efface cette diversité et ne sert qu'à éloigner les hommes des uns et des autres. Ainsi l'Église, qui prépare, ou accepte, ou célèbre ces miracles prétendus, obtient par eux le résultat opposé à celui qu'elle en attend ; elle travaille de ses propres mains à détruire dans les âmes l'édifice moral que Jésus y avait construit.

III

ÉTAT MORAL DU MONDE ANTIQUE.

Il ne faut pas oublier non plus que presque toutes les circonstances sociales au milieu desquelles Jésus prêcha, ont disparu. La réformation qu'il voulait susciter s'est produite en effet, de sorte que le monde où nous vivons repose sur des principes fort différents de ceux d'alors. Nous n'avons pas la pensée de refaire ici un tableau qui a été cent fois retracé par les historiens. Mais, pour rendre compte de l'état présent de l'Église romaine, il est nécessaire d'en rappeler les principaux traits. Car si l'œuvre chrétienne était restée inachevée et qu'il fallût la poursuivre, les efforts de l'Église pourraient avoir encore un but moral déterminé, le but que le Christ lui-même se proposait. Mais si ce but a été atteint, le rôle que l'Église doit jouer dans nos

sociétés ne peut plus être le même qu'autrefois.

Or il est certain, pour les adversaires comme pour les amis de l'Église romaine, qu'au temps de Jésus la société antique était épuisée et avait besoin de se renouveler entièrement. La Grèce avait la première donné le signal de la décadence; Rome avait suivi. Les anciennes religions n'avaient eu pour ainsi dire aucun caractère moral: c'était une espèce de philosophie de la nature qui, au lieu d'aboutir comme de nos jours à des formules abstraites, avait idéalisé toutes les forces cachées sous les phénomènes et en avait fait des dieux. Comme ces forces sont indifférentes au bien et au mal, les dieux n'étaient pas donnés comme des modèles à imiter, mais comme des puissances volontaires qu'il était bon de se rendre propices. Les sacrifices privés n'avaient pas un autre sens, ni les prières un autre but. La société fut conçue comme une grande association d'intérêts identiques et le culte public comme l'acte religieux par lequel les dieux étaient en quelque sorte associés à ces intérêts. C'est ce qui est mis constamment en lumière par les auteurs anciens, par les historiens comme par les orateurs et les poëtes. On en vint à penser que les hommes n'étaient pas moins nécessaires au bonheur des dieux que les dieux à celui des hommes. C'est sur

cette solidarité de la terre et du ciel qu'est fondée la charmante comédie des *Oiseaux* d'Aristophane, où une cité fantastique établie au milieu des airs intercepte les sacrifices des hommes et met les dieux aux abois. Mais la religion ne parlait point à la partie morale de notre nature, elle laissait la conscience abandonnée à elle-même et n'exerçait sur la bonté ou la méchanceté des actions humaines qu'une minime influence.

Rien ne comblait le vide laissé par l'absence d'enseignement moral. Le bon naturel de la race hellène y suppléa quelque temps. Quand on vit les mœurs se dépraver à mesure que la vie devenait plus facile et plus luxueuse, les poëtes dramatiques ou lyriques, puis les historiens et les orateurs se sentirent chargés d'une sorte de mission, pour l'accomplissement de laquelle ils furent bientôt secondés par les philosophes. Mais il n'y avait pas là un enseignement populaire : des préceptes discutés ne s'imposent point avec assez d'autorité à des hommes d'ailleurs trop peu instruits : l'heure de la science n'était pas venue. Avec le temps, la vie des Hellènes ne connut plus d'autre guide que les appétits et les passions les moins contenues. Cet état de choses datait de loin ; mais l'immoralité s'accrut avec une rapidité ef-

frayante après la conquête de l'Asie par Alexandre. Non que l'Asie ait corrompu la Grèce, comme on s'est plu souvent à le répéter, puisque au contraire la religion perse contenait un haut et puissant enseignement moral ; mais l'Asie fournit aux Grecs les moyens et les occasions de se précipiter dans la corruption. Les royaumes issus de la conquête offrirent, à côté de recherches scientifiques étendues et d'exercices littéraires savamment organisés, les plus tristes exemples de la dépravation publique et privée.

La corruption était singulièrement favorisée par la division de la société en hommes libres et en esclaves. En général l'esclavage est un état contre nature, qui prive l'homme de sa principale prérogative, l'usage de son libre arbitre, et qui soumet la femme à tous les caprices du maître. Dans la société gréco-romaine l'esclave était blanc et de même race que ce dernier ; prisonnier de guerre, fils ou descendant de captifs, il lui était souvent supérieur en intelligence. Privé par sa condition de toute initiative personnelle, il n'avait qu'un seul moyen d'adoucir sa malheureuse existence : c'était d'étudier le caractère de son maître et de flatter ses appétits. Ce qui nous reste des comédies de mœurs chez les Grecs, tout le théâtre de Plaute

et de Térence chez les Romains sont comme une galerie de tableaux où l'on voit se déployer le savoir faire des esclaves, la duperie des pères, la perversion des fils et la corruption des femmes. La classe moyenne, cette classe sur laquelle Aristote faisait reposer toutes les espérances de l'avenir, est presque toujours celle que les poëtes mettent en scène. Dans les villes grecques, elle formait la masse de la société ; elle fournissait les administrateurs et les chefs des États. A Rome les barrières qui l'avaient séparée de l'aristocratie patricienne, allaient s'abaissant d'année en année ; mais il se formait à côté d'elle un groupe de familles qui tendaient à prendre le dessus et qui devaient donner à l'État ses premiers empereurs. Si la classe moyenne était corrompue, que dire de Sylla, d'Antoine, de César et de tant d'autres grands personnages, auxquels leur élévation et leurs richesses procuraient les moyens de satisfaire ostensiblement et sans contrôle leurs passions désordonnées ? On peut donc affirmer qu'à Rome, comme en Grèce, l'énergie morale de l'ancienne société était épuisée, quand fut fondé l'empire démocratique des Césars.

IV

ÉTAT INTELLECTUEL DU MONDE ANTIQUE.

Nous avons dit que la philosophie avait prêté son aide à ceux qui tentaient d'inculquer aux hommes des principes de moralité. Mais la philosophie elle-même devint avec le temps une cause d'anarchie pour les esprits. Comme toute théorie, les systèmes de philosophie morale ne se produisent qu'après les faits et d'après eux. Comme la critique littéraire et la critique d'art naissent après que les grands écrivains et les grands artistes ont fait leur œuvre, de même ces systèmes apparaissent quand l'évolution morale d'un peuple est parvenue à un certain point et fournit aux philosophes la matière de leurs théories. Ces théories viennent donc le plus souvent quand il est trop tard et voilà pourquoi elles exercent sur les hommes une si faible et si courte in-

fluence. Seulement elles donnent la maxime que l'on avait pratiquée auparavant et, par des raisonnements vraisemblables, elles confirment les hommes dans leur pratique. On vit donc la société grecque et romaine se partager entre les stoïciens et les épicuriens, et l'on put constater que les premiers étaient en petit nombre, que les seconds formaient une grande majorité parmi les gens instruits, enfin que le peuple ignorant s'agitait au-dessous, comme une masse tumultueuse qui ne sait où diriger son effort.

Les sciences avaient reçu depuis le temps d'Aristote de grands développements. Les sciences abstraites, comme la géométrie, sont absolument étrangères à la morale ; celles dont les objets sont réels s'en rapprochent davantage, mais ne peuvent exercer sur la moralité des hommes qu'une action indirecte et fort petite. Aussi, tandis qu'elles avançaient dans la connaissance de la nature, les mœurs publiques et privées, loin de s'améliorer, leur empruntaient de nouveaux moyens de satisfaction. Ajoutons un fait qui pouvait donner à réfléchir et auquel semblent en effet répondre certains écrits, les œuvres de Cicéron et celles de Plutarque par exemple : l'étude de la nature nous la montre tout à fait indifférente au bien et au mal ; elle constate

non-seulement qu'une bonne ou une mauvaise action ne trouvent pas toujours leur récompense, mais aussi que la nature distribue les biens et les maux sans se soucier en aucune façon du mérite ou de l'indignité des hommes. Puisque telle est la loi du monde, quel parti peut prendre en cette vie terrestre, où semble régner l'injustice, celui dont l'âme a perdu la croyance aux dieux et à la vie future, comme César? La seule doctrine qui subsiste alors est celle qui met l'amour de soi-même au-dessus de tout et qui pousse un homme à se faire, par tous les moyens possibles, la meilleure place dans la vie. Chacun passe alors son Rubicon.

V

ÉTAT SOCIAL DU MONDE ANTIQUE.

L'état moral des esprits au moment où parut Jésus-Christ avait donc eu pour conséquence nécessaire un état social correspondant. Car la condition d'un homme dans la société dépend moins de sa valeur personnelle, de son savoir et de sa vertu, que de sa richesse. Quand on ne croit plus aux dieux et que la patrie est le lieu « où l'on est bien », posséder beaucoup est la chose importante. On peut dire que, sauf un petit nombre d'hommes qui rompaient avec les mœurs du temps, tous courraient à la richesse, chacun par la voie que sa capacité ou la fortune ouvrait devant lui. C'est ce que le poëte Lucrèce, parlant de ses contemporains, avait exprimé énergiquement dans ces vers :

Sed nil dulcius est... etc.

« Mais rien n'est plus doux que d'occuper les
» fortes et sereines demeures élevées par la science
» des sages : de là tu peux voir au-dessous de toi les
» autres hommes errer ça et là et chercher au ha-
» sard les chemins de la vie, lutter d'esprit, rivaliser
» de noblesse, passer les nuits et les jours dans un
» immense effort pour monter à la richesse et
» mettre la main sur le pouvoir. O misérables es-
» prits des hommes, ô cœurs aveugles ! Dans quelle
» vie ténébreuse, dans quels périls vous passez ce
» peu de temps qui vous est donné ! » En effet
cette course effrénée vers la jouissance que procu-
rent la richesse et le pouvoir, était pleine de périls.
A Rome, un revers de fortune ne faisait pas seule-
ment déchoir un homme du rang qu'il avait usur-
pé ; il le livrait en proie à ses adversaires, qui étaient
aussi ses compétiteurs ; souvent ce revers était pro-
voqué par eux : l'intrigue, l'assassinat, l'émeute, le
coup d'État, pire que l'émeute puisqu'il est le viol
de la loi par celui même qui est chargé de veiller
à sa sainteté, étaient les moyens ordinaires em-
ployés par les ambitieux d'abord en Grèce, ensuite
à Rome. Chaque renversement de la chose publi-
que entraînait avec lui la fortune des particuliers et
ruinait les familles.

L'esclavage n'avait pas peu contribué à cette ten-

sion violente qui, presque chaque année, faisait descendre le peuple dans les rues de Rome et dont les explosions bouleversaient le monde romain tout entier. Car elle avait pour cause principale, comme l'observe Montesquieu, l'accumulation des richesses dans quelques mains et l'extension outre mesure de la grande propriété. Les communistes de nos jours voudraient, comme le Chrémyle d'Aristophane, que les biens et les maux fussent partagés équitablement entre les hommes; c'est une utopie qui ne saurait se réaliser et qui, si elle se réalisait aujourd'hui, n'existerait plus demain. Mais la contre-partie de ce système, qui a lui aussi pour principe l'amour de soi, est irréalisable : la société romaine en a été témoin.

Comme il n'y avait dans le peuple aucun contre-poids à la puissance croissante des riches et que la masse du travail dans le monde romain provenait des esclaves, ceux qui purent acheter le plus d'esclaves devinrent les plus riches. Les autres, s'appauvrissant, vendaient les leurs. Il arriva, après quelques siècles, que la presque totalité des esclaves, leurs industries, les terres qu'ils cultivaient, appartinrent à un petit nombre de familles et que les autres habitants de l'empire tombèrent dans le dénuement. La misère fut telle que le « grand » Pom-

pée, comme on l'appelait, trouvait à prêter des capitaux à 50 p. 100 : or il est bien certain qu'aucune petite culture, aucune industrie secondaire ne pouvait produire un tel intérêt et qu'au fond c'est la ruine que Pompée prêtait à ses concitoyens. Mais il vient aussi un moment où l'homme, a faim et ne songe plus qu'à se procurer par la violence l'aliment que l'état social lui refuse. On l'oublia.

VI

CRÉATION DE L'EMPIRE.

Quand le mal eut été poussé à l'extrême, on crut trouver le salut dans le pouvoir d'un seul; on fonda ou on laissa se fonder l'Empire. On ne vit pas que c'était réaliser au profit d'un seul homme ou même d'une seule famille le rêve de tous les ambitieux; que l'on n'introduisait pas dans la société un principe nouveau de moralité et de vie; mais qu'au contraire on plaçait en face de toutes les convoitises un but vers lequel elles auraient à diriger leurs efforts et leurs coups. Sur les dix premiers empereurs huit périrent de mort violente; c'est vraiment de la création de l'Empire qu'il faut dater la décadence effective de Rome et du monde ancien. Pourtant le monarque était électif et l'on avait réuni entre ses mains, non-seulement tous les pou-

voirs politiques, mais avec eux le souverain pontificat : de sorte que le prince était à la fois le chef de l'État et de la religion.

Ce fut la consommation d'une ancienne faute : car s'il y eut dans le monde gréco-romain une institution mal conçue, ce fut sans contredit le sacerdoce. Chez les Orientaux la fonction sacrée appartenait à une caste qui, par le mariage, se recrutait dans ses propres rangs et formait un corps aussi puissamment organisé que les clergés modernes. Ce système, doué d'une puissance éminemment conservatrice, avait pourtant eu dans l'Inde de terribles conséquences : appliqué à toutes les fonctions sociales, il avait tenu le peuple, c'est-à-dire le plus grand nombre, dans une éternelle infériorité ; il avait privé la société des avantages qu'elle devait attendre des hommes d'intelligence nés dans les castes inférieures et qui ne pouvaient exercer leurs facultés en dehors de ces castes. Le Bouddha avait prêché l'égalité devant Dieu et appelé au sacerdoce les hommes de toutes les castes ; il avait constitué par là le premier clergé qui ait existé sur la terre. Mais sa réforme n'avait pas entièrement réussi, puisque au bout de quelques siècles le bouddhisme fut chassé de l'Inde par les brahmanes et l'ancien système y régna de nouveau sans partage.

La Perse était aussi régie par le système des castes ; mais il ne semble pas qu'une proscription aussi rigoureuse exclût du sacerdoce ceux qui n'y étaient pas nés, puisque Daniel, un Israélite, si son histoire n'est pas une légende imaginaire, fut créé rab-mag ou chef des mages par le Grand-Roi.

La tribu de Lévi avait, chez les Juifs, le privilége du sacerdoce et formait une caste puissante, indépendante pour les choses de la religion et capable d'empêcher qu'elles ne fussent à la merci du pouvoir politique, quel qu'il fût. Aussi la religion et la société israélite parvinrent-elles à se maintenir au milieu des plus grands désastres qui puissent frapper une nation.

Mais ni en Grèce, ni chez les Latins, le sacerdoce ne formait soit une caste, soit un clergé. Il y avait en Grèce des familles sacerdotales attachées à certains temples et desservant des divinités locales. Quelque chose d'analogue existait chez les peuples latins. Mais tous ces sacerdotes locaux étaient indépendants les uns des autres et parfois animés d'un esprit de rivalité qui les soumettait à des influences étrangères à la religion. A Rome, Numa avait donné l'exemple de créer un sacerdoce politique, c'est-à-dire de réaliser une des plus pernicieuses idées qui puissent venir à un lé-

gislateur. Rien de plus affligeant que de voir le rôle joué par les pontifes romains à mesure que les ambitieux virent grandir leur influence sur la chose publique. On en vint à ce point de honte que la grande prêtresse des Vestales, Vibidia, se fit l'amie et la protectrice de Messaline. On peut donc dire avec raison que, en devenant souverain pontife, l'Empereur voyait se généraliser et se consommer dans sa personne l'œuvre politique de Numa, mais que ce titre ne lui donnait aucunement la vertu d'améliorer les mœurs et l'état social du monde romain. Sous ces formes si régulières et en même temps si vides, régnaien la corruption dans les âmes et l'anarchie dans les esprits. Vainement, sous Auguste d'abord et plus tard sous Adrien, se mit-on à relever les statues des dieux, à réparer les temples et à en construire de nouveaux. L'aimable épicurien Horace avait donné à cet égard un frivole conseil : « Romain, avait-il dit, tu paieras les fautes de tes aïeux jusqu'au jour où tu auras refait les temples et les demeures croûlantes des dieux. » (Od. III, 6.) Quand la foi n'est plus, rien ne la ranime; la foi morte, la religion et le sacerdoce ne sont plus que des instruments, instruments usés, mais meurtriers, aux mains de ceux qui savent s'en servir.

VII

LES SAUVEURS.

Dans tout le monde romain, depuis l'Espagne jusqu'aux confins de la Perse, on avait le sentiment de cette désorganisation sociale et l'on appelait un sauveur. Ce titre fut donné d'abord à des divinités, à Jupiter, à Diane et à plusieurs autres. Mais aucun homme instruit ne croyait plus à la réalité de ces antiques figures : on savait qu'elles personnifiaient des forces naturelles auxquelles le salut des hommes importe peu. C'est alors que l'on commença chez les Grecs à se tourner vers les puissants et qu'on donna le nom de sauveur (*sôter*) à des princes de qui on attendait la restauration du passé avec un avenir meilleur. Quelques-uns en effet, comme Ptolémée Sôter, réussirent à créer un ordre artificiel : ils fondèrent des royaumes

qui eurent quelque durée et des institutions qui jetèrent quelquefois un grand éclat. Il y eut un temps où le monde gréco-asiatique fut rempli de sauveurs : ce fut comme une mode, qui s'étendit jusqu'aux limites où s'était arrêtée la conquête macédonienne. Nous possédons des monnaies à l'effigie d'un prince grec de l'Afghanistan, presque contemporain de Jésus-Christ, qui n'a pas même de nom dans l'histoire ; l'exergue le désigne simplement par ces mots : « *Le grand roi des rois, sauveur* ¹. » La pensée de demander le salut à un chef d'État n'avait pas moins cours à Rome que dans l'Orient : c'est ce que l'on peut constater dans Horace, dans Virgile ; c'est aussi ce qui explique cette espèce d'apothéose des empereurs, confirmée officiellement par le titre de *divus* qui leur était donné.

Mais on ne tarda pas à s'apercevoir que ces sau-

1. Dans l'Afghanistan les rois grecs ou barbares eurent le titre de *Juste* ou celui de *Sauveur*. Le premier qui fut appelé « le juste » fut Hélioclès, en 147 avant J.-C. Le premier « sauveur » fut Ménandre, en 126 ; ce prince fut brûlé après sa mort et ses reliques, selon Plutarque, furent partagées entre les villes. Le dernier fut le roi scythe Kadphisès, postérieur à l'ère chrétienne ; ses monnaies portent le taureau de Civa-mahâdêva, et représentent le roi vêtu d'un paletot tartare avec le titre en grec de « grand sauveur » et de « roi des rois ». Voy. Wilson, Coins, etc.

veurs humains ne procuraient point le salut et que leur pouvoir réparateur, comme nous disons aujourd'hui, ne réparait que des ruines. On peut toujours blanchir un sépulcre, mais on ne fait pas revivre le mort. C'est ce que démontrèrent pleinement, dans les royaumes grecs orientaux, l'impuissance morale de la dynastie des Séleucides et celle des Ptolémées, et la démoralisation croissante des Romains sous les premiers empereurs.

VIII

LA RÉFORME DE JÉSUS.

Nous avons insisté sur cette démoralisation du monde ancien, parce que Jésus y apportait le véritable remède : du moins il le voulait. Toute sa prédication, dans les trois premiers Évangiles, n'a pas d'autre but que de contredire absolument les tendances générales de son temps ; non pas de les régler et de les organiser en quelque sorte, comme le faisaient les sauveurs vulgaires, mais de les arrêter, de les supprimer et de les remplacer par des tendances opposées. « Personne, disait-il, ne met une pièce de drap neuf à un vieil habit, parce que la pièce emporterait le morceau de l'habit et la déchirure serait pire. » (Matth., x, 6.) Ce qu'il proposait, c'était la fuite des honneurs, le respect dédaigneux des puissants, l'insouciance

du boire et du manger, l'abandon des richesses, l'absence de luxe, le pardon des injures et la réconciliation, l'inutilité de l'éloquence et des tribunaux, la continence non-seulement en paroles, mais aussi en pensée ; à la place de ces divorces et de cet échange de femmes, dont les plus célèbres Romains, tels que Caton, avaient donné l'exemple, il mettait la sainteté du mariage et la pureté des mœurs. La rupture avec la société du temps est fortement exprimée par sa réponse à l'un de ses disciples qui lui demandait quelques moments pour aller ensevelir son père : « Suis-moi, lui dit-il, et laisse les morts ensevelir leurs morts » ; et ailleurs : « Un riche entrera difficilement dans le royaume des cieux. »

Cette lutte qu'il entreprenait contre l'état social tout entier, il en avait une conscience très-claire. Il avertissait ses disciples qu'ils seraient livrés aux tribunaux, fouettés dans les synagogues, menés devant les gouverneurs, haïs de tous. Puis il ajoutait qu'ils n'eussent point peur de ceux qui ôtent la vie du corps et ne peuvent faire mourir l'âme. Il prévoyait donc une guerre à outrance contre les autorités impériales, du moins contre celles de Judée ; et cependant il affirmait que le seul moyen de salut était de persévérer jusqu'à la fin. « Ne

pensez pas, disait-il, que je sois venu apporter la paix sur la terre; je suis venu apporter, non la paix, mais l'épée; je suis venu mettre la division entre le fils et le père, entre la fille et la mère, entre la belle-mère et la bru; on aura pour ennemis ses propres domestiques. » (Matth., x, 34). Et il terminait par cette doctrine qui donnait singulièrement à réfléchir : « Celui qui aime son père ou sa mère plus que moi n'est pas digne de moi; celui qui aime son fils ou sa fille plus que moi n'est pas digne de moi. » Ainsi ce que Jésus demandait de ceux qui voulaient collaborer avec lui à la réforme sociale, c'était non-seulement le mépris de tout ce que les hommes d'alors recherchaient, la richesse, le bien-être, la puissance, la supériorité par rapport à leurs concitoyens, c'était encore le renoncement aux sentiments les plus forts et les plus légitimes de la nature.

La philosophie épicurienne, qui dominait dans l'empire et qui occupait le trône impérial, ne proposait après la mort que l'anéantissement des biens et des maux : *mortem ærumnarum requiem*, ce sont les paroles mêmes que César avait prononcées en plein sénat. Jésus lui opposa la doctrine qui s'en éloignait le plus, celle de la résurrection. S'il n'avait pas laissé voir, par delà la mort, cette vie

complète et glorieuse dans ce qu'il appelait le « royaume du Père », comment aurait-il pu exiger de ses sectateurs le sacrifice de leurs affections et de leur vie ? Socrate, Platon et une partie de leurs successeurs avaient sans doute enseigné la vie future et le sacrifice de soi-même à la vertu. Mais la philosophie platonicienne n'était plus qu'un enseignement d'école et cette vie à venir était la conception la plus indécise, la plus imaginaire. Jésus, au contraire, offrait de la vie future un tableau tracé d'après les traditions et exposait clairement les conditions du salut et de la résurrection. (Matth., xxii, 31.) Au-dessus d'elles planaient en quelque sorte deux vertus qui contenaient toutes les autres et qui étaient comme un édit de condamnation en face de la société tout entière : l'amour de Dieu et, après Dieu, l'amour du prochain ou la charité universelle.

A la vérité Jésus, surtout dans l'Évangile de saint Matthieu, où le caractère moral est plus marqué que dans les trois autres, semble se mouvoir uniquement dans un milieu israélite et ne prêcher que pour les Juifs. Mais la mission qu'il donnait à ses disciples de prendre le rôle d'apôtres et d'aller prêcher par toutes les nations ne peut laisser aucun doute sur la portée de sa prédication et sur l'exten-

sion qu'il voulait donner à la réforme. Ce même évangile passe pour représenter plus fidèlement que les autres l'enseignement de Jésus ; or, il ne s'y rencontre presque aucune allusion à la situation politique, ni même à l'état social de l'empire. Ou bien il faudrait admettre que, sous le couvert des sectes et des autorités de la Judée, le réformateur désignait tout l'ordre politique et civil du monde gréco-romain. Cela serait difficile à établir, et ce qui ressort de l'étude de ce document, c'est que la réforme tentée avait en quelque sorte exclusivement un but moral. Seulement, la transformation des mœurs était le point de départ de toutes les autres et entraînait à sa suite l'abolition de l'esclavage, l'avénement des classes inférieures et la répression du pouvoir excessif des riches. Ces conséquences devaient se produire, s'il y avait dans le principe moral proclamé par Jésus la vertu réformatrice qui semblait y être contenue. L'avenir seul pouvait dire si cette vertu s'y trouvait en réalité.

IX

LES APOTRES ET L'EMPIRE.

Jésus mort, ses apôtres se dispersèrent et tentèrent d'évangéliser plusieurs pays de l'Orient et enfin Rome elle-même. Tant que la prédication n'était pas sortie des limites de la Judée, elle avait pu paraître aux yeux des Juifs analogue à celles dont plusieurs prophètes avaient donné l'exemple. Le supplice de Jésus ne faisait pas avec le passé un contraste bien nouveau, puisque déjà le prophète Zacharie était mort « frappé entre le Temple et l'autel », et que tout récemment Jean-Baptiste avait eu la tête tranchée. Mais quand les disciples du Maître eurent quitté ce milieu, qui était le leur, et qu'il leur fallut agir par la parole sur des Grecs et des Romains, ils se trouvèrent face à face non-seulement avec les mœurs fort relâchées et les

croyances superstitieuses d'anciennes populations polythéistes, mais encore avec toute la législation de l'empire. Entre le Dieu de Jésus et le Jéhova d'Israël la différence n'était pas grande; Jésus avait censuré l'hypocrisie des scribes et des pharisiens, mais n'avait pas attaqué directement le sacerdoce hébraïque. Les apôtres gardèrent aussi une certaine réserve à l'égard des dieux grecs et italiens et ne dirigèrent que des attaques faibles, indirectes et prudentes, contre les sacerdoce traditionnels. Mais Jésus avait été déclaré fils de Dieu et Dieu lui-même; une loi de l'empire interdisait formellement l'introduction de dieux nouveaux sans un vote du Sénat. En outre l'empereur, comme souverain pontife, se voyait devenir prêtre d'un dieu nouveau, ignoré de lui, sans ministres reconnus et non accepté par les populations. La prédication des apôtres était donc une attaque sans cesse répétée à l'une des lois constitutionnelles de l'Empire romain.

Dans les pays helléniques, où l'instruction populaire était plus avancée et dont l'esprit était à la fois plus sceptique et plus tolérant, les difficultés furent moindres : le public se contentait quelquefois de repousser par le dédain les doctrines qui semblaient inacceptables. C'est ce qui arriva dans

Athènes, quand Paul, que l'on avait écouté avec intérêt, en vint à parler de la résurrection des corps. Les Athéniens se prirent à rire, mais ne songèrent point à punir l'apôtre de ce qui leur semblait une simple et innocente folie. Ils se contentèrent de lui tourner le dos en disant : « Nous t'écouterons une autre fois. » (Act. des Ap., xvii).

Il n'en fut plus de même en pays romain, ni dans celles des villes orientales où l'autorité romaine était plus sévère que dans Athènes. Là il fallut vivre malgré la loi. Les convertis durent s'organiser en petites assemblées ou églises clandestines, qui ne purent elles-mêmes subsister qu'à la condition de suivre à la rigueur les préceptes du Maître, tels que les disciples les interprétaient. Les lettres ou Épîtres des apôtres nous font pénétrer dans ces associations disséminées, nous en montrent l'esprit, font apparaître les relations qu'elles entretenaient d'un pays à l'autre, la manière dont elles accomplissaient leur œuvre. Les Actes des apôtres nous font assister à leur établissement et nous retracent les difficultés qu'il rencontra.

X

LES ÉGLISES.

En Judée, Jésus et ses disciples avaient pu vivre de peu et sans posséder un grand avoir, parce qu'ils avaient de nombreux amis qui les recevaient chez eux. C'est cependant une sorte de problème de savoir quelles étaient leurs ressources matérielles et comment ils ont pu passer le temps qu'a duré la prédication. Quand ils se furent répandus au dehors et qu'ils eurent commencé leur vie errante de missionnaires évangéliques, la force des choses les contraignit à constituer leurs petites Églises dans des conditions dont l'antiquité n'offrait que peu d'exemples. Il fallut que les plus riches payassent pour les plus pauvres et que l'on mit tous les biens en commun. Pour cela on vendait les propriétés qu'on pouvait avoir et on en apportait le

prix entre les mains du chef de l'association. Celui-ci en avait l'administration. Nous savons que la communauté des biens régnait depuis longtemps dans quelques sectes isolées, tels que les esséniens en Judée et les thérapeutes en Égypte. Le rôle de Judas parmi les Douze prouve que le même système était pratiqué dans cette première Église que formaient entre eux Jésus et les apôtres. Mais quand d'autres réunions se furent créées ça et là, il devint beaucoup plus impérieux, parce qu'elles étaient comme perdues au milieu de populations indifférentes ou hostiles. Du reste, si un homme vendait ses biens pour en verser le prix à la masse commune, il n'en continuait pas moins son métier, pour lequel il trouvait une garantie suffisante et assurée dans la caisse sociale et dans les avantages moraux que l'association procurait.

Les Actes des apôtres ont été écrits avec une certaine naïveté. L'auteur ne semble pas avoir eu l'idée bien nette de la gravité des faits qu'il raconte et des doctrines qu'il expose. On y voit très-clairement que, dès les temps apostoliques, les Églises n'étaient pas seulement des confréries pieuses où l'on se proposait l'acquisition du royaume de Dieu, mais aussi des sociétés financières et ouvrières, ayant une caisse et une administration et

dont les membres avaient pour garantie le capital produit par la vente des biens et versé dans le trésor commun. Paul, dans ses épîtres, se vante plusieurs fois de n'avoir rien coûté à ce trésor. Le système qui régnait dans le monde antique était celui de la propriété individuelle; ce système, comme nous l'avons observé tout à l'heure, avait eu pour conséquences l'abolition de la petite propriété et la réunion dans quelques mains de presque toute la fortune publique. Il avait produit l'extrême richesse et l'extrême misère. Le remède eût été sans doute la création de sociétés financières et industrielles, dans lesquelles chaque intéressé eût conservé, non-seulement la nue propriété, mais encore l'usufruit de son apport et la faculté de retirer sa part en la vendant à d'autres. C'est le principe des compagnies modernes, principe que les anciens paraissent avoir ignoré. La société périsait donc par un vice inhérent au développement exclusif et excessif de la propriété privée, l'absorption des petites fortunes par les grandes. Les sociétés secrètes fondées par les disciples de Jésus prirent le contre-pied de cet état de choses et allèrent aussitôt à l'extrême opposée. Car en réalisant une propriété pour en verser le prix à la caisse chrétienne, on faisait l'abandon total de ce dernier, qui tombait

d'un bloc dans la communauté. La société devenait riche, mais ses membres n'avaient plus rien à eux. Pour mieux dire, ils avaient à eux le titre de chrétiens, la protection sociale, les avantages moraux et religieux qui y étaient attachés, une mission de propagande et leur part dans le royaume de Dieu.

Par cette institution à la fois mystique et pratique, les Églises chrétiennes échappaient à presque tous les vices de la société laïque. En effet le besoin qu'éprouve l'esprit humain d'apercevoir un point fixe, vers lequel il dirige toutes ses pensées et toutes ses actions, était satisfait. A la place des dieux impuissants que le paganisme avait légués à ces temps d'incrédulité, on apercevait dans les profondeurs d'un ciel idéal une divinité unique, vivante et toute-puissante, dont Jésus-Christ avait été le fils et le médiateur. Comme il avait groupé autour de lui quelques fidèles pendant sa vie, il devait dans l'autre réunir encore et pour toujours la troupe élue de ses sectateurs ressuscités. Ainsi la croyance chrétienne retirait les hommes de cette variété infinie d'opinions, qui flottait dans le monde païen ; elle tournait tous les visages vers un seul et unique objet. Les associations étaient un moyen pratique de parvenir à ce terme suprême.

Dans la vie présente l'associé chrétien abandonnait son avoir, mais acquérait en échange la sécurité pour lui-même et pour sa famille ; il échappait aux tourments de l'ambition mondaine, à la plupart des impôts, à une foule de lois qui restreignaient la liberté individuelle et frappaient surtout les riches, enfin à l'esclavage. Il avait donc presque tous les bénéfices de la société, sans en supporter les charges.

LE COMMUNISME CHRÉTIEN.

Les apôtres saisirent avec une extrême passion la pensée de ce nivelingement des fortunes et des conditions ; pour la réaliser ils ne reculèrent devant aucune objection. L'abandon de toute fortune privée fut déclaré par eux une condition absolue pour être admis dans la confrérie. L'histoire d'Ananias et de Saphira (Act., v) en donne une preuve effrayante. Cet Ananias, d'accord avec Saphira sa femme, avait vendu ses propriétés ; mais il avait retenu une partie des fonds et il apportait le reste aux apôtres. Pierre le savait : quand Ananias se présenta avec son apport, Pierre lui reprocha devant l'assemblée d'avoir menti à Dieu ; Ananias tomba mort ; on emporta son cadavre pour l'en-terrer. Trois heures après, la femme entre à son

tour ; Pierre lui fait le même reproche et ajoute : « Ceux qui ont enseveli ton mari sont à la porte ; ils t'emporteront toi aussi » ; Saphira tomba morte à ses pieds. L'auteur des Actes ajoute : « Cela donna une grande crainte à toute l'Église et à tous ceux qui en entendirent parler. » Je n'examine pas la valeur morale de cet acte de Pierre, foudroyant en quelque sorte par sa parole le mari et la femme pour une action qui nous paraîtrait aujourd'hui fort légitime. Mais il montre à quel point de sévérité parvint, dès l'origine du christianisme, la règle fondamentale de la communauté des biens. Du reste, cette règle est souvent exprimée dans le Nouveau Testament, mais surtout dans les Actes.

De quelque manière qu'on l'envisage, il est difficile de voir dans ces principes des premières Églises chrétiennes autre chose que ce qu'on a désigné de nos jours du nom de « communisme ». Que poursuit la secte moderne ? la mise en commun des biens, le droit égal au partage, le nivellement des conditions. Mais il y a cette différence que le communisme de nos jours, s'éloignant en cela de la doctrine de Saint-Simon, est une théorie purement sociale et non pas une religion, puisqu'il ne poursuit aucun but au delà de la vie présente. La réforme qu'il propose veut simple-

ment une amélioration du sort des pauvres aux dépens des riches. Le communisme apostolique n'était pas un but, mais un moyen : le but constamment proclamé et souvent atteint, était la réforme morale des hommes, leur union dans un même culte et leur égale participation à de communes espérances. Chez nous les communistes sont uniquement des révolutionnaires, puisque toute notre société repose sur le principe de la propriété privée ; de plus ils le sont dans un mauvais sens, puisque, ne visant pas un but plus élevé, ils ne peuvent guère espérer amener pacifiquement les hommes à partager leurs idées et n'ont pas d'autre moyen de succès que la révolution par la violence. Les associations chrétiennes étaient doublement révolutionnaires : elles substituaient un Dieu nouveau et « inconnu » à tous les dieux que la société reconnaissait ; elles proposaient ainsi la destruction des cultes publics et un effrayant bouleversement religieux ; aucun des sacerdotes ne devait être épargné ; la tentative atteignait l'empereur même, qui était souverain pontife pour tout l'Empire romain. En même temps, les principes communistes sur lesquels reposaient ces associations entraînaient à leur suite la suppression de l'esclavage, la ruine des industries serviles, celle de l'agriculture,

le renversement des fortunes et le désordre dans toutes les administrations de l'État.

Les Eglises semblent avoir voulu mettre ces doctrines à exécution dans toute leur plénitude. C'est du moins ce que l'on peut inférer de certains passages des Actes des apôtres et même encore de l'Apologétique de Tertullien. Cependant cette absorption presque complète de l'individu par la société n'était pas sans rencontrer des oppositions, ni sans provoquer des défections. Elle est peu conforme à la nature humaine, dont les meilleures productions sont dues à l'initiative et à la liberté personnelles. Il faudrait, pour atteindre à l'uniformité sociale poursuivie par les premiers chrétiens, une ressemblance de caractère, de mœurs et de capacités plus grande que celle qui se rencontre chez les hommes. Il arrivait donc que l'intérêt individuel se révoltait quelquefois, violait la convention et portait le trouble dans l'Eglise. C'est ce que nous apprennent, entre autres documents, l'Apocalypse et plusieurs épîtres de Paul, où cet apôtre du second âge, moins rigide et moins inflexible que ceux du premier, adresse des reproches à certains fidèles, en même temps qu'il fait des concessions à l'inégalité naturelle des hommes. Toutefois, ces concessions, faites à la nature

humaine, ne détruisaient pas la règle primitive énoncée par Jésus lui-même, ordonnant le renoncement aux biens privés et le relèvement des pauvres au dépens des riches.

XII

LA SOCIÉTÉ SECRÈTE.

Les petites Églises établies, au moyen de la propagande, sur un assez grand nombre de points, particulièrement dans les villes, étaient organisées d'après un type unique et admettaient les mêmes doctrines. Cette uniformité rendait faciles leurs relations mutuelles. Mais comme le but qu'elles poursuivaient était la substitution d'une société nouvelle à celle qui existait légalement, elles se virent dans la nécessité de cacher leur existence et de fermer leurs réunions à quiconque n'était pas chrétien. Il leur fallut donc avoir un signe de reconnaissance, qui permit à un chrétien du dehors d'y pénétrer. Un symbole de foi, un mot d'ordre put dans les premiers temps servir de passe-port. Mais quand l'antagonisme des Églises

chrétiennes et de la société antique fut devenu plus apparent, il fallut des précautions plus rigoureuses. Dès le temps de saint Paul, un chrétien ne pouvait pénétrer dans une réunion de chrétiens, autre que la sienne, sans être muni de ce qu'on appelait une *tessère*; c'était une lettre délivrée au fidèle par son chef ecclésiastique et revêtue d'une sorte de timbre. Souvent cette lettre était *chiffrée*, comme nos dépêches diplomatiques, c'est-à-dire écrite en caractères compris des seuls chrétiens et quelquefois même de l'évêque seulement. Outre ces lettres, on faisait aussi usage de signes de reconnaissance en métal ou en os, d'anneaux, de cachets sur lesquels était gravé le poisson mystique, le monogramme du Christ ou un autre symbole connu. Ces objets étaient distribués aux nouveaux baptisés. La lettre de passe était lue dans la réunion, et, s'il ne s'élevait point de réclamations, le fidèle était admis aux exercices et à l'enseignement secret de la communauté. Par ce moyen on connaissait si un homme était ennemi ou associé, *hostis vel socius*, les Églises communiquaient sûrement entre elles et formaient une vaste association secrète, qui peu à peu s'étendit dans tout l'empire. En effet la prédication avait commencé dans les grandes villes; de là elle rayonnait dans les villes secondaires et

dans les campagnes. C'est ce que nous apprend l'épître de saint Paul aux habitants de Thessalonique : il les loue dans cette lettre d'avoir fait de leur ville un centre de propagande, qui a répandu la foi dans toute la Macédoine, l'Achaïe et ailleurs.

Mais quand les associations commencèrent à grandir et à s'organiser, il devint plus difficile d'y être admis ; la réception d'un sociétaire fut entourée d'épreuves qu'il fallait subir. Les faits avaient démontré dès le commencement et démontrèrent plus clairement dans la suite combien la publicité des réunions suscitait de dangers. Ceux qui avaient déclaré leur intention de se faire chrétiens étaient soumis au long enseignement préparatoire qui constituait le catéchuménat et pendant lequel, au temps de Cyrille de Jérusalem (315-386), ils étaient encore regardés comme « des gens du dehors ». À un certain moment de l'office, on les faisait sortir ; c'est seulement après le baptême que le néophyte était admis aux sacrements, et pouvait assister à tout le sacrifice. Aucun chrétien n'avait le droit de révéler au dehors les mystères, comme ceux de la Trinité et de l'Eucharistie ; entre eux, les fidèles en parlaient à mots couverts, au moyen d'images et d'expressions symboliques.

L'organisation des Églises et leurs relations entre elles étaient également tenues secrètes ; un enseignement doctrinal et passionné, où le supplice de Jésus était toujours donné comme un modèle, accoutumait les associés à garder leur serment, fût-ce au prix de la vie.

Ainsi donc, la situation des Églises par rapport à la société payenne était très-nette : la foi chrétienne les mettait en opposition avec elle sur tous les points. Par l'esprit de propagande elle faisait croître de plus en plus cette opposition et tendait à donner à la lutte des proportions énormes. C'était la première fois que l'on voyait paraître un prosélytisme de cette nature dans le monde occidental. Ni les religions grecques, ni les religions italiennes, ni à plus forte raison celles des peuples du Nord et de l'Ouest que les Romains avaient vaincus, n'étaient animées d'un tel esprit. Quoique les Perses eussent pour le polythéisme des Hellènes une haine mêlée de mépris, on ne peut pas dire cependant que les guerres de Darius et de Xercès eussent été des guerres de religion et de propagande, comme le furent plus tard celles des mahométans. Quant au judaïsme, bien loin de chercher des recrues au dehors du peuple hébreu, il s'était toujours montré fermé aux étrangers.

La seule religion qui eût employé la propagande et organisé des missions, qui eût eu des apôtres mourant pour elle, c'était le bouddhisme. La connaissance du bouddhisme avait pénétré dans l'orient du monde gréco-romain avant la venue du Christ. Mais, jusqu'à présent du moins, nous n'avons aucune preuve positive qu'un missionnaire bouddhiste fût venu s'y établir. Si une influence de cette nature s'exerça dans la société gréco-hébraïque, elle put suivre d'autres voies et cheminer de proche en proche ou par les livres. D'ailleurs les bouddhistes ne paraissent avoir fondé aucune société secrète ; leurs prédications et leurs conversions s'opéraient au grand jour et à force ouverte.

On peut donc admettre que l'esprit de propagande naquit spontanément dans la Galilée et qu'à-près avoir opéré des conversions parmi les Juifs, surtout parmi les Judéo-Grecs de la Palestine, sa situation périlleuse au milieu de la société payenne le força à s'entourer de mystère et à se répandre clandestinement. C'est ce qui faisait qualifier les chrétiens de « race fuyant la lumière et cherchant l'obscurité ». Mais quand le réseau de l'association chrétienne se fut étendu sur le monde latin, quand on vit, dans Rome même, les cultes nationaux abandonnés et parfois outragés par une secte dont

On ne pouvait saisir nettement les affiliations, les pouvoirs publics se sentirent atteints et la répression commença de s'exercer par ces actes, presque toujours légaux, souvent violents, auxquels on a donné le nom de persécutions.

XIII

LES PERSÉCUTIONS.

Les écrivains ecclésiastiques de nos jours donnent pour motifs aux persécutions la jalouse des empereurs contre les descendants de David, dont plusieurs étaient chrétiens et parmi lesquels on plaçait Jésus ; la haine des puissants et des jurisconsultes, qui agissaient même sans ordre impérial ; les passions populaires, qui attribuaient tous les malheurs publics aux chrétiens ; les menées des philosophes, parmi lesquels on cite Celse, Porphyre, Arrien, Fronton, Lucien, Philostrate ; la dignité pontificale attribuée aux empereurs, qui leur imposait le devoir de défendre le culte de l'État contre toute religion non reconnue. Tous ces motifs, qui peuvent avoir existé en effet, sont secondaires. L'État romain n'était point animé d'une aveugle rage contre

les chrétiens et les Juifs. La lettre de Pline le Jeune à Trajan prouve au contraire que l'administration romaine se tenait au courant de ce que faisaient les sectes nouvelles et comprenait leurs intentions. Je ne crois pas non plus qu'un personnage tel que l'empereur se préoccupât beaucoup des descendants de David, qui vivait dix siècles avant Auguste, et s'en montrât jaloux. Mais toute la société antique sentait que les doctrines nouvelles attaquaient les religions nationales, la propriété, la constitution romaine de la famille, tout cet ensemble de choses qu'on appelle l'ordre public et duquel dépend la sécurité des individus. Le zèle outré de quelques néophytes, prêchant ouvertement dans des lieux publics, bravant la police impériale et allant jusqu'à renverser les statues des dieux, venait de temps en temps soulever les vengeances populaires et abaisser sur les chrétiens le bras de la justice. Si de nos jours, sous prétexte d'idolâtrie, un homme appartenant à une secte même pure de mœurs et pleine de piété pénétrait dans une église, y troubrait les cérémonies, renversait les statues du Christ, de la Vierge, de saint Joseph, des anges ou des saints, brisait les vases sacrés et jetait l'hostie aux vents, la justice ne le livrerait peut-être pas à la mort, mais elle lui infligerait les plus sévères punitions.

Nous ne cherchons point à justifier, mais à préciser les motifs des persécutions : à nos yeux, si la propagande religieuse et les violences qu'elle engendre sont condamnables, l'intervention de la puissance politique dans les affaires de la conscience ne l'est pas moins. Mais quand un État a une religion, son devoir est de la défendre et, quand même il se croirait en droit de laisser le champ libre à une propagande pacifique, il est bien forcée de tenir pour suspectes les sociétés qui se cachent et de les poursuivre, si elles attaquent les fondements sur lesquels il repose. Le mot *persécution* auquel les chrétiens, justement sans doute à leur point de vue, ont attaché un sens odieux, ne signifie en latin que « poursuites judiciaires » ; or il n'est pas douteux qu'aujourd'hui même, en pareil cas, des poursuites judiciaires seraient exercées.

C'est à ce prix que la réformation morale prêchée par Jésus pouvait se réaliser. Il avait lui-même annoncé la guerre ; on peut dire qu'il l'avait déclarée et qu'il y avait succombé le premier. L'enthousiasme qui avait animé ses discours, sa foi ardent dans sa mission, son innocence couronnée par sa mort, surtout la hauteur et la pureté de sa doctrine morale soutinrent ses successeurs et furent leur meilleur appui dans l'accomplissement de

l'œuvre qu'il avait commencée. Mais la société payenne, les administrations impériales, tous ceux dont l'avenir était lié à l'ordre public, ne pouvaient voir les choses comme les chrétiens d'alors les voyaient ou comme nous pouvons les voir nous-mêmes aujourd'hui. C'est pour cela que nous sommes en quelque sorte forcés de nous placer tour à tour à l'un et à l'autre point de vue, si nous voulons apprécier avec exactitude et justice les tendances et les événements.

XIV

L'ORGANISATION : LE CLERGÉ.

Les deux tendances initiales du christianisme, je veux dire la réformation des mœurs et le communisme, allèrent se développant parallèlement l'une à l'autre, mais eurent des destinées différentes et ne produisirent pas les mêmes effets dans toutes les parties de l'empire.

Dans les petites associations apostoliques elles se trouvèrent confondues ; c'est ce que l'on peut constater dans les trois premiers Évangiles et dans les Actes des apôtres. L'organisation de ces Églises était très-simple : c'était plutôt une distribution des rôles qu'une hiérarchie. On le voit par le chapitre douzième de la première lettre de Paul aux Corinthiens, où il est dit : « Dieu a établi dans l'Église premièrement les apôtres, secondement les prophètes, en

troisième lieu les docteurs, ensuite les thaumaturges, ceux qui guérissent, ceux qui secourent, ceux qui administrent et ceux qui parlent plusieurs langues (les interprètes). » Tous formaient ensemble le « corps du Christ » et chacun en était « un membre ».

Mais aussitôt que les Églises comptèrent un assez grand nombre d'associés, il devint nécessaire de distribuer les rôles autrement et pour un autre but. En effet, les fonctions dont parle saint Paul ont toutes, sauf une seule, pour objet direct la propagation de la foi. Le texte cité résume en peu de mots les procédés employés par les premiers chrétiens pour obtenir des prosélytes de tout pays, pour les pénétrer des doctrines nouvelles en les catéchisant, les y retenir par une sorte d'enseignement explicatif, les y attacher par l'étonnement ou par la bienfaisance. Bientôt il fallut organiser dans chacune des Églises une administration régulière, soit pour veiller à la rentrée et à l'emploi des fonds, soit pour s'occuper de tout ce qui concernait le culte, les sacrements, les affaires de l'Église et des associés. On vit ainsi se former un ensemble de fonctionnaires, répondant à ce que nous nommons aujourd'hui le clergé et la fabrique.

L'administrateur général prit le nom de surveillant

ou *évêque*. Ces surveillants furent d'abord les apôtres, puis des associés présentés par les fidèles, confirmés et investis par les apôtres. On leur donna ensuite à eux-mêmes les titres d'apôtres, de successeurs des apôtres, de juges des Églises, d'anges, de dieux terrestres. L'évêque était entouré de fidèles choisis probablement par lui et portant le nom grec de clercs ; c'est avec leur aide qu'il surveillait et administrait son Église. On les partageait en deux ordres : celui des *prêtres*, mot qui signifie « les plus vieux », mais qui n'emportait pas nécessairement l'idée de vieillesse, et celui des *diacres*, qui étaient chargés des fonctions secondaires. À côté de ces derniers, on institua des *diaconesses*, qui remplissaient auprès des femmes un rôle analogue à celui des diacres auprès des hommes. C'étaient des mères de famille, des veuves âgées de quarante ans au moins ; elles surveillaient les femmes non-seulement à l'Église, mais encore dans la ville et à la maison ; pour conserver la pureté des mœurs et l'honneur du clergé, elles étaient présentes à tout entretien qu'un diacre, un prêtre ou même un évêque pouvait avoir avec une personne de l'autre sexe. Elles instruisaient les femmes catéchumènes, comme les diacres instruisaient les hommes. Leur rôle devint si important au second siècle, qu'elles

tentèrent d'offrir le saint sacrifice et d'enseigner dans l'assemblée, comme si elles eussent été de vraies prêtresses. Cette usurpation des femmes avait été d'avance condamnée par saint Paul; l'ordre des diaconesses fut poursuivi par les évêques; au cinquième siècle il n'existe plus.

Quant aux Églises secondaires, issues des Églises primitives, elles furent, vis-à-vis de ces dernières, dans la condition des colonies grecques vis-à-vis de leurs métropoles. Telles étaient par exemple les Églises de Macédoine par rapport à celle de Thessalonique. Mais il se passa trois siècles avant qu'elles eussent leur administration particulière; c'est à cette époque seulement et dans les Églises de langue latine, que l'extension prise par les associations chrétiennes provoqua en Occident la création des *curés*, auxquels on donna d'abord le nom de *cardinaux*. Mais ces clercs cardinaux étaient loin d'exercer les mêmes pouvoirs que les curés d'aujourd'hui. Ainsi chacun sait que dans l'Église d'Orient ou, pour mieux dire, dans les Églises suffragantes de Constantinople, la matière de l'onction est préparée dans cette ville et envoyée par le patriarche à tous les évêques de sa communion. En Occident il en fut de même pendant cinq siècles au moins pour l'eucharistie; elle était bénie par l'évêque et envoyée

par lui aux curés, chargés seulement de la distribuer.

Nous sommes entré dans ces détails pour montrer, par quelques exemples, comment une organisation administrative, une hiérarchie de fonctionnaires avait succédé de bonne heure aux agents, pour ainsi dire mystiques, dont parle le texte de saint Paul cité plus haut. A ces ministres de la religion il faut ajouter l'*économiste* qui administrait les biens de l'Église. Quoique ce titre ne paraisse dans les livres qu'au quatrième siècle, la fonction existait certainement dès l'origine ? Judas le traître était comme l'*économiste* de la petite troupe qui entourait Jésus. Dans les grandes Églises l'*économiste* ne pouvait suffire seul à sa gérance ; il était, sans aucun doute, aidé par des commis et des agents secondaires. Tous ensemble étaient sous la surveillance de l'évêque. Ils formaient avec ce dernier ce que l'on appelait déjà le *clergé* : ce nom comprenait toutes les fonctions ecclésiastiques sans exception ; les gens d'Église chargés de soins matériels étaient des clercs ; les ouvriers travaillant exclusivement pour l'Église, les fossoyeurs mêmes étaient des clercs.

LES LAIQUES, RÉDUCTION DU COMMUNISME.

Ainsi se forma dans l'Église l'ordre du clergé, par opposition à celui des *laïques*. Ce dernier mot est déjà dans saint Ignace, qui vécut entre 68 et 107 ; il désignait toute personne faisant partie de l'assemblée des fidèles, mais ne participant d'aucune manière à l'administration de l'Église. A mesure que le clergé s'étendit, la séparation entre lui et les laïques devint plus profonde. C'est lui qui non-seulement distribuait les sacrements et les grâces et réconciliait les pécheurs, mais qui en outre disposait des fonds composant la caisse de l'association chrétienne. C'est sur ces fonds que le clergé était payé, ses membres étant presque entièrement au service de l'Église. C'est sur eux aussi qu'étaient prélevés les aumônes et les secours de toute sorte qui étaient distribués

aux « particuliers »; j'emploie ce dernier mot pour traduire un des mots grecs par lesquels on désignait les laïques ; ceux-ci s'appelaient encore « mondains ou gens du siècle ». La séparation du clergé et des laïques eut pour conséquence une réduction progressive des idées communistes dans la société chrétienne. Il ne faut pas oublier en effet que les prêtres furent longtemps mariés ; saint Paul (I Tim., III, sq.) avait donné la règle à cet égard et déclaré que les évêques et les diacres ne devaient pas avoir eu plus d'une femme.

Les autres membres du clergé l'étaient aussi ; les diaconesses étaient veuves et souvent avaient des enfants. Les clercs vivaient dans leur famille ; en Orient ils n'ont pas cessé d'y vivre ; dans l'Église latine, c'est saint Augustin qui le premier les força d'embrasser la vie commune ; l'usage de vivre en communauté autour de l'évêque ne se répandit que plus tard et de proche en proche. Enfin la plupart des fidèles laïques étaient mariés ou devaient l'être.

Or où trouver deux principes plus contradictoires que celui de la famille et celui du communisme ? Jésus l'avait bien senti quand il prononçait les paroles rapportées plus haut où il exigeait que ses adeptes eussent plus d'amour pour lui que pour

leur père, leur mère ou leurs enfants. Cette doctrine peut être pratiquée par quelques personnes ou passionnées ou froides dans leurs affections; elle ne peut pas être celle de tout un peuple. A mesure que le clergé s'étendit, les laïques firent de plus en plus ce qu'avaient fait Ananias et Saphira. Ils ne donnèrent plus à l'Église qu'une contribution; chacun garda pour soi et les siens ses propriétés, ses revenus et le fruit de son travail.

C'est ici que l'on commence à apercevoir avec quelque clarté les tendances séparatistes des Grecs et des Latins. En effet, le clergé grec a continué de pratiquer le mariage; le clergé latin l'a supprimé pour tous les degrés supérieurs de la hiérarchie, en retirant le nom de clercs aux simples employés et ouvriers de l'Église. Quoique, en 325, le concile de Nicée eût déjà recommandé le célibat aux prêtres, il ne fut décrété, comme mesure obligatoire pour les prêtres latins, que par le concile de Latran, en 1215. En d'autres termes le principe communiste a été banni de la société chrétienne en Orient; il ne l'a été que de la société laïque en Occident. Le clergé grec est demeuré à peu près dans les conditions où il était dès le quatrième siècle; le clergé latin a subi toutes les crises sociales et politiques survenues plus tard en Occident. Mais le

clergé latin lui-même, malgré les efforts de quelques évêques passionnés, comme le fut saint Augustin, affaiblit tellement le principe communiste dû à son origine, qu'il finit, sauf le célibat des prêtres, par former une pure et simple administration, analogue aux administrations impériales. Nous ne voulons pas dire que le communisme eût cessé d'être parce qu'il n'était plus pratiqué dans les églises; nous verrons tout à l'heure où il s'était réfugié et le rôle qu'il continua de remplir dans la société chrétienne. Mais avant de toucher ce point capital, nous devons nous arrêter un moment sur la constitution des deux églises.

XVI

LES GRECS.

Chacune d'elles se modela sur les constitutions païennes qu'elle avait sous les yeux. On sait que l'Orient hellénique n'avait été que fort peu atteint dans son organisation civile par la conquête romaine. Les villes avaient continué d'y jouir d'une ombre d'indépendance; elles purent se croire encore républiques autonomes, parce que le maître les laissait s'administrer elles-mêmes. Tout ce qui concernait la milice passa entre les mains des conquérants, qui eurent en outre, dans chaque pays conquis, une haute administration politique. Mais les cités grecques ne perdirent pas leur ancienne organisation communale, c'est-à-dire leurs assemblées populaires, leurs conseils électifs et leurs chefs locaux. Les sociétés chrétiennes de l'Orient

constituèrent sur ce modèle leurs églises, leurs synodes et leurs administrations ecclésiastiques. L'évêque répondit à l'archonte : comme les cités helléniques étaient indépendantes les unes des autres, les églises le furent aussi; les évêques restèrent indépendants et autonomes chacun dans son ressort. Il y eut un métropolitain ou archevêque dans la principale ville de chaque province, c'est-à-dire dans la grande ville d'où la prédication avait rayonné vers les villes plus petites et vers les campagnes. Telles furent Antioche, Alexandrie, Éphèse, Corinthe, Thessalonique. Ce métropolitain convoquait les synodes provinciaux et les présidait.

Le plus grand pas que les anciens Hellènes eussent pu faire vers l'unité administrative avait été la création des amphictyonies, sorte de diètes où se réglaient les affaires communes des cités. Les synodes généraux furent calqués sur le modèle de ces diètes et eurent pour président un patriarche. Le plus ancien patriarcat fut celui d'Antioche, où saint Pierre, dit-on, avait fondé la première église. La fondation de l'église d'Alexandrie est attribuée à saint Marc l'évangéliste, disciple de Pierre; celle de Jérusalem à Jacques, fils d'Alphée; celle de Constantinople ne date que du cinquième siècle.

Mais le patriarche eut à l'égard des autres évêques un simple droit de préséance et non un droit de juridiction.

Cette division de la chrétienté en Orient fut la principale cause qui lui fit perdre l'esprit de prosélytisme, si ardent à l'origine. Les Grecs, en répudiant le principe de la communauté des biens, renoncèrent ainsi à se charger pour leur part d'exécuter l'ordre du Sauveur : « Allez, enseignez les nations et baptisez-les. » Il n'y avait aucune raison pour que l'une de ces petites églises s'en chargeât plutôt que les autres. Les Grecs ne se trouvèrent pas non plus, autant que les Latins, en contact avec des peuples barbares, qu'on ne pouvait vaincre qu'en les catéchisant. C'est plus tard que l'église de Constantinople fournit aux Russes, et sur leur demande, des prêtres qui leur enseignèrent la religion chrétienne et les éléments de la civilisation. Vers l'Orient, les églises grecques ne dépassèrent pas les limites du monde hellénique et ne pénétrèrent ni dans la Perse, ni dans l'Inde, si ce n'est pour s'adjointre le peu d'Hellènes qui s'y trouvaient dispersés. Il n'est pas nécessaire de développer ici les causes qui empêchèrent le prosélytisme chrétien de réussir dans ces deux contrées. Disons seulement qu'elles n'avaient rien à appren-

dre de lui. La morale de Zoroastre n'avait guère à envier à celle du Christ. Quant à l'Inde, il y avait plus de cinq cents ans qu'elle avait eu son réformateur social et religieux dans la personne du Bouddha et que les moyens de propagande employés par Jésus s'y étaient comme naturalisés. Toutes ces causes réunies firent que la société hellénique, devenue chrétienne, se renferma en elle-même, s'organisa de son mieux suivant les idées nouvelles, abandonna le moins qu'elle put de son antique et brillante civilisation, enfin perdit tout esprit de prosélytisme et ne se préoccupa du reste du monde que du jour où des étrangers vinrent la troubler.

XVII

LES LATINS ; LA LUTTE.

Les choses se passèrent autrement en pays latin, surtout en Italie et dans les contrées conquises, pacifiées et en quelque sorte assimilées. Les sociétés chrétiennes y trouvèrent l'organisation romaine à tous les degrés de l'administration politique, civile et militaire. Là, plus d'autonomie locale comparable à ce qui existait chez les Grecs ; les municipalités y avaient infiniment moins de pouvoir que les dèmes ou communes dans le monde hellénique. Au-dessus d'elles tous les pouvoirs publics formaient une hiérarchie dont les degrés allaient en diminuant vers le haut ; au sommet était le prince ou empereur, entre les mains de qui toute la puissance publique était concentrée. L'armée offrait le même spectacle. La vue de cette

unité administrative, où la pensée du chef suprême se propageait, par des voies tracées d'avance, jusqu'à ses derniers agents, séduisit les chrétiens. Ils la prirent pour idéal, se modelèrent sur elle et bientôt se donnèrent pour tâche de conquérir l'empire ou de le supplanter.

Au Sénat répondit le concile œcuménique; aux provinces et aux diocèses les archevêchés et les évêchés; aux vice-présents, aux préfets, aux proconsuls, aux procureurs répondirent, avec des différences de ressort et d'attributions, les différents degrés de la hiérarchie épiscopale; enfin l'empereur eut pour analogue l'évêque de Rome, qui eut le titre de souverain pontife ou de *pape*. Depuis le sommet de la hiérarchie jusqu'aux plus humbles fonctions, s'établit une sorte de parallélisme entre l'administration impériale et l'administration ecclésiastique. Les pouvoirs et l'autorité du pape allèrent en augmentant : au cinquième siècle, il exerçait dans l'ensemble de l'église latine une action comparable à celle de l'empereur dans la société politique et civile.

Il s'ensuivait que si, par la marche des événements, celle-ci venait à faillir et à succomber, une autre organisation était là toute prête à en prendre la place. Ajoutons que, du jour où les associations

chrétiennes avaient senti leurs forces grandir, elles avaient conçu la pensée d'amener peu à peu cette substitution. La chute prochaine de l'empire romain est proclamée dans l'Apocalypse en un langage où l'on voit de quelle passion les chrétiens furent animés contre lui, après les grandes persécutions; l'auteur fait de l'état social de Rome un tableau dont les couleurs forcées sont le reflet de leurs espérances :

« Viens, dit l'ange, je te montrerai la condamnation de la grande prostituée, qui est assise sur les grandes eaux, avec laquelle les rois de la terre ont forniqué et les habitants de la terre se sont enivrés du vin de son impudicité. Je vis une femme assise sur une bête couleur d'écarlate, pleine de noms de blasphème et qui avait sept têtes et dix cornes. Vêtue de pourpre, parée d'or, de pierres et de perles, elle avait à la main une coupe d'or pleine de la souillure de ses impudicités. Je la vis enivrée du sang des saints et des martyrs de Jésus. Et l'ange ajouta : les sept têtes sont sept collines sur lesquelles la femme est assise et ce sont aussi sept rois... Les dix cornes sont dix rois qui n'ont pas encore régné;... ils combattront contre l'agneau, mais l'agneau les vaincra, parce qu'il est le maître des maîtres et le roi des rois, et ceux qui sont aveugles,

lui sont les élus. Les eaux sur lesquelles la prostituée est assise sont les peuples, la multitude des nations et des langues. Les dix cornes de la bête sont ceux qui haïssent la prostituée, qui la rendront désolée et nue, qui mangeront ses chairs et qui la brûleront dans le feu. Car Dieu leur a mis au cœur d'exécuter ce qui lui plaît et d'avoir un même dessein. Et la femme que tu as vue, c'est la grande ville qui règne sur les rois de la terre.... » Après que l'ange s'est écrié : elle est tombée, la grande Babylone, une voix du ciel ajoute : « Sortez, mon peuple, de peur que participant à ses péchés vous n'ayez aussi part à ses plaies. Rendez-lui la pareille ; rendez-lui le double de ce qu'elle vous a fait ; versez-lui à boire au double dans la coupe où elle vous a versé à boire... Elle dit dans son cœur : je suis assise reine et je ne verrai pas le deuil. Les plaies, le deuil, la mortalité ou la famine viendront en un même jour; car le maître qui la jugera est puissant. Les rois qui se sont souillés avec elle pleureront sur elle. Les marchands pleureront aussi, parce que personne n'achètera plus leurs marchandises, objets d'or et d'argent, piergeries, perles, étoffes de lin, de pourpre et de soie, ivoire, airain et fer, parfums, vin, huile, blé, brebis, chevaux, chars, esclaves et âmes humaines... » « O

ciel, ajoute l'auteur, réjouis-toi à cause d'elle, et vous aussi, saints apôtres et prophètes; car Dieu a exercé ses jugements sur elle à cause de vous... C'est dans cette ville que le sang des prophètes et des saints et de tous ceux qui ont été mis à mort, a été trouvé. Et dans le ciel j'entendis la voix d'une grande multitude qui disait : alleluia, la gloire appartient au Seigneur notre Dieu, car il a jugé la grande prostituée et il a vengé le sang de ses serviteurs; alleluia, sa fumée monte aux siècles des siècles; alleluia, car le Seigneur est entré dans son règne, les noces de l'agneau sont venues et son épouse est parée; heureux ceux qui sont invités au banquet de l'agneau! — Et un ange cria à tous les oiseaux du ciel : venez, assembllez-vous pour le festin du grand Dieu, pour manger la chair des rois, la chair des capitaines, la chair des puissants, la chair des chevaux et des cavaliers, la chair de tous les hommes, libres, esclaves, petits et grands. » Ainsi, Jean ou quel que soit l'auteur du livre, chante au nom du Dieu des chrétiens un chant de triomphe sur les cendres de Rome et célèbre un festin sacré sur le cadavre de l'empire.

XVIII

LA RÉCONCILIATION, CONSTANTIN.

Comment néanmoins l'église romaine parvint-elle à se réconcilier avec l'empire, dont elle était un si redoutable adversaire? Ce qui avait mis les chrétiens en suspicion et suscité contre eux tant de poursuites judiciaires, c'était leur hostilité envers les cultes de l'État et en même temps les principes communistes qui avaient présidé à leur organisation. A mesure que leurs églises s'accrurent, ils eurent moins besoin et par conséquent moins envie de lutter contre des dieux « qui s'en allaient; » d'autre part, comme nous l'avons observé, la communauté des biens disparaissait peu à peu de leurs associations. En même temps le mystère dont ils s'étaient entourés se laissait de mieux en mieux pénétrer; on les trouvait chaque

jour moins dangereux. Il leur fut possible de plaider publiquement leur cause et d'écrire des apologies. Après trois siècles de persévérance, de propagande secrète et de transformations intimes, ils semblèrent réconciliés avec la société romaine. Un grand nombre de familles distinguées comptaient plusieurs membres parmi les chrétiens : telle était celle des Scipions ; on vit que ni dans leurs biens, ni dans leur personne, elles n'avaient à souffrir de cette affiliation et que souvent la moralité et la dignité humaine s'en trouvaient mieux. Au quatrième siècle, les chrétiens remplissaient toutes les fonctions publiques. La révolution fut accomplie, le jour où un empereur chrétien monta sur le trône.

Nous n'avons pas à exposer ici ce que Constantin fit pour l'église chrétienne. Ce personnage à courte vue crut acquérir une grande force et consolider puissamment ses successeurs en la comblant de priviléges. Il ne vit pas que l'évêque de Rome, une fois reconnu chef suprême de l'église latine, supérieur à tous les évêques, aurait entre les mains un pouvoir égal à celui de l'empereur et qu'un jour il couperait en deux les nations latines. Il ne vit pas que le pape deviendrait le rival de l'empereur et manierait une arme plus redoutable que les autres

dans les temps de foi, une arme spirituelle, invisible et présente partout.

A cette première faute Constantin en ajouta une autre, celle de conférer à l'église un pouvoir temporel légalement reconnu. Avec Constantin l'église romaine apparut au grand jour et l'on put voir quelles richesses elle avait accumulées durant trois siècles. Cependant cet empereur y ajouta des pensions impériales pour les membres du clergé et notamment pour l'évêque de Rome. Le trésor ecclésiastique s'accrut des biens des martyrs et confesseurs morts sans parents, biens qui avaient fait retour à l'État. Il s'enrichissait en outre des offrandes volontaires et des quêtes, qui constituaient la sportule ou la *corbona ecclesiæ*, des revenus produits par les immeubles et, bientôt après, des prémices des fruits et des dîmes.

A ces avantages déjà exorbitants d'une association, qui jadis avait été pauvre et secrète, s'ajoutèrent des priviléges : l'immunité des fonctions et honneurs publics, laquelle fut octroyée par Constantin, celle des charges onéreuses, qui le fut par Constance, Valentinien et Théodose, une juridiction spéciale indépendante de la justice séculière.

C'est par là que Constantin et ses successeurs créèrent en réalité ce pouvoir temporel et privilégié

de l'église latine, qui fut non-seulement maintenu, mais accru par les rois carlovingiens. Il faut bien entendre que le clergé en était le seul bénéficiaire direct et que les chrétiens laïques n'en reliraient que peu d'avantages apparents, si ce n'est celui d'exercer sans crainte leur religion. C'eût été beaucoup pour eux, sans doute, d'être civilement traités comme les payens; mais en réalité, du moment où l'empereur, qui était souverain pontife d'après la législation, fut un chrétien, le prosélytisme, qui n'a pas quitté un instant l'église romaine, le poussa à renverser l'ancienne coutume, à remplir de chrétiens tous les postes de l'État, à en exclure les payens, à délaisser les temples des dieux, qui peu à peu tombèrent en ruine, à entourer le nouveau culte de pompe et splendeur. « Vous êtes des dieux, disait Constantin aux évêques du concile de Nicée, et vous être constitués par le vrai Dieu. »

XIX

LES BARBARES.

Le partage de l'empire consomma la séparation des deux églises ; il confirma la suprématie de l'évêque de Rome en Occident, sans donner en Orient à un patriarche quelconque un avantage réel sur les autres. Il n'eut pas même pour effet de prévenir les invasions des barbares et de sauver l'empire romain. Sa moitié occidentale passa sous le joug des envahisseurs, devant lesquels sembla disparaître toute l'administration impériale. Par le fait l'empereur de Rome avait seul disparu : quand les nouveaux maîtres du sol, par politique plus que par foi, se furent déclarés chrétiens, il y eut au milieu d'eux un homme en qui se personnifiaient à la fois la civilisation latine et l'unité si fragile de l'ordre nouveau : ce fut le pape.

Ce titre n'avait d'abord été donné qu'à quelques évêques d'Afrique et des Gaules; mais, dès le cinquième siècle, il fut réservé au seul évêque de Rome et prouva que toute l'église latine était groupée autour de sa personne : un nom n'est rien en lui-même, mais c'est un symbole, qui sert en quelque sorte de mot de ralliement. La primauté de l'évêque de Rome existait certainement avant cette époque; mais la papauté ne fut reconnue et proclamée que quand elle fut nommée. A partir de ce jour, l'évêque de Rome fut, non plus seulement le chef de l'église latine, mais le prince des chrétiens d'Occident.

Ce ne sont pas uniquement les chefs barbares convertis qui firent au pape acte de déférence et de soumission. Leurs peuples se convertissaient à leur exemple : comme il n'y avait parmi eux que cette hiérarchie rudimentaire de gens de guerre étrangers à la civilisation, ils se trouvèrent aisément dominés par l'organisation ecclésiastique, calquée sur celle de l'empire, mais plus puissante qu'elle.

Une autre cause plaça le clergé latin fort au-dessus des barbares : ce fut l'instruction. Dès les commencements du christianisme, une école chrétienne s'établissait toujours dans les villes à côté des écoles païennes et soutenait contre elles une

sorte de concurrence, d'abord secrète, puis ostensible. A mesure que le nombre des fidèles grossissait, les nouvelles écoles devenaient plus florissantes et donnaient une instruction variée : on y enseignait la grammaire, la rhétorique et une philosophie quelquefois profonde, quoique appuyée sur des principes que la raison ne fournissait pas. En Occident, les maîtres faisaient tous partie du clergé. Les barbares étaient totalement illettrés, les chefs aussi bien que les soldats. Quand ils se trouvèrent en présence du clergé latin, celui-ci prit aussitôt sur eux tout l'ascendant que donne la culture de l'intelligence sur des esprits incultes et grossiers. Le clergé s'accoutuma promptement à cette supériorité, l'entretint avec le plus grand soin et, sous les formes monarchiques des sociétés nouvelles, institua une véritable théocratie à la tête de laquelle était le pape. Enfin pendant que ces nations conquérantes luttaient entre elles pour des frontières qu'aucun droit ne pouvait fixer, la hiérarchie romaine conservait son unité et s'étendait comme un réseau sur tout l'Occident. Ainsi l'église, qui déjà s'était substituée à l'empire en l'imitant, profitait encore de la barbarie des nouveaux venus pour étendre et consolider sa domination.

XX

LE PAPE.

Ce dernier mot exprime la pensée principale du clergé latin, à partir du jour où Constantin servit une dot à l'évêque de Rome. Les premiers apôtres du christianisme sentaient assurément qu'il y avait un principe fécond de régénération dans les idées dont ils se faisaient les promoteurs. Mais quand ils ordonnaient, sous peine de mort, de mettre les biens en commun et de professer le mépris de la richesse et du pouvoir, ils ne soupçonnaient pas qu'un jour viendrait où un chef de l'église, un successeur de Jésus pauvre et crucifié, serait le premier dans Rome et serait courtisé par les rois. Cependant cette puissance papale s'accrut encore, après les Carlovingiens, jusqu'à l'époque où sous Innocent III elle atteignit son point culminant. Mais

nous ne voulons en ce moment que constater la tendance de l'église romaine vers la monarchie universelle.

Cette tendance se montra si forte que, longtemps avant la querelle des Investitures et la guerre des Gibelins et des Guelfes, peu de temps après Charlemagne, la papauté émit la prétention de dominer non-seulement sur les évêques latins, mais encore sur les évêques et les patriarches de l'Orient. Cette prétention, nourrie par le clergé romain et soutenue par le bras séculier, fut un des principaux moteurs des croisades. Car ces expéditions, si tumultueuses et si mal dirigées, ne sauvèrent point la Terre-Sainte ; elles eurent pour résultat final l'épuisement du monde hellénique et la destruction de la seule barrière qui arrêtât les Mahométans, l'empire byzantin. Nous savons en effet, par des documents authentiques, que ce fut à l'instigation de la cour de Rome que des princes d'Occident firent la guerre à cet empire et se l'approprièrent un instant. Mais les patriarches orientaux n'ont pas cessé pour cela de repousser la suprématie du pape ; l'universalité de l'église romaine n'a pu franchir l'Adriatique. Cette église n'avait donc reconstitué à son profit qu'une partie de l'empire romain, la partie latine ; seulement elle l'avait accrue par

l'accession de tous les barbares venus du Nord, c'est-à-dire des nations modernes.

A cette époque de son existence, l'église romaine ne possédait pour ainsi dire plus aucun des principes d'où le christianisme était issu. Car si l'on reprend l'un après l'autre les articles du Sermon sur la montagne et les autres préceptes répandus dans le nouveau Testament, on n'en trouve pas un qui ne fût ostensiblement violé par elle. De l'absolue pauvreté elle avait passé à la vie la plus somptueuse, de l'humilité à l'orgueil, de la fraternité à la guerre, de la souffrance pour elle à la persécution pour les autres. Tous les vices étaient acceptés chez elle et venaient s'asseoir sur le trône pontifical : la simonie, l'adultère, l'inceste, l'incontinence dans les festins. Les pêcheurs du lac de Tibériade avaient été remplacés par des princes de l'église, qui étaient souvent des princes séculiers, fils de grands seigneurs sur qui la parole chrétienne avait passé sans laisser d'autres traces que la superstition et l'aveuglement de l'esprit. La féodalité, constituée à la suite de la conquête, avait mis sur le même pied les évêques et les seigneurs ; mais les évêques avaient des connaissances que ne possédaient point les seigneurs et qui leur donnaient une réelle supériorité. Ils faisaient en outre

partie de la hiérarchie ecclésiastique, si puissamment organisée, tandis que les seigneurs étaient isolés entre eux et souvent ennemis les uns des autres. Le roi n'était point leur maître, puisqu'il ne commença à les dompter qu'au temps de Louis XI. Le pape au contraire était le chef reconnu et généralement obéi de son clergé, ce qui le plaçait à une grande distance au-dessus des rois ; il devint à leur égard, grâce à son double pouvoir, un véritable roi suzerain. Le bas clergé était relégué bien loin au-dessous de son évêque ; il lui était humblement soumis, comme le manant à son seigneur. Quant au peuple des fidèles, qui jadis avait été pour ainsi dire toute l'église, il ne recevait aucune instruction, il ne jouissait d'aucun pouvoir ; catéchisé pour l'obéissance, il n'eut pendant cinq ou six siècles aucun moyen de se soustraire à son abjection ; il fut taillable et corvéable à merci, pour les évêques comme pour les seigneurs, jusqu'au jour où les rois l'appelèrent à leur aide pour briser la puissance féodale.

La lutte des Guelfes et des Gibelins donna la parole à ceux qui voyaient dans quelle corruption de luxe et de puissance l'Église romaine était tombée. On fit apparaître au grand jour le contraste qu'elle faisait avec ces premières associations si humbles,

si pauvres, si chastes, qui avaient entouré Jésus et les apôtres. On chercha dans l'histoire du passé les degrés que l'église avait parcourus pour en venir à cette transformation. On rencontra les noms de Pépin et de Charlemagne ; on trouva à l'origine du mal le nom de Constantin.

Tout le monde a dans la mémoire l'effrayant tableau et l'apostrophe irritée qui termine le chant dix-neuvième de l'*Enfer*. Dante représente les papes simoniaques enfoncés la tête en bas dans des fentes de rochers ; les pieds et les jambes dépassent et s'agitent au milieu des flammes. Quand arrive un nouveau pape, il s'enfonce par dessus son prédécesseur, comme une cheville qui en chasse une autre, et le premier disparaît dans la profondeur. Le poète trouve dans cette situation Nicolas III Orsini ; cet Orsini attend Boniface VIII Gaëtan, qui doit s'enfoncer sur lui. Après Boniface viendra Clément V, l'archevêque de Bordeaux, qui fut élu pape par la protection de Philippe le Bel. Dante dit à Nicolas : « Hé, dis-moi maintenant, quelle somme notre Seigneur demanda-t-il à saint Pierre pour mettre les clefs en sa possession ? Aucune ; il lui dit seulement : viens, suis-moi. Ni Pierre, ni personne ne demanda à Mathias de l'or ou de l'argent, quand lui fut confiée cette place qui

perdit l'âme coupable (de Judas). Sois sûr que tu es justement puni et garde bien la monnaie mal acquise qui t'a rendu si hardi contre Charles. Et si je n'étais retenu par le respect des augustes clefs que tu as tenues dans ta vie joyeuse, j'userais de paroles plus sévères encore; car votre avarice attriste le monde, foulant aux pieds les bons, élevant les méchants. C'est à vous que pensait l'évangéliste, quand il vit forniquer avec des rois celle qui est assise sur les eaux, qui naquit avec sept têtes et se fit un argument de ses dix cornes, tant que la vertu plut à son époux. Vous vous êtes fait des dieux d'or et d'argent; en quoi différez-vous de l'idolâtre, si ce n'est qu'il en adore un et vous cent? Ah! Constantin, de quels maux fut mère, non ta conversion, mais cette dot que reçut de toi le premier pontife enrichi! »

XXI

LES COUVENTS, LE COMMUNISME.

• Nous avons vu précédemment comment l'accroissement des églises, et surtout l'organisation des clergés, avaient peu à peu banni du peuple chrétien les pratiques communistes, qu'il devait à son origine. Le communisme n'était pas détruit pour cela ; il existait à côté des églises, se développait parallèlement à elles et servait en quelque sorte d'appoint au christianisme séculier. C'est dans les sociétés conventionnelles qu'il avait trouvé un refuge.

Il importe de ne pas confondre à l'origine les ascètes, les moines, les cénobites et les membres de ces associations qui prirent chez les Latins les noms de couvents et de congrégations religieuses. Il y avait des ascètes en Orient longtemps avant le christianisme et il y en a eu constamment jusqu'à

nos jours en dehors de cette religion. Le bouddhisme a donné naissance à de véritables villes composées de religieux. C'était des hommes, quelquefois des femmes, d'une piété exaltée, renonçant non-seulement à toutes les joies du monde, mais encore à toutes les occupations humaines ne se donnant pas même la peine de faire ce qu'il faut pour se procurer des aliments et s'en remettant d'ordinaire à la charité des fidèles. Les uns vivaient dans les villes, vêtus de haillons et ramassant au hasard leur nourriture ; d'autres se retiraient dans la solitude pour s'y livrer à la méditation, à la prière, à des austérités souvent étranges, parfois voisines de la folie. Ceux-ci se tenaient dans des cavernes, ceux-là sur des colonnes, d'autres sur des promontoires ou sur les sommets des montagnes, partout où ils espéraient échapper à la société des humains et au contact de la terre. Parmi les premiers chrétiens, plusieurs pratiquèrent à quelque degré l'ascétisme, soit par goût, soit pour donner l'exemple. Saint Mathieu, dit-on, ne mangeait pas de viande ; saint Jacques vivait de pain et d'eau ; saint Pierre de lupins ; saint Paul s'absténait de viande et de vin. Avant eux, Jean-Baptiste avait été un véritable ascète et avait vécu au désert, se nourrissant, dit-on, de sauterelles. Un peu d'ascétisme se mêlait assu-

rément à la vie ordinaire des premiers chrétiens; car c'était une conséquence presque inévitable de la communauté des biens, qu'ils pratiquaient et des principes d'abstinence auxquels ils étaient soumis.

Plus tard, les ascètes ou moines qui s'éloignaient des villes commencèrent à se retirer dans certains lieux et à vivre les uns à côté des autres. Enfin ils s'associèrent et formèrent des communautés pieuses, dont plusieurs acquirent une grande renommée. Ce sont ces religieux, mettant en commun leur pauvreté, qui furent à proprement parler les cénobites; ce mot signifie gens vivant en communauté. Le troisième siècle en Orient et le quatrième en Occident virent se créer un grand nombre de ces sociétés, où régnait assurément les principes essentiels du communisme, mais dans les conditions les plus étranges et les plus imparfaites. L'ermite Paul, Antoine et sa sœur en Thébaïde, Pacôme à Tabenna en Palestine, Basile dans le Pont, puis Hilarion, Apollonius, Macaire, Jérôme et Paula, Alexandre et les Moines sans-sommeil, Euthymios, Sabas et Théodore, remplirent l'Orient de communautés ascétiques depuis le milieu du troisième siècle jusqu'à la fin du cinquième. En Occident, elles ne parurent guère avant le mi-

lieu du quatrième siècle. La première fut fondée par Eusèbe à Verceil, puis vinrent celles de Saint-Martin à Poitiers et à Marmoutiers, de Saint-Am-broise à Milan, de Saint-Augustin à Hippone, d'Honorat à Lérins et une foule d'autres, qui ne tardèrent pas à se produire à l'imitation de celles de l'Orient. C'est Athanase qui, en 341, avait apporté à Rome l'idée de ces institutions. Chez les Grecs, elles étaient alors florissantes. Sur la montagne de Nitrie en Égypte il n'y avait pas eu moins de cinq mille religieux, dont huit seulement étaient prêtres; tous les autres étaient laïques. Pacôme en avait vu sept mille se grouper autour de lui. Sérapion en avait eu dix mille sous ses ordres. C'était à la fois des villes et des armées.

Le rapprochement des moines donna naissance aux couvents. L'ascétisme se relâcha peu à peu. La morale devint moins sévère, et ces âmes arden-tes, que le soin de se dompter soi-même n'occu-pait plus, sentirent se glisser en elles toutes les passions de la vie mondaine. Comme ces sociétés, où tout était mis en commun, étaient partagées en sections et subdivisées à plusieurs degrés, l'am-bition s'empara d'elles et chacun aspira à l'honneur de monter en grade. Le chef de dix voulut le devenir de cent; les plus avancés briguèrent

la fonction supérieure d'abbé, d'higoumène ou d'archimandrite. De bonne heure on avait réservé aux ascètes une place d'honneur dans les réunions des fidèles, dans les offices et dans les délibérations; ils avaient été placés entre le clergé et le peuple, près du clergé à cause de la ferveur de leur foi, près du peuple, parce que la plupart d'entre eux n'étaient pas clercs. Mais quand il y eut de grandes associations de cénobites, les chefs devinrent des personnages importants, les religieux commencèrent à rivaliser avec le clergé. Déjà au cinquième siècle, ils obtenaient des fonctions cléricales et on les plaçait, non plus entre le clergé et le peuple, mais entre les prêtres et les diacres. Au siècle suivant, ils furent déclarés clercs et égaux au clergé; les abbés eurent le rang d'évêques, portèrent la crosse et siégèrent dans les conciles.

Il y eut donc en quelque sorte deux églises, l'une séculière, c'est-à-dire vivant dans le monde, accomplissant les cérémonies pour le peuple et ne conservant plus, pour représenter le communisme primitif, que le célibat des prêtres; l'autre réalisant en fait cette doctrine et non moins puissamment organisée que la première.

Il arriva dans les associations monacales ce qui

était arrivé dans les églises primitives : la pauvreté n'y fut plus en honneur, ou, pour mieux dire, chacun de leurs membres parut pauvre, en ce sens qu'il ne possédait rien en propre; mais les communautés acquirent des richesses qui allèrent croissant. En Occident, plus encore qu'en Orient, les couvents furent des associations communistes, exploitant des terres et des industries. L'apport de leurs membres constituait ou grossissait le capital social; à cet avoir, les rois et les seigneurs ajoutaient des donations, des legs, des bénéfices. Les couvents devinrent personnes légales, pouvant acheter, vendre, hériter, ester en justice, rendre la justice, tenir des écoles, délivrer des brevets. Leur avoir alla croissant; plusieurs devinrent possesseurs de propriétés immenses, sur lesquelles travaillaient non-seulement des moines, mais aussi des manants et des villages entiers. Les plus grands seigneurs briguèrent l'honneur d'être mis à la tête de ces établissements; beaucoup d'abbesses furent des dames issues des premières familles féodales.

Quoique l'église et les couvents eussent suivid des voies différentes et que le clergé séculier se fût en grande partie dégagé des principes antisociaux sur lesquels se basaient les associations monacales, les couvents ne formèrent pas une nou-

velle société chrétienne en antagonisme avec l'église. Depuis que saint Benoît, au commencement du neuvième siècle, avait réformé les ordres monastiques, leurs relations avec le clergé se trouvaient régularisées. Les couvents devenaient des centres d'étude, où se préparaient les recrues du clergé séculier. C'est eux qui fournissaient les prêtres, les curés, la plupart des dignitaires de l'Église et jusqu'à des papes.

En Orient, les relations du clergé et des couvents furent autrement conçues. En se mariant, en devenant pères de famille, les prêtres grecs répudiaient par cela même toute idée de communauté, vivaient de la vie ordinaire des citoyens et remplissaient simplement au milieu d'eux la fonction sacerdotale. On trouva toutefois des inconvénients pour l'église à remettre entre les mains d'hommes mariés une autorité aussi importante que celle d'évêque et l'usage s'établit de choisir les évêques, les archevêques et les patriarches parmi les moines. Les couvents de l'église orthodoxe sont encore en possession de ce privilége. Mais l'élément communiste, qui règne aussi bien dans les monastères de l'Orient que dans les communautés latines, est fort atténué dans cette église par le mariage des prêtres. Ce dernier usage a pour effet

immédiat qu'aucune rupture ne se produit entre la société laïque et le clergé : le prêtre y est laïque par plus de la moitié de son existence et n'a aucun intérêt à soutenir des doctrines dont il serait victime au même titre que ses concitoyens ; de plus il fait partie du monde par ses plus chères affections ; enfin les laïques voient en lui un des leurs et non un étranger ou un ennemi. L'évêque, quoique sorti de monastères où l'idée de communauté est mise en pratique, n'aurait ni le pouvoir ni l'occasion de la transporter dans la société civile ou dans son clergé. De cette manière, l'église grecque ne s'est point séparée de la nation ; elle fait corps avec elle et les influences communistes ne peuvent jouer dans l'une et l'autre qu'un rôle fort effacé.

Il n'en a pas été de même dans l'église latine. Le célibat n'est pas par lui-même un fait de communisme bien caractérisé ; la doctrine communiste moderne ne le recommande pas, mais, poussée dans ses conséquences, elle admet la communauté des femmes, qui est la destruction de la famille. D'autre part, entre le célibat et la promiscuité la distance est petite : supposons en effet que la loi institue le célibat comme doctrine d'État ; comme il y a une force des choses qui empêche l'espèce

humaine de s'anéantir, la nature aura bientôt repris ses droits et, le mariage proscrit, la société tombera fatallement dans la promiscuité. Je veux croire que, malgré tant de voix accusatrices, les couvents d'hommes et de femmes n'en sont point venus à cette criminelle extrémité. Je veux croire que, malgré le trop fréquent voisinage et les communications faciles des couvents d'hommes et de femmes pendant des siècles, les uns et les autres sont toujours restés fidèles à la prescription de saint Paul: ne pouvant se marier, ils ont brûlé avec patience et enduré chastement leur brûlure. La nature a toujours été vaincue par la piété.

Mais le célibat a séparé nettement le prêtre séculier de la société laïque, a déplacé ses intérêts mondains, a éteint en lui, s'il est bon prêtre, les plus naturelles affections. Il l'a donc placé moralement et socialement dans des conditions analogues à celles où sont les moines. Ainsi le célibat par une demi-communauté de principes et de situation, a ouvert le clergé aux idées communistes, qui règnent dans les couvents, et l'a mis en antagonisme avec la société civile. C'est pourquoi il n'est pas nécessaire chez nous que les couvents fournissent au clergé ses évêques, ses archevêques et son chef suprême : le clergé est lui-même une

sorte de communauté monacale répandue dans le monde et chargée du culte public. La seule différence peut-être entre les ordres ecclésiastiques et les ordres religieux, c'est que le prêtre conserve son avoir, en dispose, tandis que le religieux renonce le plus souvent à ses droits et le verse dans la communauté. Mais cette différence est presque illusoire, puisque dans toute l'église latine le clergé se recrute généralement dans les classes pauvres. Son indigence, à peine compensée par ses appoiments ou par quelques donations, brise le dernier lien qui l'attache à la société laïque. En effet, des trois fondements sociaux dont on a fait tant de bruit dans ces derniers temps, la propriété, la famille et la religion, le prêtre le plus souvent ne jouit pas de la première; ses vœux et le précepte même de Jésus l'obligent à renoncer à la seconde; quant à la troisième, il ne la demande pas à la nation où il est né, il la tient du chef de son église.

XXII

CONCLUSION.

Voilà par quelles transformations lentes, mais régulières et logiques, la société chrétienne est parvenue au point où nous la voyons. Pour échapper aux vices des vieilles sociétés et en opérer la rénovation, les fondateurs du christianisme mirent en avant deux principes, dont l'un était alors comme un corollaire de l'autre : c'était le principe universel de la morale et le principe local et temporaire de la communauté des biens. Ces deux principes se sont présentés ensemble et ont présidé à la formation des premières associations chrétiennes. Peu à peu, le second ayant paru incompatible avec les besoins de toute société civile et politique, fut abandonné par les églises, qui purent enfin se réconcilier avec le monde grec et ro-

main. Mais il se réfugia dans les communautés d'hommes et de femmes, d'où il reprit avec le temps son empire sur les clergés. Par le mariage des prêtres, le clergé grec échappa à l'influence communiste des monastères. Par le célibat, le clergé latin lui demeura ouvert et se trouva entraîné, à l'égard de la société laïque, dans cette lutte où il est si profondément engagé aujourd'hui. Cette lutte n'est pas entre des hommes; elle n'est pas entre la religion et l'impiété; elle n'est pas entre le pape, même infaillible, et la souveraineté laïque, comme au temps des Investitures ou de la querelle des Guelfes et des Gibelins. Au fond, la société laïque voit avec assez d'indifférence que le clergé ait un chef ou qu'il en ait plusieurs. La lutte est entre les deux idées mises en avant par la prédication initiale, idées dont le monde moderne accepte, chérit et défend la première, mais dont la seconde le mène aux abîmes.

II

L'ÉTAT ACTUEL

I

LES DEUX ÉGLISES.

Nous avons vu comment la suite des faits amena l'église latine à l'unité de gouvernement. Les chrétiens avaient conçu, dès l'origine, la pensée de substituer une société nouvelle à la société antique, dont la chute morale était manifeste. La conquête romaine n'avait pas changé le monde hellénique et n'avait fait que lui donner des maîtres; il en était résulté que la séparation des langues, des mœurs, des coutumes et des institutions civiles, entre l'Orient et l'Occident, n'avait pas cessé: la difficulté et la rareté des communications entre ces deux mondes avait contribué à la maintenir. Le

projet des chrétiens avait donc eu en vue, non une seule société, mais deux. Pour se substituer à elles, le christianisme avait eu d'abord à s'adapter en quelque sorte à l'une et à l'autre, à se modeler sur elles. De là étaient nées en Orient plusieurs églises indépendantes, des évêchés *autocéphales*, comme on disait, et finalement les patriarchats, qui existent encore aujourd'hui.

L'unité gouvernementale de l'empire d'Occident avait produit avec le temps celle de l'église latine et placé à sa tête un évêque ayant la suprématie sur tous les autres et qui reçut le nom de *pape*. L'église de Rome n'était pas la plus ancienne. Eusèbe (*Chron.*, an. 39) établit que le premier siège fondé par Pierre était celui d'Antioche et que cette ville avait été la métropole de tout l'Orient. La primauté épiscopale ou patriarcale accordée au pape venait donc uniquement de ce que Rome était la capitale de l'empire et l'était encore lorsque les églises chrétiennes furent légalement reconnues par Constantin. C'était une question politique, dont la solution pouvait intéresser l'église latine, mais n'importait pas autant à celles de l'Orient. La division de l'empire entre deux capitales et plus tard la destruction de l'empire d'Occident confirmèrent les droits des patriarchats orientaux et leur indépendance vis-à-

vis de Rome. C'est ce que prouve l'histoire du patriarchat de Constantinople : l'évêque de Byzance dépendit pendant plus de trois siècles du métropolitain d'Héraclée en Thrace ; quand Constantin eut élevé Byzance au rôle de capitale et en eut fait Constantinople, cet évêque acquit une importance prépondérante. Au cinquième siècle, le concile de Chalcédoine le fit patriarche et lui donna juridiction sur l'Asie, le Pont, la Thrace, avec soixante-cinq métropoles et sept cents évêchés. Depuis ce temps, l'autorité du patriarche de Constantinople cessa de s'accroître, mais s'affirma définitivement au neuvième siècle, lors du schisme de Photius. A cette époque, l'église romaine avait elle-même son organisation complète ; la papauté s'acheminait rapidement vers son point culminant, vers cette unité théocratique qui devait envelopper jusqu'aux royaumes.

On peut dater, non pas seulement de Boniface VIII, mais d'Innocent III, la décadence de la papauté temporelle ; car elle ne se maintint que bien peu d'années à son point le plus élevé. Si, plus tard, les relations de l'église latine avec les souverains de l'Europe allèrent s'altérant de jour en jour, son état intérieur offrait toujours les mêmes éléments et c'est sa perpétuité d'organisation in-

time qui a prolongé sa durée jusqu'à nous. Nous avons vu précédemment que ces éléments essentiels étaient au nombre de trois : les fidèles, le clergé et les ordres monastiques. La distinction des fidèles et des prêtres datait de l'origine du christianisme et se rencontrait en Orient comme en Occident. L'église latine y avait seulement ajouté le célibat des prêtres, ce qui avait établi entre le clergé et les laïques une barrière plus haute et une véritable séparation. Les laïques renoncèrent-ils d'eux-mêmes, par un désistement spontané, à l'élection de leurs prêtres, ou en furent-ils dépouillés par l'autorité cléricale ? Il est certain du moins qu'à partir du jour où le clergé se recruta librement et sans l'intervention des fidèles, l'église forma une oligarchie, d'où le principe électif ne devait pas tarder à disparaître. C'est ce qui arriva quand les évêques latins eurent reconnu la suprématie du pape et tinrent de lui leur double pouvoir ; l'oligarchie des premiers siècles se transforma peu à peu en monarchie. Cette monarchie théocratique prit à son tour un caractère absolu, quand le pape revendiqua pour lui seul l'investiture des évêques et leur interdit de recevoir aucun bénéfice des mains d'un prince temporel. Cet acte fut accompli par Grégoire VII, dans la seconde moitié du onzième siècle.

Je laisse de côté pour un moment les orages dont cette exaltation de la puissance papale remplit l'Europe pendant plusieurs centaines d'années et le moyen, devenu vulgaire, employé alors par les papes pour détourner l'attention des chrétiens vers le dehors. Cette politique n'était pas usée à cette époque comme elle l'est aujourd'hui : les croisades aidèrent la papauté à maintenir son absolutisme universel, tant que les rois, les seigneurs et les peuples ne se sentirent pas trop épuisés par ces expéditions ruineuses. La lutte entre la papauté et l'autorité temporelle des souverains recommença aussitôt après ; elle ne s'arrêta plus et nous en voyons le dernier acte se dérouler sous nos yeux.

II

ESPRIT ANTIDÉMOCRATIQUE.

Jamais l'église chrétienne n'a constitué une démocratie. Les disciples de Jésus s'étaient groupés autour de lui, attirés et retenus par son ascendant. Ils devinrent à leur tour chefs des associations chrétiennes, autorisés non par elles, mais par lui, et c'est eux qui, sur la présentation des laïques, conféraient aux évêques et aux prêtres un pouvoir ecclésiastique analogue au leur. A aucune époque, les laïques n'ont eu pour mission de faire des prêtres ou des évêques, c'est-à-dire de leur donner une portion quelconque du pouvoir spirituel, qui constitue le sacerdoce chrétien. Dans les monarchies héréditaires, l'autorité laïque est représentée par le roi ou par les magistrats auxquels le roi délie ses pouvoirs. Dans les États démocratiques,

qui procèdent par l'élection, l'inverse a lieu; c'est le peuple qui délègue son autorité à ses chefs, afin qu'ils en usent suivant des règles déterminées par la loi. Or dans les monarchies, comme dans les républiques, l'église a pu reconnaître au souverain temporel le droit de lui présenter les évêques, mais non celui de les instituer. Le pape investit les évêques et les évêques investissent les prêtres. Il en résulte que, si le pape refuse d'investir un évêque nommé par l'autorité laïque, cet évêque ne peut exercer ses fonctions spirituelles. Si les deux pouvoirs persistent, l'évêché reste veuf, les prêtres manquants ne sont pas remplacés et une portion de l'église est privée des sacrements. Cette extrémité s'est présentée plusieurs fois dans la suite des siècles et récemment encore en Italie.

C'est une des preuves les plus évidentes que tout principe démocratique est banni de l'église romaine. Quoique Jésus ait dit : « partout où vous serez plusieurs réunis en mon nom, je serai avec vous, » l'église n'a jamais vu dans ces paroles un principe de cette nature, elle les a appliquées uniquement aux évêques et s'est fondée sur elles pour constituer ses conciles. Si, à un moment quelconque de l'histoire, la parole de Jésus eût été prise dans toute son extension, et que les laïques

eussent été admis à choisir eux-mêmes leurs chefs spirituels, jamais cette privation des sacrements n'eût pu se produire ; la fonction sacerdotale aurait toujours été remplie. Mais en même temps l'autorité des évêques, telle qu'elle est conçue aujourd'hui, aurait été annulée ; celle du pape, qui est le premier parmi eux, se serait écroulée avec la leur : l'unité de l'église aurait peut-être disparu, et une immense révolution se serait produite dans tout l'Occident.

III

EXCLUSION DES LAIQUES.

L'église romaine, constituée sur le modèle impérial, ne pouvait donc, sans compromettre sa propre existence, accepter à quelque degré que ce fût le principe démocratique. Elle l'a toujours rejeté et combattu. Les laïques ont été maintenus hors du clergé et les conditions pour y pénétrer leur ont été rendues plus difficiles. Quoique les laïques composent la majorité dans l'église et que sans eux il n'y eût même pas d'église, la constitution du catholicisme, le système politique dans lequel il est engagé depuis tant de siècles les a tenus à l'écart. Ils n'ont aucune part dans les affaires spirituelles de l'église. Ils reçoivent du clergé les dogmes tout faits et n'ont aucunement le droit d'y rien changer. Ces dogmes, c'est le

clergé qui, dans les conciles ou ailleurs, les a définis, développés, modifiés. A ces définitions et à ces changements le chrétien laïque est demeuré absolument étranger. Son devoir est de les accepter, non de les contrôler. S'ils contrarient ses idées, il doit penser que ses idées sont fausses; s'ils blessent ses affections, il doit penser que ses affections sont mauvaises. Le bien que peut faire un fidèle n'est un bien qu'à la condition d'être subordonné à la foi, telle que le clergé l'a formulée; toutes les vertus qui ne sont pas catholiques sont inutiles, pernicieuses, et conduisent à la damnation éternelle. Bossuet, qui a été comme un père de l'église latine, parlant de Socrate et des autres sages de l'antiquité renommés pour leurs vertus, prononce ces mots cruels: « toutes ces vertus dont l'enfer est rempli ». Les occupations des hommes, quand elles ne tendent pas directement au plus grand bien de l'église, sont appelées stériles ou dangereuses pour le salut. Toute la vie du chrétien laïque, ses pensées, ses paroles, l'emploi de ses jours et de ses nuits, ses relations avec ses semblables dans la société, dans l'État, dans sa profession, dans sa famille, son boire et son manger, ses amusements même sont réglés par l'autorité ecclésiastique, définis par les évêques, approuvés

et censurés par le confesseur, conseillés par le directeur de conscience. Si le laïque accepte ces directions et se soumet en bon chrétien catholique à l'autorité que le clergé romain s'est attribuée dans la suite des temps, il perd toute initiative personnelle et tombe dans le plus entier asservissement.

Ainsi le recrutement du clergé latin, en constituant dans l'église une oligarchie théocratique, a profondément divisé les chrétiens en deux classes, celle qui commande ou dirige et celle qui obéit. Le maintien exclusif de la langue latine dans la liturgie et même dans l'enseignement ecclésiastique a creusé davantage encore la démarcation. Dans les premiers temps de l'église, le service divin se faisait dans la langue vulgaire pour chaque pays, en grec, en copte, en arménien, en langue besse, en langue éthiopienne ; le latin était employé dans la province romaine d'Afrique, dans les Gaules, l'Espagne et l'Illyrie ; l'esclavon était encore en usage au neuvième siècle. Tant que dura la société romaine, les fidèles comprirent le langage de leurs pontifes, qui était le leur ou celui de leurs administrations. Mais quand les peuples du Nord eurent envahi l'Occident, supprimé les fonctionnaires impériaux, soumis ou détruit des populations accoutumées à la langue latine, la

religion chrétienne, en s'imposant à eux, n'adopta point leurs langues et garda la sienne.

Nous n'avons pas à exposer ici le compromis qui se produisit spontanément entre le latin et les langues des peuples barbares, ni comment en sortirent les langues modernes. Disons seulement que le clergé romain résista moins qu'il ne l'avait voulu à l'influence des langues vulgaires et qu'il y eut un moment où le latin dont il faisait usage était extrêmement défiguré. Toutefois deux causes principales contribuèrent à maintenir, dans les offices et dans les actes de l'autorité ecclésiastique, un latin moins éloigné de la langue des anciens Romains : la plus grande partie de la liturgie catholique est antérieure à la barbarie du moyen âge, et ce qui plus tard y fut ajouté ou changé fut l'œuvre des membres les plus instruits du clergé.

Tandis que ce dernier continuait d'officier, d'enseigner et de discuter en latin, les langues modernes se perfectionnaient et devenaient à la fois des langues populaires bien faites et des organes littéraires. Elles ne conservaient plus du latin que des racines et des formes profondément altérées; en outre, l'esprit analytique, qui est par excellence l'esprit moderne, présidait à toutes leurs transformations et les éloignait de plus en plus de

leur origine. L'église romaine crut démontrer sa puissance et sa perpétuité en maintenant chez elle l'usage exclusif de la langue latine. Elle ne réussit réellement qu'à s'isoler davantage et à se rendre encore plus impénétrable au commun des fidèles.

Le contraste fut grand entre elle et les peuples de l'Europe ; il le fut surtout pour les peuples germaniques, parvenus plus tard que les autres à la civilisation et dont les langues avaient à peine éprouvé l'influence du latin. Il vint un temps où le clergé parut si différent du peuple, que le nom même d'*église* ne désigna plus l'assemblée des fidèles, mais seulement le clergé sans les laïques.

IV

L'ANTAGONISME.

Ça été certainement le plus grand malheur et aussi la plus grande faute de l'église romaine, d'avoir ouvert et sans cesse approfondi ce fossé, dont elle s'est entourée comme pour se protéger et se rendre inaccessible. Car, en se séparant de plus en plus et par tous les moyens de la société laïque, elle a fini par lui devenir étrangère.

Pendant ce temps les peuples, qui se créaient des langues littéraires plus commodes que la langue ecclésiastique et mieux adaptées au génie moderne, acquéraient la connaissance de l'antiquité, de ses grandes œuvres d'art, de littérature, de philosophie. On lisait les écrits de Thucydide, de Platon, de Démosthène, d'Aristote et de tant d'autres écrivains, si supérieurs à tout ce que

l'église avait produit, et l'on s'habitue, aux dépens des idées catholiques, à raisonner avec eux, à penser comme eux. Vainement l'église interdit l'étude du grec : on se convainquit que la supériorité n'appartenait pas seulement aux païens de l'ancienne Grèce, mais que l'église grecque elle-même avait eu des écrivains et des orateurs auxquels l'église latine ne pouvait opposer aucun des siens. Combien, par exemple, la langue élégante et châtiée de Basile et de Chrysostome est supérieure à l'idiome presque barbare de saint Augustin !

Enfin apparurent au milieu des nations modernes les germes d'où sont sorties les sciences qui ont transformé nos sociétés. Brûler un philosophe, emprisonner un astronome, excommunier une science n'ont servi qu'à accélérer la marche de la science et de la philosophie. Tous les actes, tous les décrets, par lesquels l'autorité ecclésiastique a tenté de l'arrêter ou de la retarder, ont accru l'isolement du clergé et ont fait voir en lui, non plus seulement un étranger pensant autrement que les laïques et parlant une autre langue, mais un antagoniste et un ennemi.

Les violences de Rome contre l'esprit nouveau, qui a été souvent anticatholique, mais qui ne s'est

presque jamais montré antichrétien, ont eu pour contre-coup la suppression du clergé et la fermeture des églises au temps de la révolution française, et récemment la conquête de Rome par les Italiens et l'abolition de la papauté temporelle. Pie IX a porté la peine des fautes commises par ses prédécesseurs, comme certains rois, en Angleterre, en France et ailleurs, ont été punis, moins pour leurs propres fautes que pour celles de leurs ancêtres, qui s'étaient accumulées sur eux. Certes, la nature est indifférente aux actes de chacun de nous ; mais ces actes ont des suites nécessaires, qui vont se croissant, s'annulant ou se multipliant les unes par les autres ; un temps arrive où leur produit éclate au jour et se manifeste quelquefois par des renversements.

Jésus avait choisi Pierre et les autres ; ses disciples se sont choisi des successeurs ; on s'est accoutumé à être dirigé par eux ; de petites administrations clandestines sont devenues des gouvernements ; la puissance a engendré l'orgueil, et avec l'orgueil la dépression de l'ignorant et du pauvre. Mais l'ignorant s'étant instruit, et le pauvre s'étant enrichi par son travail, ont mis de côté les successeurs de Pierre et les ont traités en ennemis. Voilà comment

le laïque s'est vu en quelque sorte mis hors de l'église et cherche aujourd'hui hors d'elle le salut qu'elle lui refuse. Le temps des violences semble passé, parce que l'esprit nouveau répugne aux mœurs des autres siècles et condamne tout ce qui peut porter atteinte à la liberté des esprits. Mais jamais la séparation du clergé et des laïques n'a été plus profonde.

Il y eut un moment, à la fin du siècle dernier et dans les premières années du siècle présent, où il eût peut-être été possible, sinon facile, de reconnaître les fautes dont on venait d'être puni et de rompre avec le passé; en ce moment l'esprit laïque lui-même demandait qu'il fût oublié et qu'une mutuelle amnistie réconciliât le prêtre et le peuple chrétien. Rome, il faut bien le dire, a été sourde. Profitant, après brumaire, d'usurpations criminelles et, après 1815, de restaurations éphémères, elle a cru pouvoir renouer « la chaîne des temps ». La chaîne ne s'est point renouée. La réconciliation n'a pas eu lieu et désormais l'esprit laïque et l'esprit de l'Église semblent séparés pour jamais. La substitution de l'Église à l'empire est à refaire : mais elle est aujourd'hui plus difficile à réaliser qu'au temps des empereurs romains, parce qu'en renonçant à l'esprit du catholicisme, les sociétés

modernes n'ont pas pour cela cessé d'être chrétiennes. En possession des principes de morale répandus par le christianisme, elles se sont émancipées par eux, non moins que par l'esprit de la science, qui ne leur est nullement contraire. Etranger à la hiérarchie ecclésiastique, le laïque s'est accoutumé à se passer d'elle et à faire lui-même son salut en ce monde et dans l'autre. Ainsi par un renversement des choses, c'est maintenant le prêtre qui tend à être abandonné à lui-même : s'il ne prend aucune mesure pour se rapprocher des laïques, non pour les rapprocher de lui, le jour vient où toute la société laïque lui fera défaut, désertera ses autels et le laissera officier, comme un pontife étranger, sous des voûtes sonores et désolées.

V

LE PRINCIPE ÉLECTIF.

Il est clair que, si dès l'origine les paroles du Christ, que nous avons citées plus haut, avaient été appliquées dans toute leur extension, l'histoire des Églises et avec elle l'histoire du monde moderne eût été tout autre qu'elle n'a été. L'église romaine n'eût peut-être pas eu l'unité monarchique à laquelle elle s'est arrêtée ; mais les luttes qu'elle soutient ou qu'elle suscite, depuis quinze cents ans, auraient pu être évitées. En effet chacun des fidèles aurait été, non un instrument, mais un membre du corps du Christ, comme il avait été qualifié dès l'origine. Participant au choix de ses chefs spirituels, il n'eût été que rarement en désaccord avec eux, et tout désaccord eût été local et sans conséquences. Le souverain pontife, si l'on eût senti la

nécessité d'en avoir un, n'aurait point été un monarque absolu dans l'église, mais le représentant de tous les fidèles, responsable devant la chrétienté et hors d'état de jamais l'asservir. Il n'aurait eu de pouvoir temporel que celui que l'on aurait voulu lui confier ; mais son autorité spirituelle eût été immense, et son prestige incomparable. Un tel état de choses eût comporté tous les progrès de l'esprit humain, dans les lettres, dans les sciences et dans les arts ; le conflit, la lutte profonde à laquelle l'église se voit succomber aujourd'hui, eût été impossible et un long avenir s'étendrait encore devant elle.

Cette utopie ne s'est point réalisée ; l'église latine a poursuivi et poursuit encore l'application du principe contraire ; elle ne paraît pas même s'apercevoir qu'il est épuisé et que l'esprit moderne suit précisément la marche opposée. Chez elle l'autorité descend et ne remonte pas. Dans les constitutions modernes elle remonte et, si elle redescend ensuite, c'est sous la condition de la responsabilité. Le premier système engendre le droit divin et la théocratie, dans lesquels les peuples sont des sujets, d'autant plus louables qu'ils obéissent mieux à l'ordre d'en haut. Dans l'autre la voix du peuple est celle de Dieu même, en tant qu'il est présent en

chacun de nous; le droit que la raison nous confère, nous le déléguons à des personnes chargées par nous de définir les lois et d'en assurer l'exécution. La loi est la maîtresse, et, comme elle procède de nous-mêmes, nous ne pouvons jamais être asservis par elle.

Tel est, sous une de ses formes, le conflit dont souffre aujourd'hui le monde occidental. Comme la volonté de tous est plus forte que la volonté d'un seul ou de quelques-uns, il n'est pas douteux que le problème se résoudra par la disparition du premier de ces deux systèmes, déjà presque éliminé de la politique, et que, si l'église persiste à le vouloir maintenir, elle disparaîtra avec lui, comme, avec l'empire romain, ont disparu les sacerdoces anciens.

VI

FAUSSE SITUATION DU PRÊTRE.

Nous devons maintenant examiner la situation du prêtre catholique à l'heure où nous écrivons. Elle n'a pas toujours été la même à toutes les époques de l'histoire; elle pourra se modifier encore et subir même de véritables révolutions, car elle n'est pas ce qu'elle devrait être. La séparation du clergé et des laïques d'une part, de l'autre la constitution théocratique de l'église ont forcée de bonne heure les souverains à prendre vis-à-vis de celle-ci des mesures de précaution, qui les ont protégés contre ses empiétements. Parmi ces mesures, il en est qui sont de justes revendications; d'autres atteignent la conscience même et l'indépendance de la foi; les unes et les autres mettent en partie le prêtre sous la main du pouvoir civil. Comme il est

en même temps subordonné à son évêque, qui l'est au souverain pontife, le prêtre est, en vertu de son vœu, l'agent soumis ou l'instrument fragile d'un autre pouvoir en antagonisme avec le premier.

Les droits de l'État sur le prêtre sont inscrits dans les *concordats*; les prétentions des évêques et du pape ont été déclarées pour la dernière fois le 8 décembre 1864 dans l'écrit pontifical connu sous le nom de *Syllabus* et dans l'*encyclique* dont il était accompagné. Six ans après, le 18 juillet 1870, le concile réuni à Rome dans l'église métropolitaine de Saint-Pierre, déclara le pape infaillible, et cette déclaration transforma le *Syllabus* en une sorte de loi fondamentale, obligatoire pour toute l'église romaine. Aujourd'hui, nul n'est bon catholique s'il n'admet, dans toute son étendue, la doctrine contenue dans le rescrit papal; le prêtre est dans la stricte obligation, non-seulement de l'admettre et de s'y conformer, mais même de l'enseigner et de la défendre jusque dans ses dernières conséquences. Mais, d'un autre côté, la *Déclaration des droits de l'homme*, qui est le fondement de la civilisation moderne, et les concordats, qui ont assuré à l'État des droits dont il ne s'est point dépouillé, contiennent des formules en contradiction avec celles du *Syllabus*; ces formules obligent le prêtre, en face de la

société laïque, pour laquelle il exerce son ministère. Il est donc mis, par les deux principes opposés dont il a été parlé tout à l'heure, dans une situation fausse et dans une véritable impossibilité : car, s'il obéit à son chef ecclésiastique, il viole la loi de son pays et tombe sous le coup de la justice ; s'il se conforme à la justice et à la loi, il viole ses vœux d'obéissance et devient dans l'église un révolté.

Aussi avons-nous lieu de penser que la plupart des jeunes hommes qui, dès l'adolescence, se préparent à la prêtrise et qui persévèrent, n'ont qu'une idée vague de la situation qui les attend. Quelques-uns, sans doute, entrent dans les ordres pour échapper à certaines charges de la société ; mais peut-on douter que la plupart n'y soient attirés par le sentiment religieux et par la beauté qu'ils attribuent à cette mission. Or c'est seulement quand il faut agir et remplir cette mission périlleuse, qu'ils sentent dans quelle alternative poignante ils se sont eux-mêmes placés.

On se prépare spontanément à la prêtrise, mais on ne devient prêtre que par le choix de l'évêque. La plupart des adolescents qui peuplent nos séminaires sont des enfants du peuple, dont beaucoup sont nés dans les villages et ont été séduits par le rôle du curé et par l'importance que lui donne son

ministère. Le curé qui officie est, comme le personnage de la scène antique, élevé d'un degré au-dessus du commun des hommes, et mis dans une sorte d'atmosphère idéale, où un éclat surhumain l'environne. Quand il paraît dans les fêtes, un pouvoir mystérieux reluit dans sa personne et semble révéler en lui un organe de la divinité. Les filles admirent et restent confondues; l'âme des jeunes garçons se remplit de désirs, à la pensée qu'il est possible à tout homme d'atteindre à cet état supérieur. On déclare sa vocation; on apprend les éléments de la langue de l'église, on entre au petit séminaire, et, si l'on en est capable, au grand.

Je n'ai à faire ici ni la critique ni l'éloge de l'enseignement qu'on y reçoit, je dois dire cependant que le Syllabus en est maintenant la base dans tous les séminaires catholiques, et je sais des livres mis entre les mains des élèves dans tous nos collèges, qui sont interdits, comme dangereux, dans les grands séminaires. Il n'y a ni à s'en étonner, ni à s'en plaindre. C'est la conséquence nécessaire de la séparation des laïques et du clergé. Il est évident que le premier soin de ceux qui président à l'instruction du prêtre futur doit être de le soustraire à toutes les idées mondaines, c'est-à-dire contraires à ce que l'autorité épiscopale exigera de

lui dans l'avenir. Les séminaires sont des espèces de couvents temporaires, où l'élève passe trois années, se préparant à recevoir les ordres. Ils doivent leur esprit monacal à leur origine ; saint Augustin, qui fonda les premiers, les conçut comme des monastères et leur en donna même le nom. Cet évêque, comme nous l'avons déjà observé, fut aussi le premier qui força les prêtres à vivre en communauté. Il connaissait, par une expérience de neuf ans, les dangers que courraient les jeunes hommes dans la vie dissipée des villes, que le christianisme était loin d'avoir transformée. Il sentait aussi que le monde barbare ne tarderait pas à mettre le clergé latin dans une situation nouvelle, où il ne pourrait se maintenir qu'en s'isolant.

Une sorte d'ascétisme s'introduisit dans l'éducation des jeunes ecclésiastiques ; il y eut certainement des défaillances à plusieurs époques, où la vie du prêtre était devenue bien mondaine. La réforme générale de l'Église, opérée au seizième siècle par le concile de Trente, créa définitivement les séminaires ; quelques années après, une ordonnance royale obligeait chaque évêque de France à en ériger un pour son diocèse. Dans les contrées plus méridionales de l'Europe, les écoles abbatiales continuèrent de remplir le rôle que jouaient chez nous

les séminaires. Ces écoles étaient annexées à des couvents et mises sous l'autorité de l'abbé. Elles ne se confondaient point avec les universités, où l'enseignement était généralement donné par des clercs, mais qui étaient surtout fréquentées par de jeunes laïques. L'esprit monacal n'existaient chez ces derniers que dans une faible mesure, tandis qu'il régnait dans les écoles abbatiales et dans les séminaires. Les révolutions que l'Europe a subies depuis trois siècles, ne l'en ont point banni : comment en pourrait-il être autrement, puisque le jeune homme qui se destine à la prêtrise sait qu'il devra prononcer un vœu de célibat et de chasteté, qu'il renoncera aux affections les plus puissantes de la nature humaine et qu'il sera assailli par toutes les tentations ? Il est donc nécessaire qu'il soit préparé de longue main à subir ces assauts.

VII

L'ÉDUCATION DU PRÊTRE.

Deux caractères dominent dans l'éducation des séminaires et des autres écoles de cléricature : la préparation au célibat et l'exclusion de toute connaissance, de toute idée capable d'ébranler la foi catholique. Pour obtenir le premier résultat, l'étudiant est autant que possible séparé du monde extérieur, surtout de la société des femmes; toute relation avec l'autre sexe est présentée comme une souillure; les sentiments, les tentations, que la nature éveille à cet âge avec tant d'énergie, ne pouvant être totalement éteints, sont détournés de leur voie naturelle et portés vers des êtres idéaux, vers des conceptions d'une nature mythologique, au moyen desquelles le mysticisme est mis à la place des instincts sociaux, le rêve à la place de la réalité.

Quant à la foi catholique, elle a été définie par les conciles, notamment par le concile de Trente au seizième siècle, et son esprit a été dévoilé sans détour par les deux écrits pontificaux de 1864. L'enseignement ecclésiastique est conçu comme une préparation à la lutte contre l'esprit de recherche et d'examen, c'est-à-dire contre la science. Déjà les premiers promoteurs du christianisme, Jésus, ses disciples immédiats et Paul, avaient représenté les productions de l'esprit humain comme inutiles et puériles, sinon comme pernicieuses. Cependant, à mesure que les églises avaient grandi, ce dédain systématique avait été en diminuant. On avait compris que, pour tenir tête à la science et aux lettres grecques et latines, il était bon de n'y être pas étranger; à la philosophie alexandrine les docteurs de l'église avaient opposé une autre philosophie; au quatrième siècle, saint Basile avait jugé que l'étude des auteurs profanes était une utile préparation aux études chrétiennes. Pendant tout le moyen âge, l'enseignement de ce qu'on nommait encore les sciences et les lettres fut, en Occident, presque tout entier entre les mains du clergé, au point que le mot *clerc* devint synonyme de savant.

Mais les temps modernes ont vu naître des scienc-

ces nouvelles que les anciens avaient ignorées et dont l'enseignement ecclésiastique ne fournissait ni la base ni la méthode. Il s'établit entre elles et la doctrine catholique un antagonisme qui éclata dès le premier jour et se manifesta par des excommunications et des actes de violence, tant que l'église fut assez puissante pour les exercer. La décadence de la papauté, le progrès des connaissances nouvelles et les avantages de tout genre qu'elles procuraient aux hommes, ôtèrent ce pouvoir à l'église et la forcèrent à se contenir. Toutefois ni les tendances générales du catholicisme, ni les conditions de son existence, ni les obligations imposées au prêtre n'avaient changé. L'instruction donnée dans les séminaires fut donc, après nos révolutions, ce qu'elle avait été auparavant, c'est-à-dire scolaistique, étrangère à l'esprit du siècle et, dans son ensemble comme dans ses principes, hostile au développement spontané des connaissances humaines.

Le *Syllabus*, qui en est désormais la base, anathématisé la raison humaine (3), lui interdit l'étude, même historique, des dogmes religieux (9) et lui ordonne de n'emprunter ses principes et ses méthodes qu'à la scolaistique (13). En même temps il impose aux professeurs et aux écrivains

catholiques une entière soumission aux définitions de l'église, c'est-à-dire du pape, maintenant infallible, non-seulement en matière de foi, mais en toute autre matière (12). Il attribue au pouvoir ecclésiastique le droit exclusif de diriger les études théologiques (33). Il refuse à l'autorité civile le droit de s'immiscer dans la direction ou la discipline des écoles publiques, même autres que les séminaires ; il revendique, au contraire, pour l'autorité ecclésiastique, l'intervention dans ces écoles, leur direction, leur discipline, le choix des maîtres et la collation des grades (45). Enfin, après avoir affirmé l'origine divine du pouvoir temporel de l'église et son indépendance vis-à-vis des États, il déclare anathème quiconque admet dans un État une autre religion que la religion catholique et ne fait pas profession d'intolérance (77).

Voilà quelques-unes des doctrines que les derniers écrits de la cour de Rome ont proclamées et ont données pour fondement à l'éducation du prêtre. Il en est nourri pendant le cours de ses études. L'hiver dernier au cours de théologie de la Sorbonne, j'ai entendu professer que l'église a non-seulement le droit, mais aussi le devoir d'être intolérante. Ainsi ce fils du peuple, que la naïveté de ses impressions enfantines avait amené au sé-

minaire, y entre avec la pensée de devenir un ministre de Dieu et un interprète admiré des vérités divines. Il en sort avec un ensemble d'idées qui sont le contre-pied de ce qu'admettent les sociétés modernes, la négation des faits historiques les plus avérés et des droits les mieux établis.

Il devient sous-diacre, puis diacre, puis enfin prêtre ; quand les mains de l'évêque ont été imposées sur lui, quand les siennes ont été frottées avec l'huile de l'onction, ce n'est plus un simple apôtre de morale et de paix, c'est un athlète enduit pour le combat. Au temps où le prêtre avait devant lui la vieille société gréco-romaine, tombée en décadence et assez semblable au portrait de hauts tons qu'en a tracé l'auteur de l'Apocalypse, on comprend que des pensées belliqueuses exaltassent son intelligence et son cœur : c'était cette « guerre » et ces coups « d'épée, » qu'avait annoncés Jésus.

Mais notre société n'est ni païenne ni corrompue ; nos lois ne sont ni injustes ni oppressives ; elles n'empêchent aucun homme d'exercer sa religion, de la défendre par la parole et par la plume ; et quand une d'elles ne répond plus aux besoins légitimes du temps, elle peut être améliorée ou abolie. Nos lois n'ont rien plus à cœur que d'assurer à chacun la jouissance de sa propriété,

de protéger la sainteté de la vie domestique, de maintenir la paix dans les âmes et le repos dans les cités. Pourquoi donc cette mission de guerre à tous les points de contact, donnée aux prêtres de l'église romaine? Pourquoi cette expédition d'une armée en pays ami? La suite des choses explique assez comment cette guerre a pu naître dans l'église latine, tandis que l'église d'Orient jouit de la paix la plus profonde. Mais nous verrons tout à l'heure comment le mal a pu passer, en quelque sorte, à l'état aigu où nous le voyons et quel est le principe morbide qui l'a si fort envenimé avec le temps.

VIII

L'ULTRAMONTANISME.

Ce qui vient d'être dit montre déjà combien la condition du prêtre catholique est fâcheuse, au temps où nous vivons. S'il avait quelque initiative possible, s'il lui était donné d'échapper, au moins pour une part, aux injonctions de la cour de Rome ou plutôt du pape, maître absolu de l'église, il aurait peut-être quelque moyen de faire sa paix avec la société laïque. Autrefois la Sorbonne, en France, était un point d'appui contre l'absolutisme romain ; en général, les facultés de théologie exerçaient sur le clergé français une influence libératrice, due à l'indépendance de leur situation, au savoir de leurs docteurs, aux doctrines gallicanes qu'elles enseignaient et à la part qu'elles prenaient dans la préparation des jeunes prêtres. Elles ont

presque tout perdu depuis le rétablissement du clergé dissous par la Révolution. Les périls que l'église avait courus lui firent penser qu'elle devait concentrer ses forces et donner à tous ses représentants l'unité d'esprit qui leur avait manqué. Les efforts de la cour de Rome se portèrent d'abord sur l'épiscopat. Elle profita des facilités que lui donnait la Restauration pour multiplier le nombre des évêques ultramontains. La faiblesse du gouvernement de Louis-Philippe lui permit de poursuivre le même système. Elle compléta sous le second Empire son personnel épiscopal. A l'époque où fut tenu le concile de Rome, il n'y avait plus en France qu'un ou deux évêques qui n'eussent pas compris ou qui n'admettirent pas la politique romaine : ils en ont depuis lors été punis.

Il n'y avait plus en France, en dehors de l'épiscopat, que les facultés de théologie, où d'anciens docteurs tinssent encore pour les libertés gallicanes. Il ne fut pas difficile de les réduire à l'impuissance. Pour nommer de nouveaux prêtres aux fonctions ecclésiastiques, tout en se conformant aux règles du Concordat, les évêques n'attribuèrent plus aucune valeur aux diplômes des Facultés ; ils les virent au contraire d'un mauvais œil et les tinrent pour une fâcheuse recommandation. En même

temps, ils créèrent auprès de leur propre personne des commissions d'examen formées par eux et qui n'admirent aux fonctions ecclésiastiques que les candidats ultramontains. Ceux qui ne parurent point assez soumis ou qui montrèrent quelque tendance à penser par eux-mêmes furent éliminés. Les lettres délivrées par les commissions remplacèrent les diplômes des Facultés. Ainsi les vicariats et les cures se remplirent promptement de prêtres ultramontains, dévoués à l'autorité pontificale et par cela même en antagonisme avec la société laïque. Les évêques furent maîtres de leur clergé, qui leur obéit comme des capitaines obéissent à leur colonel. On trouverait difficilement, aujourd'hui, un prêtre, surtout parmi les plus jeunes, pour qui les articles du *Syllabus* et les doctrines de l'encyclique ne soient pas autant de vérités et qui, en entrant du séminaire dans la vie réelle, ne s'étonne de les y voir partout contredits et repoussés.

LE PRÈTRE DANS LE MONDE.

C'est alors seulement que ses yeux commencent à s'ouvrir et que la triste réalité fait place aux rêves dont son mysticisme juvénile s'était bercé. Il a fait le sacrifice de ses plus légitimes affections; il a renoncé aux joies de la famille; il a fait taire en lui le désir qu'a tout homme de revivre dans ses enfants. Il a pris la résolution de ne plus penser par lui-même, d'éteindre dans son esprit toute aspiration vers ces vérités que dévoile à l'homme de science l'étude de la nature et de la philosophie. Comme il a mis à l'écart ces études fécondes, qui ont tant contribué à l'élévation de la pensée moderne et à l'amélioration de la vie, de ce côté encore il s'est condamné à la stérilité. Et par quoi tous ces sacrifices sont-ils récompensés? Par une

lutte aussi stérile que ces sacrifices eux-mêmes, par une action morale qui va diminuant de jour en jour, souvent par un état de suspicion, où les doctrines de ses chefs suprêmes l'ont placé. Cependant il voit à ses côtés, souvent dans le même village, ses compagnons d'enfance devenus hommes, mariés, pères de famille, vivant heureusement et sans contrainte dans la société des femmes, pratiquant les vertus qui font l'honnête homme et le bon citoyen, estimés de tous et exempts de péché, quoique repoussant loin d'eux les doctrines romaines que lui seul au village est chargé de défendre. La vue de sa solitude lui est à charge. Et si quelqu'un, arrivant de pays éloignés, lui raconte qu'il y a vu des églises chrétiennes, où les prêtres sont d'honnêtes chefs de famille, libres dans leurs pensées comme dans leur condition, aimés de leurs concitoyens, et participant à la vie commune, les plus sombres réflexions envahissent cette âme que les illusions déçues ont dévastée. Il ne lui reste plus pour employer les forces de son esprit, pour satisfaire le besoin d'action engendré par l'étude, qu'à soutenir la lutte à laquelle l'autorité dont il dépend l'a condamné. Beaucoup de prêtres, surtout parmi les jeunes, sont entraînés à lancer des paroles de blâme con-

tre les idées les plus justes de leur temps, à prêcher contre la liberté de la pensée, contre la science et la philosophie, à jeter l'anathème aux hommes qui ont le plus honoré l'humanité, aux inventions, aux découvertes qui ont amélioré notre condition, et quelquefois même aux lois et aux institutions de la société où ils vivent, qui les protège et qui leur laisse le plus souvent une liberté de langage et d'action qu'elle n'accorde à personne. Mais tout cela c'est la société même, c'est le monde chrétien, c'est le peuple des laïques, c'est la véritable église.

Voilà comment la marche suivie à travers les siècles par l'église latine a conduit le prêtre catholique à cette situation fausse où il se trouve aujourd'hui. Car si son langage ou ses actes sont fidèlement conformes à ce *Syllabus* dont j'ai signalé tout à l'heure les passages qui le concernent, il rencontre devant lui la loi civile qui l'arrête, ou le réprime, ou lui applique des châtiments prévus. Cette loi connaît sa propre force : la justice humaine ne l'invoque le plus souvent qu'à la dernière extrémité. Mais enfin elle peut l'invoquer et, lors même qu'elle use de la tolérance qui convient aux forts, elle tient pourtant le glaive d'une main et de l'autre la balance. La loi est un avertissement continual,

une voix qui signale au prêtre l'abîme où les exigences romaines l'invitent à se précipiter.

Le Concordat de 1801 n'est point aboli; sous une forme alors nouvelle, cet acte signé par le pape et par les consuls de la République française n'était que la reproduction des usages de la cour de France et de la chancellerie romaine, recueillis et classés par Pithou en 1594, ainsi que de la déclaration du clergé de France en 1682. Les rapports entre le sacerdoce et l'empire, selon l'expression consacrée, avaient été de nouveau réglés d'après les mêmes principes sous Louis XV en 1766; l'arrêt du conseil d'État, en date du 24 mai de cette même année, rappelait, pour les confirmer, les édits de 1682 et de 1695, ainsi que l'arrêt du 10 mars 1731. Ainsi l'intervention de la puissance publique dans les affaires de l'Église, non pour y porter la contrainte, mais pour réprimer des abus, a été une tradition constante de la monarchie française. Un moment obscurcie lors de la restauration des Bourbons, elle a repris vigueur en 1819 par la convention échangée entre le pape Pie VII et le roi Louis XVIII. Depuis 1830, le Concordat de 1801 est redevenu l'instrument qui règle les relations de l'Église avec l'État.

Le prêtre est astreint à s'y conformer. Si cette

convention était appliquée dans sa lettre, tous les prêtres seraient obligés de prononcer la formule du serment qu'elle renferme; mais, sans subir cette contrainte, ils n'ignorent pas que la loi oblige tous les citoyens, même ceux qui ne l'ont point jurée. Or l'écrit papal de 1864 est la négation la plus absolue des droits de l'État, énoncés dans les Concordats. C'est donc une déclaration de guerre à la puissance publique, c'est-à-dire à toute la partie laïque de la société chrétienne, aussi bien qu'aux églises dissidentes. L'organe immédiat du pape, c'est l'évêque, qui est en même temps le supérieur immédiat du prêtre. Ainsi le prêtre est dans la nécessité d'obéir à la fois à deux autorités contradictoires. Beaucoup de raisons le poussent à suivre l'impulsion venue de Rome, plutôt que l'autre : son éducation cléricale, sa dépendance vis-à-vis de l'évêque, l'idée plus ou moins juste qu'il se fait de sa mission, et, par-dessus tout, l'opinion que les fidèles ne sont pas les interprètes légitimes des paroles du Christ et que le clergé seul a autorité pour en définir le sens.

Une autre cause accroît l'antagonisme que ces déclarations contraires et le point de vue exclusif où s'est placée l'Église ont suscité. Aujourd'hui les États catholiques ou du moins la plupart d'entre

eux ne fondent leurs constitutions et leurs lois ni sur les Concordats, ni sur les textes du Nouveau Testament; ils ne reconnaissent pas d'autre autorité que celle de la raison, autorité que le *Syllabus* a condamnée. Si le prêtre accepte la loi, il se déclare rationaliste et se met en hostilité avec les chefs de l'Église. S'il obéit aux injonctions pontificales, il devient ennemi de la loi et ne peut plus que condamner la raison humaine, d'où elle émane. Mais comme tout le développement de la civilisation moderne est l'œuvre de la raison et n'emprunte rien à l'Église, le prêtre est mis par le rescrit pontifical dans un état de lutte avec toute la civilisation.

Vainement l'auteur du *Syllabus* déclare-t-il que les principes de l'Église sont en harmonie avec les besoins de notre époque, et que sa doctrine est favorable au bien et à la prospérité de la société humaine : le seul article 40, par lequel il condamne l'autorité du suffrage, est la négation de ce qu'il affirme et la preuve que la société humaine pense autrement que lui. Il n'est donc pas un prêtre qui ne sente dans quelle alternative sa condition l'a placé : à moins que se contentant d'enseigner et de pratiquer la morale, il ne se retire, par un acte volontaire, d'un combat qu'il n'avait pas prévu. Mais alors, tout en restant chrétien respectable et

utile, il cesse d'être véritablement catholique romain ; car il n'accomplit pas les ordres du successeur de saint Pierre. Si cette tiédeur à l'égard de Rome n'était pas l'état d'esprit où un grand nombre de prêtres sont heureusement parvenus, la contradiction entre les principes romains et ceux de la société laïque est si grande, que la lutte entre le clergé et le peuple deviendrait une guerre acharnée et dépasserait en violence tout ce que le moyen âge a souffert.

X

SITUATION DE L'ÉVÈQUE.

Nous avons vu comment l'interprétation étroite des paroles de Jésus avait suscité, dès l'origine, la séparation du clergé et des laïques. Nous avons aussi dégagé les causes qui firent naître de cette séparation une sorte d'oligarchie cléricale, devenue plus tard en Occident une monarchie théocratique. La force énorme et les moyens d'action dont disposait le clergé romain lui permirent longtemps de maintenir les laïques dans un état de sujexion. Quand le peuple eut acquis des richesses et des lumières et que l'esprit communal commença à se montrer en Europe, l'ancienne soumission ne tarda pas à décroître et l'on vit, sur un grand nombre de points, les laïques réagir contre l'autorité cléricale et aspirer à s'en affranchir. C'est alors que l'Église

dirigea contre l'esprit moderne, qui commençait à poindre, ces actes de répression violente et souvent sanglante, que l'histoire raconte ; ils ont duré des siècles ; ils ont laissé bien loin derrière eux les anciennes persécutions. Nous n'en parlons point ici, à cause de l'odieux qui s'y attache et parce que nous avons la ferme résolution d'éviter tout ce qui, en soulevant des passions, même légitimes, pourrait offusquer la vérité. Je laisse aussi à l'écart les représailles exercées par les révolutions, et je ne fais allusion à toutes ces anciennes calamités que pour constater de nouveau l'antagonisme qui, dans l'église romaine, sépare le clergé des laïques.

Il était né d'une pensée initiale, interprétée d'une certaine manière, puis, par des phases diverses, il s'était propagé à travers les siècles et avait introduit dans les sociétés occidentales cette incohérence de principes et d'idées dont elles souffrent encore aujourd'hui. A la naissance des religions, ce sont les initiateurs qui font l'institution ; dans la suite, c'est l'institution qui fait les pontifes ; le caractère qu'elle leur imprime est d'autant plus marqué qu'ils sont eux-mêmes plus haut placés dans la hiérarchie. C'est pourquoi l'antagonisme dont nous parlons se concentre et se personnifie pour ainsi dire dans les évêques.

Comme le fait est patent, qu'il est avoué, qu'il est proclamé, nous n'avons aucun scrupule à le consigner ici, ni à décrire la situation où il place les dignitaires de l'Église, au milieu de la catholicité. Si les prêtres souffrent, l'évêque réunit en lui toutes leurs souffrances; si le clergé a des torts, l'évêque prend sur lui seul la responsabilité de tous. C'est donc aussi contre lui, bien plus que contre les curés et les prêtres, que les mesures prises par les souverains laïques ont été dirigées.

Il est à remarquer que ce sont uniquement des mesures de précaution, des moyens de défense, et que les législations modernes ne contiennent aucune attaque contre le clergé ou contre l'épiscopat. Il est arrivé de nos jours que des États ont revendiqué, même par la force, des droits que, selon eux, l'Église avait usurpés. Mais toute personne, regardant du dehors, c'est-à-dire comme un spectateur impartial et non comme un acteur du drame, reconnaîtra que la puissance séculière se tient toujours sur la défensive, et n'attente jamais aux droits conférés à l'Église par les conventions. Seulement il lui arrive quelquefois d'être forcée de défendre les siens contre les attaques de l'esprit clérical.

XI

HISTORIQUE DE L'ÉPISCOPAT.

Nous rappelions tout à l'heure que des mesures défensives avaient été prises à diverses époques par les gouvernements et notamment par les rois de France. C'est eux qui, après Constantin, avaient le plus fait pour accroître la puissance de l'Église; c'est eux dont les présents intéressés avaient rendu possibles les règnes de Grégoire VII et d'Innocent III. A la faveur de ce système oligarchique qui a pris le nom de féodalité, les évêques, tout en reconnaissant la suprématie du pape, jouissaient dans leurs diocèses d'une autonomie seigneuriale et voyaient bien loin au-dessous d'eux le bas clergé et le peuple des fidèles. Ces *inspecteurs* de la primitive Église étaient devenus des princes ecclésiastiques, exerçant dans leurs petits

États tous les droits des princes séculiers, rendant la justice, administrant d'immenses propriétés, levant des impôts, entretenant des armées et faisant la guerre aux autres seigneurs, aux rois, quelquefois même entre eux.

Quand l'idée de la patrie commune eut commencé à se faire jour dans les États européens et surtout en France, quand les rois sentirent que leur rôle était de la réaliser, ils comprirerent que pour atteindre à cette unité, qui fait aujourd'hui la force de ces nations, il fallait réduire dans une grande mesure l'autonomie des seigneurs féodaux et par conséquent des évêques. Comme ceux-ci avaient un centre commun, qui était Rome, et que, par l'énorme pouvoir spirituel et temporel dont jouissait la papauté, elle pouvait faire échec à tous les efforts de la puissance royale, les mesures défensives prises par les souverains embrassèrent à la fois le pape et les évêques. La lutte du sacerdoce et de l'empire, c'est-à-dire de la théocratie romaine et de l'esprit laïque, engendra les guerres, les massacres, les persécutions, que tout le monde connaît.

En même temps, elle constitua cette tradition monarchique, dont nous avons parlé, qui se manifesta, à diverses époques, par des actes et des

conventions limitant l'action du clergé romain. Le recueil de Pithou, entre les nombreux articles par lesquels cette limitation est établie, cite le droit qu'a le roi de France de « nommer aux grandes et » importantes dignités ecclésiastiques des personnes » de son royaume, ses sujets, dont il s'assurât » dignes néanmoins de la charge. » Cet article 68 observe que « ce droit est pratiqué par les moindres » patrons laïcs, ce qui le doit faire trouver plus » légitime et tolérable en la personne du roi très- » chrétien, premier et universel patron et protecteur des églises de son royaume, pour le regard duquel on a tenu et pratiqué cette maxime, » même depuis les derniers concordats, qu'en tous archevêchés, évêchés, abbayes, prieurés et autres bénéfices... est requise et nécessaire la nomination du roi sous peine de nullité. » Il rappelle que Pépin et même les Mérovingiens eurent sur ce le consentement du pape Zacharie en un synode. » Cet usage fut maintenu dans les siècles qui suivirent.

XII

LE CONCORDAT.

Le Concordat de 1801 fit opérer, par l'action commune du Saint-Siége et du Gouvernement, une nouvelle circonscription des diocèses, remit au premier Consul la nomination aux archevêchés et évêchés, laissant au Saint-Siége l'institution canonique, et ne fit en cela que rétablir l'ancien usage, un instant suspendu par la constitution de 1790. Il alla plus loin. Au lieu de reprendre l'énumération minutieuse d'interdictions et de restrictions, contenue dans les anciens actes royaux, le gouvernement des consuls crut pouvoir s'en rapporter à la bonne foi des dignitaires de l'Église, et le Concordat exigea d'eux un serment d'obéissance et de fidélité au gouvernement de la République, la promesse, faite « sur les saints Évangiles, de n'avoir

» aucune intelligence, de n'assister à aucun conseil, de n'entreprendre aucune ligue, soit au dedans, soit au dehors, qui fût contraire à la tranquillité publique » et de faire connaître au gouvernement tout ce qui pouvait se tramer, dans le diocèse ou ailleurs, au préjudice de l'État. Cette transformation des évêques en chefs de police était une nouveauté d'autant plus surprenante qu'elle renversait toute la tradition de l'Église et semblait imposer aux évêques de se surveiller les uns les autres.

Les articles organiques annexés au Concordat poussèrent les mesures de précaution au delà de tout ce qui avait été fait auparavant. Ils exigèrent, pour être nommé évêque, une attestation de bonne vie et mœurs, un examen du candidat sur ses doctrines, fait par un évêque et deux prêtres commis par le premier Consul. L'évêque nommé était tenu de résider dans son diocèse et n'en pouvait sortir sans la permission du premier Consul; le gouvernement se réservait de fixer chaque année le nombre des prêtres à ordonner et il exigeait de ces derniers, pour pouvoir enseigner dans les séminaires, qu'ils souscrivissent la Déclaration de 1682 et se soumissent à enseigner la doctrine qui y est contenue.

Le culte fut aussi réglé par les articles organiques : on décidait qu'il n'y aurait pour toute la France qu'un catéchisme et une liturgie, qu'aucune fête ne serait établie sans la permission du gouvernement, qu'il en serait de même de toute chapelle et oratoire particulier. On définissait la forme et la couleur des vêtements ecclésiastiques, pour les prêtres et pour les évêques. La création de chapitres, le nombre et le choix de leurs membres étaient préalablement soumis à l'autorisation de l'État: Il en était de même pour tout ce qui constituait le temporel et les oblations à recevoir dans l'administration des sacrements. Enfin l'évêque était astreint à s'entendre avec le préfet et le commandant militaire, pour la célébration de prières publiques en faveur de la République et des Consuls. A ces conditions, auxquelles les actes dont nous parlons en ajoutent beaucoup d'autres, l'évêque et les curés étaient déclarés fonctionnaires publics, recevaient un traitement, un logement convenable, et, autant que possible, un jardin.

Si l'on ne tient pas compte de l'histoire, on jugera que ces règlements dépassent singulièrement les droits qui appartiennent naturellement au pouvoir civil et qu'ils imposent à la religion des en-

traves intolérables. Le *Manuel du droit public ecclésiastique français* de Dupin expose un arsenal formidable de lois et de décrets qui faisaient dire en 1860 à un écrivain fort peu clérical : « Il semble » que la religion doive être un mal bien grave, bien » redoutable, pour que tant de précautions aient » été nécessaires contre elle. On peut dire des lé- » gislateurs français ce que Montesquieu disait des » législateurs romains, qu'ils ont fait la religion » pour l'État. » Il y a du vrai et du faux dans ces réflexions. Il est certain que le premier Consul, qui en 1801 était déjà presque empereur, avait, ainsi que Portalis, rédacteur du Concordat, la pensée de soumettre absolument l'Église et d'en faire un instrument actif de l'État. Mais la religion chrétienne et l'Église ne sont pas une seule et même chose ; au fond le Concordat ne contient aucune mesure qui porte atteinte à la conscience religieuse ; mais il soumet l'épiscopat et, avec lui, la hiérarchie ecclésiastique aux plus rudes conditions qu'ils aient eu à subir. Ces entraves ne s'expliquent pas seulement par le projet qu'avaient les monarchistes d'alors de réduire l'Église au rôle que remplissaient les pontifes de Rome païenne vis-à-vis de l'État. Les hommes politiques du dix-huitième siècle connaissaient l'histoire et n'ignoraient pas ce qu'avait

été depuis le moyen âge, l'épiscopat français. Les discussions si approfondies de la Constituante et des assemblées qui lui succédèrent ne nous laissent aucun doute sur ce point; elles nous font connaître la pensée intime des pouvoirs publics, quand ils changèrent en 1790 la constitution de l'Église de France et, dix ans après, quand ils préparèrent le Concordat.

La religion était alors considérée, avec infinité de justesse, comme l'expression d'un rapport entre la pensée humaine et un être supérieur, quel qu'il fût d'ailleurs; on lui attribuait une valeur propre et indépendante de toute combinaison politique. Aussi la Convention proclamait-elle que « nul ne peut être empêché d'exercer le culte qu'il a choisi; » elle ajoutait seulement « en se conformant aux lois, » et par là elle réservait les droits de la société, qui ne sont ni moins saints, ni moins respectables que ceux de la conscience religieuse. Mais, à côté de ces théories, l'histoire montrait une Église qui, par esprit de propagande ou par ambition, avait revêtu une forme politique, était devenue un État, ayant son centre hors de France et faisant cause commune avec un régime que la volonté populaire avait aboli. Le pouvoir public se sentait donc menacé dans son repos et jusque dans

son existence, s'il ne créait pour ainsi dire un épiscopat nouveau, dont la pensée lui fût connue et sur la fidélité duquel il pût compter.

Je n'examine pas s'il eut tort ou raison, ni s'il avait quelque chance de réussir. Je constate seulement les motifs historiques qui l'ont guidé et les causes qui ont conduit l'épiscopat à la situation difficile où il se trouve aujourd'hui. Il est certain qu'il continue de payer les fautes du passé. Si, dès l'origine, le clergé n'eût pas été séparé des laïques, si l'épiscopat ne fût pas devenu une oligarchie hautaine, qui a versé dans la théocratie monarchique, les laïques ne l'eussent pas eu d'abord pour maître et ensuite pour rival et pour ennemi. Aucune des mesures dont il se plaint en ce moment et contre lesquelles il soutient une lutte, tantôt ouverte, tantôt clandestine, n'eût été nécessaire.

Il est certain aussi que Napoléon I^{er} n'a pas « restauré la religion » ; une religion est une manière de concevoir et d'adorer Dieu ; c'est un fait de conscience ; on ne le restaure pas. Mais il a rétabli l'Église, et cela en imposant à ses chefs des chaînes dont ils n'ont pas tardé à connaître le poids. S'il eût pu avoir la prévision de l'avenir, il aurait pu prendre pour base de ses réformes, non la fausse idée d'une religion d'État, mais le décret

de la Convention ; il aurait rendu à la France et bientôt au reste de la catholicité la liberté religieuse. Il aurait compris que les entraves qu'il donnait aux évêques ne feraient que hâter le retour à l'ancien ordre de choses et tourneraient contre lui. L'épiscopat, reconstitué après le premier Empire comme il l'était avant la Révolution, a repris la lutte au point où il l'avait laissée. Depuis lors le Concordat, redevenu la loi, n'a servi qu'à faire apparaître plus clairement l'hostilité de l'Église à l'égard de la société politique et civile. Au lieu d'être exécuté, comme il le fut quelque temps sous Napoléon I^{er}, il est devenu comme une vaine menace suspendue sur les évêques et n'a plus été sérieusement appliqué. Il a armé l'État, mais en apparence. L'État ne peut s'en dessaisir, mais cette loi n'a pour sanction que l'appel comme d'abus, c'est-à-dire un blâme stérile, qui sert à faire passer les agresseurs pour des persécutés. Ainsi la situation est fausse des deux parts ; mais celle de l'État est moins avantageuse que celle des évêques.

XIII

INDÉPENDANCE DES LAÏQUES.

Du côté des laïques l'évêque a des relations plus compliquées et plus difficiles ; car la plupart d'entre eux lui échappent. Laissons de côté pour un moment le parti, de plus en plus restreint, qui défend les doctrines de l'Église dans les pays catholiques de l'Europe et qui se compose en grande partie de descendants de l'ancienne noblesse. Il ne représente qu'une faible minorité dans tous ces pays, et cette minorité perd de son importance, à mesure que la pratique du suffrage, surtout du suffrage universel, devient plus générale et plus sérieuse. Au contraire, la plupart des citoyens nés dans le catholicisme n'ont cure ni souci des évêques ; un grand nombre leur sont hostiles. Parmi ces derniers il faut compter ceux qui savent l'his-

toire, à moins que des traditions de famille ou des intérêts personnels ne les entraînent dans un autre sens. Il y faut compter aussi beaucoup de gens qui sentent, par une sorte d'instinct, ou par une vue générale des choses, ou par quelque circonstance particulière dont ils ont été témoins, que la constitution présente de l'église romaine met les évêques en antagonisme avec la société civile et politique.

Comme les intérêts du plus grand nombre le rattachent à cette dernière, le lien religieux qui unissait autrefois un fidèle à son évêque est presque partout brisé. L'évêque n'a d'ailleurs aucune prise directe sur le laïque et ne peut agir sur lui que par la parole, quand elle l'atteint, ou par des voies secrètes et détournées. Mais s'il arrive que ce dernier moyen soit employé, sa découverte fait perdre à l'Église plus d'autorité qu'elle ne pouvait espérer en gagner.

Bien souvent aussi les déclarations et les arguments épiscopaux produisent le contraire de ce qu'on attendait. C'est ce qui est arrivé, il y a peu de temps lorsque, dans des questions relatives à l'enseignement, les évêques se sont appuyés de l'autorité des pères de famille; on entendait ces derniers dire qu'ils n'avaient point donné aux évêques le mandat de parler en leur nom; que beau-

coup d'entre eux n'étaient pas catholiques ; que les évêques, les confesseurs et le pape lui-même ne sont pères que par métaphore ; que n'étant pas mariés, ils manquent des sentiments naturels de la paternité. Voilà ce que disaient beaucoup de pères de famille ; de sorte qu'en prenant un rôle qui ne leur appartenait pas plus qu'aux autres citoyens, les évêques perdaient dans le peuple plus de suffrages qu'ils n'en gagnaient.

En général tout empiètement de l'épiscopat sur la société laïque tourne au détriment de l'épiscopat. Or on a fait remarquer avec raison que « malgré sa haute position dans les pays où il régnait seul autrefois, malgré ses vastes diocèses et son nombreux clergé, le catholicisme doit sans cesse conquérir moralement le terrain qu'il occupe géographiquement ; il lui faut maintenir son influence sur les esprits qui lui échappent, rétablir au sein des populations son pouvoir sans cesse ébranlé. » Et puisque, dans tous les pays catholiques, ce sont les évêques qui sont à la tête du mouvement et qui donnent le branle, c'est sur eux que retombe, aux yeux des laïques, toute la responsabilité des œuvres accomplies par leurs subordonnés ou leurs agents.

XIV

L'ÉVÈQUE ET LE PAPE.

Du côté de Rome, la situation des évêques est extrêmement simplifiée, depuis qu'ils ont proclamé l'infâillibilité du pape. Le décret du concile de Rome qui l'a définie n'a point été jusqu'à présent accepté par les souverains des pays catholiques. Mais l'épiscopat ne s'est pas mis en peine de cette autorisation, il ne l'a pas même sollicitée. En remettant tous ses pouvoirs entre les mains du pape, il déclarait simplement abolis tous les anciens concordats, et faisait à leur égard ce qu'aurait voulu faire la Russie, il y a sept ans, à l'égard du traité de Paris. Les évêques ont, par cette déclaration, rejeté sur un souverain qui habite au dehors la responsabilité de tous leurs actes au dedans. De sorte que, si le pouvoir public les accuse, ils peuvent

prendre pour argument l'autorité du pape, et ainsi l'accusation remonte jusqu'au souverain pontife.

C'est donc encore le *Syllabus* et l'encyclique de 1864 qui nous font connaître la tâche imposée désormais aux évêques, tâche à laquelle ils ne peuvent en aucune façon se soustraire. Leur devoir est de défendre contre le pouvoir laïque ce qu'ils appellent la liberté de l'Église, ses prérogatives et celle du souverain pontife ; de travailler pour cela au rétablissement du pouvoir temporel, amoindri par les arrêts des souverains et par les concordats et finalement détruit par les Italiens. Mais comme, sans le secours des souverains, qui dans une grande partie de l'Europe sont aujourd'hui, non des rois, mais des peuples, l'Église est impuissante, les évêques ont pour devoir de gagner les suffrages de ces souverains, soit par des raisonnements, soit par des promesses, soit par des actes. Ils ont donc à lutter contre l'opinion libérale, qui leur est hostile, à la convertir, s'ils le peuvent, à la dompter, s'il le faut.

La propagande est un des procédés nécessaires dont ils disposent ; elle s'exerce comme elle s'exerçait sous les premiers empereurs romains ; par là, ils espèrent gagner des suffrages. L'autre procédé consiste à se rendre favorables les gouvernements, parce que ceux-ci ont une action directe, immédiate

et légale sur les populations. Si les gouvernements leur sont contraires, les évêques doivent (*Syll.*, 28) s'affranchir de la permission des gouvernements, passer outre à l'exécution des ordres de Rome, ne pas demander d'*exequatur* et dédaigner l'*appel comme d'abus* (41), réclamer l'intervention de l'Église dans l'enseignement, combattre tout système d'éducation qui ne serait pas catholique (48), entretenir, malgré les concordats, des relations indépendantes soit entre eux, soit avec le pontife romain (49), enfin présenter comme des modèles à suivre ceux des pays catholiques, s'il en est, où les étrangers ne jouissent pas du libre exercice de leurs cultes respectifs (78) et par là faire prévaloir l'intolérance.

Voilà, tels que le *Syllabus* les définit, les principes qui doivent guider dans leur conduite tous les évêques de la catholicité. Ils sont en eux-mêmes très-simples et rendent faciles les relations de l'épiscopat avec son chef suprême qui est à la fois irresponsable, infailible et absolu. Nous n'avons besoin daucun développement pour montrer combien ces théories sont loin de ce qu'admettent les pays civilisés, et combien profonde est devenue la séparation, creusée par la force des choses, entre le clergé latin et les peuples que sa fonction était d'évangéliser.

L'INFAILLIBILITÉ.

Pie IX a défini lui-même, comme il l'entendait, son pouvoir, sa situation dans le monde catholique, ses doctrines, ses volontés et ses espérances, dans les lettres écrites par lui depuis le commencement de son pontificat, confirmées par sa circulaire du 8 décembre 1864, et résumées dans le *Syllabus* publié le même jour. Depuis cette époque, il n'a point changé d'idées ; il a, au contraire, reproduit ses doctrines dans une foule de circonstances ; il a essayé en toute occasion de les faire prévaloir ; de sorte que peu de souverains dans l'histoire ont montré une politique aussi constante que la sienne. Le concile de Rome, qui, le 18 juillet 1870, déclara le pape infaillible, fit du *Syllabus* un acte sur lequel il n'y avait plus à revenir, à moins que le sou-

verain pontife n'en prît lui-même l'initiative. La déclaration du concile est valable pour les papes futurs, comme elle l'a été pour Mastai Ferretti, qui vient de mourir. Si son successeur, Léon XIII Pecci, accepte l'infâbilité qui a été décernée au pontife en général, aucun concile ne pourra la lui retirer, sans causer dans l'Église un ébranlement formidable.

Ainsi, par l'acte de 1870, l'épiscopat a livré le monde catholique à un pouvoir tellement absolu, que le clergé n'aura désormais aucun moyen de s'en affranchir, ni même de le modérer.

Quant aux laïques, leur situation vis-à-vis de ce pouvoir dont l'histoire n'offrait pas d'exemple, ne présente aucune difficulté. Comme ils n'ont point participé à son érection et que le gouvernement de l'Église s'exerce en dehors d'eux, ils n'en dépendent que s'ils le veulent bien, et il leur suffit, pour s'y soustraire, de passer outre, sans prendre garde à son existence. Il est vrai que dans ce cas on est frappé d'anathème par des déclarations pontificales que chacun peut connaître; mais du moment que vous n'admettez pas un arrêt d'un concile, l'anathème vous a déjà frappés. Ce n'est pas un des effets les moins curieux de la séparation primitive du clergé et des laïques, que l'autorité pontificale et la

liberté du laïque atteignant simultanément leur point culminant. Comme il est bien certain que pas une personne sur cent, peut-être sur mille, n'accepte le dogme nouveau, et puisqu'en le repoussant on est frappé d'anathème, on peut dire que presque tous les laïques se trouvent de droit mis hors de l'orthodoxie catholique et que l'acte de 1870 a porté à l'Église le coup le plus rude qu'elle put recevoir. C'est vainement que, par la circulaire de 1864, le pape appelait au secours de la papauté tous les fidèles; un grand nombre de ceux qui auraient pu lui venir en aide lui sont devenus indifférents ou se sont tournés contre elle, du moment qu'elle a été déclarée supérieure à l'humanité.

Que telle fût bien la pensée des évêques à cette époque où le clergé achevait de rompre avec les laïques, c'est ce que démontre amplement ce que l'on a connu des discussions du concile; c'est ce qui a été confirmé par les actes et les déclarations qui, depuis lors, se sont succédé sans interruption: car peu de souverains ont fait du « glaive de la parole » un aussi fréquent usage que Pie IX. Le clergé romain qui entourait le pape accueillit avec une joie extrême et des espérances prochaines le décret du concile; on en tira alors un tableau symbolique, en quelque sorte officiel, dont la reproduction se

vendait au Borgo et dont nous avons une photographie estampillée : sur un piédestal, portant les mots *Petra Christi*, Pie IX est assis, couvert de ses vêtements pontificaux et coiffé de la tiare ; au-dessus de sa tête, la colombe répand sur lui les rayons de l'Esprit-Saint ; plus haut, dans les nuages et la lumière, est le Père éternel, ayant à sa gauche saint Pierre et à sa droite la Vierge Marie, couronnée d'étoiles et portée sur le croissant de la lune ; autour du piédestal, sont cinq femmes, cinq reines en adoration, figurant les cinq parties du monde. Dans cette glorification du pontife romain, il ne manque qu'une personne, la seconde de la Trinité, le Christ ; mais il n'est absent qu'en apparence, puisque le pape l'a remplacé.

Ce pontife, si humble au temps des empereurs romains, qui plus tard dirigea des armées, fut roi suzerain en Europe, puis vit les rois et les peuples prendre contre son excessive puissance des mesures préservatrices, quelquefois rigoureuses ; ce pontife a eu finalement la même destinée que celui des Bouddhistes de l'Asie centrale : il est devenu un personnage surhumain, une sorte de divinité, devant laquelle toutes les nations de la terre viennent se prosterner et brûler de l'encens.

XVI

LE PAPE ET LA LOI.

Dans la sphère des réalités, le pape revendique depuis trente ans tous les pouvoirs que les souverains de l'Europe lui ont ôtés parce que ses prédécesseurs en avaient abusé pendant plus de dix siècles. Quand nous disons qu'il les revendique, il ne faut pas entendre par ce mot que le pape demande aux souverains de s'entendre avec lui pour les rétablir. Ces pouvoirs, il les possède de droit divin; il en fait remonter l'origine jusqu'à Jésus et jusqu'à l'ancienne Loi. Ses prédécesseurs n'ont point failli; ce sont au contraire les princes de la terre qui ont usurpé ce qui appartient au représentant de Dieu (*Syll. 40.*) Le droit pontifical est supérieur au leur; les lois définies par l'Église doivent toujours prévaloir sur le droit civil(47). Le

rôle des rois et des chefs des nations n'est pas de s'opposer aux décrets des pontifes ou de mettre quelque obstacle à leur promulgation; leur rôle est de protéger l'Église et de servir la papauté (*Encycl.* p. 26). Les empires doivent se considérer comme fondés sur la foi catholique, » et croire « que rien ne hâte autant leur ruine » que de se confier dans leur libre arbitre et « de faire étagage de leur liberté; nul doute que, d'après les enseignements divins, il ne soit de leur intérêt de subordonner la volonté royale à celle des prêtres du Christ. »

Quant aux États où domine la souveraineté populaire, le pape qualifie « la volonté du peuple, manifestée par ce qu'on appelle l'opinion publique », de « contraire aux principes les plus certains de la saine raison ». Pour lui la liberté de conscience est une opinion erronée, une liberté de perdition, fondée « sur des maximes téméraires ».

L'église catholique forme une vraie et parfaite société; sa religion doit être considérée comme l'unique religion d'État, à l'exclusion de toutes les autres (*Syll.* 19 et 77). Le pontife qui la gouverne « ne peut ni ne doit se réconcilier et se mettre en harmonie avec la civilisation moderne » (80). Au contraire, pour faire prévaloir « ses volontés, ses

ordres, ses réprobations, ses condamnations et ses proscriptions, » il a le droit d'employer la force (24) et d'user de ce pouvoir temporel « direct ou indirect » qu'il a reçu de Dieu.

Comme conséquence de ces principes, où le lecteur reconnaîtra facilement la théocratie, telle qu'elle a été dans tous les temps, Pie IX réclame la liberté absolue de ses relations avec les évêques et les fidèles, le rétablissement de la juridiction ecclésiastique, même pour les affaires temporelles, autrement dit l'inquisition, la suppression de toute intervention de l'État dans les affaires de l'Église, la prohibition de toute Église nationale ou autre, l'exemption du service militaire pour les clercs, là où il existe, l'enseignement à tous les degrés, la réforme dans le sens clérical de tout enseignement laïque, le maintien du mariage indissoluble, la prédominance du mariage religieux sur le mariage civil, et il proclame de droit divin le célibat des prêtres et l'existence des ordres religieux.

XVII

IMPUISSEANCE DU PAPE.

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que toutes ces revendications, ou peu s'en faut, sont en contradiction avec le droit public des nations modernes. Il a pu, il pourra encore se produire certains concours de circonstances, où la vigilance laïque semblera sommeiller et où quelque portion de ces priviléges sera recouvrée par le souverain pontife. Mais n'y a-t-il pas cent raisons de penser que ces reprises seront toujours de courte durée, et qu'à l'usage on se convaincra qu'elles doivent par prudence être arrêtées pour jamais? Les déclarations qui viennent d'être résumées n'auront servi en réalité qu'à rapprocher ce moment suprême, qui ne paraît pas fort éloigné. Plus les laïques se sentiront atteints dans leurs droits naturels,

dans leur dignité d'homme et dans l'avenir de leurs familles, par les doctrines de la cour de Rome, plus ils seront près de faire le nécessaire pour les rendre impuissantes.

En effet, peu de temps après avoir dénoncé sa propre politique, le pape perdait déjà sa capitale qui devenait celle de l'Italie ; réduit à son autorité spirituelle, il voyait fuir dans le pays des songes ce rétablissement d'une force armée et d'une juridiction universelle, qu'il avait rêvé. En même temps, beaucoup de chrétiens, plus attachés à leur religion qu'à leur église, trouvaient fâcheux pour le christianisme que le clergé latin fût ainsi mis en suspicion par son chef et condamné par une autorité impeccable à soutenir des doctrines qu'ils réprouvaient. Ce lien que les déclarations de Rome s'efforçaient d'établir entre la religion et la théocratie, entraînait l'une à la suite de l'autre. Une foule d'âmes pieuses quittèrent la cause du pape et de l'Église, du moment où elles la virent indissolublement attachée à ce qu'on a nommé « le gouvernement des prêtres ». Ainsi l'exagération du principe produisait sur les esprits le contraire de ce qu'on avait attendu ; et, pour vouloir tout reprendre, on hâtait l'heure où l'on pourrait tout perdre.

La France est depuis longtemps armée par sa législation contre les empiétements de la cour de Rome; pour les arrêter et retourner l'arme contre ceux qui la lancent, il lui suffira d'appliquer ses lois; elle les appliquera, quand elle jugera qu'il en est temps. L'Italie s'arme à son tour et fait la *loi des garanties*. L'Autriche a manifesté depuis longtemps la volonté qu'elle a de maintenir son indépendance. Quant à l'Espagne, elle n'est pas désarmée, mais elle vit en elle-même et se contente de répondre que « ce sont des questions internationales et qu'elle ne se croit pas en droit de prendre à elle seule des décisions ».

Il est certain qu'au point de civilisation où l'Europe est parvenue, si un des gouvernements catholiques venait à céder aux réclamations du pape et à s'acheminer ainsi vers la théocratie, le peuple ne le tolérerait pas longtemps et, soit par le suffrage, soit violemment, le renverserait. Il y a peu de chances que le pouvoir du pape puisse profiter des révolutions; car celles qui se sont faites depuis plusieurs siècles dans diverses contrées de l'Europe ont eu pour effet de le diminuer; ou bien elles ont été promptement suivies de retours qui lui ont été défavorables. Une marche constante vers l'affranchissement de la pensée est ce qui caractérise le

plus nettement la civilisation moderne ; chaque année qui s'écoule marque, chez toutes les nations de l'Europe, un nouveau pas dans cette voie. Peut-on croire que le pape, avec tout le pouvoir idéal dont un concile l'a revêtu, puisse faire autre chose qu'apporter de temps en temps quelque trouble dans un mouvement qui tend à devenir universel et que rien ne peut plus arrêter ?

Si le clergé et les laïques n'avaient pas été dès l'origine séparés l'un de l'autre et qu'ils fussent depuis dix-huit siècles restés unis, le souverain pontificat, en supposant qu'il y en eût un, aurait cette large base que l'opinion publique donne à une autorité. En traitant l'opinion de folle et le suffrage de déraisonnable, il s'est isolé dans la société chrétienne ; son isolement s'accroîtra dans la mesure de ses revendications ; et un jour viendra où l'Europe pourra voir un clergé sans fidèles et un pasteur sans troupeau.

Les écrits pontificaux n'ont vu dans les ordonnances royales et dans les autres actes de l'autorité civile que des usurpations. En effet, depuis longtemps, la société civile et la société laïque sont une seule et même chose ; la société civile est laïque, uniquement parce qu'il y a à côté d'elle un clergé séparé d'elle. Il en résulte que tout acte civil res-

treignant la théocratie romaine, est regardé par le pape comme une révolte des laïques contre une autorité qui émane de Dieu. Chaque fois qu'un acte de cette nature se produit, la cour de Rome affirme avec une énergie nouvelle le droit divin du Saint-Père. La plupart des conciles n'ont pas agi autrement depuis Constantin; le dernier grand concile, celui de Trente, a été une réponse aux réformistes, qui avaient remis tout en question. Il en a été de même d'un grand nombre de bulles, d'encycliques et d'autres écrits pontificaux. Mais les actes des souverains n'avaient jamais en vue que le pouvoir temporel du pape, non son autorité spirituelle.

Ainsi donc, à mesure que le premier diminuait, la seconde s'affirmait de plus en plus. Voilà comment on a vu les Églises locales perdre peu à peu leur autonomie et ce qu'on appelait « leurs libertés »; quand tout le pouvoir temporel s'est trouvé compromis, l'autorité spirituelle a été portée à son point culminant; et nous aboutissons à cette formule que « la chute du pouvoir temporel du pape est égale à son infaillibilité. » On n'aurait pas dû s'étonner que celle-ci fût proclamée par un concile, puisqu'elle faisait pour ainsi dire partie d'une équation mathématique. Ce qui peut étonner, c'est que deux ou trois évêques n'aient pas eu un sentiment

plus juste de la situation faite au Saint-Père, situation qui au fond était celle du clergé.

La privation du pouvoir temporel, jointe au dogme nouveau de l'infalibilité, entraîne une autre conséquence : elle place le Saint-Père dans la situation la plus singulière où un souverain pontife puisse être mis. Elle fait de lui un fonctionnaire italien, s'il accepte la dotation annuelle que le gouvernement du roi d'Italie lui propose. S'il la refuse, il n'a plus, pour soutenir sa haute dignité, que les cotisations des prêtres et des laïques restés fidèles. Mais d'une part les prêtres sont presque tous pauvres, même les évêques, et n'ont en général pour subsister que leurs émoluments. L'aumône qu'ils font à leur souverain provient des fonds que l'État leur attribue ; ce sont des fonctionnaires publics entretenant un chef, qui lui-même refuse d'être fonctionnaire. Si le budget des cultes venait à être supprimé dans un ou plusieurs États catholiques, cette ressource manquerait au Saint-Père, qui gagnerait en dignité dans la même proportion.

D'un autre côté, le denier de Saint-Pierre est une ressource considérable aujourd'hui ; mais c'est un casuel de plus en plus précaire, puisqu'il dépend absolument de l'état de l'opinion. Or l'opinion est « une folle », qui se détache de plus en plus de la

théocratie romaine et qui un jour pourra lui faire entièrement défaut. Il faut donc qu'elle soit maintenue dans la foi et dans la ferveur par une action incessante de tous les organes que la papauté fait mouvoir. Mais, parmi ces organes, il en est, et ce sont les plus efficaces, dont la civilisation moderne s'accommode difficilement et que tôt ou tard elle éliminera de son sein. Quand cet état de choses se réalisera, la condition du souverain pontife deviendra, par la force des choses, des plus critiques, à moins que les relations du clergé et des laïques ne soient alors profondément modifiées. Les destins trouvent toujours leur voie; mais cette voie est souvent bordée d'écueils, où le navire vient quelquefois se briser.

En attendant, le pape, privé de ses anciens États et des revenus considérables qu'il en tirait, se trouverait temporellement réduit à l'impuissance, si la foi des fidèles et l'activité de ses agents ne venait à son secours. Cette impuissance est comme une chaîne qui lie son activité, comme une barrière qui l'environne. Il est « prisonnier » au Vatican. A la vérité, c'est une prison idéale, puisqu'il peut aller et venir, non-seulement dans Rome, mais dans l'Italie et dans le monde entier. S'il voyageait, les plus grands honneurs lui seraient rendus, dans tous les

pays et par tous les gouvernements. Mais ni ces honneurs ni cette liberté de se mouvoir ne sont la vraie liberté pour un prince déchu, qui compte parmi ses prédécesseurs Grégoire VII et Innocent III.

XVIII

LE PAPE ET LE PATRIARCHE.

Quand on compare la situation du pape avec celle des patriarches orthodoxes, on est frappé du calme dont ceux-ci jouissent depuis tant d'années. Comme ils n'ont point la pensée de fonder une théocratie, et que le but principal de l'Église d'Orient est de maintenir l'unité d'esprit et de sentiment entre les chrétiens, ils conservent leur paix avec les laïques et ne sont en hostilité avec aucun des principes de la civilisation moderne. Ils ne revendiquent pour eux-mêmes aucun des droits énumérés dans le *Syllabus*, et n'ont point la pensée de les disputer aux souverains d'une autre religion. Leur pouvoir spirituel ne s'est ni accru, ni amoindri, depuis un grand nombre de siècles.

Quand le concile de Rome a proclamé le pape in-

faillible, j'ai vu toute l'Église orthodoxe immobile d'étonnement; elle ne pouvait comprendre comment ce dogme avait pu sortir des entrailles du christianisme. Il en est sorti cependant, comme une suite naturelle de la forme politique adoptée dès l'origine par l'Église romaine. De même qu'en Orient les Églises s'étaient modelées sur les cités grecques, dont la liberté à l'intérieur et l'autonomie réciproque étaient les deux principaux caractères, ainsi celle d'Occident avait pris pour idéal l'empire *unitaire* et absolu des Romains. L'élection du pape par les évêques, le clergé et les fidèles d'abord, puis, dès le deuxième siècle, par les cardinaux, et depuis 1274 par un conclave, n'ôte rien à cette analogie, puisque les empereurs romains aussi étaient élus. Quand Rome eut conquis les pays grecs, les cités conservèrent presque tous leurs droits, et continuèrent de s'administrer elles-mêmes. Les Églises d'Orient sont à peu près dans la même condition vis-à-vis des Ottomans, et, malgré cette domination étrangère, conservent toutes leurs libertés intérieures, sans que l'autorité spirituelle manifeste jamais aucune tendance vers l'absolutisme. Il en résulte entre les deux églises un contraste qui porte sur presque tous les points de la vie religieuse et de la vie nationale.

On ne peut donc pas dire, comme les ultramontains, que les prétentions de la cour de Rome soient fondées sur un droit divin; car voici l'autre moitié de la chrétienté, sans compter les communions protestantes nées d'hier, qui professe et pratique la doctrine opposée. Les partisans de Rome disent, il est vrai, que les Orientaux sont des schismatiques; mais comme les Orientaux disent la même chose des Romains, nous ne pouvons que considérer la commune origine des deux églises, et constater la paix chez l'une et la guerre chez l'autre, sans charger de celle-ci la conscience de Paul au profit de la conscience de Pierre.

XIX

HISTORIQUE DES ORDRES RELIGIEUX.

Il nous reste à marquer le rôle que les ordres religieux ont joué dans les temps modernes, et continuent de jouer encore dans l'église latine ; car là est en quelque sorte le nœud du problème qui nous occupe. Rappelons que les communautés avaient commencé par l'ascétisme individuel, que le cénobitisme ou la vie en commun leur avait donné une première forme, qu'après l'abolition par Constantin de la loi Papia Poppéa, les chrétiens s'étaient précipités en foule vers ce nouveau genre de vie, et avaient créé en Orient d'immenses et redoutables associations communistes. L'esprit communiste, se propageant à travers la barbarie qui succéda à l'empire, remplit de monastères les montagnes et les vallées de l'Europe, pendant tout le moyen âge.

11.

Les villes aussi furent envahies, et il arriva fréquemment que les couvents, bâtis dans les banlieues, y donnèrent naissance à de nouveaux quartiers. Plusieurs quartiers de Paris se formèrent de cette manière et portent encore le nom des communautés qui leur ont donné naissance. Le même fait peut s'observer dans presque toutes les villes des pays catholiques.

Souvent un couvent d'hommes et un couvent de femmes étaient contigus ; des richesses territoriales et mobilières s'accumulaient entre les mains des abbés et des abbesses et leur donnaient une influence qui balançait celle des évêques et même des papes. La corruption suivait la richesse et la puissance ; d'ailleurs, comme nous l'avons dit, le principe du communisme a, parmi ses conséquences, l'abolition du mariage et la promiscuité. On mena donc joyeuse vie dans un grand nombre de couvents et plusieurs fois la papauté dut prêter main forte aux évêques, pour y rétablir l'ordre, la discipline et les bonnes mœurs. Mais, d'un autre côté, les ordres religieux rendaient de grands services à l'Église et, tout en faisant leurs propres affaires, servaient puissamment la cause, non des laïques qui ne comptaient guère, mais du haut clergé et des papes. Non-seulement les couvents ont, à toutes

les époques, été l'objet de la condescendance et des ménagements de la cour de Rome ; mais les papes les ont toujours protégés et ont aidé à leur développement. Le nombre est très-petit des communautés supprimées par ordre pontifical ; et encore ces suppressions n'ont le plus souvent eu lieu que sur la demande des souverains. Au contraire, il est arrivé bien des fois que ceux-ci aient dû prendre des mesures contre des ordres monastiques, soit parce que leurs disputes troublaient le repos de l'État et poussaient les hommes à s'armer les uns contre les autres, soit parce que leurs doctrines et leurs actes portaient atteinte aux droits de l'empire.

Les services rendus à l'Église par les ordres monastiques ont changé de nature, avec le temps et les circonstances. Si nous laissons de côté le principe communiste, qui présidait toujours à leur organisation, il est incontestable qu'ils ont puissamment contribué à la propagation du catholicisme : tant qu'il y a eu des infidèles à convertir, ils ont fourni pour cette œuvre un grand nombre de frères prêcheurs et de missionnaires. On se plaît à représenter aussi certains ordres comme ayant civilisé la campagne en y apportant l'agriculture. Ce service est au moins douteux, car le but de ces groupes

de moines, qui allaient se bâtir des demeures dans des lieux retirés, n'était pas celui-là; du moins leurs statuts n'en font point mention; mais assistant à une civilisation naissante, ils allaient, comme font encore les colons modernes, créer, en pays vierge, des exploitations agricoles ou même industrielles, qui les enrichissaient. En peu de temps, ils acquéraient des domaines immenses que, par leur habileté, ils parvenaient encore à soustraire aux charges publiques. Ainsi le service qu'ils pouvaient rendre comme agriculteurs consistait, tout au plus, dans l'exemple qu'ils donnaient au paysan; mais le paysan était pauvre et faible; il travaillait pour eux, comme pour son seigneur, et ce n'est point des monastères que le progrès rural et l'affranchissement devaient venir.

Pendant ce temps les ordres monastiques, par leurs grandes richesses et le nombre quelquefois prodigieux de leurs maisons, se mirent en état de prêter aide et appui au Saint-Siège, quand le Saint-Siège eut besoin d'être aidé. C'est ce qui arriva dans tous les pays latins et même en Germanie et en Angleterre, à partir du jour où le système féodal commença à s'ébranler. Ce système avait aidé à l'accroissement de la puissance des papes, qui, après avoir été seigneurs suzerains du haut clergé,

avaient acquis dès le douzième siècle un pouvoir presque absolu en Occident. Quand la puissance séculière commença à se centraliser, les rois n'eurent pas moins à lutter contre les évêques et les papes que contre les seigneurs féodaux, et c'est alors aussi que les ordres religieux devinrent, pour la hiérarchie ecclésiastique, un point d'appui nécessaire. Par leur nombreux personnel, par la grandeur et le nombre de leurs établissements, les moines pouvaient agir sur tous les points de l'Europe. Sortis presque tous des classes populaires, ils étaient en contact permanent avec le peuple ; et comme, le plus souvent, ils n'avaient pas reçu les ordres ecclésiastiques, ils exerçaient sur lui cette influence aisée, qui repose sur la confiance et l'égalité. Les moines purent donc, soit par des prédications passionnées, soit par une action locale et secrète, entraîner les populations à soutenir la pensée de Rome, même au détriment de la royauté.

Aussi, à partir du douzième, mais surtout du treizième siècle, les ordres monastiques prirent ils pour la plupart un caractère nouveau ; ils furent comme une milice au service de la papauté et combattirent pour elle, tantôt contre les hérésies ou les schismes, tantôt contre les souverains laïques, quand ceux-ci voulaient reprendre des

droits qu'elle avait usurpés. Ainsi l'ordre des Dominicains, créé au treizième siècle, eut pour fonction de prêcher et de combattre l'hérésie ; son chef fonda ou du moins constitua l'Inquisition, remplit, dans la guerre des Albigeois, le rôle que tout le monde connaît ; il avait mission d'Innocent III et fut canonisé par Grégoire IX. A côté de l'ordre, fut institué un *tiers-ordre*, composé de gens vivant dans le monde et y préparant en quelque sorte le terrain aux religieux. L'ordre des Franciscains, créé en 1208 par François d'Assise, fut approuvé par Innocent III et par Honorius III ; il avait été si puissamment soutenu par l'église, que, dès l'année 1217, il envoyait 5,000 députés au chapitre général. Leur règle exigeait un renoncement absolu aux biens de la terre ; leur mission dans le monde était de défendre le Saint-Siége contre les souverains laïques. Par leur adresse, ils exercèrent en Europe, pendant trois siècles, une influence souvent prépondérante, comme agents politiques des papes et des princes amis de la papauté. Ils envahirent l'Université de Paris, toujours peu favorable à l'absolutisme romain. Enfin, pour multiplier et dissimuler leur action, ils firent naître une foule d'ordres nouveaux, qui leur restaient affiliés ; je citerai seulement, sans compter un tiers-ordre, les Cordeliers, les

Capucins, les Récollets, les Célestins, les Soccolanti, les Riformati, les Clarisses, les Picpuces, les Béguins. Au dix-huitième siècle, ils n'étaient pas moins de 115,000, répartis dans 7,000 couvents; les sœurs Clarisses, dont la fonction était de tenir des maisons d'éducation, n'étaient pas moins de 59,000, réparties dans 900 maisons. A la même époque, un tiers de la population féminine du Portugal était dans des couvents.

XX

LEUR ROLE DANS L'ÉGLISE.

Je n'ai pas à faire ici l'histoire des communautés religieuses. Mon dessein est seulement d'en marquer l'esprit et de rappeler au lecteur le rôle qu'elles ont rempli dans l'église latine, depuis cinq ou six siècles. Elles avaient revêtu toutes les formes et pris toute sorte de noms. Leur immense développement embrassait la société européenne tout entière, celle du moins qui était dans la voie de la civilisation. Elles avaient des maisons centrales et des maisons secondaires, qui en ressortissaient. En haut, chacune d'elles avait un général siégeant ordinairement à Rome, où il occupait toujours une position considérable auprès du souverain pontife. En bas, la plupart d'entre elles étaient secondées par un tiers-ordre, dont les membres, nommés à

cause de cela Tiercelins, étaient des laïques, pénétrés de l'esprit de l'ordre, en ayant adopté les vues et la mission, et servant d'intermédiaire entre lui et les laïques ordinaires. Par cette organisation à trois degrés, qui du pape descendait jusqu'au peuple chrétien, l'Église exerçait sur celui-ci une surveillance de tous les instants, le pénétrait de ses doctrines et créait dans les nations européennes, pour le service du Saint-Siége, une force contre laquelle les efforts des souverains sont souvent venus se briser. Quant à l'esprit qui animait ces ordres religieux, du treizième au seizième siècle, il n'était pas différent de ce qu'il avait été à l'origine. C'était le communisme, tel que nous l'entendons aujourd'hui, si ce n'est qu'il s'était combiné avec la religion chrétienne, en la défigurant, et qu'il s'était mis aux ordres de la politique ultramontaine.

Mais de toutes ces anciennes congrégations, aucune n'égala celle qui vint après elles, parce que, venue la dernière et dans des circonstances critiques pour la papauté et pour toute l'église latine, elle profita de l'expérience des autres, s'organisa avec plus de force qu'aucune d'elles et eut à remplir une tâche plus difficile et plus importante. Je veux parler de la Société de Jésus. Elle naquit du

vivant même de Luther, en 1534, au moment où Calvin allait paraître à son tour. Son but ostensible était la prédication, la confession, les exercices spirituels et l'éducation de la jeunesse. Mais il est aisé de comprendre que c'était là des moyens d'atteindre un autre but, vers lequel tous les autres devaient converger. Au milieu du siècle, la société avait douze provinces et s'était répandue par toute l'Europe.

Cet ordre avait fort bien compris que, si la Réforme avait réussi en Allemagne, en Angleterre, en Suisse et même en France, c'est parce qu'elle représentait une des tendances de l'esprit moderne ; que cette tendance, si elle n'était empêchée, devait amener tôt ou tard la chute de la papauté et de l'Église romaine, et faire disparaître de l'Occident cet esprit communiste, qui s'était comme incarné dans les ordres religieux.

Je ne veux pas refaire ici l'histoire des Jésuites, que tout le monde a sous la main, ni recommencer le procès, plusieurs fois vidé, de cette Société, d'autant plus redoutable qu'elle agit en secret. Je ferai seulement remarquer que sa principale politique a été de se tenir visiblement à l'écart des honneurs et d'exercer une action invisible sur les hommes qui en ont été revêtus. Par ces deux moyens, elle

s'est rendue aussi inattaquable, aussi insaisissable qu'une société peut l'être : car le moment venu de frapper un grand coup, ce n'est point elle qui le portait, mais elle le faisait porter par la puissance publique, qui paraissait la plus autorisée. L'histoire nous apprend comment elle a su s'insinuer successivement auprès des rois ou de leurs femmes, des ministres, des juges, des recteurs et des autres personnages, dont l'action, dirigée par elle, tournait au profit de l'Église ou au détriment de ses adversaires. Ainsi le roi le plus jaloux de sa prérogative, celui qui avait humilié Innocent XI, fut enfin dominé par deux confesseurs jésuites, La Chaise et le Tellier. Nous apprenons aussi par l'histoire comment, chaque fois que la Société de Jésus a pensé qu'un coup d'énergie ou de violence était prêt, elle en a précipité l'exécution. Elle n'ignorait point que, malgré son adresse à dissimuler son action, elle exposait et ses agents et elle-même aux plus grands périls ; elle y a succombé plusieurs fois, elle a fini par entraîner avec elle la royauté même et l'Église. Mais comme elle est constituée de manière à profiter de toutes les circonstances et à pouvoir revivre, on l'a toujours vue renaître, à la faveur des révolutions, et chaque fois elle a repris son rôle originel et sa politique persévérente. Nous

pouvons la voir à l'œuvre aujourd'hui sous nos yeux.

Il importait à son autorité et à sa liberté d'action qu'elle ne portât aucun ombrage ni aux autres ordres, ni au clergé séculier. C'est pour cela qu'elle sut souvent s'interdire les honneurs, et laisser l'apparence pour la réalité. Il y a deux sortes d'ambition : celle qui aspire à l'éclat extérieur et qui confine à la vanité ; celle qui, en se cachant, veut tenir dans ses mains les fils mystérieux qui font mouvoir les hommes, comme des marionnettes sur un petit théâtre. Des ordres, dont la règle était plus rigoureuse que celle des Jésuites, avaient eu la faiblesse de céder à la première : les Franciscains avaient donné à l'Église quatre papes ; les Bénédictins lui en avaient donné vingt-quatre. Par leur désistement, les Jésuites n'éveillaient aucune compétition, laissaient la carrière des honneurs ouverte aux ambitieux vulgaires et, tirant parti des défauts des hommes, faisaient parvenir celui duquel ils avaient le plus à espérer.

Par ces habiles procédés, ils ont peu à peu fait passer leur esprit dans les autres ordres religieux et ils se sont assurés en même temps de tout le clergé. Il est bien difficile aujourd'hui de devenir, je ne dirai pas évêque, mais seulement curé, si

l'on n'admet pas la politique dont les Jésuites sont les organes et les soutiens. Par une action lente et continue, où cet ordre a su faire défendre ses idées par les chefs mêmes des États et quelquefois par des assemblées législatives, l'esprit ultramontain s'est emparé de toute l'église latine. De sorte qu'aujourd'hui la pensée qui s'était comme incarnée dans les couvents depuis Constantin jusqu'au moyen âge, et depuis le moyen âge jusqu'au temps de Luther, règne souverainement dans la *catholicité*. C'est elle qui enseigne dans les écoles chrétiennes et les séminaires, qui examine les candidats à la prêtrise, qui fait les prêtres et institue les curés, qui en conduit quelques-uns à l'épiscopat, qui parle et décide dans les conciles et qui choisit les papes. Cette pensée procède incontestablement de la prédication apostolique : dans celle-ci nous avons signalé dix tendances; celle qui a pris le dessus n'est pas la première, c'est la seconde.

XXI

L'ÉNIGME.

Tel est, si l'histoire et l'observation des faits ne nous trompent pas, le mot de l'énigme qui pèse sur les temps modernes. L'esprit ultramontain est identique à l'esprit monacal, et celui-ci n'est autre que le communisme. C'est pour cela que toutes les sociétés modernes sont en lutte avec l'église. On sent, par une sorte d'instinct, que les doctrines enseignées par elle ne conduisent pas à l'idéal auquel on aspire. Quand on les voit formulées dans les écrits pontificalx, on les saisit avec plus de netteté et l'on se trouve en possession de plusieurs données du problème. Mais le problème n'est pas pour cela résolu ; car il reste encore à savoir comment les successeurs des apôtres ont pu être amenés à l'extrême où ils sont aujourd'hui. Enfin, il reste à connaître la nature et la source de ces doctrines, te-

nues pour apostoliques par le clergé, pour anti-sociales par les laïques.

Nous avons tenté de porter la lumière dans cette question, la plus importante des questions contemporaines et la plus urgente à résoudre. On s'explique maintenant, si nous ne nous trompons, comment le dernier concile en est venu à voter l'infâbilité du pape. Par ce vote, la pensée qui domine aujourd'hui dans l'église et dont, sous la direction des Jésuites, les ordres religieux et leurs affiliés des deux sexes sont les principaux agents, s'est déclarée absolument vraie, d'origine divine et seule identique à la pensée totale de Jésus-Christ. Quant au pape, on le conserve comme un agent responsable, sur qui tombent tous les reproches et derrière lequel on peut s'abriter. Sa personne n'importe plus; il s'assoit sur le Saint-Siége, comme il le dit, « sans aucun mérite de sa part »; toute sa vertu sera d'obéir à l'impulsion de l'Esprit qui parle à côté du Vatican et qui est devenu l'esprit commun de l'Église. Autrefois l'Église, c'était Grégoire, Innocent, Clément, Boniface, ou Léon, comme l'État était Louis XIV. Désormais, elle ne sera plus qu'une société anonyme, jusqu'au jour où elle sentira le besoin de se transformer et de se réconcilier avec le monde.

III

SES MOYENS D'ACTION

I

DÉCADENCE DE LA FOI.

La situation présente de l'église catholique est due principalement à la séparation des laïques et des clercs, opérée dès l'origine du christianisme. Le clergé considère cette division comme de droit divin et se fonde pour cela sur ces paroles métaphoriques de Jésus : « Faites pâtre mes agneaux, faites pâtre mes brebis ». Or, ajoute-t-on, ce ne sont pas les brebis qui choisissent leur pasteur, le pasteur est leur supérieur naturel et a le droit de les conduire où il veut et comme il veut. Quelle que soit la justesse de cette interprétation et la solidité du fondement sur lequel les docteurs se sont appuyés, nous voyons

qu'en fait le clergé romain s'est de plus en plus séparé du reste des chrétiens et les a désintéressés des choses de l'église. Par cet isolement excessif, il a non-seulement à l'église de Rome, mais au christianisme même, avec lequel il a toujours affecté de la confondre. Il est difficile aux laïques de distinguer une religion de l'église qui la représente et de concevoir la foi, le culte même, comme indépendants des ministres qui en ont la garde. L'habitude empêche de faire cette distinction, que les prêtres aussi repoussent. La confusion que l'on fait entre la religion et l'église, entre le christianisme, qui est une doctrine, et le catholicisme, qui est un système théocratique, a pour effet que l'on attribue à l'un les fautes de l'autre et qu'on charge le dogme des vices du système. Par là, les fidèles sont entraînés à la révolte et on les voit se détacher successivement d'une croyance, d'où l'on tire des conséquences qu'ils ne peuvent accepter.

Quand on compare l'état des croyances aux diverses époques de notre histoire, on est étonné de l'affaiblissement rapide qu'elles ont subi depuis un siècle et demi ou deux siècles. Au temps de Louis XIV, un acte comme la révocation de l'édit de Nantes était possible; il était approuvé du plus grand nombre; une victime était encore brûlée

vive, pour de prétendus actes de magie antireligieuse, en 1699, sur une place publique de Bayeux. Le siècle suivant vit la fin des Jansénistes et la condamnation de Calas. Mais déjà celle-ci rencontrait la désapprobation populaire; et les philosophes obtinrent que Calas fût réhabilité.

La Révolution française, prise à ses commencements, c'est-à-dire avant que la lutte eût soulevé les passions et suscité la violence dans tous les partis, montra combien les esprits s'étaient éloignés du catholicisme. Dès 1790, il était devenu possible de faire subir au clergé latin une transformation totale. Quand on promulgua la *constitution civile* du clergé, celui-ci se divisa; une partie des prêtres l'accueillit, les autres la repoussèrent; une grande partie du peuple y voyait une réforme nécessaire et un moyen de sauver la religion, que le clergé du dix-huitième siècle et les ordres monastiques avaient compromise.

Quelques années après, un de ces mouvements de réaction qu'engendrent toutes les choses excessives ramena l'ancien clergé; le premier consul crut avoir pris des mesures suffisantes contre l'église romaine, en signant le Concordat et en promulguant les fameux articles organiques. Mais déjà le clergé se sentait assez fort pour ne les pas

reconnaitre, et bientôt la Restauration rétablissait la plupart des anciens abus.

Si l'on suit dans l'histoire de notre siècle, non la série des actes des gouvernements, qui ont été souvent en opposition avec l'esprit public, mais la marche des idées, on s'aperçoit que la tolérance a passé dans les mœurs, à mesure que l'attachement à l'église a diminué et que l'une a été précisément en proportion inverse de l'autre. *L'Essai sur l'indifférence* de M. de Lamennais fit encore quelque bruit dans son temps, sans ramener à la foi les âmes qui s'en écartaient. Aujourd'hui les facilités qui sont données à l'église dans les États catholiques, l'extrême tolérance qu'on lui montre, le sommeil de la loi à son égard et les priviléges qu'on lui laisse, prouvent moins un retour vers elle que le peu d'importance et d'efficacité qu'on lui attribue. La destruction du pouvoir temporel du pape, conséquence de la conquête de Rome, n'a excité dans le peuple catholique, ni colère, ni désapprobation, elle n'a mécontenté qu'un parti, dont la politique s'est depuis longtemps alliée à celle de l'église. On se tromperait aussi en croyant voir une recrudescence de la foi dans la réparation des édifices du culte ou l'érection de temples nouveaux : l'amour de l'art, le goût de l'histoire, les progrès de l'édilité

rendent compte de ces mesures, prises le plus souvent par des administrateurs qui n'ont pas la foi des temps passés. Enfin, un des signes les plus clairs de l'affaiblissement des croyances est dans la fréquentation décroissante des églises et des confessionaux, et dans ce fait, que le sexe viril s'écarte de plus en plus des offices et des sacrements. Cette décadence est visible surtout dans les villes : en France, elle gagne même les campagnes, principalement dans les provinces de l'Est, où l'instruction est plus avancée que dans les autres.

L'église romaine connaît mieux que nous dans quelle mesure le peuple des laïques l'abandonne. Elle a des moyens qui nous manquent de constater ce délaissement progressif, de savoir par quelle classe de personnes il a commencé, et comment les autres ont suivi. Il lui est facile de dresser à cet égard des statistiques, et de découvrir, par les inductions les mieux fondées, les causes sociales qui concourent à ce résultat. Ces causes une fois connues, elle peut, non les empêcher, car plusieurs d'entre elles lui échappent et l'ont déjà débordée, mais les contrarier et en retarder les effets. Nous avons toutes sortes de raisons de croire que l'église se livre depuis longtemps à ces observations, qu'elle recueille les faits, qu'elle en cherche l'ori-

gine, qu'elle en a tiré certaines règles de conduite et une sorte de politique pratique.

En effet, c'est son existence qui est en jeu. Si l'abandon des laïques se continue, elle sent fort bien qu'elle périra d'une sorte d'anémie. Qu'est-ce qu'une église sans laïques ? C'est une administration sans administrés, un cadre d'officiers sans soldats. Si les laïques manquaient au clergé, celui-ci n'aurait plus de raison d'être, et succomberait à son inutilité. Il faut donc que l'église emploie les moyens les plus efficaces pour retenir le « monde », qu'elle censure et sans lequel elle ne saurait vivre. Il faut qu'elle agisse sur le peuple par les voies qui lui sont ouvertes depuis Constantin, et par d'autres que la civilisation moderne lui ouvre. Les grands surtout, c'est-à-dire les riches, les nobles et les chefs de tout ordre et de tout degré, doivent être l'objet de ses constants efforts ; chacun d'eux exerce sur une partie du peuple, quelquefois sur le peuple entier, une action personnelle, qu'elle a besoin de tourner à son profit.

Enfin il y a, dans les sociétés modernes, des forces qui lui sont hostiles ou qui poussent les hommes à l'indifférence. Ces forces étaient en décadence au temps des empereurs romains ; l'Église les a néanmoins combattues et vaincues. Elles ont

pour ainsi dire sommeillé au moyen âge, et ont laissé l'église maîtresse des âmes pendant un millier d'années. Mais dans les temps modernes, elles se sont réveillées avec une vie nouvelle, et tendent à donner à notre civilisation un caractère étranger au catholicisme. Les moyens employés contre elles dans les premiers siècles de l'Église n'auraient que peu d'efficacité aujourd'hui; l'Église est donc amenée, si elle veut vivre, à en chercher de plus sûrs, et c'est à cette civilisation qu'elle les emprunte. C'est ainsi qu'un peuple, en inventant de nouvelles armes de guerre, force tous les autres peuples à changer les leurs et à adopter les siennes. Nous allons exposer les principaux moyens d'action, soit anciens, soit nouveaux, dont l'église catholique dispose et qu'elle emploie, pour se maintenir malgré les forces hostiles de la civilisation moderne.

II

LE PROBLÈME DE LA VIE HUMAINE.

Il y a dans l'âme humaine un instinct qui la porte vers l'inconnu et qui la pousse à coordonner ses idées de manière à éclairer le problème de son propre avenir. Personne n'a résolu ce problème avec certitude et d'une manière indiscutable. Toutes les philosophies l'ont posé, et toutes en ont donné des solutions différentes.

Les religions ne l'ont ni posé, ni discuté, parce qu'il n'existe pour elles ni discussions, ni problèmes ; mais chacune a donné sa solution. Le bouddhisme seul a proposé aux hommes, pour terme final de leurs efforts, l'anéantissement, non de l'existence, comme on l'a répété, mais des conditions de l'existence individuelle, leur promettant que, par la science et la vertu, ils échapperait

aux misères de la vie présente et de toutes celles qui pourraient lui succéder. Les autres religions ont maintenu l'existence individuelle et la personnalité humaine dans une autre vie ; par là elles ont établi, entre le monde présent et le monde futur, un lien de solidarité qui fait dépendre notre avenir de notre conduite sur la terre.

Le christianisme a complété ce système par un certain nombre d'idées déjà admises dans d'autres religions et qui se rattachent à celles de la chute et de la rédemption. Par la doctrine du péché originel et de l'unité de l'espèce humaine, il a rendu les hommes solidaires les uns des autres, en les chargeant d'une faute commune et en leur donnant un moyen unique de la réparer. Par là il les a déclarés frères selon la nature, complices d'un même crime et condamnés d'avance à un même supplice éternel. Puis il leur a fait connaître le moyen d'échapper à leur condamnation, et il a montré dans Jésus un Sauveur envoyé par la pitié divine. Si ce Sauveur eût été simplement un homme, on eût objecté avec raison que, le péché originel les ayant tous également souillés, aucun d'eux ne pouvait être accepté comme le sauveur des autres ; il fallut donc que le sauveur envoyé de Dieu fût dieu lui-même, et la théorie fit savoir qu'il était la seconde

hypostase, c'est-à-dire l'Intelligence divine, qu'on nommait aussi le *Verbe* ou la *Parole*.

Par cette doctrine, que l'Orient et le monde ju-déo-hellénique possédaient depuis longtemps, la foi nouvelle se trouva complétée, et il fut possible d'y rattacher toute la vie humaine, présente et future. L'homme fut représenté comme indestructible dans sa personne, comme éternellement capable de bonheur et de malheur. En outre, la difficulté de concevoir l'individualité d'une âme entièrement séparée de toute matière fut résolue par le dogme de la résurrection des corps ; la nécessité de placer dans quelque lieu ces corps ressuscités fit admettre l'idée, à la fois orientale et grecque, de l'enfer et du paradis. Ainsi la religion chrétienne proposa, comme solution du grand problème de la destinée humaine, une synthèse de notions métaphysiques déjà répandues et acceptées par beaucoup de personnes, notions un peu vagues pour des hommes de science habitués aux méthodes analytiques, mais suffisantes pour tous les autres. Elles répondraient à une question que tous les hommes s'adressent plus ou moins formellement à eux-mêmes ; elles pouvaient s'emparer d'autant plus fortement des esprits qu'elles joignaient à la solution métaphysique un mélange de

terreurs et d'espérances, que les religions polythéistes et celle de Moïse n'avaient pas inspirées au même degré.

III

LE DRAME : L'ENFANT.

Malgré l'affaiblissement de la foi dans les pays catholiques, l'ensemble des doctrines qui en sont l'objet est encore le plus puissant moyen d'action que possède l'église. Entre les dogmes latins et les dogmes grecs ou orthodoxes, la différence est petite : la métaphysique chrétienne est presque la même dans les deux communions. Mais l'église romaine a su, mieux que les églises d'Orient, envelopper la vie entière du fidèle dans le réseau de la foi. Elle a fait de l'existence présente et future de chacun de nous un véritable drame, qui se déroule en actes successifs et aboutit à un dénouement inévitable. Ce drame nous saisit à notre naissance, et sans que nous le sachions ; quand nous avons atteint l'âge de penser par nous-mêmes, nous nous

apercevons que nous sommes engagés dans une action tragique, d'où il nous est très-difficile de sortir, parce qu'une scène en amène une autre et que notre rôle est étroitement lié à celui des hommes qui y sont engagés avec nous.

Les Grecs ont conservé le baptême par immersion, qui paraît si singulier aux Occidentaux. Les Latins en ont réduit les rites à leur expression la plus simple, comprenant que des cérémonies compliquées et démonstratives n'ont aucune vertu sur le petit enfant et sont inutiles aux parents, puisque ceux-ci ne le font baptiser que parce qu'ils ont la foi. Mais l'église latine prend soin que les pères, que les mères et ceux qui les ont représentés au baptême, élèvent le petit enfant dans des sentiments catholiques, et l'accoutumant aux choses de la religion. Vient l'âge de raison : l'enfant commence à discerner le bien du mal, et a quelque sentiment des devoirs que sa religion impose.

Alors il est conduit au catéchisme ; là on lui donne une définition de Dieu ; on lui fait connaître les mystères qui sont articles de foi, la trinité divine, l'incarnation du Fils et la divinité de Jésus, le péché d'Ève et d'Adam, la damnation du genre humain, l'état de dégradation d'où la grâce du baptême nous retire. On lui montre qu'il était lui-

même, en naissant, un de ces malheureux condamnés ; qu'une faveur toute gratuite l'a racheté ; mais qu'il n'en jouira, que s'il reste fidèle à la grâce. Puis on lui enseigne les commandements de Dieu et de l'Église. Toutes ces choses lui sont transmises au moyen de formules et de définitions, qu'il apprend par cœur et qui forment un corps de doctrine compacte et puissamment organisé. Quand il les sait et qu'il les tient pour des vérités absolues, il est admis à la confession générale des fautes commises par lui depuis sa naissance ; il en est lavé par la pénitence, et il vient participer au banquet sacré, où la communion l'identifie, dans son corps et dans son âme, avec son créateur. C'est le premier acte du drame de la vie catholique.

L'église romaine, surtout en France, a su tirer de l'Eucharistie un moyen d'action d'une extrême puissance. L'enfant grec communique quelques jours après sa naissance ; il n'est point confirmé ; avec le baptême, il a déjà reçu le *myre*, qui répond à l'extrême-onction des Latins. En accumulant ces sacrements sur une frêle créature, qui n'a aucunement conscience de ce qui lui est fait, l'église grecque s'est privée d'un moyen d'influence que le clergé latin utilise merveilleusement. La splendeur qu'il donne aux premières communions éblouit les

sens et attendrit les assistants, comme, dans les représentations théâtrales, le décor ajoute à l'intérêt de l'action. Mais ce n'est là qu'une mise en scène ; c'est dans le cœur même des enfants que le drame véritable s'accomplit.

Entre dix et douze ans, le jeune catholique reçoit pour la première fois l'Eucharistie ; à cet âge, son esprit s'éveille, son imagination travaille ; la nature est pour lui une source inépuisable de problèmes ; il entrevoit les forces qui agissent en elle ; l'ordre et l'harmonie des choses le frappent et l'enchantent ; il se sent vivre avec elles, et il devient à lui-même le plus étrange et le plus impénétrable des mystères.

A ce moment, le prêtre catholique se présente avec une solution toute faite, où toutes les questions sont élucidées, où la voie de la vie est tracée d'avance à celui qui aura la foi. Le catéchisme, les instructions, les prêches, les retraites, la confession, la pénitence et enfin la participation au banquet sacré, opèrent dans le jeune néophyte une sorte de révélation. Ce Dieu, qui pénètre en lui corporellement avec la première hostie, l'enlève à lui-même et le transfigure ; un mysticisme profond l'emporte dans les plus étonnantes régions ; les uns sont pénétrés d'une terreur pieuse, à la pensée que quel-

que péché oublié charge peut-être encore leur conscience; d'autres cueillent déjà les fruits de pureté, que les ardeurs de la foi font mûrir pour eux, et goûtent par avance les joies du paradis. Il en est qui voudraient mourir sur l'heure pour s'envoler avec les anges. J'en ai le souvenir encore présent et le lecteur me permettra de le rappeler ici. Quand je fis ma première communion dans la petite ville de Normandie où j'étais né, j'avais pour compagne habituelle une petite fille du voisinage qui la faisait le même jour. Après la messe, où nous venions de recevoir pour la première fois notre créateur, nous nous retirâmes ensemble dans le jardin de mon père, et là nous eûmes une de ces conversations mystiques dont celle de saint Augustin et de sa mère Monique est restée le modèle. Nous avions dix ans et nous concluions que, dans l'état de grâce où nous étions en ce moment, identifiés par la sainte Eucharistie avec notre Sauveur, le plus grand bonheur pour nous serait de quitter la terre à l'instant.

Le jour de la première communion marque pour le catholique une des péripéties du drame de la vie. A partir de ce jour, l'Église est pour lui une mère, qui lui a donné la seconde naissance et à laquelle il s'attache par tous les liens de l'amour si-

lial : c'est ce que marquent le renouvellement des vœux du baptême et la confirmation, qu'il reçoit des mains de l'évêque.

Pendant les années qui suivent et qui, de la première communion au mariage, forment la seconde période de la vie, l'église n'abandonne point ceux qu'elle a régénérés. Au bout d'une année, elle renouvelle pour eux la communion solennelle. Fréquemment ensuite, elle les appelle aux sacrements qu'elle leur a déjà conférés ; elle les leur impose, comme un commandement qu'ils ne peuvent enfreindre sans péché. Par là elle entretient l'ardeur de la foi, et autant qu'il est en elle, préserve ces âmes jeunes et tendres de la contagion du siècle. Depuis quelques années, l'église, sentant de quels périls leur foi est environnée, a introduit l'usage du « catéchisme de persévérance ». Le catéchisme est une suite de formules, que l'on apprend par cœur et qui doivent rester dans l'esprit, comme base de la foi catholique. Elles sont coordonnées entre elles et forment un ensemble logique, duquel on n'en peut retrancher aucune sans que l'édifice s'ébranle. C'est à la fois la force et la faiblesse de la doctrine romaine ; elle offre un dogme métaphysique, un système de morale et une institution théocratique, liés entre eux comme le sont

dans l'Inde la religion brahmanique et le système des castes. Elle a donc besoin, pour se maintenir, de se défendre sans cesse contre les opinions du dehors. La période de la vie qui s'écoule entre la première communion et le mariage est peut-être la plus exposée au péril. Car c'est celle où l'instruction scientifique s'acquiert, et où la nécessité de se faire une carrière fait passer les esprits du mysticisme enfantin aux réalités de la vie. C'est cela même que l'église désigne par le mot « matérialisme », et c'est pour y soustraire la jeunesse de l'un et de l'autre sexe, qu'elle a introduit le catéchisme de persévérance. Il y a des villes, entre autres celle de Paris, où un assez grand nombre de filles participent à ces exercices, et quelques-unes les suivent jusqu'au jour où elles se marient. Les garçons n'ont pas les mêmes loisirs et la foi s'éteint plus vite en eux.

IV

L HOMME FAIT.

Mais l'église les retrouve au jour du mariage. Depuis que la religion d'État est abolie chez presque tous les peuples catholiques, l'influence du sacrement de mariage sur les âmes a diminué. En effet, la conséquence nécessaire de l'égalité des cultes devant la loi est que le mariage civil précède la cérémonie religieuse et n'a pas besoin d'elle pour être valable. On voit de nos jours un certain nombre de mariages se faire uniquement devant l'autorité civile et soustraire ainsi l'union conjugale à la puissance ecclésiastique et à la vertu du sacrement. L'église n'a plus aucune prise sur ces chrétiens. Ce sont des familles qui lui échappent ; car les époux qui se sont unis sans elle ne pourront guère, sans contradiction, lui apporter pour le

baptême les enfants qui naîtront d'eux. Si cet usage s'étendait au point de devenir général, il n'y aurait plus de catholicisme, et le christianisme deviendrait une doctrine indécise sans rites et sans symboles. Aussi le clergé romain lutte-t-il avec énergie et pour le maintien du mariage religieux et contre la loi qui subordonne l'acte du prêtre à celui du maire. Il n'est pas probable qu'il réussisse désormais dans cette dernière entreprise, qui supposerait une révolution sociale et un bouleversement dans les législations. Mais il peut maintenir l'usage du sacrement, et il y réussira d'autant mieux qu'il respectera davantage la loi civile.

Quoi qu'il en doive être, ce sacrement marque pour le catholique la fin du second acte de la vie. A partir du jour où il est conféré, chacun des deux époux trouve dans l'autre un collaborateur et un aide. Si l'église a su jusque-là maintenir sur eux son influence, ils deviennent dans le monde ses plus fermes soutiens. On voit la plupart des gens mariés et restés bons catholiques, non-seulement prêcher d'exemple, mais par leurs discours, par leurs actes, par leurs affiliations, contribuer au maintien et à la propagation de la foi. Le prêtre et souvent le moine ont accès chez eux. La femme est l'objet

particulier de leurs soins, soit à cause de l'influence qu'elle peut exercer sur le mari, soit parce qu'ayant plus de loisir et s'occupant plus que lui des choses de l'intérieur, c'est elle surtout qui peut le mieux modeler les enfants sur le type que la religion lui présente.

Ainsi se déroule pendant de longues années le troisième et dernier acte de la vie catholique : il est entrecoupé de scènes décisives, le baptême des enfants, leur première communion, leur mariage, scènes où les époux fidèles à l'église trouvent autant d'occasions de manifester et de retremper leur foi. L'existence s'écoule pour eux entre les soins domestiques ou les affaires du monde et l'accomplissement des devoirs que l'église impose et auxquels les premiers demeurent toujours subordonnés. Une pensée unique domine toute leur conduite, « faire son salut ». Pour sauver leur âme, l'église leur a, dès l'enfance, donné le moyen le plus sûr et le plus pratique, qui est d'obéir à ses commandements, de suivre ses conseils et ses directions. Par là se trouvent, autant qu'il est possible, diminuées et absorbées l'initiative et la responsabilité du fidèle. Le directeur de conscience, le religieux, l'église, se sont chargés de l'une et de l'autre. C'est ici l'une des applications les plus

intéressantes qu'on ait faites du principe communiste : substituer, en vue de la vie éternelle, une responsabilité collective à celle de la personne humaine. Par là, le fidèle vit dans la quiétude, bien plus heureux que l'impie forcé de se conduire lui-même dans les affaires de chaque jour, d'y faire un usage continual et souvent pénible de son jugement et de son libre arbitre, et de sentir la responsabilité qui pèse sans interruption sur lui. Ainsi, dans un demi-sommeil de la conscience et au milieu des songes les plus séduisants, le fervent catholique atteint l'âge des maladies et de la mort.

C'est la fin du drame. A ce moment suprême, l'église n'abandonne point celui qui l'a servie. Elle est présente au chevet du mourant ; elle lui donne un encouragement suprême, « un viatique », c'est-à-dire une provision, qui va lui permettre d'accomplir heureusement le voyage. Mort, elle l'assiste, le chante, le parfume et le dépose en un lieu dont le nom signifie, non la destruction, mais le sommeil et l'attente d'un réveil éternel et bienheureux. Au jour de ce réveil, il est enlevé sur les nuages à travers les airs, conduit avec l'armée des justes par le porte-étendard Michel. Les portes de la gloire divine s'ouvrent devant lui ; il entre dans

l'assemblée céleste, dans un lieu verdo�ant, qu'éclaire une lumière indéfectible. Il s'y assied avec Jésus-Christ et y goûte le rafraîchissement, le repos et la paix.

V

LA MORT.

Telle est la face souriante que l'église montre à ceux qui lui sont dévoués. Mais elle en a une autre pour ceux dont elle craint le relâchement ou l'hostilité. Jésus avait déjà fait, comme toutes les mythologies antérieures, la séparation des bons et des méchants ; il avait fait connaître les paroles que prononcerait le juge suprême, condamnant les pécheurs au feu éternel en la compagnie de Satan et des anges. Nous n'avons point à suivre ici le développement de cette idée à travers les premiers siècles du christianisme. Nous nous en tiendrons, pour connaître à cet égard l'esprit de l'église romaine, à la dernière expression qu'elle a reçue dans la liturgie. Je ne sais si beaucoup de lecteurs ont étudié de près cet acte tragique, auquel ils ont

tous assisté et que l'église désigne sous le nom « d'office des morts ». Ils y verront qu'au jour du jugement, celui dont le corps est là, devant eux, sera réveillé par une trompette. L'effroi saisira les ressuscités ; suppliants et tremblants, ils balbutieront la fameuse prière qui commence par les mots : « Délivre-moi, Seigneur. » Alors on apportera, devant ce roi de terreur, des livres d'après lesquels ils seront jugés. Leurs œuvres ne suffiront pas pour les défendre, ceux-là seuls seront sauvés, « qui auront porté le signe de la sainte Trinité », et ils le seront « gratis ». C'est ce que le prêtre annonce, au moment où il se tient debout à la tête du cercueil. Puis on entonne cet effroyable chant du *Dies iræ*, composé au quinzième siècle par Thomas de Celano, ce chant où est décrit dans toute son horreur le cérémonial du jugement, et où semblent s'être concentrées toutes les terreurs du moyen âge. Le malheureux qui n'a pu obtenir sa grâce s'en va, pour ne plus revenir, sous la terre ténébreuse, dans un lieu nommé Tartare. Il y entre par une porte qui se referme sur lui. Perdu au milieu d'une éternelle horreur, il tombe dans un lac, dans un profond marais, qui l'engloutit. Ou bien, livré aux princes des ténèbres, il est consumé par des flammes et par une lumière dévorante.

Telles sont les paroles que l'église prononce sur nous, en les entrecoupant de chants lugubres, au moment où elle va laisser notre dépouille à la terre. Du reste, pas un mot de consolation, ni d'espoir. Quiconque ne lui est pas fidèle est averti, sans ambages comme sans pitié, du sort qui l'attend à son dernier jour. Il y a certainement beaucoup de mythologie dans ces derniers tableaux du drame de la vie. Mais la certitude où nous sommes de finir et l'ignorance de ce qui suivra préviennent notre imagination. Les moins crédules sortent de ces cérémonies dans la disposition d'esprit où nous laisse un drame de Sophocle ou d'Eschyle, avec cette différence que, dans celui qui se joue, nous sommes nous-mêmes, non les acteurs, mais les personnages intéressés. On a donc raison de dire que la foi ne se compose pas seulement de notions théologiques et de règles de vie, mais aussi de terreur et d'espérance. L'église catholique n'a jamais rien négligé de ce qui peut inspirer l'une ou l'autre ; car c'est en s'adressant au sentiment, plutôt qu'à l'esprit, qu'elle parvient à maintenir la foi et à consolider son empire.

VI

LA PRÉDICATION.

La prédication est le second moyen qu'a l'Église de retenir les fidèles; elle en use depuis l'origine, car le christianisme a commencé par des prédications. Mais, tandis que l'église grecque, après avoir produit de grands orateurs, avait presque cessé depuis le moyen âge d'user de la parole, l'église latine n'y a pas renoncé un seul moment. Chez elle, la prédication a changé de caractère suivant les époques, s'est accommodée aux circonstances et a joué souvent un des premiers rôles dans les événements. Depuis que l'ordre du clergé a été supprimé, avec les deux autres ordres de la nation française, et que les principes de 1789 ont prévalu dans les pays catholiques, la prédication ne sort guère des églises; elle y est employée

comme instrument de propagande et comme moyen de maintenir dans les âmes la foi en l'église romaine. Elle porte sur tous les objets de l'enseignement sacré et sur tous les points du rituel. Elle a souvent un caractère moral, avec cette particularité que la morale n'y est presque jamais envisagée d'un point de vue général et philosophique, mais fondée sur les décisions de l'Église et sur la révélation divine ; l'Église juge que si elle donnait à ses préceptes une couleur scientifique, elle les ferait passer pour indépendants de la religion ; les fidèles s'accoutumerait, non à les accepter comme des commandements que Dieu nous impose, mais à les discuter et à les juger, conservant les uns, rejetant les autres. Ce n'est donc pas la morale universelle que l'Église développe dans ses prédications, c'est la morale chrétienne, ou, plus exactement, la morale catholique. De sorte qu'en prêchant aux hommes leurs devoirs, elle trouve dans cet enseignement un moyen de les retenir sous sa domination.

Depuis que les États européens se sont tournés vers la démocratie et que les affaires se traitent par la parole dans des assemblées publiques, l'Église a donné à la prédication un développement qu'elle n'avait pas eu auparavant. On prêche régulièrement

lièrement dans toutes les églises paroissiales aux jours de dimanche et de fêtes. On fait en outre des instructions orales à certaines classes de personnes, aux hommes mariés, aux femmes, aux jeunes filles, aux étudiants des nouvelles universités. On prêche aussi dans les couvents, soit pour les religieux des deux sexes qui les habitent, soit pour le public. Les cérémonies extraordinaires ou privées, comme la première communion, les mariages, quelquefois même les funérailles, sont autant d'occasions de prendre la parole et d'attirer les âmes à la foi.

Une matière extrêmement variée est offerte à l'orateur : outre les préceptes de morale dont les évangiles ont donné les formules, il peut interpréter et utiliser toute la légende de Jésus et de sa famille, dont le rite annuel est le développement dramatique. L'histoire des apôtres, celle des saints, des docteurs, des fondateurs d'ordres religieux, de ces ordres eux-mêmes et d'une foule de personnages fameux qui ont été les soutiens ou les ennemis de l'Église, est une mine inépuisable pour le prédicateur ; elle lui fournit les prétextes les plus naturels de parler en faveur de la religion, et de rappeler à elle, par des exemples, les âmes qui s'en éloignent.

La métaphysique offrirait aux orateurs de la chaire un vaste champ, qui pourrait être exploité ; mais ce terrain est devenu dangereux, depuis que la philosophie s'y est exercée, et surtout depuis que les sciences positives fournissent aux théories abstraites des éléments nouveaux, que les religions peuvent difficilement s'incorporer. Aussi n'est-il presque jamais question de métaphysique dans les discours et les instructions ecclésiastiques.

L'histoire au contraire peut fournir des matériaux abondants, dont les orateurs catholiques essaient souvent de tirer parti. En effet, depuis bien-tôt dix-neuf siècles, l'église est mêlée aux événements humains : elle a traversé des périodes de luttes ; elle a eu ses triomphes, elle a exercé sur les chefs des États, sur des classes entières de la société et sur la marche des faits, une influence, qu'il est possible de faire ressortir. En outre, l'histoire a l'avantage d'être un procès toujours ouvert, où les parties adverses trouvent toujours des avocats pour les défendre. Ce procès, nous y sommes nous-mêmes engagés et nous le continuons. Un plaideur habile, qui sait interpréter les faits à son avantage, peut donner à sa cause un air de vraisemblance, qui nous séduit et nous range de son côté. On en vient aux temps modernes et à l'his-

toire contemporaine ; on montre combien, de nos jours, la foi catholique a d'ennemis à vaincre et d'assauts à repousser ; on dépeint les sociétés modernes, renonçant à toute religion quand elles se séparent de l'Église, et, par la voie de l'impiété, courant aux abîmes. On dénonce la fausseté de leurs principes, le vice de leurs institutions. On fait sentir le mal qu'elles se font à elles-mêmes et les dangers auxquels elles s'exposent, en se séparant de leur guide légitime, qui est l'Église, en ne la défendant pas, en la livrant en proie à ses ennemis. Ainsi la prédication prend une forme militante, qui partage les laïques en deux camps ; et si elle n'augmente pas le nombre des partisans de l'église romaine, elle a du moins pour effet de ranimer le zèle et la confiance de ses défenseurs.

VII

LES FRÈRES PRÉCHEURS.

La prédication, qui, dès le temps des apôtres et même de Jésus, recrutait des amis pour l'église parmi ceux que l'état présent des choses ne satisfaisait pas, emploie de nouveau les mêmes moyens et en attend d'heureux effets. Toutefois le prêtre séculier, le curé ou son vicaire, surtout dans les petites villes et les campagnes, n'est pas toujours orateur, et souvent n'a pas le loisir nécessaire pour cultiver avec fruit l'éloquence et préparer la matière de longs discours. C'est pourquoi les papes ont approuvé, à diverses époques, la formation d'ordres prêcheurs, tels que les Franciscains, les Dominicains, les Jésuites. Ces religieux ne prêchent pas tous ; mais, comme ils sont nombreux, que leurs communautés sont riches, puissantes dans l'église et répandues dans le monde, ceux qui

ont le don de la parole et qui peuvent discourir avec autorité ou sympathie, reçoivent des autres tout le temps, tous les moyens d'étude et tous les renseignements pratiques dont ils ont besoin. Leurs relations avec les familles attirent autour de leurs chaires des laïques personnellement connus d'eux, qui en entraînent d'autres à leur suite. Ils se forment ainsi un auditoire bienveillant, et, pour peu qu'ils ne soient pas dépourvus de talent et de savoir-faire, ils acquièrent promptement un certain renom. Dès ce moment, la curiosité complète l'œuvre de la foi et l'on a vu quelquefois l'assistance grossir autour de religieux prêcheurs, au point de remplir de grandes nefs avec les bas-côtés.

Si l'on prenait tous ces assistants pour des partisans des doctrines romaines, on commetttrait une erreur singulière. Déjà Bossuet, parlant sur Anne de Gonzague, reprochait à ses auditeurs de venir à l'église pour l'entendre et pour le juger; c'est un crime dont aujourd'hui beaucoup plus de chrétiens qu'au temps de Louis XIV ne craignent pas de se rendre « coupables ». Mais l'église connaît la puissance de la parole; elle sait, pour employer la métaphore de Jésus, que beaucoup de poissons se rassemblent autour du filet et que sur le nombre plusieurs vont à l'appât et deviennent la proie du

pêcheur. Enfin, lors même que le prédicateur n'intéresserait qu'à son éloquence et ne convertirait personne, il aurait du moins fait ce bénéfice, de prouver que les laïques attachent de l'importance aux doctrines de l'Église, d'en imposer à ceux qui gouvernent et de faire illusion. Dans les affaires humaines, la valeur de la personne et la vérité de la doctrine ne font pas toujours le succès ; il faut savoir exciter un certain bruit autour de soi ; on prouve ainsi que l'on existe et que l'on est quelque chose. C'est l'avantage de ceux qui peuvent parler en public : leur succès est d'autant plus assuré, que leurs idées sont plus en désaccord avec celles de leur temps et que toute mesure qui mettrait des bornes à la liberté de leur parole ressemblerait à une persécution. C'est précisément ce qui arrive en Allemagne depuis quelques années. C'est ce qui arrive aussi en Italie, où l'un des deux pouvoirs législatifs, entraîné par la crainte de paraître tyannique, arrête les mesures restrictives adoptées par l'autre. C'est en pratiquant, quelquefois jusqu'à la licence, la liberté de la parole, que les prédicateurs italiens sont parvenus à se la faire maintenir. L'audace peut quelquefois prendre les apparences de la force, surtout quand elle défend une cause que bien des gens regardent comme sacrée.

VIII

LES MISSIONS.

A la prédication se rattachent les missions et l'œuvre de la propagation de la foi. Elles n'ont que peu d'efficacité chez les peuples pourvus d'une antique civilisation ; elles en ont davantage auprès des races inférieures et des populations barbares. Tout le monde sait que les missions de l'Inde et de la Chine ne convertissent personne, parmi les castes supérieures de l'une et parmi les bouddhistes de l'autre. On sait aussi que cette impuissance vient de ce que la doctrine brahmanique et celle du Bouddha contiennent, quelquefois éminemment, les mêmes éléments que le christianisme. On ne voit aussi que bien rarement un musulman quitter sa religion pour une autre ; à beaucoup d'égards, la religion chrétienne est supérieure au mahomé-

tisme, mais celui-ci est approprié au génie des peuples qui l'ont adopté, tandis que la doctrine et le culte chrétien s'harmonisent difficilement avec leurs instincts et leur civilisation. Les propagateurs de la foi ne parviennent, chez ces peuples, à retirer quelques personnes du système religieux où elles sont nées, qu'en les prenant jeunes et en les soustrayant à son influence. C'est ce que l'on tente, par exemple, en Algérie. C'est ce que l'on a essayé aussi pour des enfants israélites : on les a séquestrés, et par un enseignement quotidien, par une sorte d'entraînement, on est parvenu à les diriger dans les voies du catholicisme. Il a donc fallu, pour ceux-là, que l'action vint au secours de la parole et que l'on mit en œuvre des procédés depuis longtemps condamnés.

L'œuvre des missions catholiques s'étend aussi aux pays chrétiens d'une autre communion ; mais elle y rencontre une opposition presque invincible, non-seulement dans l'esprit des fidèles, mais encore dans la loi. Ainsi dans la Grèce libre et dans celle qui est encore soumise au joug musulman, l'église romaine entretient des missions permanentes d'hommes et de femmes, appartenant à divers ordres religieux. Il y en a de plusieurs langues, particulièrement de langue française et de

langue italienne. Elles y forment des centres d'enseignement, où l'esprit de Rome revit tout entier. Leurs écoles sont fréquentées par des enfants catholiques, et aussi par des enfants grecs, qu'il leur arrive parfois de vouloir convertir au catholicisme. Alors l'autorité religieuse orthodoxe et même le pouvoir civil interviennent, soit pour soustraire des coreligionnaires à une influence que l'on repousse, soit même pour fermer ou licencier ces établissements : c'est ce que nous avons vu se produire, il y a quelques années, à Corfou et en pleine Athènes.

Enfin, en présence du relâchement de la foi, l'église de Rome a organisé des missions dans son propre sein, missions à la fois religieuses et politiques. La plus célèbre est celle de 1820, qui a été dirigée sur la France ; elle avait pour but la consolidation du trône des Bourbons, fermes soutiens de l'autel, et la lutte contre les principes du dix-huitième siècle et de la Révolution française. On sait quelles colères elle souleva dans tout le parti libéral. Quoiqu'elle se soit continuée et qu'à vrai dire, elle n'ait plus cessé d'agir depuis cette époque, elle n'a pu empêcher la pensée moderne de faire des progrès ; elle a peut-être contribué à les retarder.

IX

PROCESSIONS, PÈLERINAGES, MIRACLES.

Je ne ferai que signaler en passant certains moyens secondaires que l'Église emploie ou autorise et qui lui servent plutôt à manifester sa pensée qu'à faire des prosélytes : je veux parler des processions, des pèlerinages et des miracles. Les premières se faisaient d'abord en secret, à la lueur des flambeaux, dans les catacombes ; à partir de Constantin, elles ont été menées au dehors, à la façon des antiques *théories*, auxquelles elles se sont substituées. Pendant le moyen âge et jusque dans les temps modernes, elles ont pris une grande extension ; des villes entières y participaient. En présence de la diversité des religions, la loi moderne les a confinées dans l'intérieur des églises ; cependant elles ont encore lieu au dehors dans la plupart des

pays catholiques, même en France. Elles sont ordinairement paisibles, quelquefois recueillies et respirent, surtout dans les campagnes, une poésie naïve qui parle à l'imagination. Mais nous en avons vu aussi qui manquaient de décence et dont le but était de soulever le fanatisme et de pousser à des actes violents.

J'ai vu autrefois, dans Avignon, une immense procession de pénitents noirs, blancs et gris, suivis d'une grande foule de peuple. Dans le cortége, il y avait des vendeurs de vin, de bière et d'autres rafraîchissements. Après avoir parcouru les rues de la ville papale, la procession montait sur le rocher, et là un orateur, se tournant vers l'occident, lançait une virulente apostrophe et poussait le cri de guerre contre les Albigeois. Cela se passait en 1846.

Les pèlerinages ont pris dans ces derniers temps le caractère politique le plus évident et découvert l'église. S'ils avaient été, comme dans les premiers temps du christianisme, de simples actes de piété, accomplis pour honorer le tombeau de quelque martyr ou pour perpétuer un souvenir précieux, l'église romaine aurait pu en tirer profit; car la piété sincère a toujours été honorée, même de ceux qui ne la partagent pas. Les pèlerinages d'au-

jourd'hui n'attirent que les hommes d'un certain parti ; les discours que l'on y tient et les cantiques que l'on y chante sont des manifestes, qui n'ont presque rien de religieux. Ils dévoilent à la fois le but que l'on poursuit et la direction sous laquelle on s'est mis. Ce but, qui est le rétablissement du pouvoir temporel du pape, est désormais chimérique. Quant à la puissance occulte qui dirige et organise ces démonstrations parfois orageuses, c'est celle que nous avons déjà signalée et dont l'action antisociale conduit en ce moment l'église romaine à sa perte.

J'en dirai autant des miracles, que l'on suscite de temps en temps dans des lieux retirés, où s'établit ensuite quelque exploitation lucrative. Nous avons vu naguère la justice intervenir et mettre un terme à tel d'entre eux, où la crédulité était victime de la fourberie. Depuis lors, elle s'est tenue sur la réserve. Peut-être a-t-elle eu raison : car si le juge croit à ces miracles, sa conscience lui reprocherait de les condamner ; s'il n'y croit pas, il doit penser que, dans l'état présent des esprits, ils produisent l'effet contraire à celui que l'on en attend et qu'ainsi l'Église se trahit elle-même. En réalité, ces mouvements, que l'on produit par des moyens surannés, se réduisent à une agitation stérile ; ils pré-

sentent l'église romaine comme une puissance turbulente et la font accuser de complicité avec des partis politiques, ennemis de la civilisation et du progrès.

X

LES ÉCOLES.

Les moyens d'action qui viennent d'être énumérés sont utilisés par l'église romaine depuis des siècles ; ils sont restés les mêmes et n'ont varié que dans leur application et d'après le but qu'on se proposait en les employant. Il en est d'autres que la civilisation moderne a suggérés à l'Église ou que celle-ci a assez profondément altérés pour les faire paraître nouveaux. Comme ils sont empruntés à la société laïque, ils ont sur elle plus d'action que les autres et méritent d'être particulièrement signalés. Nous observions tout à l'heure que l'âge où la foi s'établit dans les âmes est l'enfance et que la seconde période de la vie est celle où elle est le plus ébranlée. C'est pourquoi l'église latine fait des efforts et des sacrifices pour s'emparer de l'éduca-

tion de la jeunesse ; le pape déclare que l'enseignement appartient de droit au clergé et que l'Église doit avoir la direction et la surveillance, même des écoles laïques. Les écoles cléricales doivent s'étendre aux deux sexes, à toutes les classes de la société et à tous les degrés de l'enseignement, depuis la salle d'asile jusqu'aux grades qui ouvrent les diverses carrières.

Pour réaliser cette pensée, l'église romaine a renoncé à la plupart des anciennes méthodes, abolies depuis la Révolution française. Elle a profité des expériences faites par l'État et les particuliers. Elle a adopté les formes usitées dans les établissements laïques. Quand un changement s'y produit, elle le réalise dans les siens ; elle modèle son enseignement sur celui de l'État, jugeant qu'il répond aux besoins et aux exigences de la société. Ses écoles sont la reproduction aussi exacte que possible des écoles laïques ; mais l'esprit en est différent. Il est inutile d'insister sur ce point ; tout le monde sait que l'Église ne se propose pas de faire des savants, mais des fidèles. Elle enseigne la science, parce que l'ignorant ne fait aucune figure dans le monde ; mais elle la fonde sur des principes qui n'ont rien de scientifique, et les résultats qu'elle obtient ne sont pas le plus grand bien de la nation, mais

l'affermissement de la foi et de la puissance de Rome.

Ce n'est pas le clergé séculier qui d'ordinaire distribue l'enseignement à la jeunesse catholique : ce sont des congrégations, fondées exprès pour accomplir cette mission ; c'est pour cela qu'il a reçu l'épithète de *congréganiste*, par laquelle les documents officiels le distinguent de l'enseignement laïque.

Nous ne pouvons énumérer ici les communautés catholiques d'hommes et de femmes, qui tiennent des écoles de tout degré dans la catholicité. Rapelons seulement que la dernière grande statistique publiée, il y a onze ans, par le gouvernement français, portait à plus d'un million le nombre des élèves des deux sexes suivant les écoles congréganistes. Sur ce chiffre, quatre dixièmes avaient des maîtres ou des maîtresses congréganistes, employés par l'État ou placés sous son autorité ; les autres fréquentaient des écoles libres ou des salles d'asile. Le total d'un million représentait un peu moins du tiers de tous les élèves recevant à cette époque une éducation quelconque dans les écoles. Quant aux deux sexes, voici comment ils étaient répartis dans les écoles libres : les garçons étaient, en chiffres ronds, 137,000 dans les écoles laïques et

92,000 dans les écoles cléricales ; les filles étaient 285,000 dans les premières et 444,000 dans les secondes.

On peut conclure de ces nombres que l'action des ordres religieux, auxiliaires du clergé, s'exerçait principalement sur les femmes. En cela, le clergé romain n'agissait pas au hasard, puisque le père Ventura publiait naguère un ouvrage en deux volumes sur l'*Apostolat des femmes* depuis le commencement du christianisme. La plupart des filles qui recevaient, il y a onze ans, l'enseignement quelque peu monastique des congrégations, sont aujourd'hui mariées, et ont porté dans de nouvelles familles les idées ultramontaines, dont elles ont été nourries. Plusieurs ont embrassé la vie communiste, en entrant au couvent. L'Église est persuadée que les unes et les autres sont pour elle de précieuses collaboratrices.

Quant aux garçons, la politique romaine, énoncée par le pape, a prospéré plus que l'église ne pouvait l'espérer. En 1866 deux tiers des petits enfants reçus dans les salles d'asile étaient conduits par des sœurs, un tiers seulement par des femmes laïques. Les élèves de l'enseignement primaire ont eu l'avantage que, depuis cette époque, un grand nombre d'écoles ont été créées pour eux par l'État ;

mais les écoles tenues par des Frères se sont accrues dans la même proportion. L'église romaine, que cette association, autorisée par Benoît XIV, représente, a bénéficié du manque d'instituteurs laïques. Car beaucoup d'écoles dites chrétiennes reçoivent des villes une subvention pécuniaire, et, tout en gardant l'esprit ultramontain, sont devenues de véritables écoles municipales. Les Frères sont répartis, par groupes de trois au moins, dans tous les pays catholiques de l'ancien et du nouveau monde. Ils ont sur les instituteurs laïques l'avantage de donner l'enseignement gratuit, et de porter, quoiqu'ils ne soient ni clercs, ni religieux, un habit qui les rattache à une autorité respectée.

XI

LES COLLÉGES, LES FACULTÉS.

Avant la Révolution française, presque toute l'Instruction moyenne était entre les mains de l'Église. La nécessité de satisfaire à des besoins nouveaux fit créer à cette époque les trois degrés d'enseignement, qui existent aujourd'hui dans la plupart des pays chrétiens. L'Église, du moins en France, fut d'abord exclue, les ordres religieux ayant été supprimés. Mais le Concordat de 1801 et surtout la restauration des Bourbons la remirent en possession de son ancien privilége. Les ordres religieux furent rappelés et de nombreuses écoles secondaires de garçons et de filles furent de nouveau tenues par des prêtres ou par des personnes appartenant à des congrégations. La pensée qui avait présidé à l'organisation de l'Université avait divisé les colléges de

l'État en deux classes, ceux qu'entretenait le trésor public et ceux des villes, qui prirent le nom de colléges communaux. Chaque ville devait avoir son collège ; mais plusieurs d'entre elles ne se trouvèrent pas assez riches pour entretenir le leur et le cédèrent à l'évêque. Quelques colléges ecclésiastiques nouveaux ou restaurés, acquirent une certaine réputation, entre les mains des religieux ; tels sont par exemple ceux de Pont-Levoy et de Sorèze.

Enfin la dernière Assemblée nationale, traitant l'Église comme une puissance égale à l'État, lui conféra le dernier des droits qu'elle paraissait ambitionner : elle l'autorisa à ouvrir des établissements d'enseignement supérieur. Puis, pour qu'elle eût la main sur toutes les fonctions, elle l'admit à la distribution des grades. Par ce dernier progrès, l'Église s'est trouvée remise en possession de ce qu'elle avait eu jadis. Maintenant, elle participe, dans une importante mesure, à toute l'éducation du peuple français ; elle exerce son influence depuis la salle d'asile jusqu'au doctorat.

A cette action commune, il faut ajouter qu'un assez grand nombre de familles, surtout de celles qui font partie de l'ancienne noblesse, retiennent leurs enfants à la maison et leur font donner par un jeune prêtre ou par un religieux une éducation

domestique. Elles croient les soustraire ainsi à la contagion du siècle et aux vices dont l'injustice ultramontaine accuse les établissements de l'État. En réalité, elles les nourrissent d'anciens préjugés, les rendent étrangers à leur temps, et souvent font d'eux des défenseurs abusés, non de la religion, mais de Rome. Il est à propos de remarquer ici que le calme dont jouissent l'Église et la société civile en Orient, est dû en grande partie à ce que l'enseignement y est exclusivement laïque. Il fut retiré des mains du clergé lors de la révolution sociale entreprise par le grand empereur Léon III et connue sous le nom de querelle des Iconoclastes. Depuis cette époque et malgré la restauration consommée par Irène et Théodora, l'enseignement est resté purement laïque dans tous les pays de langue grecque. Ainsi leur a été épargnée pendant plusieurs siècles la lutte dont l'Europe latine souffre aujourd'hui.

XII

LES LIVRES, LES JOURNAUX.

Les livres et les journaux continuent dans le monde l'influence cléricale commencée dans l'enseignement. L'église a toujours beaucoup écrit ; mais la nature de ses publications a changé avec le temps. Elle a été théologienne au moyen âge, puis érudite. Elle a écrit sur la philosophie, quand Descartes eut émancipé cette science. Elle a fait des poèmes et des historiettes épiques. De nos jours elle produit ou suscite des livres de toute sorte, imités de ceux que publient les laïques, surtout des histoires, des critiques, des manuels et des romans. Je n'examine pas en ce moment la valeur de cette littérature pieuse, qui est en général très-petite. Je remarque seulement que l'église et les écrivains de son parti n'ont que peu d'initiative et ne créent pas de formes nouvelles ; ils adoptent les genres litté-

raires, à mesure qu'ils paraissent et qu'ils réussissent. Il est inutile, pour la cause, de produire des écrits que personne ne lirait; mais quand un genre a plu au public, il est avantageux de l'adopter en n'en changeant que l'esprit. La plupart de ces imitations sont pour les « impies » d'une fadeur insupportable; mais, pour les garçons et les filles qui sortent du giron de l'église et qui n'ont point encore « perdu l'innocence », c'est un aliment fort apprécié. Vous entendriez dans les sociétés pieuses faire un pompeux éloge de livres dont le monde ne dit pas un mot et qui ne méritent pas qu'on en parle. L'important n'est pas de faire un bon livre, mais de répandre certaines idées et de faire adopter certains principes. Cela s'appelle « l'œuvre de la bonne presse ».

C'est à quoi les journaux et les revues contribuent plus que les livres. L'Église et, par ce mot, nous entendons toujours le clergé et les congrégations, en a suscité un assez grand nombre, dont plusieurs ont acquis un certain renom. Ce sont encore des imitations de journaux et de revues laïques. L'église a compris qu'il fallait, en cela aussi, s'accommoder aux besoins du temps. Dans les États démocratiques, l'idée, pour triompher, doit parvenir directement aux personnes, chaque jour, par

le chemin le plus court et le plus sûr. Depuis que le peuple commence à lire, le journal et la revue sont les instruments de propagande les plus puissants et les plus nécessaires. L'église en a organisé chez elle ou à côté d'elle ; elle en rédige plusieurs ; elle en a d'autres à sa dévotion, sur tous les points du monde catholique. Dans chaque contrée elle en a un, quelquefois deux, qui sont le centre de tous les autres, et leur transmettent l'inspiration de Rome ; elle a des journaux modérés pour les gens paisibles, et d'audacieux pour les violents.

Ces publications, où les congrégations militantes ont une large part, présentent sous toutes les formes et défendent avec persistance les doctrines émises dans le *Syllabus* et les Encycliques. On n'y tient pas compte des lois du pays où l'on vit ; en les dédaignant ou en les combattant, on les fait passer pour faibles ou pour condamnables ; et comme on n'ignore pas que les pouvoirs civils craignent le renom de persécuteurs, on compte sur l'impunité, et le plus souvent on l'obtient. Ainsi la presse est devenue pour la politique romaine un instrument de guerre et de propagande ; parelle, on entretient ou l'on fait renaître la foi en la sainte église chez ceux que, par une éducation appropriée, on avait dès l'enfance préparés à la recevoir.

XIII

LES RELIGIEUX DANS LE MONDE.

Enfin ceux qui n'ont point le temps ou le goût de la lecture peuvent encore être atteints par les conversations et captivés par des avantages matériels. C'est un des nombreux bénéfices que les congrégations rapportent à la cause de Rome. Le prêtre séculier est retenu par son église, où il a des devoirs à remplir. Les baptêmes, les communions, les funérailles, la confession, les offices de chaque jour, prennent la meilleure partie de son temps. Il n'a que peu de moments à consacrer aux particuliers et à des relations mondaines. Les religieux ont au contraire pour mission de vivre dans le monde, de pénétrer dans les familles, d'y connaître l'esprit de chacun, d'y combattre prudemment les mauvaises doctrines et d'y faire des conversions. Les chiffres officiels

nous ont montré que la plupart des filles reçoivent une éducation congréganiste : le religieux les retrouve dans la famille et se sert d'elles pour exercer sur les hommes une action indirecte, tantôt douce et séduisante, tantôt menaçante et belliqueuse ; on y cède, par faiblesse d'esprit ou par entraînement ; on y cède aussi pour avoir la paix.

Par leurs relations avec les familles, les religieux savent ce qui se passe ; ils apprennent aussi, par elles, ce qui se passe dans les familles indifférentes ou hostiles, contre lesquelles il devient dès lors possible de faire agir des ressorts cachés ; et l'on voit ici l'application des effrayantes paroles mises par saint Matthieu dans la bouche de Jésus, paroles que j'ai citées en commençant. Mais il est inutile de nous étendre ici sur un sujet, qui a été abordé par de grands écrivains et sur lequel chacun a quelque chose à dire. J'ajouterai seulement que, par la création des tiers-ordres, certaines communautés se sont munies d'armes nouvelles, d'autant plus dangereuses qu'elles sont mieux cachées. La plupart de leurs membres sont des femmes, souvent des filles, quelquefois des servantes : elles ne font point partie de l'ordre, mais elles entretiennent avec lui des rapports suivis ; elles ont pris avec lui des engagements ; elles ont fait des promesses,

qu'il serait dangereux pour elles de violer et qu'elles ont tout avantage à remplir : car si l'inimitié d'un ordre religieux est à craindre, sa protection est quelquefois puissante.

Ainsi, par l'intermédiaire de ces affiliés mondains, l'élément communiste du clergé latin prête la main au clergé séculier et lui ménage une influence secrète, qu'il ne pourrait par lui-même ni acquérir ni conserver. Cette influence s'étend d'une nation à l'autre, parce que les ordres religieux ont des établissements dans tous les pays catholiques et même dans les autres pays. Nous avons vu, par exemple, les Jésuites recruter en Pologne une foule d'élèves pour leur grande maison de Metz, avant que l'autorité allemande l'eût supprimée. Personne n'ignore que les dames du Sacré-Cœur, coopératrices de la Société de Jésus, procèdent de la même manière, et que toutes ces congrégations fournissent, en quelque sorte, les éclaireurs et les pourvoyeurs de l'église. En même temps elles préparent leurs propres recrues parmi leurs élèves. Quand une jeune fille montre la capacité et les dispositions qui annoncent une bonne et utile religieuse, devenue majeure elle déclare sa vocation ; elle prononce ses vœux, quitte son nom de famille et ses prénoms, en prend un nouveau, qui, sous l'habit de son ordre, la rend

méconnaissable. Au besoin, elle passe de couvent en couvent, de France en Belgique, ou ailleurs, et sa trace est effacée. Par ces moyens l'individualité de la personne est supprimée ; elle devient un instrument anonyme de l'ordre, elle jouit de sa protection et se trouve, autant qu'il est possible, soustraite aux atteintes de la loi. Cette absorption de l'individu ne l'empêche pas de rendre à la société dont il fait partie, tous les services que l'on attend de lui. On comprend donc que la papauté déclare anathèmes ceux qui parlent de supprimer les ordres religieux : car il n'existe aucune association laïque qui soit aussi avantageusement organisée.

XIV

LE BUDGET DES CULTES.

Il me reste à parler des moyens matériels dont l'Église dispose et qui forment son temporel. Ils sont au nombre de cinq : le budget, les dons, les immeubles, les industries et les priviléges. Si l'Église était privée de ces ressources, elle n'exercerait plus qu'une action morale sur les esprits ; ce serait encore le christianisme, mais le catholicisme ne tarderait pas à se dissoudre ; on aurait une religion idéale, non une église politique. Quand la Révolution française entreprit de réformer l'église latine, un orateur s'écria : « Vous leur prenez leurs croix d'or, ils prendront une croix de bois, c'est une croix de bois qui a sauvé le monde. » Voilà certes un beau mouvement oratoire ; mais l'histoire d'Ananias et de Saphira prouve que le « prince des apô-

tres», Pierre, pensait autrement. Il savait bien que l'argent ne fait pas la vertu d'une religion ; mais il n'ignorait pas que, sans lui, une association religieuse est impuissante, et que, si des hommes se réunissent pour une entreprise quelle qu'elle soit, leur première mesure est d'assurer les fonds qui la rendront praticable.

Presque toutes les réformes tentées dans l'Église par la Révolution ont été supprimées par l'Empire et par les Bourbons ; il en est une cependant qui a survécu, c'est le budget des cultes.

La constitution civile du clergé, votée au mois de juillet 1790, reconnaissait l'élection comme « la seule manière de pourvoir aux évêchés et aux cures » ; cette réforme avait pour conséquence naturelle l'allocation d'un traitement à ces ecclésiastiques.

Le Concordat de 1801 admit le budget comme principe, et les articles organiques fixèrent le chiffre des traitements pour les archevêques, les évêques et les curés. En devenant fonctionnaires publics, les membres du clergé séculier faisaient l'abandon de leurs anciens priviléges ; les appontements, quel l'État leur donnait, remplaçaient pour eux les anciens revenus et bénéfices acquis par l'Église depuis l'origine. La législation de 1790

avait supprimé, avec les couvents, l'élément communiste du clergé latin et ne lui laissait plus à exercer que l'action morale et purement religieuse du christianisme.

Mais les membres de ces associations avaient presque tous passé à l'étranger et rentrèrent à la première occasion. La Restauration leur rendit les avantages qu'ils avaient perdus ; l'alliance du trône et de l'autel les fit regarder comme l'un des meilleurs soutiens de la royauté.

Peu à peu, le clergé de France perdit jusqu'à son gallicanisme et toute l'église latine tomba sous l'empire de « la congrégation. » Celle-ci, rétablie par la branche aînée des Bourbons, supportée, quoique avec peine, par la branche cadette, suspectée d'abord par le second empire, et ensuite aidée sous main par la cour impériale, a repris une place considérable dans la société européenne ; elle y possède d'immenses revenus. Or le riche l'emporte toujours sur le pauvre ; le moine domine le prêtre, parce que celui-ci est pauvre, tandis que l'autre a derrière lui tout l'or de sa communauté.

Cependant l'Église tient à son budget, car elle retrouve par d'autres voies la portion d'indépendance qu'elle sacrifie en le recevant. C'est quelque chose d'être fonctionnaire public : il n'est pas aisé

au législateur d'abolir une institution salariée, et ce titre donne au clergé séculier une garantie de durée et une stabilité qu'il ne posséderait pas autrement.

Il pourra arriver que les ordres religieux soient supprimés, parce que leur règle, leur but et leur esprit les poussent à dépasser les limites de la loi, limites que le clergé séculier ne franchirait peut-être jamais, s'il n'était entraîné par eux ; on pourra donc les supprimer, quand ils auront comblé la mesure.

Mais la qualité de fonctionnaires publics protégera les prêtres et leur permettra peut-être un jour de reprendre dans le monde chrétien la situation normale et la véritable indépendance que les ordres religieux leur font perdre aujourd'hui. Or, dans les états démocratiques plus que dans les autres, un fonctionnaire de l'État n'est rien sans le traitement. L'Église a donc raison de tenir à son budget. En outre, par son union avec l'État, par sa dépendance à l'égard de l'État, l'Église a l'avantage d'avoir des représentants dans la plupart des services publics, dans l'enseignement, dans l'armée, dans la marine, dans les établissements hospitaliers, dans plusieurs conseils, même au Sénat. L'opinion libérale tend, il est vrai, à l'en exclure ;

mais si le clergé veut se donner la peine d'en chercher les motifs, il ne les trouvera pas dans une hostilité systématique contre la religion, car les laïques ne sont pas moins chrétiens que le clergé. Il s'assurera que la société civile veut uniquement se défendre contre les ordres religieux, dont l'esprit lui est funeste, et il verra dans cette exclusion le premier châtiment qu'ils auront attiré sur lui. Telle est la vérité de la situation présente.

XV

SA SUPPRESSION.

Mais l'opinion libérale va plus loin. Les modérés veulent retirer au clergé séculier des avantages qui lui étaient gratuitement concédés et une autorité qu'il a trop mise au service d'une mauvaise cause. Ils se contentent pour cela de l'exclure des services publics, où on l'avait admis. D'autres, plus avancés, demandent la séparation absolue de l'Église et de l'État, et comme conséquence la suppression du budget des cultes. Il est certain que c'est le moyen le plus expéditif d'en finir avec toutes les églises : par là aussi, l'on rend au sacerdoce toute son autonomie, et à la conscience toute sa liberté. Il y a des prêtres qui ne reculent pas devant cette extrémité : « Le salariat, disent-ils, subordonne le sacerdoce au pouvoir politique ; il

lui ôte de sa dignité ; il renverse l'ordre naturel des choses, puisque l'idée religieuse est supérieure à l'idée politique ; il vaudrait donc mieux que l'Église n'eût point de budget et qu'elle eût la liberté de s'administrer et de se payer elle-même. »

C'est là sans doute une théorie séduisante pour les âmes vraiment religieuses, autant que pour les esprits les plus libéraux. Mais ce n'est point la réalité. Le budget des cultes subordonne l'Église à l'État, mais c'est une subordination nécessaire, tant que l'Église sera sous l'empire des ordres militants ; car c'est la seule arme utile que l'État possède, pour lutter contre leur influence. Dans l'église grecque, les prêtres ne reçoivent pas de traitement ; les évêques et les autres hauts dignitaires sont seuls payés par l'État. Mais le clergé séculier n'y a pas à ses côtés les ordres militants qui ont envahi l'église latine ; l'État n'y est pas en lutte avec lui. On ne saurait donc chez nous tirer de ce fait un argument en faveur de la suppression du budget des cultes.

Cette suppression donnerait une liberté réciproque à l'Église et à l'État ; mais elle livrerait aux ordres religieux la seule position où, sous la protection de l'État, l'Église puisse encore se défendre contre eux.

Ils l'ont déjà presque absorbée ; ils parlent par la bouche du pape, des évêques et des conciles. Le clergé séculier n'a plus d'existence que par sa fonction dans l'État ; si on la supprime, il disparaît, et l'Église n'est plus qu'un corps énorme, composé de sociétés communistes, ennemis de la propriété individuelle, du mariage et de la famille, de la religion même, qui pour elles est la voie par où l'on va, non à Dieu, mais à la richesse et à la domination. Elles possèdent à présent la richesse ; elles s'acheminent vers la domination. Elles ne l'atteindront peut-être pas, parce qu'il y a, dans la société laïque, des forces qui les arrêteront ; mais elles susciteront une effroyable guerre, dont nous voyons les premières marches et où le clergé séculier sera la première victime, si on l'abandonne. Comment serait-il possible, comment serait-il prudent de supprimer dès aujourd'hui le budget des cultes ?

Quand une loi vraiment utile sera faite, elle sera double : ce sera une loi défensive à la fois pour la société civile contre le communisme des ordres et pour le clergé séculier contre leur envahissement. Du jour où les prêtres seront affranchis de cette oppression, leur action deviendra purement religieuse ; l'État n'aura plus à se préoccuper de ce que l'on pense à Rome, et à se défendre contre

l'œuvre clandestine dont cette ville est le foyer. C'est alors seulement qu'il sera possible de rendre à la conscience religieuse la liberté que l'on réclame, en laissant les églises s'administrer et se payer elles-mêmes.

XVI

LES DONS ET QUÈTES.

L'État, en attendant, fait des sacrifices considérables pour le traitement des prêtres, pour les frais du culte et pour l'entretien des édifices. A ce budget général il faut ajouter les sommes importantes payées par les départements et les communes. Cependant toutes ensemble ne suffisent pas pour donner au clergé et au culte la splendeur qu'ils ont depuis Constantin et qui serait la manifestation d'une grande pensée religieuse et nationale, si la politique romaine ne s'y mêlait pas. A ces ressources l'Église ajoute les quêtes, soit à l'office, soit à domicile, les dons et les legs que chaque semaine, que chaque jour lui apporte. Il est vrai que ces bénéfices, à l'exception des quêtes, ne parviennent guère au clergé séculier, qui, pour les ob-

tenir, n'est pas assez répandu dans les familles. Ils sont interceptés par les congrégations : nous connaissons, dans Paris même, des curés qui se plaignent de cette concurrence, mais qui s'y résignent, parce qu'ils ne peuvent lutter contre elle.

Les dons et les offrandes, faits de la main à la main, sont insaisissables : nul ne peut savoir, même par une enquête officielle, ce qui passe ainsi chaque année des fidèles au clergé. Mais on a eu tout dernièrement une preuve de ce que celui-ci peut obtenir, en cas de besoin; c'est par millions que s'est comptée la souscription en faveur des universités catholiques. Avec ces fonds, les évêques ont pu construire ou aménager de grands établissements, les doter, fonder des chaires mieux rétribuées que celles de l'État et garantir aux nouveaux professeurs, non-seulement une retraite supérieure, mais même un capital important, pour le cas où une loi nouvelle supprimerait ces universités. Par ces avantages que l'État ne procure pas à ses serviteurs, le clergé a pu séduire des professeurs laïques, éprouvés par un long enseignement dans les facultés, et créer des cours, qui seraient excellents, si les ordres religieux n'en étaient pas les inspirateurs.

Voilà ce qu'on a pu faire dans une circonstance

donnée et pour un but particulier. On peut juger par là de ce qui se fait en temps ordinaire pour les besoins courants de la cause. Que l'on prenne pour exemple les sommes considérables réalisées d'une manière continue par le « *denier de saint Pierre*. » C'est une contribution que les anciens rois de France n'auraient peut-être pas autorisée, si du moins on en juge par le recueil de Pithou. Les États modernes la tolèrent ; elle est ouverte partout où il y a des catholiques. Dans toute église, dans toute chapelle, existent des troncs, où les fidèles déposent leur offrande ; le denier de la veuve s'y glisse avec l'or du riche ; à la fin de l'année, cette contribution a rapporté au Saint-Père plusieurs millions.

L'*OEuvre de la propagation de la Foi* procède d'une autre manière : on peut voir ses statuts affichés dans toutes les églises. Fondée en 1822 pour des missionnaires, qui vont dans le monde entier « porter la foi et la civilisation », elle s'est répandue de la France dans tout l'univers, par l'action des évêques et la protection du Saint-Siège. Elle comprend aujourd'hui un très-grand nombre de personnes, divisées en sections de dix membres ; chaque section a pour chef un « collecteur » ; celui-ci remet l'argent au « conseiller

paroissial », qui le verse à la caisse centrale de l'Œuvre. C'est une organisation analogue à celle de notre perception des finances. Chaque membre ne paye « qu'un sou », c'est-à-dire cinq centimes par semaine, ce qui fait par an 2,600,000 francs pour chaque million d'abonnés. La perception ne coûte rien ; les associés sont payés en indulgences.

Il en est de même de toutes les associations ou œuvres religieuses, l'Adoration perpétuelle, l'Association des âmes du purgatoire, la Confrérie du Saint Sacrement, celles du Sacré-Cœur, de la Sainte Vierge, de saint Joseph, de saint François de Sales, de la Sainte Enfance, du Rosaire vivant, de la Doctrine chrétienne, de Notre-Dame des étudiants. Elles ne sont pas toujours payantes, mais on peut toujours suppléer « par une bonne œuvre » à la non-exécution d'un article des statuts, et on n'en obtient pas moins les indulgences promises. Une visite dans les églises catholiques permettra au lecteur de constater le nombre et la variété des « troncs » qui appellent l'argent des laïques ; il n'est pas nécessaire de les énumérer ici.

Quant aux legs, la loi française exige qu'ils soient autorisés par le gouvernement, et que l'autorisation soit publiée au *Bulletin des lois*. Il est donc possible de savoir à quelle valeur ce genre de

dons correspond chaque année : disons seulement qu'elle est très-considérable et que la plupart de ces donations sont faites à des congrégations reconnues ou à des établissements pieux. Quant aux sociétés religieuses qui ne sont point reconnues, et dont une au moins est sous le coup d'une loi d'expulsion, rien n'est plus facile que de leur transmettre un héritage. Car on peut toujours vendre une propriété et en donner le produit, de la main à la main. On peut aussi la léguer au chef ou à l'un des membres d'une communauté, qui la reçoit alors en son nom personnel et en devient le possesseur légal; mais comme il a lui-même des engagements avec son ordre et que le principe qui préside aux associations religieuses est ordinairement le communisme, cet héritier n'est en réalité qu'un prête-nom, car il verse aussitôt dans l'avoir commun son apparente propriété.

Les legs faits à des communautés ne sont pas toujours approuvés par les parents du donateur : on voit assez fréquemment ces derniers éléver des réclamations. Il en résulte des procès en captation, qui tournent parfois à la confusion des ordres. L'odieux de ces causes criminelles retombe sur le clergé tout entier; c'est une conséquence de l'alliance faite par le sacerdoce, qui devrait re-

présenter uniquement le côté moral de la réforme chrétienne, avec les associations, qui en représentent le côté communiste. Ce que l'on gagne en ressources matérielles, on le perd en considération.

XVII

RICHESSE DE L'ÉGLISE.

Quoi qu'il en soit, les donations réitérées faites au clergé régulier ont mis entre ses mains des richesses immenses et qui s'accroissent chaque jour. Cet accroissement résulte de plusieurs causes faciles à apercevoir. La vie en commun réduit dans une proportion notable la dépense que chaque membre ferait s'il vivait isolé. Quand la fortune d'une communauté atteint un certain chiffre, le revenu dépasse la dépense, et si l'on y ajoute les recettes obtenues continuellement par les quêtes et les dons journaliers, on trouve en fin d'année un reliquat, que l'on place à bon intérêt. Nous voyons, dans tous les pays catholiques, les communautés d'hommes et de femmes agrandir leurs propriétés ou en acquérir de nouvelles dans les villes comme

dans les campagnes : on dit qu'un tiers de la Belgique est entre leurs mains. Chacun voit cet accroissement et s'en étonne, quoique la plus superficielle observation des faits et un calcul élémentaire en fournissent l'explication.

L'industrie moderne et la création des sociétés par actions ont donné un nouvel essor à la fortune du clergé. Les actions au porteur et les obligations permettraient, même à des ordres supprimés et dont les immeubles seraient vendus par autorité de justice, de subsister clandestinement, comme les associations chrétiennes primitives ; car ces titres sont anonymes et réalisables en tout pays. Les sociétés qui les émettent sont fondées sur les principes les plus contraires au communisme ; elles ont pour base de laisser à chacun des associés non-seulement la propriété de sa mise, mais la plus grande facilité possible pour la retirer ; il en touche personnellement les revenus ; par conséquent les capitaux collectifs de ces compagnies sont une des formes de la propriété individuelle. Leur création a pourtant fourni aux associations communistes soumises à des règles soi-disant religieuses, un puissant moyen d'accroître leurs revenus.

Rien ne les empêche de créer elles-mêmes des

compagnies commerciales, industrielles ou financières, de même qu'elles peuvent s'introduire dans celles qui existent et les absorber en achetant les titres. Avec le temps, elles pourraient attirer à elles une grande partie de la fortune publique et la soumettre au régime communiste, qu'elles représentent. L'histoire du Paraguay fournit à cet égard une preuve et un avertissement. Ne voyons-nous pas aussi sous nos yeux des ordres monastiques, dont les membres se soumettent à une vie de misère, et qui pourtant se livrent à des industries fort mondaines et fort lucratives ? Que devient le produit de ce commerce ? Le public l'ignore ; mais il est certain que cet argent ne sort pas de l'église et qu'il s'ajoute à ses immenses ressources.

Les biens des congrégations leur appartiennent ; les évêques ne peuvent ni les déposséder, ni leur imposer un tribut ; le pape lui-même n'a pas ce pouvoir. Mais en droit canon, le pape, maintenant surtout qu'il est infaillible, peut supprimer un établissement religieux ; il peut supprimer un ordre. Il en résulte que les congrégations ont intérêt à rester en bons termes avec l'administration ecclésiastique, et à lui rendre les services dont elle a besoin. Les religieux deviennent par là ses auxiliaires et ses « coopérateurs » ; ils travaillent avec elles à une

œuvre commune, qui est de retenir les laïques sous « le joug » de la foi en leur rendant léger et même agréable. Toutefois le clergé séculier n'obtient pas gratuitement le concours des ordres monastiques : il est forcé de les soutenir à son tour et d'éviter toute lutte avec quelqu'un d'entre eux. Nous avons vu des prêtres distingués, ayant encore quelques idées d'indépendance, relégués dans des villages, où ils sont restés jusqu'à leur mort, pour avoir résisté à des exigences de congrégation. Ainsi les ressources des communautés ne sont mises à la disposition du clergé séculier qu'en vertu d'une sorte d'échange, où celui-ci perd une portion de son autonomie.

A l'égard de l'État, les biens des communautés sont dans une situation meilleure que ceux des particuliers et presque privilégiés. Leurs propriétés mobilières supportent, il est vrai, les mêmes impôts, que l'État perçoit au moment où l'on en touche les revenus. Mais il n'en est pas de même des propriétés foncières. Le droit de mutation, qui frappe les particuliers, n'atteint pas les communautés : celles-ci étant immortelles, comme toutes les sociétés reconnues par la loi, jouissent du privilège qui s'attache à cette qualité. Il en résulte pour elles un bénéfice annuel considérable et pour le trésor public un égal préjudice. La somme que

ce bénéfice représente va croissant d'année en année, à mesure que les propriétés communistes prennent un plus grand développement ; or ce fait a lieu dans tous les états catholiques et dans toutes les contrées où des communautés religieuses sont établies.

Le privilége dont nous parlons ne constitue pas des biens de mainmorte, comme quelques personnes se le figurent, puisque ces propriétés payent les autres impôts : c'est une simple immunité, que du reste la loi pourrait faire aisément disparaître, en établissant sur ces biens un droit de mutation à chaque changement de supérieur. Quand on songe que, dans un pays comme la France, il suffit d'un très-petit nombre d'années, pour que les droits de mutation, accrus de l'intérêt composé, équivalent à la valeur foncière de tout le pays, on comprend le chiffre que cette immunité représente ; et l'on en peut prendre quelque souci, quand on réfléchit que c'est une prime offerte, non à la religion, mais aux doctrines communistes, introduites en Occident par les apôtres et réalisées par les couvents. Cette prime est payée, en réalité, sans compter les protestants et les juifs, par les catholiques laïques, qui, au fond, composent la véritable église Ces chrétiens ne sont pourtant point com-

munistes ; car notre société a pour bases la propriété individuelle et la famille légalement issue du mariage. Ce n'est pas la moins curieuse des contradictions introduites par l'église romaine dans les sociétés latines ; elle date du temps où Constantin abolit la loi Papia Poppéa et déchaîna sur l'Occident deux fléaux, le monachisme et le célibat.

XVIII

PRIVILÉGES DE L'ÉGLISE.

A l'immunité dont nous parlons, il faut joindre certains avantages qui sont pour l'Église de véritables priviléges. Je n'en dirai qu'un mot et comme en passant, parce que l'État peut les faire cesser, aussitôt qu'il le voudra. Nous ne comptons pas les temples, les évêchés, les presbytères et les autres immeubles, où le clergé séculier se trouve logé gratuitement ; c'est pour lui un avantage important, dont ne jouissent pas dans la même mesure tous les autres fonctionnaires publics. En France, l'État et les villes possèdent en outre un assez grand nombre d'immeubles, dont on laisse la jouissance à l'Église. Il y en a dans les provinces et à l'étranger ; il y en a même à Paris, sur lesquels un rapport officiel a été fait en 1877. La France possède à Rome

trente-trois maisons, propriétés nationales et non ecclésiastiques, occupées en grande partie par des communautés. Elles rapporteraient 213,000 fr. ; mais, sur ce chiffre, 60,000 fr. sont dépensés en œuvres pies, messes, triduum, dots, etc. ; il y a, entre d'autres, trois cents messes pour l'âme de Catherine de Médicis, qui, du reste, en a grand besoin ; 90,000 fr. sont employés pour l'entretien et pour d'autres dépenses nécessaires.

Le clergé, tant régulier que séculier, jouit aussi de transports à prix réduits, ou même entièrement gratuits. Ainsi le seul consulat de Jérusalem, il y a quelques années, dépendait, pour le passage gratuit du clergé sur nos paquebots, une somme annuelle de 50,000 fr., dont une partie était à la charge de notre agent principal en Palestine. Ce qui se fait sur la route de Jérusalem se fait sur les autres voies ; notre ministère des affaires étrangères pourrait donner le chiffre annuel de cette dépense, faite par l'État en faveur de missionnaires, de prêtres séculiers et de membres des communautés religieuses, hommes et femmes.

Je citerai enfin, comme priviléges, la tolérance des pouvoirs publics, non-seulement pour des ordres prohibés fort habiles dans les opérations financières, mais pour une foule de superstitions

lucratives, qui font plus de tort à la religion qu'elles ne rapportent de bénéfices à ceux qui les exploitent. Ici ce sont des statues de pierre ou de bronze que l'on baise, là de vieux simulacres qu'on descend de leur base ou qu'on promène, pour obtenir un changement de temps. Ailleurs, des eaux miraculeusement apparues, des reliques de personnages, dont la réalité même est incertaine, des traces de pieds attribués à des personnages divins, des restes de leurs vêtements ou d'autres objets, dont la fausseté est démontrée. Les troncs, les quêtes, les ventes, les tributs de toutes sortes, prélevés par ces moyens sur la crédulité publique, augmentent sans cesse les revenus des églises ou les moyens d'action des communautés. S'il n'y avait pas sur toutes ces choses une étiquette religieuse, la justice humaine ne les tolérerait pas ; la piété les abrite contre la loi.

XIX

FAIBLESSE DE L'ÉGLISE.

Je ne pousserai pas plus loin l'analyse d'un sujet dont le détail remplirait de nombreux volumes. Je suis loin d'avoir énuméré tous les moyens d'action dont le catholicisme dispose et fait usage, et je n'ai signalé que les principaux. La lutte, qu'il soutient contre la société civile, l'a mis dans la nécessité de songer à sa conservation ; il a dû y pourvoir dès l'origine, puisqu'en venant au monde il se présentait déjà comme une force secrète et énergique, qui devait détruire l'empire romain et renouveler les sociétés païennes.

Il a détruit l'empire, en s'y conformant ; il a renouvelé les sociétés, en s'alliant avec les conquérants barbares et en les soumettant à son régime. Mais, du moment où les sociétés modernes ont

donné quelques signes d'existence, il a compris que ses luttes premières allaient renaître et qu'il aurait, non plus à attaquer, mais à se défendre. Si l'on y prend garde, on verra en effet que, depuis le moyen âge, le catholicisme est en état de défense, qu'il n'augmente plus, et qu'il diminue. Le désir de vivre, qui anime tout organisme, lui a fait inventer tous ces moyens d'action, dont nous avons signalé quelques-uns et que nous voyons prendre chaque jour, comme le dieu Protée, des formes et des aspects nouveaux. Au fond, pour le catholicisme, comme pour toute autre opinion, ces moyens se réduisent à deux : gagner les âmes par les doctrines, acquérir le pouvoir par la richesse. Le premier engendre la propagande, le second engendre l'intrigue ; mais ils ont aussi pour effets, le premier la prédication, qui peut être la simple et loyale exposition de la foi, le second l'industrie, qu'il est permis à tout le monde d'exercer, dans les conditions admises par la société civile. Poussé par l'esprit communiste, le catholicisme moderne n'a point distingué ces différents moyens de défense, et nous le voyons, sous nos yeux, les employer tous indistinctement. Il y a des armes que les nations civilisées proscriivent, parce que ces armes sont inhumaines ; il y a aussi des moyens d'acquérir que la

loi pénale condamne. Le catholicisme s'abstient-il des uns et des autres? Chacun dans son milieu peut en être juge.

Si l'on embrasse d'un même coup d'œil toutes les ressources morales et matérielles qui viennent d'être énumérées, et si l'on y ajoute encore celles dont je n'ai point parlé, on se représentera le catholicisme contemporain comme une puissance énorme, contre laquelle il est presque impossible de lutter. Par les sacrements, il s'empare de la vie morale des hommes, dès leur naissance. Il les dirige pendant leur vie; il les a sous sa main, même après leur mort. Il tient la clef qui leur ouvre la félicité éternelle; il peut les livrer à des supplices sans fin ou leur adoucir le châtiment. Il les bénit ou il les maudit; il leur donne la règle de la vie, les conduit par les voies les plus douces ou leur suscite des obstacles, qui leur rendent la vie insupportable. Par ses richesses, il occupe dans le monde un des premiers rangs, sinon le premier. Il exerce une grande influence sur les affaires, sur le commerce et l'industrie. Il a sa place dans la politique des nations; il a pour chef un roi puissant, qui ne prononce aucune parole en vain. Il se tient debout derrière les puissants du jour, soit pour les inspirer, soit pour les menacer, soit pour les maintenir au

pouvoir, soit pour les en précipiter. En un mot, il semble le maître du monde.

Mais si l'on examine de plus près cette puissance, capable d'inspirer la terreur, on voit que sa base n'est point solide et que chacun de ses avantages peut lui être ôté en un moment. L'Église n'est rien sans les laïques : si les laïques se retirent d'elle, elle s'anéantit aussitôt. Sans aller d'un seul pas à cette extrémité, la société peut, par des lois successives, retirer au catholicisme ses priviléges et ses ressources matérielles. Elle peut, en supprimant le budget des cultes, faire tomber les églises sous le droit commun des associations. Elle peut, en proclamant la liberté des religions, laisser naître des rivaux à l'église romaine, et y susciter des schismes. Elle peut, sans y prendre part elle-même, favoriser la formation d'églises nationales et faire tomber en même temps la papauté. Elle peut autoriser le mariage des prêtres, assimiler en cela l'église catholique à l'église d'Orient et aux communions protestantes, et supprimer les communautés religieuses. Elle peut retirer au clergé tout autre enseignement que celui du catéchisme, et exercer sur celui-ci une surveillance, qui la garantisse contre les attaques et les usurpations. En un mot, il n'est rien, dans les actes du clergé séculier ou de

ses coopérateurs, qui ne puisse être atteint par la loi, puni ou supprimé, quand la société se trouve lésée.

Les auteurs du *Syllabus* l'ont compris; car ils semblent avoir pris à tâche d'y noter tous les points faibles du catholicisme et de les signaler aux législateurs. Ils ont en cela montré moins d'adresse qu'on n'avait accoutumé d'en voir chez eux : il eût été plus habile de laisser la société laïque faire elle-même ces découvertes ; on aurait gagné du temps. Aujourd'hui, les adversaires du catholicisme sont avisés, par le Pape lui-même, des points vulnérables de cette institution. Ces positions sont d'une extrême importance, pour l'issue de la guerre engagée. Si les adversaires du catholicisme le délogent un jour de quelqu'une d'entre elles, les autres tiendront difficilement et la lutte se terminera par une déroute, dont l'histoire n'a point encore offert d'exemple.

IV

SA POLITIQUE

LA THÉOCRATIE

Le lecteur n'attend pas que nous racontions ici l'histoire politique de l'Église. Notre but est de mettre en lumière les causes qui ont placé cette institution dans la situation où elle est aujourd'hui et, si la situation est reconnue mauvaise, d'indiquer les moyens d'en sortir. Nous n'avons donc pas non plus la pensée de blâmer l'Église parce qu'elle a adopté telle politique plutôt que telle autre. S'il est démontré dans ce chapitre qu'elle y a été amenée fatidiquement, le blâme ne changerait rien aux choses. Si les personnes qui la composent se persuadent qu'elle n'est plus dans le mouvement des idées mo-

dernes, qu'en persistant dans sa politique présente elle court à sa perte et qu'elle n'en peut sortir qu'en admettant des principes nouveaux, ce sera à chacun d'eux de faire le nécessaire pour la sauver ou de se retirer à temps d'une maison qui s'écroule.

L'Église ne diffère point en cela des autres organismes. Chacun d'eux ne peut donner que ce qu'il contient et n'agit que selon sa constitution : on ne peut pas demander à une lionne de mettre bas des agneaux, ni au gland de produire un palmier. La politique de l'Église tient à sa constitution et non aux circonstances où elle est placée. Depuis dix-huit siècles qu'elle existe, l'église de Rome n'a pas dévié de sa voie naturelle. On ne saurait citer aucun État, aucune nation qui ait montré autant de suite et de persévérance dans sa conduite, soit au dedans, soit au dehors, et qui ait été aussi conséquent avec soi-même. On doit conclure de là qu'une pensée primordiale l'a toujours guidée et qu'elle a constamment réglé ses actions en vue d'un but invariable. Ce but, elle a pu l'atteindre, elle a pu le dépasser et revenir, oscillant autour de lui comme un pendule autour de sa verticale. Mais la nef de saint Pierre n'a perdu de vue ni son port d'attache, ni son port d'arrivée ; elle a dirigé sans relâche son long et souvent pénible voyage entre ces deux points, s'é-

cartant le moins possible de la ligne droite et s'efforçant toujours d'y rentrer.

Seule dans le monde occidental, l'église de Rome s'est constituée en théocratie. Sa formule est dans tous les catéchismes. Elle se définit elle-même « la société des fidèles sous la conduite des pasteurs légitimes. Jésus-Christ est son chef invisible; » son chef visible est le pape, vicaire de Jésus-Christ, » ayant au-dessous de lui comme ministres les évêques, les curés et les prêtres. Les évêques, unis » au pape, forment le corps des premiers pasteurs, » qu'on appelle l'Église. L'Église est infaillible et » durera jusqu'à la fin du monde. Nos devoirs en- » vers l'Église sont de croire ce qu'elle nous en- » seigne et de faire ce qu'elle nous commande. » Hors de l'Église il n'y a point de salut: sont ex- » clus du salut, outre les païens, les hérétiques, » les schismatiques, les apostats et les excommu- » niés. La véritable Église est l'église catholique, » apostolique et romaine, une et sainte. »

Ce peu de mots que développent abondamment les catéchismes, que les actes des conciles ont longuement expliqués et qui forment la base de l'enseignement religieux, contient les éléments essentiels de la constitution romaine. Quand une société a pour chef un dieu et que ce dieu absent est sup-

plé visiblement par un homme à titre de vicaire, cette société est appelée théocratique. Car si elle reste fidèle à son principe, elle ne verra jamais s'élever dans son sein un personnage qui ne soit inférieur au représentant de Dieu, son chef unique et véritable. Ce personnage, roi, empereur, président de république ou consul, le reconnaîtra pour maître et seigneur, ou bien il se mettra en état de révolte contre lui. Saint Louis fut un roi soumis, Philippe le Bel fut un révolté; Victor-Emmanuel, banni de l'Église, est mort sans avoir été relevé de son excommunication, quoiqu'il eût grandement contribué à la renaissance de sa patrie; Louis XVI fut presque un saint, quoiqu'il eût trahi la sienne. Le principe théocratique donne à lui seul la règle du bien et du mal en politique comme en toute autre chose.

En second lieu, la constitution romaine est oligarchique. Elle admet l'élection, mais dans une mesure restreinte. Ceux qui élisent le vicaire de Dieu sont en très-petit nombre, eu égard à la multitude des fidèles; ils font leur choix secrètement et n'en doivent compte à personne: le droit de protestation des États catholiques est en réalité illusoire. Quant à ces électeurs, ils n'ont pas eux-mêmes été élus par leurs supérieurs: c'est le pape qui les a choisis, nommés, investis et préconisés. Il les a pris

où il a voulu, même parmi les laïques, et ils lui doivent obéissance comme à leur chef immédiat. Les évêques, quoique placés dans la hiérarchie tout de suite au-dessous du pape, ne participent pas à l'élection du pontife souverain. Ils composent les conciles où sont définies les constitutions ecclésiastiques ; mais, depuis qu'ils ont proclamé le pape infaillible et consommé dans sa personne l'absolutisme théocratique, ils ont brisé leur propre autorité dans leurs mains et se sont réduits au rôle d'organes passifs de la papauté.

Voilà sans doute ce port où l'église romaine devait jeter l'ancre, où elle l'a jetée en effet, où elle s'efforce maintenant de radouber son navire, qu'il faudra peut-être un jour transformer. Elle a accompli son voyage de dix-huit siècles au milieu des tempêtes et des périls. Dès les commencements, elle avait, par la bouche même du fondateur du christianisme, annoncé le règne de Dieu; lui mort, elle s'était promptement constituée en théocratie oligarchique. Quoique l'empereur fût souverain pontife, l'empire romain n'était pas une théocratie; car dès les premiers siècles de Rome, la religion avait été subordonnée à l'État; elle en était un rouage, au même titre que l'armée ou l'administration financière. Cet état de choses dura sous les

rois, sous la république et sous l'empire et ne cessa que du jour où l'empereur se fit chrétien.

Le principe divin de l'église latine et sa tendance à tout absorber dans son unité furent une des principales causes de la résistance qu'elle trouva dans le monde romain. Quand, par des concessions au moins apparentes, elle se fut réconciliée avec lui et que le catholicisme fut sur le trône, le pape était déjà l'égal, sinon le supérieur du prince. Mais, après la chute de l'empire romain et l'établissement des barbares, l'Église, même en ses jours de triomphe, ne cessa plus de lutter dans tout l'Occident pour le maintien de sa théocratie. Car, outre leur répugnance instinctive pour cette forme orientale de gouvernement, les peuples modernes ont un ensemble d'institutions civiles et de principes laïques, qu'ils tiennent des anciens et qui sont incompatibles avec elle.

J'ai exposé ci-dessus comment, dès les temps apostoliques, le communisme fut adopté par l'Église et fut une des deux faces de la réforme chrétienne et du royaume de Dieu. Plus tard, les Romains purent le croire éliminé des églises et la réconciliation put se faire sincèrement. Mais cette doctrine prenait déjà la forme de l'ascétisme et donnait naissance à ces grandes associations de fidèles, dont

quelques-uns seulement étaient prêtres. Depuis l'abolition de loi Pappia-Poppéa et le débordement du monachisme qui s'ensuivit, la théocratie catholique eut fatalement pour auxiliaires les ordres religieux : elle n'avait aucune raison de les proscrire, puisque le principe communiste qu'ils personnifiaient était d'origine divine aussi bien qu'elle. Les siècles suivants virent naître toutes ces communautés d'hommes et de femmes dont il a été question ci-dessus. Dans son action extérieure, c'est-à-dire dans sa politique, la papauté ne put plus se passer d'elles. Vainement avait-on décrété le célibat des prêtres : le prêtre n'a qu'un cercle d'action limité, il n'est pas mobile, il ne peut rendre que des services locaux tout à fait bornés. Le religieux, par sa mobilité, par ses études spéciales, par ses relations avec le monde, est le véritable organe de la théocratie. L'histoire nous montre que c'est par lui surtout que la cour de Rome exerce son action politique. En même temps nous saisissons le lien puissant qui, dans l'église catholique, attache l'un à l'autre l'esprit théocratique, que la papauté personnifie, et l'esprit communiste, qui anime les associations de religieux.

II

LA LÉGITIMITÉ, LE SACRE.

La religion chrétienne prise dans sa généralité, et abstraction faite des églises, n'est liée à aucune forme de gouvernement. Elle consistait, à l'origine, en une prédication morale ayant de grandes analogies avec le bouddhisme, pris également à son origine et dans sa généralité. Mais ses fondateurs pensèrent que la réforme des mœurs était impossible, si elle n'était soutenue par une révolution sociale, par un renversement de toutes choses. Cette idée se traduisit par la formation de sociétés communistes et l'on ne s'aperçut que beaucoup plus tard, que le communisme était au fond la négation de la réforme morale. Celle-ci ne put donc se faire aussi complètement que Jésus et les apôtres l'auraient voulu. En réalité les mœurs ne devinrent meilleures et plus douces que sous l'action incessante de l'éducation et de l'instruction.

sante de la civilisation moderne, qui est scientifique et non religieuse. Si la prédication morale avait pu se faire pacifiquement et sans cette guerre qu'annonçait Jésus, le principe communiste ne se serait point introduit dans les églises grecques et latines, comme il le fit ; la religion serait restée étrangère à la politique ; il n'y aurait point eu de théocratie, ni de papauté ; la lutte dont souffrent aujourd'hui les sociétés latines, leur aurait été épargnée. Mais quand une idée aussi séduisante que le communisme a été émise au milieu d'une foule asservie, il est difficile qu'elle ne fasse pas son chemin dans le monde et qu'elle n'y revête pas quelque jour une forme définie.

Le rapprochement des petites églises, la lutte des chrétiens contre l'empire, la pensée de substituer leur organisation à la sienne, engendrèrent la papauté. Ce fut une monarchie théocratique, à laquelle les ordres religieux fournirent des instruments d'action. Du jour où la papauté eut conscience d'elle-même, c'est-à-dire dès l'époque de Constantin, l'Église fut liée par sa constitution à la monarchie de droit divin, qu'on appela aussi « légitime ». La pensée de donner au gouvernement des hommes un caractère sacré n'était pas nouvelle alors : le parti impérialiste l'avait eue dès l'époque

d'Auguste; on la trouve dans Virgile et même dans Horace. Elle se liait à l'opinion vulgaire qui voyait des sauveurs dans les hommes parvenus au pouvoir, même par l'usurcation. Il n'est pas étonnant que l'église de Rome l'ait adoptée à son tour; car, ne pouvant prendre le titre dangereux d'empereur, le chef de cette église avait tout avantage à n'exercer sur le chef de l'État qu'une action morale et insaisissable. Par là, il mettait en réalité dans ses propres mains la source de la puissance civile et soustrayait la sienne aux révolutions.

Il faut dire cependant que cet état de choses, favorable à la papauté, ne put se consolider entièrement tant que dura la série des empereurs, parce que à Rome l'ordre de succession au trône ne fut jamais bien établi, ni régulièrement observé. Mais quand cette liste eut été close avec Romulus Augustule et qu'au lieu d'un empereur, on eut plusieurs rois barbares, la politique de l'Église s'exerça plus librement; le lien entre elle et la légitimité se resserra. Ceux d'entre ces princes nouveaux venus qui n'acceptèrent pas l'Église pour leur alliée et leur supérieure, ne purent tenir. Ceux qui, comme Clovis, firent acte de soumission, virent le pouvoir s'affermir entre leurs mains et dans celles de leurs enfants. Peu à peu s'établit dans le monde barbare

la doctrine, déjà ancienne, que la génération crée le droit et qu'un roi est légitime par la filiation naturelle : à une condition toutefois, c'est que l'Église confirme solennellement ce droit et lui imprime un caractère divin.

Quand un roi légitime est renversé, c'est toujours par une révolution populaire ou par une conjuration : dans ce dernier cas, les conjurés ne se réussissent et ne se maintiennent au pouvoir, que si l'opinion publique les soutient ou les tolère. Tout compte fait, les changements de dynastie reviennent à un acte de volonté populaire, exprimée ou tacite. Opérer un tel changement, c'est proclamer le droit du peuple à nommer ses chefs et à disposer de lui-même ; c'est nier le principe de la légitimité, qui est aussi une des bases de la théocratie. C'est donc porter une atteinte profonde au pouvoir suprême du chef de l'Église et attaquer Dieu dans la personne de son vicaire. Pour cette raison, l'Église est invinciblement liée à la légitimité ; elle vit d'elle, au même titre que l'agneau vit de l'herbe des champs et ne peut se nourrir de chair. Depuis qu'elle a élevé son trône à côté de ceux des chefs d'État, elle a constamment soutenu le même principe, pratiqué la même politique. Quand elle a vu, dans certains pays, une dynastie succéder violem-

ment à la dynastie légitime, elle s'est déclarée contre la dynastie nouvelle, ou bien elle ne s'est réconciliée que si elle a trouvé de grands avantages dans la réconciliation.

Le siècle présent en a mis des exemples sous nos yeux. Le pape a reconnu Napoléon I^{er} et l'a sacré empereur. Mais alors cet homme de guerre se donnait pour le restaurateur de l'Église, sévèrement traitée par la Révolution, et il n'y avait aucun espoir à fonder sur la dynastie déchuë. Toutefois certains historiens ecclésiastiques, si le nom d'historiens peut leur être appliqué, n'ont point reconnu à Napoléon le titre d'empereur et ont continué idéalement le règne des Bourbons pendant les vingt-deux années où de fait il avait cessé. Et quand une occasion s'est offerte de rentrer dans sa véritable doctrine, l'Église n'a pas hésité un instant: elle a fait plus qu'aider à la restauration; on peut presque dire qu'elle l'a faite. Quinze ans plus tard, quand son œuvre fut de nouveau mise en péril et que le roi Charles X eut pris à Cherbourg le chemin de l'Angleterre, l'Église n'accepta pas la « royauté bourgeoise », comme on disait alors. Louis-Philippe ne fut point sacré, malgré ses concessions. Ses fils furent tenus à l'écart et amenés par les événements à faire leur soumission à l'héritier légitime. Ainsi

l'Église a maintenu son principe et son alliance.

Le sacre a été presque toujours un contrat léonin, par lequel l'Église garantissait aux rois des avantages idéaux et problématiques et s'en assurait de réels. Par son serment, le roi consacrait son pouvoir en le reportant jusqu'à Dieu, mais en même temps il se subordonnait au vicaire de Dieu qui faisait la consécration. S'il l'eût refusée, il eût eu contre lui la formidable puissance de la théocratie romaine. En s'abaissant, il élargissait sa base. C'est à ce prix qu'en 752, dans la personne de Pépin, la deuxième dynastie des rois de France acquit la protection d'un pape, devenu plus tard un saint. Conserver à l'Église ses priviléges, poursuivre et expulser les hérétiques sur la demande de l'Église, étaient deux des engagements que nos rois juraient d'observer ; et cela, non-seulement depuis le milieu du quatorzième siècle, où Charles V régla les cérémonies du sacre, mais même longtemps auparavant. Ainsi le roi ne devenait personne sacrée qu'à la condition de comprimer la liberté de conscience et d'être l'ennemi d'une partie de ses sujets. C'était certainement une cause de faiblesse pour la royauté et l'on vit dans la suite combien la révocation de l'édit de Nantes contribua à sa décadence et à son abolition. Mais la politique de l'Église restait conforme à son principe et conséquente avec elle-même.

III

L'EMPIRE, LE COMMUNISME.

Le système impérial, tel que nous le concevons aujourd'hui, n'est par lui-même ni en désaccord, ni en harmonie avec les principes de l'Eglise. Il consiste en une monarchie, dans laquelle la force armée est le principal instrument du pouvoir. Or un chef militaire peut se soumettre au chef d'une église, aussi bien et au même titre qu'un roi légitime. Une dynastie militaire, en acceptant les conditions de la théocratie, prendrait les caractères de la légitimité. Si quelqu'une des races qui ont régné sur la France avait établi dès son origine ou maintenu, après l'avoir établi, un gouvernement militaire, elle aurait pu, comme les autres rois, s'entendre avec Rome et nous aurions dans notre histoire une lignée d'empereurs, car c'est la légitimite

mité et non la monarchie, qui s'accorde avec la politique romaine.

En France, fait digne de remarque, les plus redoutables adversaires des Bourbons sont les Bonapartes. Car ceux-ci, comme Napoléon I^{er} l'a prouvé, pourraient agir de concert avec le catholicisme. Cet empereur ne s'est brouillé avec l'Église que par son esprit de domination, par son projet aventureux de constituer en France un empire romain et de faire de la religion un organe de sa politique : comme les rois, à Reims, s'engageaient à expulser les hérétiques, de même Napoléon voulait, en 1806, que Pie VII expulsât des états pontificaux les Sardes, les Anglais, les Suédois et les Russes. Napoléon III n'ignorait pas que le projet de son prédecesseur avait été chimérique. Malgré son origine révolutionnaire, il fit pour se mettre d'accord avec l'Église de grands efforts, auxquels l'Église ne fut pas insensible et que favorisait le cléricalisme de sa femme. Si le régime impérial avait pu durer sans déchaîner les plus grands maux sur la société française, peut-être l'Église en serait-elle devenue l'auxiliaire. Mais cette alliance ne put s'accomplir, parce que la forme même du gouvernement d'alors n'était plus acceptée chez nous. L'Église comprit qu'une telle alliance l'exposait elle-même aux der-

niers revers et elle se rattacha définitivement à l'héritier des Bourbons. Lorsque dans ces derniers temps elle a paru faire cause commune avec les partisans des Bonapartes, aucun homme vraiment politique n'a été le jouet de cette illusion : on a compris que ce parti n'était pour l'Église qu'un marchepied, dont elle voulait se servir pour replacer sur le trône le roi légitime.

Ce n'est donc pas l'empire qui répugne à l'Église : c'est, si l'on peut parler ainsi, la manière de s'en servir. Il y a empire et empire. Quand les empereurs sont le produit de l'élection ou sont élevés au trône par des conjurations militaires, la théocratie ne peut s'accorder d'un tel régime, parce qu'il ne lui offre aucune garantie. L'esprit des armées varie selon les temps et les lieux. Dans les beaux jours de l'empire byzantin, les régiments d'Asie étaient libéraux et hostiles à l'esprit monacal, les régiments d'Europe en étaient imbus ; les empereurs iconoclastes, c'est-à-dire libéraux, vinrent tous d'Asie ; les deux impératrices qui opérèrent la réaction, Irène et Théodora, étaient athénienes. Pourtant, même au plus fort de la réforme, l'église d'Orient put vivre en assez bons termes avec l'empire, par ce que cette église n'était pas constituée en théocratie, comme celle de Rome.

Quant au communisme, il n'est pas en contradiction avec la monarchie, puisque l'un et l'autre tendent à absorber l'individu. Un roi pourrait être le chef d'une vaste association communiste, et par conséquents'entendre avec la théocratie. Le communisme civil a été violemment combattu par le gouvernement de Louis-Philippe, qui n'était pas un roi légitime. En revanche plus d'une idée communiste a été favorisée par le second empire, qui en outre a laissé se produire un étonnant débordement des ordres religieux. Dans l'Asie centrale, il y a des villes entières composées de *vihāras*, c'est-à-dire de couvents bouddhiques, dont le communisme est la base; leurs supérieurs reconnaissent l'autorité du lâma, qui est un bouddha vivant, quelque chose de plus qu'un vicaire de Çākyā-mouni. Toute une contrée pourrait être organisée de cette façon; son supérieur général serait une sorte de monarque sous l'autorité spirituelle et même temporelle d'un lâma. Au huitième siècle, avant la réforme des iconoclastes, l'empire byzantin avait presque atteint cette extrémité, d'où Léon III l'Isaurien vint l'arracher. Pourquoi, au siècle dernier, le Portugal y a-t-il échappé? Pourquoi, aujourd'hui, la Belgique y échappera-t-elle? Uniquement parceque l'esprit moderne est en opposition directe avec le communisme et la théo-

cratie, et parce que, en tout pays, le salut peut venir du dehors quand il ne vient pas du dedans. Si le mal devenait assez grand et qu'un roi d'origine civile sentit le pouvoir royal menacé dans son existence ou dans son essence, il ferait peut être vainement appel à ses sujets, que l'esprit monacal aurait envahis; un monarque communiste lui serait substitué par une révolution théocratique. Mais l'Europe ne tolérerait probablement pas cette invasion d'un principe qu'elle répudie; il se produirait des interventions armées pour y mettre un terme.

Il n'y a donc pas de contradiction absolue entre le communisme et la monarchie: quand le premier se présente sous les dehors de la religion et qu'il est d'institution ecclésiastique, quand d'autre part le monarque est à la fois légitime, sacré et soumis au chef suprême de la théocratie, vicaire de Dieu, l'accord s'établit de lui-même. Le roi n'est plus qu'un ministre du souverain pontife et la société tout entière s'achemine, non vers la civilisation, mais vers la sainteté.

IV

LA DÉMOCRATIE, LA CIVILISATION.

Toutes les formes de gouvernement se ramènent à deux classes : celles où le principe de l'autorité réside dans un monarque, celles où il réside dans les citoyens. Quand le monarque est en même temps pontife et que le chef invisible de la société est un dieu, c'est une théocratie. Quand le monarque n'est pas pontife, mais qu'il fait ou peut faire partie d'une série sacrée par le pontife, il est roi légitime. Ce roi prend le titre d'empereur, quand son gouvernement a un caractère militaire et l'empereur peut être légitime. La royauté est dite tempérée et le gouvernement est mixte, quand le monarque procède de l'élection ; s'il obtient d'être sacré, le tempérament disparaît et le pouvoir royal s'achemine vers la légitimité.

Les oligarchies se rattachent à la seconde classe. Quand elles sont pures, comme le fut un moment celle de Rome après l'expulsion des rois, elles ne comportent aucun élément populaire et remettent l'exercice du pouvoir entre les mains de deux ou de plusieurs agents. La nation tout entière se partage alors en patriciens et plébéiens ; les premiers commandent, les seconds obéissent. Mais le plus souvent les oligarchies sont tempérées par leur mélange avec la monarchie ou par l'accession d'un élément populaire, souvent par l'un et l'autre à la fois. Le gouvernement de Juillet était oligarchique puisque la France avait une chambre héréditaire et une autre que nommaient seulement deux cent mille électeurs ; mais il était en même temps monarchique et la chambre élue représentait en partie l'opinion populaire.

La démocratie n'est constituée que par le suffrage universel dégagé de toute entrave. Celle qui existe en France est tempérée par plusieurs institutions empruntées à d'autres systèmes. Ici le sénat est oligarchique, quoique à des degrés différents, dans les deux parties dont il se compose. Le chef de l'État jouit de presque toutes les prérogatives royales : pour être un monarque, il n'en lui manque, pour ainsi dire, que l'hérédité ; c'est son ori-

gine élective et la durée limitée de ses pouvoirs, qui font de lui un président de république. Si ces éléments légués à la France contemporaine par les régimes antérieurs, venaient à disparaître, elle deviendrait une démocratie pure, comme l'Athènes de Périclès.

On voit que les formes de gouvernement se rangent en une série continue, dans laquelle il y en a de pures, placées de distance en distance, comme les nœuds sur la tige d'une plante. Des formes mixtes ou tempérées sont dans les intervalles et empruntent plus ou moins à celles qui lesavoisinent. Aux deux extrémités sont la théocratie, dont le chef idéal est au ciel, et la démocratie, où le souverain vit et agit dans la nation même. Or il est impossible que l'autorité, c'est-à-dire la loi et le droit de l'énoncer, ait deux origines opposées. Si la loi a pour organe le vicaire du Dieu, elle s'impose de haut à tous les hommes, aucun d'eux n'a le droit de la changer, ni de s'en plaindre, ni de l'approuver; elle est ce que Dieu la fait et le devoir des hommes est de l'exécuter en silence. Si au contraire elle émane de la nation et que la raison commune en donne l'expression obligatoire, elle revêt des caractères tout opposés : elle est perfec-tible, elle peut être blâmée, discutée, changée ; ce

n'est plus seulement le droit de chaque homme de l'apprécier, et de dire ce qu'il en pense ; c'est aussi son devoir, puisque le but d'une société ainsi constituée est de l'améliorer sans cesse. Ainsi la théocratie et la démocratie placent les hommes dans les deux conditions sociales les plus opposées où ils se puissent trouver. L'une de ces conditions s'appelle par métaphore, la « cité de Dieu » ; l'autre, sans métaphore, la « civilisation ». Dans la première les hommes sont des fidèles ; dans la seconde, des citoyens.

Ce n'est point blâmer une église que de la dire hostile à la civilisation, quand sa constitution théocratique lui impose cette hostilité. Le pape l'a déclaré pour l'église romaine dans le *Syllabus* et nous ne voyons pas comment on pourrait le contredire. La civilisation est, par étymologie, la condition de citoyen et l'on est citoyen quand on possède dans la cité ce qui fait le gouvernement de soi-même, c'est-à-dire sa quote-part dans la confection des lois et dans leur exécution. Dans les petits États, comme ceux de l'antiquité grecque, les citoyens faisaient eux-mêmes la loi ; dans les grands États modernes, ils la font par le suffrage universel et le système représentatif. Dans les uns et dans les autres, l'élection ou le sort désignent les hommes

chargés de la fonction exécutive. Aucun de ces éléments essentiels de la civilisation n'est compatible avec la théocratie, qui est la forme adoptée par l'église romaine. Ce n'est donc pas faire injure à celle-ci, ni être injuste à son égard, que de constater une contradiction qui est dans les principes eux-mêmes.

L'église latine a manifesté dès le commencement son éloignement pour la démocratie. Elle a d'abord accepté, par la bouche de Jésus, la légitimité de l'empire, dans un moment où l'empire était représenté par un Tibère. Ensuite, elle s'est constituée en oligarchie, en excluant les laïques et en les soumettant au clergé. Puis, à mesure que la figure du Sauveur a pris un aspect plus divin et plus lointain, l'évêque de Rome a été de plus en plus considéré par les Latins comme le chef de l'Église et le vicaire d'un Dieu. Après trois siècles, l'Église, devenue grande et puissante dans la société romaine, formait une véritable théocratie qui, de siècle en siècle, s'achemina vers l'absolutisme et vers la souveraineté universelle. Certainement, au temps de la plus grande puissance des papes, les idées démocratiques étaient bien rudimentaires en Occident. Mais elles commencèrent à poindre avec les communes, grandirent sous l'influence des

lettres grecques et acquirent, par le progrès des sciences et du bien-être, une puissance qui se trouva face à face avec la papauté.

Celle-ci pouvait-elle alors renier ses principes, rompre avec tout son passé, comme une institution mondaine, et se trahir elle-même ? Ou bien devait-elle accepter la lutte et affirmer plus fortement encore sa divinité ? Le choix ne lui a pas paru douteux. Pie IX, il est vrai, a semblé libéral pendant quelques jours ; on eût dit alors que le pape allait devenir le chef et le guide de la démocratie italienne. Quelle illusion ! Et combien ceux qui s'y abandonnèrent connaissaient mal l'essence des gouvernements et leurs contradictions inévitables ! Quand le jour fut venu, ce même Pie IX fit le *Syllabus* et fut déclaré infaillible. Ainsi l'Église, fidèle à son principe, proclamait plus énergiquement que jamais sa propre divinité et rompait absolument avec la démocratie.

Le mot « république » ne signifie pas nécessairement démocratie ; nous avons tort en France de confondre souvent ces deux expressions. Pendant cinq siècles, Rome ne fut pas une démocratie et se donna pourtant à elle-même le nom de république, *res publica*, mot complexe dont les termes restèrent toujours séparés l'un de l'autre. Le temps que

dura cette institution mal venue fut une période de lutte entre l'oligarchie patricienne, qui avait renversé la royauté, et les plébéiens, qui réclamaient leur place dans la » chose publique ». La démocratie gagnait sans cesse du terrain, du moins en apparence. Mais elle ne put se constituer elle-même; elle se remit entre les mains de quelques hommes, puis d'un seul, et se perdit dans l'empire. De cette époque datèrent à la fois la chute de la démocratie, la décadence précipitée de la civilisation et le progrès de l'église romaine.

Le seul peuple dans l'histoire qui ait offert un type complet de la démocratie, c'est le peuple athénien. Il avait eu, lui aussi, des rois à la façon des anciens rājas de l'Indus, et de la royauté il était passé à l'aristocratie. Mais, par une série régulière de perfectionnements, il était parvenu à l'égalité des citoyens, à « l'isonomie », comme on l'appelait, c'est-à-dire à l'égalité devant la loi et à la plus grande somme de liberté dont on ait jamais joui. En une occasion solennelle, Périclès eut à définir le gouvernement de son pays dans un discours que Thucydide nous a conservé; il en indiqua les caractères essentiels et le nomma « démocratie ». Cette démocratie athénienne fut, comme son orateur le proclama, « l'école de toute la Grèce

et même du monde entier. » Ce mot, par lequel il la désignait, était l'expression propre, puisqu'elle veut dire souveraineté du peuple. Il a été conservé depuis lors dans la langue grecque ; et les Hellènes de nos jours disent encore, en parlant de nous : la démocratie française.

Il a existé des républiques gouvernées par des rois : telle fut la république de Sparte. Le nom de *res publica* fut conservé à Rome, même sous l'empire, dont le chef portait seulement le titre de prince, c'est-à-dire « premier ». Napoléon fit inscrire sur les actes publics et sur les monnaies les deux expressions à la fois : république française, Napoléon empereur. De telles républiques ne sont incompatibles avec la théocratie que par l'élément démocratique qu'elles renferment et tournent facilement à la monarchie proprement dite. Car elles sont d'une nature hybride et la science a démontré que les hybrides tendent à retourner à l'un des deux types d'où ils sont issus. C'est ce que l'histoire aussi a démontré pour la plupart des constitutions politiques dites tempérées : elles ont glissé dans la monarchie, parce que la victoire est plus facile à celui qui tient le pouvoir dans ses mains qu'à ceux qui définissent les lois. Les peuples qui tiennent à l'isonomie et à la civilisation et qui redoutent la théo-

cratie, s'attachent donc avant tout au maintien des éléments démocratiques qu'ils possèdent et, s'il se peut, à leur développement. C'est cet attachement qui permit aux Athéniens d'atteindre à cette haute culture, qui a fait d'eux un peuple unique dans l'histoire et permis à leur grand théoricien Aristote de définir l'homme « un animal politique », c'est-à-dire « capable de civilisation ». Il est vrai de dire que les Athéniens n'avaient pas d'église, pas de clergé, mais seulement des cultes isolés et que la théocratie ne se mêlait pas à leurs institutions.

V

L'ÉGLISE ET L'ÉTAT.

Il nous est permis maintenant de déterminer d'une manière plus précise les rapports de l'Église catholique avec l'État laïque en général.

Dans les conditions présentes de l'Europe, on n'emploie pas une expression tout à fait juste quand on dit que l'Église forme un État dans l'État. Car l'église romaine dépasse de beaucoup les limites de chacun des États européens. En outre elle est répandue sur une grande partie de la terre; elle a des représentants dans presque tous les pays. C'est donc plutôt chaque État qui forme un État dans l'Église. Mais cela même n'est pas absolument vrai. Car en ce moment le catholicisme a son centre à Rome, mais il pourrait le transporter ailleurs; déjà il l'a eu dans Avignon et l'on a exa-

miné, dans ces dernières années, l'opportunité qu'il pourrait y avoir à le transporter hors de l'Italie. Si le catholicisme est un État, c'est donc un État flottant et en quelque sorte infini, comme le cercle de Pascal dont le centre est partout et dont la circonférence n'est nulle part. C'est le propre des théocraties de pouvoir changer de capitale, parce que leur véritable centre est le trône de leur dieu, qui est au ciel; cela est moins facile et plus périlleux pour les États laïques, qui ont la leur sur la terre.

En outre le catholicisme est représenté dans des proportions bien différentes chez les divers peuples chrétiens. Chez quelques-uns il tend à dominer l'État politique par l'importance qu'il a su y conquérir; chez d'autres, il a moins d'influence dans les affaires, quoiqu'il y soit puissant encore et traité avec indulgence et courtoisie; ailleurs enfin, il est malmené par le pouvoir et, comme il dit, persécuté. En réalité il ne forme nulle part et ne formera jamais un État dans l'État, parce que, prétendant à l'universalité, il n'étendra jamais dans chaque pays qu'un de ses rameaux.

Mais si, dans la suite des temps, les États européens ou seulement les pays catholiques de l'Europe venaient à s'unir et à ne former qu'un seul

État, unitaire ou fédératif, et si, dans cette profonde transformation du vieux monde, l'Église catholique restait ce qu'elle est, alors sans aucun doute elle formerait un État dans l'État nouveau. Celui-ci serait démocratique dans son ensemble et dans quelques-unes au moins de ses parties, puisqu'elles le sont déjà et que de puissants éléments démocratiques existent dans toutes les autres. L'Église garderait la théocratie, qui est son essence et sa raison d'être. Il y aurait ainsi dans l'agglomération européenne deux États l'un dans l'autre, deux principes contradictoires et une cause permanente de conflits et de désordre.

Cette hypothèse n'est pas absolument chimérique. Il peut se rencontrer un concours d'événements qui pousse, qui force les nations dites catholiques à se concentrer, pour opposer une force de résistance efficace à un antagoniste agissant du dehors. On n'a pas forgé sans quelques raisons les mots barbares, mais significatifs de « panslavisme » et de « pangermanisme ». La valeur de ce dernier n'est pas bien démontrée, parce que plusieurs peuples de langue allemande ne sont pas de la même religion que la Prusse ou la Saxe et ont des intérêts différents ou même opposés. Mais il n'en est pas de même des Slaves et de quelques peuples secon-

daires, auxquels on a fait accroire dans ces derniers temps qu'ils sont Slaves d'origine. Le slavisme se présente aujourd'hui comme une masse compacte : il n'a qu'une seule religion, jointe à une civilisation fort arriérée, qui confine à la barbarie ; il est soumis à une sorte de théocratie impériale dans la personne du tsar, chef de la religion et des armées. Ce pays du nord, qui grandit tandis que le nôtre diminue, pourrait devenir pour la vieille Europe un épouvantail qui la forcerait à s'unir.

Une école, qui n'a jamais brillé que par son manque de sens politique, propose d'opposer au slavisme le catholicisme romain et convie les nations dites latines à se ranger sous ce drapeau. Ce serait une nouvelle croisade de la catholicité contre l'orthodoxie. On verrait les démocrates de France, d'Italie, d'Espagne, de Belgique, d'Angleterre et même d'Autriche, se grouper sous l'étendard de la théocratie romaine et recommencer, sous la direction du Vatican, les guerres de religion du moyen âge. Les États latins, qui tous aujourd'hui sont laïques, renonceraient, pour être sauvés, aux conquêtes morales que la science leur a permis de faire et renoueraient la chaîne des temps au point où Boniface VIII l'avait laissée.

Si les nations européennes doivent s'unir un jour,

soit spontanément, soit par nécessité, ce n'est point l'oriflamme de la théocratie qui les rassemblera. Ce sera l'idée moderne de la démocratie, sous le nom de république ou sous tout autre nom. Quand l'organisation ecclésiastique s'est substituée à l'empire romain, celui-ci était en décadence et n'avait en lui-même aucun principe de rénovation. De nos jours, c'est la théocratie qui est en décadence dans tous les États catholiques ou mélangés et leur renouvellement s'accomplit depuis plusieurs siècles par une marche continue de la civilisation vers la démocratie. A mesure qu'elle avance, la contradiction des deux formules de gouvernement se manifeste avec plus de clarté, la chute de la théocratie s'approfondit, le pape s'abîme comme dans l'Enfer de Dante. Ce n'est donc pas lui qui pourrait être opposé à la théocratie moscovite, au cas où celle-ci ne se dissoudrait pas d'elle-même avant le temps. C'est au contraire en annihilant par la civilisation l'action dissolvante de la théocratie romaine, que les peuples occidentaux ont la prétention d'atteindre à l'unité d'action politique qui pourrait alors les sauver.

Jusque-là, l'Église catholique gardera, en la voyant amoindrir, la position qu'elle occupe dans les États européens. Cette position s'est faite d'elle-

même. L'Église avait, dès l'origine, accepté la tâche d'établir le règne de Dieu dans le monde. Elle devait être forcée d'étendre son action sur la terre entière, excédant de tous côtés les limites de l'État, quel qu'il fût, où elle aurait son centre de gouvernement. Ce centre est à Rome aujourd'hui, parce que c'est là que son chef visible tient sa cour. Mais, dans tous les pays, l'église qu'il gouverne remplit une fonction sociale, instituée par elle et dont tous les organes sont entre les mains de son pouvoir central. Le chef qui les met en branle n'est pas moins au dehors pour l'Italie que pour la Belgique, la Bavière ou la France. Car, si l'Italie le possède géographiquement, il est pour le gouvernement de cette péninsule tout aussi extérieur que pour les autres. Les relations du pape et du roi d'Italie sont à peu près celles du patriarche de Constantinople et du sultan, qui communique avec l'église grecque par l'intermédiaire du réis-effendi, ministre des affaires étrangères. Il est même digne de remarque que la papauté a moins d'action réelle sur la chose publique en Italie qu'en Belgique ou même en France, parcequ'elle s'y rencontre avec des pouvoirs politiques plus disposés à ne lui rien céder.

C'est de cette manière et dans ces conditions seulement que l'Église forme un État dans l'État.

A cause de son influence à l'intérieur, les pays catholiques sont forcés d'entretenir un ministère des cultes, que la liberté des religions, si elle était possible, rendrait inutile. En outre, parce que son chef réside au dehors, ils se croient obligés d'avoir auprès de lui un représentant diplomatique, dont l'existence est d'autant moins utile qu'il est plus impuissant ou moins renseigné. Au contraire, par sa nature théocratique et l'étendue de son domaine, l'Église est dans la nécessité d'être tenue au courant du mouvement des esprits et de la marche des événements, même cachés. Dans tous les pays, elle a des éclaireurs parmi les laïques comme dans le clergé; les États démocratiques sont à la fois les mieux éclairés et ceux où il y a le moins de mystère dans les affaires publiques. Elle sait plus difficilement ce qui se passe dans les monarchies; mais les démocraties croient, peut-être à tort, avoir moins de précautions à prendre ou de secrets à garder, parce qu'elles sont plus avancées que les monarchies dans la voie de la civilisation.

VI

LES ÉGLISES NATIONALES.

Dans la chrétienté orthodoxe les églises sont des institutions nationales. Celle des Russes est théocratique. Chez les Hellènes, l'Église et l'État ont une sorte d'autonomie réciproque; mais l'État y jouit d'une certaine prépondérance. En Turquie, l'église grecque est presque indépendante du sultan. Ce qui donne un caractère national à ces églises, ce n'est pas seulement leurs rapports avec leurs gouvernements respectifs, c'est surtout le mariage des prêtres, comme nous l'avons exposé ci-dessus. En se mariant, le prêtre est laïque par la moitié de lui-même, par sa femme et ses enfants, et devient comme un lien puissant entre le haut clergé et les fidèles. En outre le haut clergé est organisé par nation et non d'une façon univer-

selle comme le clergé latin. Ses synodes ne dépassent pas les limites de chaque pays. Il n'a pas de chef résidant au dehors ; il n'a aucun dignitaire analogue au pape ; les patriarches n'ont qu'un droit de préséance sur les autres évêques.

Le catholicisme ne redoute rien autant que les églises nationales. Il existe en France et en Italie une doctrine politique qui pousse à la création de telles églises. Ceux qui l'ont adoptée la recommandent comme un moyen de réduire la théocratie romaine et de vivre en paix avec la religion. Le moyen qu'ils proposent pour la réaliser est d'assurer l'indépendance du bas clergé par rapport aux évêques et de l'amener progressivement à élire ses propres chefs. Par là on accoutumerait le prêtre à la pratique du suffrage et aux institutions démocratiques. Les évêchés, délaissés par le clergé, n'auraient plus de raison d'être et tomberaient les uns après les autres. Avec les évêques disparaîtrait l'ingérence de la cour de Rome dans les affaires intérieures de chaque pays ; chacun pratiquerait sa religion comme il l'entendrait, sans subir le joug d'un chef infaillible résidant au dehors. On pense que cette révolution dans le monde catholique peut être faite ou du moins commencée par l'initiative de l'État, soit sur une proposition du

ministre des cultes, soit d'après un vote de la représentation nationale. On juge que ni la législation antérieure, ni le Concordat ne seraient atteints par la réforme et qu'ainsi elle pourrait s'opérer pacifiquement.

Nous ne le croyons pas. Elle n'a pu réussir en 1790, dans un temps où les idées du clergé n'étaient pas arrêtées comme elles le sont aujourd'hui, où beaucoup de prêtres étaient « voltaïriens ». La constitution civile du clergé, adoptée par la moitié des prêtres, fut rejetée par l'autre moitié et ne fut pas le moindre des écueils où notre révolution est venue se briser. Depuis quatre-vingts ans, la théocratie n'a pas fait une concession à l'esprit moderne. Elle s'est recueillie, elle a organisé comme une armée, son clergé, ses religieux des deux sexes, ses tiers ordres, ses congrégations et confréries laïques et ses affiliés mondains. Le jour où la puissance civile voudra porter atteinte au principe même de la catholicité, tous ces ressorts joueront à la fois et produiront dans notre société un effroyable ébranlement. La société verra de quel réseau elle s'est laissé envelopper : ce sera comme un de ces immenses filets cachés au fond des eaux, que le pêcheur soulève au moment voulu, saisissant dans leurs mailles la troupe im-

prudente qui ne les a pas aperçues. Si un tel événement devait se produire, causé par une tentative prématurée, je crois que la société l'emporterait sur l'église, mais non sans avoir subi ou livré des combats sanglants.

Il faudrait s'assurer avant tout que le système des églises nationales est dans les vœux du peuple et qu'il a en lui-même d'assez grands avantages pour mériter d'être essayé. Quant au peuple français, rien n'indique qu'il le désire; et je n'aperçois non plus aucun symptôme général de cette tendance, soit en Espagne, soit en Italie. Reste le système en lui-même, qui sans aucun doute déconcerterait l'église romaine et porterait un coup mortel à la papauté. Mais ce qu'il y substituerait vaudrait-il mieux? Y aurait-il plus de liberté de conscience dans une église nationale qu'il n'y en a dans l'église universelle? On en peut douter. Car il arrivera l'une de ces deux choses: ou le synode général, élu par des prêtres élus, émettra des statuts et des formules de foi invariables pour les temps à venir et créera une orthodoxie; dès lors où est la liberté? Ou bien ces formules pourront être changées par de nouveaux élus; alors, où est la religion? Ces synodes seront des académies, moins orthodoxes que les nôtres; ils tomberont sous la risée publique.

D'ailleurs la création d'une église nationale suppose la foi chez la nation qui la crée. Qu'est devenue la foi chez les peuples catholiques ? Quel est le nombre des indifférents ? Combien, dans chaque commune, réunira-t-on d'électeurs pour choisir le prêtre ? Et, quand il sera élu, combien de fidèles réunira-t-il lui-même à ses cérémonies ? Les femmes participeront-elles à l'élection ? Ou bien faudra-t-il, comme chez les musulmans, déclarer que la religion n'est pas faite pour elles, qu'elles n'ont pas d'âme et qu'elles ne vont pas en paradis ? Donc admettons-les au suffrage . Comme la foi, ou une habitude de penser qui ressemble à la foi, s'est maintenue chez elles plus que chez les hommes, elles seront partout en majorité ; le prêtre nommé sera le pontife des femmes ; il sera ultramontain, parce qu'elles le sont, et la papauté sera sauvée par le suffrage, dont elle a dit tant de mal. L'affaire est moins simple qu'elle ne le paraît. L'église romaine vivra longtemps encore avec sa paté infallible, avant que des églises nationales, régulièrement constituées et fonctionnant à la satisfaction commune, l'aient renversée.

VII

LES ÉGLISES LIBRES.

Les églises libres ont plus d'avenir. Elles rentrent dans la loi générale que j'ai exposée dans un autre ouvrage, auquel je prie le lecteur de se reporter¹. Cette loi, qui s'accomplit sans interruption depuis l'origine des religions aryennes et que j'ai nommée la « loi du dédoublement », fait que les églises vont sans cesse en se partageant, engendrent, par voie de rupture spontanée, des églises plus étroites et plus nombreuses et tendent à se résoudre finalement dans la religion individuelle et la liberté absolue de la conscience.

Au temps présent, beaucoup de personnes, nées dans le christianisme, sont déjà parvenues à ce dernier terme : elles ne font partie d'aucune église, pensant sur Dieu à leur façon, non à la façon des

1. *La Science des religions*, ch. XI.

autres, et n'éprouvant aucunement le besoin d'entrer dans une confrérie, où le premier sacrifice qu'elles auraient à faire serait celui de leur liberté. Mais beaucoup d'autres pensent autrement. Souvent un homme a besoin de communiquer à ses semblables ce qu'il pense sur des matières qui l'intéressent et de se confirmer dans son opinion en la voyant partagée. Il n'y a pas loin de là à l'association : celle-ci a lieu, quand on est d'accord sur les choses essentielles et que le dissensitement ne porte que sur les choses secondaires. On se fait des concessions réciproques et l'on crée sur l'ensemble une orthodoxie.

Une foule de sociétés, en ce moment florissantes, n'existent qu'à cette condition. Les grandes sociétés civiles et politiques qu'on appelle nations, ne sont pas autre chose : elles ont pour orthodoxie la loi et pour statuts les codes. Ce qui fait leur supériorité, c'est que leurs lois sont de nature à pouvoir être changées, perfectionnées, abolies. Les sociétés académiques ont moins d'élasticité : au bout d'un certain temps, elles ne répondent plus aux idées qui les avaient fait naître et ressemblent à des vieillards décrétits qui ne veulent pas mourir. Les sociétés religieuses sont immuables de leur nature. Elles naissent, quand il existe chez un peuple une

manière de penser sur Dieu, à laquelle les religions existantes ne répondent plus. Il se forme alors spontanément une association qui représente les nouvelles idées et qui peut devenir le point de départ d'une révolution religieuse universelle. C'est ce qui est arrivé pour le christianisme.

Celui-ci s'est brisé à son tour à plusieurs reprises. En Orient, il a donné lieu à des églises nationales ; en Occident, il a engendré la théocratie. Mais les excès du régime théocratique ont produit ce démembrement, qui a pris le nom de protestantisme, et les autres schismes, dont nous n'avons pas à raconter l'histoire. A l'heure présente un grand nombre de chrétiens, baptisés dans le catholicisme, sont mécontents de l'église romaine, dont les doctrines ne sont plus les leurs et dont la politique est en contradiction avec les tendances les plus légitimes des nations modernes. Ils sont prêts à se détacher d'elle et à se grouper dans de nouvelles associations. L'ensemble de leurs croyances les retient seul dans le catholicisme, parcequ'ils n'ont pas d'autre église à laquelle ils puissent se rattacher.

Les lois sur les cultes, telles qu'elles existent chez nous aujourd'hui, rendent la formation de telles églises à peu près impossible. Si elles parve-

naient à se créer, elles ne fonctionneraient qu'au milieu des obstacles et des périls. Ces lois, fortifiées par les règlements sur les associations et par les concordats, créent en réalité, en faveur des églises existantes et surtout de l'église catholique, un véritable monopole religieux. Des projets de loi ont été proposés ; rien encore n'a été fait. Beaucoup de chrétiens qui pratiqueraient une religion de leur choix, s'ils le pouvaient, restent chez eux plutôt que de fréquenter des églises qui ne leur conviennent plus. Beaucoup désapprouvent le célibat des prêtres et persuadent à leurs femmes et à leurs filles de quitter le confessionnal. Or, qui ne va pas à confesse ne peut participer aux sacrements ; pour celui-là l'office divin devient inutile, illusoire ; et l'église est désertée. Ainsi par ses concessions à l'esprit romain, la législation a eu pour résultat de priver beaucoup de gens de toute religion.

Il n'est pas douteux que, du jour où la loi aura proclamé la liberté des cultes, c'est-à-dire le droit de se réunir pour conférer sur des matières religieuses et pour célébrer des cérémonies nouvelles, on verra naître des églises libres. Les unes seront des églises chrétiennes se rapprochant plus ou moins du catholicisme ; les autres se rattacheront peut-être à d'autres doctrines anciennes ou à des

conceptions absolument nouvelles. Il y en aura qui mourront en naissant; il s'en produira d'autres qui jouiront de quelque longévité. Toutes seront une protestation contre le catholicisme et surtout contre la théocratie et l'absolutisme de l'Église de Rome. Alors aussi on verra renaître les grandes discussions métaphysiques, qui ont disparu non-seulement de l'église, mais aussi de la philosophie laïque, tout imbue de catholicisme. L'avancement scientifique des nations européennes y gagnera; car la science est bien incomplète, quand elle n'est pas couronnée par les hautes spéculations de l'esprit.

L'Église de Rome est nécessairement hostile à la liberté des églises. Chaque église libre qui se fondera aura pour elle deux défauts : ce sera une association dissidente, créée aux dépens de la catholicité ; et ce sera un centre, où seront professées des doctrines contraires aux siennes. Le premier reproche ne sera pas tout à fait juste; car ces associations seront en réalité composées de personnes qui ont déjà rompu avec l'Église et d'autres qui n'attendent qu'une occasion pour s'en séparer. Le second le sera davantage : car la discussion des dogmes est le fléau des orthodoxies. Quand la loi aura rendu impuissantes les foudres du Vatican, les catholiques viendront en foule là où ils trouvent

ront la liberté dans la pensée et la sécurité dans la foi. Le principe de l'indépendance religieuse que cette loi consacrera, est sans contredit celui qui portera la plus rude atteinte à l'omnipotence du catholicisme. En s'insinuant dans le vaste corps de l'Église, aujourd'hui si compacte, il y produira les mêmes effets que la chaleur, quand elle se répand dans une matière fusible et l'amène au point où elle se liquéfie et s'affaisse.

Le catholicisme est dans son rôle, quand il combat tout ce qui peut favoriser la création d'églises libres. Mais, il faut bien le dire, au point où les choses en sont venues, il lui est à peu près impossible de l'emporter. Car la loi qui doit établir la liberté des cultes dans toute son étendue, est un des besoins les plus urgents de notre époque, une des conséquences les plus immédiates de la démocratie. L'action du clergé et de ses adhérents pourra la retarder; mais ce sera de quelques jours seulement. Plus elle aura vaincu d'obstacles, plus ensuite elle produira d'effets dans la société moderne.

VIII

L'UNITARISME ROMAIN ; LA CITÉ DE DIEU.

Le seul système adopté par l'Église est le système unitaire ; de là le titre de catholique qu'elle s'est donné et les épithètes de « une et sainte » qu'elle y ajoute dans ses catéchismes. Une institution qui a un chef unique et invisible tend par cela même à l'unité de gouvernement. La forme unitaire, adoptée par le catholicisme, s'est accusée dans tous les temps, mais n'est parvenue à sa perfection que dans ces dernières années par la proclamation du dogme de l'inaffabilité. Tant que le pape a été, même dans une mesure restreinte, soumis aux décisions des conciles, un reste d'oligarchie a subsisté dans le gouvernement de l'Église. En se démettant de leur fonction législative entre les mains du vicaire de Dieu, les évêques ont supprimé cette der-

nière trace d'individualisme, et l'on a vu se produire l'unité la plus absolue dont l'histoire ait encore fait mention.

Il est clair que, parvenue à ce point de perfection, l'unité ecclésiastique ne peut rien tolérer en dehors d'elle. Car tous les éléments de dissidence ont pour effet d'amoindrir l'autorité du chef invisible, qui est Dieu, et tendent à s'éliminer eux-mêmes de la société religieuse qu'il gouverne. Séparés d'elle, ils lui deviennent hostiles et contribuent à la faire déchoir. C'est ce qui a été fortement exprimé par ces mots : « Celui qui ne rassemble pas avec moi, disperse. »

L'unitarisme romain s'étend aux sociétés protestantes, que l'Église s'efforce de rappeler à elle en les convertissant, aux populations orthodoxes, dont les églises nationales sont si éloignées de son système, à tous les peuples non chrétiens, qu'elle croit avoir pour tâche d'évangéliser. Il embrasse donc le monde entier. Tous les faits de prosélytisme, les sociétés de propagande catholique, les missions, les établissements scolaires entretenus par l'Église en pays lointain, ont pour but de faire entrer quelque membre de la famille humaine dans l'unité théocratique du gouvernement romain.

Nous n'avons pas à discuter ici le droit que peut

avoir l'Église dans ce grand travail d'absorption qu'elle poursuit depuis tant de siècles. Il n'y a d'absolu en ces matières que le droit de la conscience individuelle, dont la liberté est naturellement inaliénable. Le reste varie suivant les législations et l'état de la civilisation chez les divers peuples de la terre. Tant que la violence ou la fraude ne sont ni mises en usage, ni conseillées, chaque homme est toujours libre de penser à sa manière, d'énoncer ses opinions et de les prêcher. Les obstacles que les règlements locaux lui opposent sont injustes et vexatoires, au même titre que les actes de rébellion qu'il pourrait lui-même tenter. C'est à la loi, juste juge, de supprimer les uns et d'empêcher les autres. On ne peut donc reprocher à l'Église de parler et d'écrire en faveur de son unité et de s'efforcer de la rendre universelle. Elle ne fait qu'user d'un droit commun à tous, tant qu'elle ne procède que par démonstration, qu'elle ne pousse pas les hommes à la révolte et qu'elle n'en donne pas l'exemple.

Il faut ajouter seulement que l'exercice de ce droit ne lui est légitimement assuré que s'il est assuré au même degré à tous les hommes et à toutes les opinions. Car aucun système, soit théocratique, soit démocratique, soit tempéré, n'est préjugé vrai. Tous sont également soumis à la discussion ; chacun doit

faire sa preuve ; aucun n'est reconnu bon que s'il a été essayé. Le plus souvent l'épreuve a été faite par les peuples qui ont une histoire ; mais l'histoire elle-même est à discuter ; les théories qu'on en tire sont toujours sujettes à l'examen. En fait, il n'existe pas jusqu'à présent en Europe, ni à plus forte raison dans les autres parties du monde, un seul pays où la liberté en matière religieuse soit aussi complète qu'elle devrait l'être. Chaque État y prend la couleur de la religion dominante et donne à une église des priviléges qu'il refuse aux autres. En France, par exemple, l'Église catholique a dans la prédication de ses doctrines des licences que n'ont pas ses adversaires ; et pourtant le système politique de cette église est le plus contraire de tous à la constitution française, et ceux qui désapprouvent ce système sont évidemment les défenseurs de cette constitution. Le contraire a lieu dans d'autres pays, où les institutions démocratiques sont moins avancées, mais où les catholiques sont en minorité. Au fond, l'équité ne se rencontre nulle part.

Si le vœu de l'église catholique se réalise un jour, le genre humain tout entier formera un seul royaume, dont Jésus-Christ sera le chef invisible et qui sera effectivement gouverné par le pape ; il n'y aura « qu'un seul troupeau et un seul pasteur ».

Cet état sera une monarchie absolue, offrant quelque analogie avec les anciens empires asiatiques et avec la Turquie. Seulement l'absolutisme du monarque y sera plus complet, parce que ce prince est maintenant tenu pour infaillible. Ses ordres ne pourront rencontrer aucune opposition, ni chez les chefs secondaires, ni parmi les populations.

Le principe de la responsabilité sera exclu de tout l'organisme politique : car les employés de tout ordre ne seront que les agents du pouvoir central, et ce pouvoir sera condensé entre les mains du chef suprême, dont l'attribut essentiel est de ne pouvoir se tromper. On ne discutera jamais les lois, si le chef n'en demande lui-même la discussion, non par besoin, mais pour son bon plaisir. On ne verra rien d'analogue aux assemblées politiques de nos jours, ni à la représentation nationale.

Les conciles, qui ont souvent traité des questions politiques et qui ont fondé et organisé la théocratie romaine, ne se réuniront plus, si l'église est conséquente avec elle-même. Car le dernier d'entre eux a abdiqué pour toujours entre les mains du pontife souverain. Ces réunions d'évêques offraient le type de ce qu'aurait été la grande assemblée législative du monde chrétien, quand le genre humain

aurait été converti tout entier. Mais ce type a été aboli par la proclamation de l'infâbilité. Les décrets des conciles avaient force de loi pour les catholiques ; ces décisions, quand elles ne se rapportaient pas à des matières purement religieuses, avaient un caractère à la fois politique et ecclésiastique ; c'était en même temps des lois et des canons. Il n'y aura plus ni droit civil ni droit canon ; il n'y aura que des ordonnances. Le sceau du monarque sera à lui seul toute la loi.

A mesure que l'empire du pape s'annexera une nouvelle portion de la terre, elle deviendra une province. Si elle était gouvernée par un roi, ce roi sera déchu ou deviendra un agent secondaire du vicaire de Dieu. Si elle était en république, ses assemblées seront dissoutes, ses pouvoirs publics congédiés et remplacés par une administration ecclésiastique. Car aucune institution laïque ne peut subsister dans l'unité organique d'une théocratie. Et quand la dernière portion de la terre en fera partie, les rois, les empereurs, les présidents, les consuls, les sénats, les représentants du peuple, les peuples eux-mêmes auront disparu, absorbés dans le vaste corps de l'église.

Comme il n'y aura plus de rois, il n'y aura plus de guerres ; les armées seront inutiles ; la terre

sera pacifiée, *pax romana*. Tous les hommes seront frères, toutes les femmes auront le nom de sœurs. Les héritages privés seront l'héritage commun de la famille chrétienne; le Saint-Père sera le suprême administrateur de cette société patriarcale. Dans cette famille, unie et sainte, la vie sera simplifiée: on ne verra plus cette extravagance de luxe et de prétendu bien-être, qui pousse les hommes à des inventions toujours nouvelles et tour à tour délaissées. Les arts profanes s'ensuiront avec la folie du monde. On renoncera à ces sciences qui prétendent pénétrer les secrets de Dieu, secrets impénétrables, et démontrer des lois que Dieu peut changer quand il lui plaît. L'adoration des décrets divins, interprétés par le chef infaillible de l'Église, se substituera pour tous les hommes à cette masse effrayante de travail stérile, sous laquelle le genre humain ploie aujourd'hui et semble sur le point de succomber.

La vie sera toujours la même, modeste, douce et heureuse, sous la conduite des pasteurs. Au lieu d'être passionnée, elle sera mystique: ses ardeurs inconsidérées seront tournées vers des objets purs et divins. Pour satisfaire en même temps la chair et l'esprit, cette vie aura deux faces, comme le système théocratique tout entier, l'une tournée vers le monde, l'autre vers le ciel. Toute femme

aura deux époux, l'époux terrestre, à qui le prêtre l'aura unie par le mariage, et Jésus, qui est, comme Agni, l'époux des femmes et l'amant des filles. Tout enfant aura deux mères, celle qui l'aura enfanté selon la chair, et l'autre, qui est la mère universelle et la reine des cieux, Marie. Dans ce monde idéal trouveront satisfaction et paix ces passions emportées, ces amours brûlants, qui dévorent aujourd'hui le genre humain.

Telle est, dans ses traits les plus essentiels, cette « cité de Dieu », que rêve pour nous la théocratie romaine et qui doit remplacer nos constitutions civiles et politiques. Tous les éléments dont elle se compose ont été ou sont encore réalisés quelque part, soit dans la société chrétienne, soit ailleurs. Mais ils sont dispersés. La politique de l'église consiste à les découvrir là où ils sont, à se les assimiler, à les tourner à son service, à les grouper autour de la puissance centrale qui siège à Rome et à préparer ainsi pour l'avenir le triomphe complet et définitif de sa théocratie. Elle consiste en même temps à lutter contre les forces adverses, à les annihiler avec douceur, quand elle le peut, avec violence, quand il le faut. Ces forces sont de toute nature, politiques, sociales, religieuses, philosophiques ; les unes sont libres et individuelles ; les

autres, publiques et organisées. La lutte que soutient l'église pour procurer le triomphe de son idée est universelle. De là ce double caractère de la politique ecclésiastique dont il me reste à parler.

IX

LES ÉTATS CATHOLIQUES.

Toute la politique de l'église latine a son explication dans ce qui précède. Son histoire est d'une clarté, d'une simplicité qu'aucune autre n'égale, parce qu'elle a toujours procédé du même principe et poursuivi le même objet. Une église est un être collectif, comme les nations ; mais c'est une collection artificielle dont toutes les parties sont liées par une seule idée, celle du gouvernement de Dieu ; notion très élémentaire, dépourvue de complication, capable de se développer, mais non de changer. Les nations au contraire sont des organismes naturels et complexes, qui naissent et grandissent spontanément, et non suivant un système prémedité. Elles se développent par périodes, que sépare presque toujours une révolution, c'est-à-

dire un changement de système, de principe et de but. Chez elles, la souveraineté se déplace. Elles passent successivement par la monarchie primitive, telle qu'elle est par exemple dans le Vêda, par l'état oligarchique ou féodal, par la monarchie unitaire et finissent par la démocratie. Souvent ces périodes sont entremêlées de constitutions mixtes, où les trois systèmes se tempèrent entre eux et qui forment la transition de l'une à l'autre.

Pendant que les peuples de l'Europe ont subi ces transformations radicales, chaque système n'y a hérité du système précédent que sous bénéfice d'inventaire et n'en a adopté les lois et les mœurs qu'en les renouvelant et en se les accommodant. L'Église n'a pas changé de système : elle est restée immuable au milieu d'un monde qui ne semblait jamais garder son assiette. Tous ses actes dérivaient de son propre principe, qui ne variait pas, et avaient pour but unique de le maintenir et de le faire prévaloir. Ainsi, pour connaître l'opinion et la politique de Rome dans un cas donné, il suffit de déterminer ce qui, en cette circonstance, peut s'accorder avec l'idée théocratique et ce qui y répugne; l'Église accepte l'un et répond à l'autre « *non possumus.* » Peu de gouvernements ont employé l'intrigue et les ressorts cachés au même degré que

l'église romaine; aucun peut-être n'a autant usé de violence, de persécution et de terreur. Le christianisme n'en est pas responsable : ces procédés, que l'humanité condamne, s'imposent, selon les temps, à la théocratie et s'expliquent par elle. Ils tendent au même but que les moyens les plus doux, que la séduction par les images mystiques, les concerts sacrés et les parfums pieux. La théocratie joue un drame romantique, où tous les sentiments sont mis en scène et dont le dénouement est de retenir dans l'unité les âmes qui s'en écarteraient et d'anéantir celles qui n'y veulent pas être ramenées.

J'ai exposé tout à l'heure comment la théocratie peut s'accorder avec la royauté, à laquelle elle donne la consécration. L'histoire des nations de l'Europe nous montre en effet cette alliance d'autant plus étroite que les rois légitimes ont été pour le Saint-Père des fils plus soumis et plus respectueux. L'alliance s'est déconcertée quand la royauté, afin d'agir par elle-même et de posséder quelque autonomie, a cherché un point d'appui dans le peuple, c'est-à-dire parmi les laïques. Le même roi qui, en révoquant l'édit de Nantes, fit une chose si agréable à l'Église, indisposa la papauté par la déclaration du clergé de France en 1682; mais aussi, dans

l'opinion de l'ancienne noblesse, le règne de ce prince fut, selon l'expression du duc de Saint-Simon, « un long règne de vile bourgeoisie. » L'acte de 1682 a été depuis lors rappelé maintes fois à la cour de Rome par le gouvernement français, qui devenait démocratique; il a servi de base au Concordat, c'est-à-dire à un des actes de l'histoire moderne les plus en désaccord avec la théocratie.

Dans le siècle où nous sommes, l'Église protège en France la royauté légitime; mais elle n'accorde sa protection qu'au prix d'une entière soumission à ses décrets. Cette soumission, l'héritier royal ne semble pas l'avoir promise aussi absolue que Rome la demande; car il sait que, sur le trône, il ne pourrait plus tenir sa promesse. C'est donc la situation de ce prince qui est fausse; celle de la papauté ne l'est pas, parce que le pape ne peut faire de concessions au peuple sans se porter préjudice à lui-même. Quand la lignée légitime sera éteinte dans la personne du comte de Chambord, il faudra bien que l'Église désire s'entendre avec la branche cadette des Bourbons, qui aura hérité des droits de la branche aînée. Mais la situation des princes d'Orléans sera plus ambiguë que celle du roi fictif, Henri V: car ils ne pourront jamais soutenir efficacement la théocratie, ni s'en montrer partisans.

Il restera donc alors que l'Église fasse sa paix avec la République française. Mais cela même suppose une révolution dans l'Église, c'est-à-dire un renoncement à tout son passé et un véritable suicide. Or on ne saurait demander à un système de gouvernement de se donner la mort à lui-même; il n'est pas croyable que la révolution religieuse, si elle doit se faire, ait lieu par l'initiative de la papauté ou de l'épiscopat. Le simple prêtre est peut-être encore assez rapproché du peuple des laïques pour se lasser un jour de sa sujétion et de cet état d'hostilité envers la civilisation, où la politique théocratique de Rome l'a placé. Il reste à savoir si, d'après l'état des esprits, des tentatives de ce genre produiraient un protestantisme ou un abandon complet de la religion. Nous en avons vu plusieurs dans ces derniers temps : aucune n'a réussi. Elles n'ont pas ranimé la foi qui s'éteint; elles n'ont éveillé que la curiosité; on est allé aux conférences du père Hyacinthe comme à celles d'un député, d'un conseiller municipal ou d'un littérateur.

On peut donc penser que, comme institution politique, l'Église touche en France aux derniers jours de sa lutte. Dès son origine, cette institution n'a poursuivi que son propre triomphe; elle a employé également le glaive de fer et le glaive mysti-

que de la parole. Depuis que les armes sont tombées de ses mains, elle a cherché des alliances et n'en a trouvé que dans la royauté légitime. Mais la légitimité a été désarmée à son tour; elle a succombé dans sa lutte contre la souveraineté populaire. Comme il est impossible que le souverain siège en même temps au Vatican et dans l'âme vivante d'une démocratie qui a conscience d'elle-même, la légitimité en expirant laisse la théocratie livrée à ses seules ressources, sans autre appui dans le monde qu'un souvenir mêlé de bien et de mal, un passé trop peu enviable pour être regretté.

Le mouvement des esprits qui se manifesta en France il y a quatre-vingts ans, s'est étendu par degrés à tout le monde catholique; seulement sa marche a été plus ou moins rapide, suivant l'état de la civilisation dans chaque pays. On ne peut se dissimuler que l'établissement de la république en France n'ait pour effet de l'accélérer. Les princes qui règnent dans les autres pays catholiques se succèdent régulièrement, si ce n'est en Espagne; mais ils ne sont plus sacrés; ils sont constitutionnels et reconnaissent la souveraineté du peuple. L'Église ne peut compter sur eux; quelques-uns lui sont hostiles. Elle est donc, dans leurs royaumes aussi bien qu'en France, à l'état de force révolu-

tionnaire : car elle n'y pourrait reprendre l'empire qu'à la faveur d'une révolution. Mais cette révolution devrait être radicale, puisqu'elle aurait pour but de rétablir, conformément au principe ecclésiastique, le droit divin et le sacre royal. La civilisation est trop avancée aujourd'hui pour qu'un tel renversement soit possible ou durable : c'est un mouvement qui oscille, mais qui avance toujours. Comme l'Église ne peut s'y soumettre sans périr et qu'elle ne peut non plus abdiquer, elle est donc condamnée à lutter sur tous les points et à mourir les armes à la main.

X

LES ÉTATS PROTESTANTS.

On dit que la persécution est le plus sûr moyen de faire triompher une idée. Oui, quand l'idée est juste et acceptable. Mais quand elle ne représente plus qu'un passé qui s'éteint, une expérience terminée et dont on n'a pas toujours été satisfait, son triomphe est pour le moins un problème. Dans la lutte qu'elle soutient chez les peuples protestants, l'Église ressemble à une victime. On prétend qu'elle a gagné du terrain en Angleterre, où le protestantisme n'a pas l'apprécié qu'il a en Allemagne. Elle en perd au contraire dans ce dernier pays, où elle se dit persécutée, tandis qu'elle ne l'est pas dans l'autre. L'Angleterre est très pieuse, d'une piété en quelque sorte officielle : on y va au prêche et on lit périodiquement la Bible, par coutume, comme on

va froidement aux exécutions musicales de Haendel. La religion y est comme un livre de commerce : les échéances sont à jour fixe et les paiements se font au comptant. Cette tournure d'esprit des Anglais ne s'accommoderait pas mal de la théocratie, et nous ne devons pas nous étonner que la cour de Rome fonde sur eux de hautes espérances. Mais la civilisation est grande en Angleterre ; chaque homme y a le sentiment profond de son individualité ; l'oligarchie et la royauté y subissent une décadence lente, mais continue ; enfin les principes démocratiques y marchent infiniment plus vite que les idées de théocratie. D'ailleurs l'Angleterre a eu ses luttes religieuses, qu'elle n'a pas oubliées et dont le souvenir rendra illusoires les espérances de Rome.

La théocratie est à peu près vaincue dans les états protestants du continent. La lutte qu'elle y soutient encore est une lutte suprême, où elle a contre elle à la fois la majorité du peuple et les gouvernements. En Suisse, le catholicisme est tenu en bride par la Constitution, qui est l'expression de la volonté commune. Une récente affaire a montré qu'il ne peut l'enfreindre sans être aussitôt frappé par la puissance publique, et cela sans appel et sans retour. Ce qui, en Allemagne, nourrit les espé-

rances de l'église catholique et encourage ses efforts, c'est que les idées démocratiques n'y ont pas encore fait beaucoup de chemin. Un grand diplomate américain, qui connaît à fond les affaires de l'Europe, me disait un jour que, selon lui, tous les états européens se mettraient tour à tour en république, mais que l'Allemagne serait la dernière à le faire. Il faudrait conclure de là que la société s'y est moins qu'ailleurs éloignée de la théocratie. Mais la politique catholique ne saurait fonder là-dessus de longues espérances. Si les rois ou les empereurs d'Allemagne devenaient jamais des personnages sacrés, ce n'est pas la foi romaine qui leur imprimerait ce caractère. Le protestantisme pourrait, malgré son origine, devenir une église unitaire et se constituer en une sorte de théocratie. Cette tendance s'est même manifestée dans ces derniers temps. L'empereur germain, devenu sacré et succédant à Luther, serait mis en face du tsar au Nord et du pape au Midi.

Ce serait, en Allemagne, la fin du catholicisme, et c'est probablement en ce sens que sont dirigées les mesures de coercition prises depuis quelques années contre lui. Nous ne croyons pas, néanmoins, que ces tendances puissent aboutir. L'Allemagne est savante et se fera démocrate et tolérante quand

il le faudra. Le pape n'a plus assez de force pour qu'elle doive lui opposer un antagoniste. Quant à la Russie, elle est minée par des sociétés sans nombre, qui ne sont nullement favorables au maintien du saint empire des tzars. Plus elle étendra ses conquêtes, plus elle sera sur le point de se briser en morceaux. Pour que l'Allemagne se constituât en une théocratie protestante, il faudrait que les chefs des deux religions du Nord et du Sud fussent assez redoutables pour la forcer à centraliser sa résistance, au point d'opposer église à église. Au contraire, il est visible pour tout le monde que le pape diminue et que, si le territoire de la Russie augmente, l'action religieuse du tsar ne croît pas dans la même proportion et perd du terrain dans les esprits. Le jour n'est pas éloigné où son empire ne s'appellera plus la « sainte Russie » et sera démocratisé à son tour. Les forces adverses qui envelopperont le trône d'Allemagne ne seront donc pas des forces religieuses ; ce sera celles de la souveraineté populaire, forces politiques et sociales, qui ont déjà renversé plus d'une monarchie, qui ont pénétré toutes les autres et auxquelles il faudra bien que l'Allemagne s'ouvre à son tour.

Toutefois, il est intéressant de constater que dans ce pays le parti catholique vote presque tou-

jours avec les démocrates et les a en quelque sorte pour alliés, comme tout récemment en France il a eu pour alliés les bonapartistes. Mais ce sont là des alliances momentanées et contre nature; c'est un concours d'événements où des principes contradictoires s'unissent contre un ennemi commun. Quand l'ennemi est renversé, les alliés se battent sur son cadavre. En réalité, le catholicisme est en lutte avec la puissance publique en Allemagne, parce que l'Allemagne est protestante et gouvernée par une monarchie qui ne saurait être catholique. Quand les Allemands auront fait leur révolution, le catholicisme sera en lutte avec la démocratie allemande et sera vis-à-vis d'elle dans la situation où il est aujourd'hui en face de la république française. Jusque-là, il soutiendra la lutte dans le menu des événements : car il s'agit pour lui de se maintenir et c'est à cela que toutes ses ressources sont employées.

XI

LES ÉTATS ORTHODOXES.

La politique romaine s'est toujours hautement exprimée dans ses relations avec les sociétés orthodoxes. Mais le résultat n'a été heureux ni pour elle ni pour les peuples occidentaux. Elle a toujours revendiqué un droit de suprématie sur les églises de l'Orient. Comme ces églises sont nationales, la papauté, en les dominant, aurait dominé les nations elles-mêmes et compté parmi ses vassaux les empereurs d'Orient. Les empereurs n'ont guère cédé à ces prétentions de la cour de Rome; ils les ont souvent, d'accord avec les patriarches, rejetées avec hauteur; quelques-uns ont été forcés de les repousser les armes à la main. C'est à elles qu'ont été dues les Croisades: car les faits ont démontré que la guerre aux Sarrasins, comme on

appelait alors les musulmans, n'a guère été que le prétexte de ces expéditions aventureuses. Sylvestre II et Grégoire VII les avaient conçues. Les Croisés n'ont pas moins guerroyé contre les Grecs que contre les mahométans. Des papes et des évêques les ont excités contre des chrétiens que l'on qualifiait d'hérétiques. Finalement, les Croisés ont détruit l'empire de Constantinople et institué, dans tout l'Orient hellénique, des évêchés catholiques et des monastères latins.

Qu'est-il resté de cet édifice, dont les fondements avaient été arrosés de tant de sang ? L'empire latin a duré soixante années ; la fleur de la chevalerie latine s'est abîmée dans les boues du Copais ; les évêques catholiques ont été chassés, les monastères détruits, les églises nationales rétablies dans leur indépendance ; et pendant cinq ou six siècles une haine implacable a séparé les peuples grecs des peuples latins. Rome n'y a donc rien gagné : aujourd'hui elle exerce timidement une propagande strictement surveillée et parfois énergiquement comprimée.

Quant aux peuples occidentaux, l'Église, en leur mettant la croix sur la poitrine, les a poussés à détruire de leurs propres mains le seul rempart qui les protégeait du côté de l'Orient. Leurs bandes ont parcouru les pays grecs pendant près de deux

siècles et y ont mis la confusion. Les querelles qu'ensuite ils ont eues entre eux et avec les empereurs ont empêché ceux-ci de reconstituer l'empire byzantin, qui est tombé aux mains des Ottomans. Ce jour-là, la terreur régna dans tout l'Occident et pénétra jusqu'au chef de la catholicité. Deux fois les Turcs sont venus mettre le siège devant Vienne en Autriche. Quand ils ont été affaiblis à leur tour, la nation grecque, restée insoumise, a commencé de secouer le joug et la diplomatie européenne a consenti à lui créer un petit centre d'indépendance.

Pendant ce temps, l'orthodoxie prenait du côté du Nord un développement imprévu qui inquiéta les puissances latines, et l'on inventa contre la Russie le système de « l'équilibre européen ». Mais on ne rétablit pas à temps la nation grecque, qui seule pouvait tenir en balance la puissance moscovite et fixer une limite à ses envahissements. A présent, il est bien tard : le système de l'équilibre est renversé ; l'Europe même n'existe plus ; nul ne peut tracer ni vers l'Orient, ni vers le Sud, une ligne que les Russes ne puissent jamais franchir. Ainsi, la politique théocratique de Rome, en détruisant les Grecs orthodoxes au lieu de s'entendre avec eux et de les avoir pour alliés, a d'abord amené les Turcs à Constantinople et à Vienne ; puis elle nous a légué cette

question d'Orient, qui, transportée en Asie, rougira un jour le Tigre et l'Euphrate du sang des Européens.

Je laisse de côté la Pologne, où la lutte entre la foi romaine et l'orthodoxie moscovite, entre le pape et le tsar, est à l'état aigu depuis tant d'années. Je demande seulement pourquoi les malheureux Polonais trouvent maintenant si peu d'appui chez les nations latines. N'est-ce pas parce que le catholicisme militant les a détachées d'eux et parce que la société polonaise est d'autant plus persécutée, que les jésuites exercent sur elle plus d'influence ? La politique du Vatican perd la Pologne comme elle a perdu l'Empire grec, quoique par d'autres voies. La Pologne n'a plus d'espoir que dans une révolution sociale en Russie ou dans une révision générale de la carte d'Europe. Il y a dans le monde moderne des principes politiques, sous la protection desquels il est dangereux de s'abriter.

A présent la politique romaine chez les nations orthodoxes ne s'exerce plus que comme dans les pays non chrétiens, c'est-à-dire par la voie des missions et des écoles et par quelques évêchés, où les fidèles catholiques ne se font le plus souvent remarquer ni par leur nombre ni par leur zèle. En Orient, la cause de Rome est perdue : elle est suspecte aux Hellènes, que Rome a jadis sacrifiés

à son ambition ; elle est détestée des Turcs, pour qui toute religion étrangère est une ennemie. Mais ce qui étonne les Européens, qui séjournent dans ces contrées, c'est de voir les priviléges que lui assurent encore les gouvernements latins. La politique romaine est contraire à leurs tendances actuelles et à leurs constitutions ; la protection qu'ils lui donnent leur aliène les populations orthodoxes, qui leur sont utiles, qu'ils devraient s'attacher en les ménageant. Cependant on a sous les yeux ce curieux spectacle d'États plus ou moins démocratiques secondant en Orient une théocratie qui leur fait la guerre en Occident. Dans ses relations avec Rome la diplomatie des peuples latins dans l'est de la Méditerranée est encore ce qu'elle était au temps des rois légitimes : « elle protège les chrétiens du Levant. » Mais, comme il n'y a plus de chrétiens du Levant, que le commerce et l'industrie des occidentaux y sont protégés par les traités et par la crainte salutaire des cuirassés, cette protection diplomatique se réduit à faciliter la propagande catholique, qui est prohibée chez les peuples du Levant, et à distribuer des immunités ou des fonds d'État aux agents de la théocratie romaine.

XII

CONCLUSION.

Nous ne pousserons pas plus loin cette analyse. Elle suffit pour dégager l'état général de la politique ecclésiastique en face de toutes les nations européennes. Sa condition désormais inévitable est la lutte contre la civilisation, c'est-à-dire contre les éléments sociaux qui font qu'un homme est citoyen et en mérite le nom. Quand la papauté était puissante, qu'elle s'appuyait sur la large base de la foi populaire et qu'elle faisait mouvoir des armées, elle pouvait faire la grande guerre aux monarques, en Europe et en Asie, pour les forcer à se soumettre aux volontés de Dieu. Le progrès des idées et les transformations successives des institutions laïques ont changé la situation de l'Église. Aujourd'hui, dans toute la catholicité, on

ne trouve plus de monarques absous ; les pays les moins avancés ont des constitutions, auxquelles les monarques doivent se soumettre et qui ont une origine populaire. Quand le monarque les viole par des coups d'État ou les élude par la ruse, les peuples le renversent de son trône et redeviennent maîtres chez eux par une sorte de révolution légitime. La puissance populaire est si grande que, dès 1815, Louis XVIII ne pouvait se faire accepter qu'une charte à la main, c'est-à-dire en traitant au plus d'égal à égal avec le peuple français.

La monarchie sacrée de Rome ne pouvait pas rester inébranlable dans cette chute universelle des monarchies. Une confusion avait été faite par elle entre deux autorités de nature absolument différente, l'autorité religieuse, sur laquelle le pape n'avait à s'entendre qu'avec les conciles, et l'autorité politique, que les doctrines modernes font résider dans la nation. L'Église ne devait-elle pas s'attendre qu'un jour ce dernier pouvoir, dont le pape a joui durant tant de siècles, lui serait ôté, comme il l'a été aux autres monarques ? Elle s'y attendait sans doute. Mais la confusion avait été profonde ; l'exclusion des laïques l'avait inaugurée, dès l'origine ; les conciles en avaient donné

la formule ; les papes l'avaient pratiquée ; les ordres monastiques s'en étaient faits les champions et les propagateurs intéressés. L'existence même de l'église catholique semblait reposer sur elle. On déclara donc que l'on ne pouvait faire aucune concession et que, privé de son pouvoir temporel, le pape se constituait prisonnier de la société laïque.

Dès ce moment la politique romaine s'est trouvée renversée. Privé de son bras séculier, le pape ne peut plus imposer sa volonté aux monarques chrétiens. Comme la souveraineté a passé des rois absous aux peuples libres, l'action politique de l'Église se porte sur ces derniers. Mais le peuple est un souverain à plusieurs têtes, sur lequel on ne peut agir utilement qu'en s'adressant aux individus qui le composent. L'Église est donc contrainte par sa situation à porter désormais ses efforts sur les hommes, qui font la loi, sur les femmes, qui partagent leur destinée, sur les enfants, qui deviendront hommes à leur tour. Le gouvernement général, les administrations, l'armée, la conduite des femmes et, par-dessus tout, l'enseignement sont les positions qu'elle a besoin d'occuper, pour pouvoir soutenir la lutte contre la civilisation et substituer ses doctrines théocra-

tiques à celles dont les sociétés modernes sont de plus en plus imprégnées. Au dehors, c'est-à-dire dans les pays où le catholicisme n'est pas en majorité, la situation de l'Église est plus difficile encore ; ses efforts y sont moins efficaces : car elle n'y trouve pas le fonds d'idées traditionnelles que le passé a légué aux pays catholiques. Là presque tous les éléments sociaux lui sont hostiles ; elle y combat encore, mais sans espoir d'y triompher jamais.

Je n'ai pas à revenir sur les moyens d'action dont le catholicisme dispose ; j'ai analysé plus haut ceux qu'il emploie ordinairement et sous les yeux de tout le monde. Ils se sont multipliés et leur action s'est étendue peu à peu jusque sur la foule des laïques, à mesure que les idées démocratiques ont fait leur chemin dans le monde. Il n'y a pas lieu de s'étonner si le plus grand effort de Rome est maintenant dirigé vers la France : la France n'est-elle pas à la tête du grand mouvement de la démocratie moderne ? Si on ne le combattait de toutes armes, si on ne l'arrêtait à tous les passages, il aurait bientôt envahi toute la société française et il déborderait promptement sur les autres États. C'est donc nécessairement ici que la lutte est la plus chaude ; c'est le centre de

la grande bataille des nations. Les peuples du dehors le savent ; ils sentent que leur avenir se discute chez nous et que celui des deux systèmes politiques qui l'emportera risquera fort de dominer leur propre destinée.

L'Église se trouve ainsi dans une poignante alternative. Maintient-elle, sous la formule du *non possumus*, le système théocratique, adopté par elle depuis dix-huit cents ans ? Le monde en est venu au point que presque tous ses éléments sociaux répugnent à cette politique ; et, puisque sans laïques il n'y a point d'église, le catholicisme périra nécessairement par abandon. Change-t-elle son système et se fait-elle démocrate, comme le demandent quelques curés ? C'est encore la fin du catholicisme. Car l'élection du prêtre par les laïques a pour effet la création de petites églises, indépendantes les unes des autres et soumises uniquement aux lois de police sur les associations. En peu de temps, le corps des premiers pasteurs sera aboli ; la papauté tombera d'elle-même et l'église unitaire aura cessé d'être. Nous n'apercevons pas de moyen terme : mais nous pensons que les événements suivront simultanément les deux voies. L'Église ne cédera pas, parce qu'il n'est pas dans la nature qu'une force se détruise elle-même. La

démocratie poursuivra son œuvre d'émancipation, parce qu'un de ses axiomes est celui de la liberté des consciences. Ainsi la politique romaine, qui porte le nom de catholicisme, succombera au principe de mort qu'elle porte en elle-même et à l'action des agents extérieurs. C'est le sort de tout organisme vivant.

V

LA DOCTRINE

I

LES DOCUMENTS.

Deux classes d'écrits nous font connaître les dogmes et la morale de l'Église romaine : ce sont les livres liturgiques et les écrits, d'une nature plus ou moins philosophique, adoptés par elle et servant de base à son enseignement. A ces deux catégories d'ouvrages on pourrait ajouter ceux qui ont été composés par des membres du clergé, qui ont été approuvés par des autorités reconnues ou qui, sans avoir reçu l'approbation officielle des chefs, ont été acceptés par les prêtres et servent à l'instruction ou à l'édification des fidèles.

Parmi ces derniers un grand nombre ont un côté

polémique, que nous devons négliger entièrement : la lutte pousse à l'exagération des doctrines ; souvent elle fausse les opinions. Si l'on attribuait à un corps social, ou même à une secte, toutes les propositions énoncées par quelqu'un de leurs membres au milieu d'une discussion passionnée, il n'est pas un seul groupe d'hommes sur la terre, qui ne pût être chargé des doctrines les plus monstrueuses et les plus immorales. Certainement, il est fâcheux pour l'Église qu'un des siens ait produit le *De matrimonio*, il est fâcheux qu'un de ses plus illustres évêques ait publié ses *Maximes sur la Comédie*; mais ni Sanchez ni Bossuet ne sont toute l'Église. On peut assurer que tous les prêtres qui ont lu le premier de ces deux écrits, le condamnent, et que la plupart d'entre eux sont plus tolérants pour le théâtre et les comédiens que ne l'était l'évêque de Meaux.

Ce n'est dont point dans des œuvres personnelles qu'il faut chercher les doctrines du catholicisme ; c'est dans les œuvres anonymes, qui sont celles du corps tout entier ; je veux dire, dans les Actes des conciles, dans les catéchismes, les rituels, les bulles des papes, les mandements des évêques, enfin, dans les institutions mêmes. C'est là qu'il en faut découvrir la lettre et l'esprit.

De cette longue et souvent fastidieuse étude, ressortent deux faits, que nous allons essayer de mettre en lumière et que nous recommandons également aux amis et aux adversaires du catholicisme. Le premier, c'est que toute la doctrine est double, qu'elle présente à la fois les caractères d'une conception philosophique ou abstraite et ceux d'une mythologie. Le second, c'est que, soit dans ses assertions métaphysiques, soit dans ses règles de morale, elle n'est plus toujours acceptée par l'esprit moderne. Par ces deux côtés elle se trouve en lutte avec des tendances de la société laïque, dont la légitimité ne saurait désormais être contestée. La conséquence de cet antagonisme, que nous avons déjà signalé sur d'autres points, sera que le catholicisme appelle une réforme profonde et que cette réforme devra s'accomplir, à moins que l'Église n'aime mieux succomber à la lutte et disparaître entièrement. Car il est certain que l'esprit moderne, qui est l'esprit scientifique, est plus fort que l'Église; il croît et elle diminue; il se fortifie de ses inventions quotidiennes, tandis qu'elle s'affaiblit en défendant pied à pied de vieux remparts qui ne la protégent plus.

II

HISTORIQUE DE L'IDÉE DE DIEU.

L'antiquité grecque, et surtout les écoles de Platon et d'Aristote, avaient parfaitement compris que toute doctrine philosophique roule autour d'une idée fondamentale, d'une définition, celle de Dieu. Platon, le premier, avait mis en lumière cette idée, qui, selon son expression, illumine tout le monde intellectuel et donne le principe de la science. Il l'avait nommée *le Bien*, comme nous dirions aujourd'hui « la perfection ». Malgré sa nature métaphysique, le dieu de Platon parut à Aristote trop personnel et trop directement mêlé aux choses, pour ne pas être souvent un obstacle à la science positive. Car il y apportait des éléments *à pricri*, que l'expérience pouvait ne pas vérifier.

L'école d'Aristote repréSENTA, chez les Grecs, ce

qu'est aujourd'hui chez nous l'esprit scientifique ; elle ôta au dieu de Platon cette personnalité gênante, le réduit au rôle de cause finale et en fit le terme, vers lequel tend l'univers. Par là elle laissa dans les choses la cause efficiente ou active, dont les phénomènes de toute sorte sont en effet les manifestations. Si l'on nous permet une expression empruntée aux mathématiques, Dieu fut « la limite » du développement total et partiel des choses. Chez Platon, Dieu était plutôt « la somme » des forces actives. Obéissant à un courant d'idées venu de l'Orient, ce maître avait, comme les Indiens et les Perses, donné à cette « somme » une sorte d'individualité, distincte du monde.

Toutefois le dieu de Platon n'était pas créateur, au sens moderne de ce mot. Personne, dans l'antiquité, n'avait la pensée de supposer que le monde eût été précédé par le néant; il n'y avait, dans les langues anciennes d'Europe ou d'Asie, aucun mot qui exprimât une telle conception. La doctrine platonicienne avait donc, malgré la personnalité divine, un caractère panthéiste nettement marqué. Comme elle ouvrait en même temps la porte au mysticisme, qu'elle servait de base à une morale très élevée et qu'elle provoquait la réforme sociale, elle fut adoptée par beaucoup d'esprits supérieurs et inspira

l'enseignement philosophique du Musée d'Alexandrie.

Quand les associations chrétiennes se furent étendues et consolidées et que, sortant des rangs populaires, elles commencèrent à faire des prosélytes dans les classes instruites de la société gréco-latine, elles y trouvèrent le platonisme florissant. Il y a peu de métaphysique dans les trois premiers Évangiles, quoique saint Paul, et surtout son inter-

Jean prète, saint Luc, ne fussent pas étrangers aux lettres grecques. Le quatrième en est déjà tout imprégné et commence par une théorie, dont le caractère panthéiste n'échappe à personne. Les Pères de l'église grecque, surtout les plus anciens, ont pensé à la manière de l'évangéliste et ont, en quelque sorte, introduit Platon dans l'église.

L'église d'Orient qui a conservé le titre d'orthodoxe, par opposition à celle de Rome, est beaucoup moins affirmative que celle-ci en ce qui concerne la personnalité divine. La doctrine répandue dans ses auteurs sacrés et dans ses livres liturgiques, tient de très près d'une part à Platon, et de l'autre à la Perse et à l'Inde; elle n'est pas éloignée du panthéisme de l'Asie. On peut attribuer ce caractère à la persistance du génie hellénique et au peu d'influence exercée sur lui par les Sémites. Après

la conquête romaine, la civilisation grecque continua sa marche dans les contrées situées au delà de l'Adriatique ; les petites synagogues des Juifs n'étaient rien au milieu de la société savante des cités grecques ; et, quand la doctrine chrétienne sortit des églises naissantes, pour se répandre dans le monde hellénique, celui-ci la fit sienne et l'absorba, en vertu de cette force d'assimilation qui a toujours été le caractère saillant du génie grec.

Il en fut autrement chez les Latins. Tout ce qui venait des Grecs y était mal accueilli. L'esprit positif et étroit de Rome s'accommodait mal des spéculations orientales ; les théories alexandrines n'eurent point de succès parmi les Latins et n'y rencontrèrent que de l'éloignement. On n'emprunta aux philosophies de la Grèce et de l'Égypte hellénisée, que ce qui pouvait s'accorder avec le réalisme latin. Tout en combattant à outrance le dualisme persan des Manichéens et le panthéisme d'Alexandrie, saint Augustin empruntait à Platon les arguments qui pouvaient appuyer sa propre doctrine et satisfaire l'esprit métaphysique, médiocrement exigeant, des penseurs occidentaux ; mais il ne lui empruntait que cela.

D'un autre côté, dans les cités latines et surtout

dans Rome, où l'on pensait peu et où la politique, le commerce et les intérêts matériels occupaient les esprits, les synagogues juives avaient infiniment plus d'ascendant que dans les centres éclairés de l'hellénisme, où elles étaient comme perdues dans la lumière. Cette importance passa de la race aux doctrines et des Juifs aux chrétiens; quand les docteurs de l'église latine ajoutèrent à l'enseignement évangélique un système de métaphysique régulier et complet, toute couleur panthéiste en fut exclue et le dieu du catholicisme fut en réalité le dieu des Juifs.

Il l'est resté depuis. Il a traversé toute la scholastique du moyen âge; car l'usage immoderé qu'on y fit des procédés péricatéticiens n'allait pas au delà des formules logiques et n'atteignait pas le fond des choses. On peut dire que le dieu de saint Augustin devint celui de saint Anselme et que ce dernier fut adopté par tous les métaphysiciens du catholicisme jusqu'à nos jours. Il y a plus; quand les laïques commencèrent à vouloir penser par eux-mêmes et remirent en question toutes les affirmations traditionnelles, ni Bacon ni Descartes ne s'affranchirent de la métaphysique romaine. Les arguments de ce dernier, touchant l'existence et la nature de Dieu, ne furent que la reproduction de ceux d'Anselme

et de saint Augustin. L'idée même qu'il se fit du souverain Être ne différa pas de celle des Pères latins et des scholastiques. A l'exception de deux ou trois, tous les métaphysiciens, issus de la réforme cartésienne, adoptèrent cette idée. Reprise de nos jours par les philosophes éclectiques, elle n'est soumise par eux à aucun examen critique. De sorte que ce dieu traditionnel est le dieu du catholicisme tout entier.

Les catéchismes donnent sa définition et indiquent ses attributs. Si le lecteur veut connaître d'une manière plus explicite les dogmes et les arguments de la métaphysique catholique, il les trouvera exposés avec méthode et clarté dans le *Cours supérieur d'enseignement religieux*, publié en allemand par M. Martin, évêque de Paderborn, et traduit en français par M. Eicher, avec approbation de plusieurs évêques. Cette traduction date de 1874. L'ouvrage présente un tableau assez complet de la doctrine catholique contemporaine. L'auteur y prend soin de réfuter les opinions opposées, à mesure qu'elles se présentent; et, comme la sincérité et la modération sont deux des qualités les plus manifestes de cet écrit, il montre, mieux que beaucoup d'autres, le fort et le faible de cette doctrine. Nous n'avons point à la reproduire ici nous-même.

Notre but n'est pas d'exposer ce que tout le monde connaît, mais de montrer comment de vieux dogmes traditionnels ont mis le catholicisme en discordance avec la science acquise et, partant, avec la société moderne.

Il est à noter que le même désaccord existe entre les hommes de science et les philosophes : il y a entre eux une lacune, que l'on a vainement essayé de combler dans ces dernières années et qui subsistera, tant que la métaphysique des philosophes se confondra avec celle du catholicisme.

III

LA DÉFINITION DE DIEU.

On objecte que la définition de Dieu donnée par l'Église est ou insuffisante ou trop complète, en ce sens qu'elle reproduit, avec une apparence platonicienne, l'idée sémitique et ouvre la porte à l'anthropomorphisme. En effet, en donnant à Dieu le titre d'*esprit pur*, le dogme catholique le range dans une catégorie d'êtres idéaux, commune à toutes les religions aryennes. Vainement déclare-t-on ensuite qu'il y a, entre Dieu et les esprits célestes, une distance infinie. Le mot « esprit » n'en offre pas moins prise à l'imagination, ce qui fait déchoir d'un degré la conception du principe absolu des choses.

Par le fait, quand les docteurs chrétiens des premiers siècles adoptèrent cette « spiritualité »

divine, ils furent moins guidés par une raison supérieure, c'est-à-dire par l'analyse, que par la tradition des Septante et par les dogmes de la société aryenne. Maintenant que ces dogmes sont connus de nous directement et par les textes authentiques, nous voyons que ce Dieu pur-esprit ne diffère pas sensiblement de l'Ahura-Mazda ou Ormuzd des anciens Perses et qu'il est, sur l'échelle des conceptions métaphysiques, au même degré que le Brahmâ masculin des Indiens. Mais ni Brahmâ ni Ormuzd ne sont le terme le plus haut auquel la pensée aryenne se soit élevée jadis. Ils ont au-dessus d'eux un principe supérieur, dont ils ne sont que la manifestation première : c'est l'Akarana des Perses, le Brahme des Indiens, principe absolu, que les néoplatoniciens avaient paru entrevoir et que les docteurs de l'Église ont négligé. Mais Brahmâ est un Dieu second, égal à Vishnu et même à Civa; Ormuzd n'est que le premier des Amschaspands, dont le nom même signifie Esprits-purs.

Je prie instamment le lecteur de me suivre patiemment dans ces considérations abstraites. Il sait que le commun des hommes, occupé de ses affaires ou de ses études particulières, est surtout sensible aux conflits qui se produisent dans la vie

réelle de chaque jour. Mais ces conflits sont les conséquences, souvent lointaines, de causes profondes, qu'il faut rechercher et mettre en lumière. Ce sont ces causes qui nous occupent en ce moment.

On voit qu'en qualifiant Dieu d'esprit pur et en y ajoutant même la perfection, l'enseignement catholique ne donne pas à ses disciples la plus haute idée du principe absolu des choses. La première conséquence qui en découle est que Dieu, qui n'a pas de sexe, est conçu comme un être masculin, père et producteur du monde. Ici la doctrine se partage. Au point de vue mystique, cette paternité a pour condition l'existence d'un principe féminin, de cette mère divine, nommée déjà Mâyâ par les Indiens ; et de là naît toute une mythologie. Au point de vue métaphysique, la nécessité d'expliquer l'existence du monde a fait adopter par les catholiques l'idée sémitique de la création, et de là est née toute la philosophie latine.

Les philosophes français de nos jours refusent d'aborder le problème résolu par le mot « création » ; les savants le nient et refusent à Dieu le titre de créateur. Descartes et ses successeurs n'avaient point reculé devant une question qu'on peut nommer la question vitale de la philosophie ; en se retirant, nos contemporains paraissent déserter le

champ de bataille de la vérité ; ils laissent en présence deux affirmations contraires, celle des catholiques, qui affirment la création, et celle des savants qui la nient, et ils n'apportent, ni à l'un ni à l'autre, le secours de leurs lumières.

Il est certain que les savants ne manquent point de raisons sérieuses, quand ils nient la création. Nous avons déjà observé que les langues aryennes, qui sont celles des peuples métaphysiciens par excellence, n'ont point de terme pour énoncer cette idée, que le grec n'en a pas et que pour l'exprimer, le mot latin lui-même a été détourné de sa signification. L'absence du mot et de l'idée chez les peuples de race aryenne est un argument, qui n'est point sans valeur, contre l'idée catholique. Les orientalistes, dont la place est de plus en plus importante dans le développement de la science moderne, voient clairement qu'en adoptant pour son dieu la première personne divine des panthéistes aryens, le catholicisme y ajouta une conception étrangère, qui en modifiait profondément l'idée et introduisait dans le monde une doctrine incompatible avec le panthéisme.

D'un autre côté, les philosophes métaphysiciens, depuis le moyen âge, ont solidement établi que la création, d'après la définition catholique, ne tombe

pas sous l'intelligence humaine et par conséquent ne peut à aucun titre faire partie du corps de la science. En effet, le néant, d'où l'on dit que le monde a été tiré, n'a aucune qualité, et n'est représenté dans l'esprit par aucune idée. Quelques-uns ont cru échapper à cette objection insoluble, en remplaçant la création proprement dite par la contingence du monde, c'est-à-dire par la possibilité de concevoir qu'il n'existe pas. Mais c'est là aussi une conception illusoire, puisque, le monde supposé absent, il ne reste rien qui puisse fournir l'objet d'une idée. Là où il n'y a pas d'idée, il n'y a ni intelligence ni science.

On objecte donc à la doctrine catholique de la création qu'elle est inintelligible et que sa formule se compose de mots vides de sens; qu'ainsi elle n'explique pas l'existence du monde, en supposant que celle-ci ait besoin d'explication; enfin, que les docteurs de l'Église, et surtout de l'église latine, ont introduit une théorie qui ne se soutient pas, qui donne de Dieu une idée trop basse et met en tête de la science une formule que la science ne peut accepter. Aucune religion, aucune philosophie, avant le développement catholique du christianisme, n'avait conçu de cette manière les rapports de Dieu et du monde. Les anciens Juifs n'avaient

point abordé la question de métaphysique ; mais, comme ils adoraient un dieu personnel, séparé du monde, on ne peut attribuer qu'à l'influence exercée par eux sur le christianisme naissant, surtout dans Rome, la doctrine de la création, formulée plus tard en termes absolus.

Les savants philosophes font à cette théorie une autre objection, difficile à résoudre. On sait que les idées que nous nous faisons de Dieu ont pour types des faits de conscience correspondants, faits que, par la méthode appelée *dialectique*, on élève à la perfection et à l'absolu. Ainsi « les éléments de la connaissance de Dieu sont puisés dans la connaissance de l'homme. » Or, il n'existe en nous aucun fait psychologique pouvant donner naissance à l'idée de création ; toute la puissance de l'activité humaine ne va pas au delà de la production de phénomènes et encore de phénomènes d'un ordre particulier. Nous ne créons ni un être, ni rien qui ressemble à un être. « Par conséquent il n'y a en nous aucun type de création, à quelque degré que ce soit ; nous n'avons aucun spécimen de cause efficiente produisant un être et pouvant servir de base à la méthode dialectique, pour concevoir un dieu créateur.

Sur ce sujet la philosophie cartésienne, plus ou

moins rajeunie par nos contemporains, n'a apporté aucun appoint nouveau au catholicisme. Au contraire les analyses psychologiques, qui égalent en précision celles de la chimie, ont confirmé le fait que nous signalons, et mis, entre la foi et la philosophie, une barrière qui paraît désormais infranchissable.

Les sciences positives rejettent l'idée d'un dieu créateur, parce qu'elles ne constatent, dans l'univers entier, aucun fait qui montre ou qui suppose une création. La chimie n'a pu se faire que grâce à la persistance absolue de la matière sur laquelle elle opère. S'il s'en perdait un seul atome, aucune expérience n'aurait de valeur, aucun résultat ne serait acquis. La balance et les instruments infinitésimement plus délicats, que le chimiste emploie aujourd'hui, démontrent qu'il n'y a dans les réactions des corps, ni déperdition, ni création d'une portion de matière quelconque, et que par conséquent la somme de matière qui existe dans l'univers est constante.

La physique a démontré qu'il en est de même pour les forces qui agissent dans le monde; que non-seulement aucune d'elles ne se perd, mais qu'elles se transforment les unes dans les autres, sans perte et suivant des lois invariables.

L'astronomie a été plus loin, puisque, grâce au calcul et à des procédés nouveaux d'investigation, elle a pu signaler l'existence de corps célestes, que l'œil ne pouvait apercevoir, et étendre l'analyse chimique jusqu'à des étoiles séparées de nous par d'énormes distances; partout l'astronomie a constaté la persistance de la matière et l'immutabilité des lois.

On dit que ces lois pourraient être différentes de ce qu'elles sont, si le créateur eût conçu le monde d'une autre manière. Mais c'est là une hypothèse, que l'analyse dément. Car aussitôt que l'on peut appliquer aux lois du monde l'analyse mathématique, on se convainc qu'elles sont ce qu'elles doivent être, et qu'il est impossible de les concevoir autres qu'elles sont. Ainsi les lois de la nature sont absolues et non contingentes; elles s'appliquent à une matière dont le total est toujours le même et à des forces dont la somme est constante. Ces lois, ce total et cette somme sont infinis. Voilà comment aujourd'hui les sciences positives attribuent au monde les caractères de l'absolu et concluent, de l'observation des faits, l'inutilité, sinon la contradiction, du dogme moderne de la création. Il en résulte, entre les hommes de foi et les hommes de science, un antagonisme d'autant plus persistant

que les causes en sont plus profondes. Au point où la science est parvenue, personne ne peut croire qu'elle faiblira et qu'elle abandonnera ses principes les plus nécessaires pour une opinion attaquée d'ailleurs de tant d'autres côtés.

IV

LE DIEU PERSONNEL.

L'extrême personnalité, attribuée au principe absolu par le catholicisme philosophique, a eu à la fin pour principe et pour conséquence sa séparation d'avec le monde, et l'absolue dépendance du monde par rapport à lui. Dans la théorie asiatique, ce principe réside dans le monde ou, ce qui revient au même, le monde réside en lui; l'univers est son émanation, non sa créature; il lui est, non identique, mais égal en extension, n'étant que sa manifestation ou, comme disent les métaphysiciens, son mode. La somme des modes, qui se développent dans le temps et dans l'espace, lui est adéquate et chacun d'eux lui est par conséquent infiniment inférieur. C'est dans les modes que l'individualité et la personnalité résident et non dans le principe

absolu, lequel est à la fois universel et impersonnel. Tels sont les traits principaux de la doctrine asiatique. Elle a l'avantage de n'être en opposition avec la science sur aucun point et d'avoir, parmi ses conséquences, un système de morale au moins égal en élévation à celui du christianisme. C'est ce qu'ont prouvé, depuis deux ou trois mille ans, c'est-à-dire longtemps avant la philosophie grecque et la venue du Christ, le brâhmanisme d'abord, puis le bouddhisme, dont nous possédons les monuments écrits.

Le courant d'idées venu de la race sémitique a introduit chez les chrétiens, et surtout dans l'église latine, avec le système de la création, un monothéisme d'une toute autre nature que le monothéisme aryen. Du moment où le principe absolu s'est trouvé séparé du monde, il a été nécessaire de lui donner les attributs d'un dieu créateur. On supposait en effet par là que, le monde ayant été créé dans le temps, il y avait eu une époque où nulle parcelle de l'univers n'existeit, et l'on allait jusqu'à fixer, d'après un livre attribué à l'hébreu Moïse, la date précise de la création. Pendant la longue durée où le monde n'existeit pas, le futur créateur se suffisait à lui-même et formait un individu complet, une personne morale, trouvant en elle-même tous

les attributs qui constituent la personnalité. Ces attributs, les docteurs de l'Église les ont définis. Ils sont énumérés, discutés et nommés dans les écrits de saint Augustin et des autres Pères de langue latine. On les enseigne dans les catéchismes; il n'y a sur cette matière aucune hésitation dans le dogme catholique. L'homme ayant été fait « à l'image de Dieu, » tous les docteurs ont vu dans l'homme une reproduction imparfaite de la divinité et, suivant la dialectique platonicienne, ont pu définir les attributs du premier Être, en portant à la perfection ceux de l'humanité. Ils l'ont fait avec des précautions infinies de langage, sentant bien que, par cette méthode, ils côtoyaient sans cesse un abîme.

Ainsi le dieu des Sémites, dont la Bible fournissait la première idée, est devenu, dans le catholicisme, un créateur du monde, possédant une puissance sans bornes, une volonté irrésistible, une intelligence infinie et un immense amour. Ce n'était pas l'anthropomorphisme, au sens matériel de ce mot, puisque ce dieu était donné comme incorporel et sans figure. Mais, entièrement séparé du monde et antérieur à toute autre existence il n'avait pu trouver qu'en lui-même le motif qui l'avait porté à créer. Le motif de cet acte parfait n'était point dans la créature, qui est imparfaite, mais en lui-

même. Ainsi tout, dans l'univers, se trouva procéder d'un acte, à la vérité éternel, mais d'autant plus semblable à un caprice, que ce Dieu était conçu à l'image de l'homme et n'était nécessité par rien. Car si l'acte de la création eût été nécessité, même par la nature divine, le monde devenait aussitôt un être nécessaire et comme un second dieu.

Le Dieu, qui a tiré le monde du néant, peut donc à chaque instant l'anéantir; il suffit pour cela qu'il se retire de lui. Son action, partout présente, est la cause unique, non-seulement de la durée du monde, mais de ses lois et de ses mouvements. C'est ce que l'enseignement catholique exprime en disant que «rien n'arrive sans l'ordre ou la permission de Dieu.»

Cette intervention continue de Dieu dans les choses du monde a reçu le nom parfaitement approprié de providence; elle ne s'exerce point par des ordres généraux et vagues, mais par un acte incessant, qui pénètre jusque dans les profondeurs les plus intimes des choses, puisque là est la réalité. Si les choses se présentent à nous comme soumises à des lois constantes, c'est que l'acte est unique et constant en lui-même. Mais aussi, comme cet acte n'est nécessité par rien, rien non plus ne s'op-

pose à ce que Dieu le modifie, change, en tout ou en partie, les lois du monde et y fasse naître d'apparentes contradictions.

Les lois morales ne sont point, en cela, différentes des lois physiques; elles sont ce que Dieu les a faites; si elles sont énoncées par nous suivant certaines formules, que notre raison approuve, c'est que Dieu les a faites pour être énoncées sous cette forme et qu'il a fait notre raison pour les approuver. Sa loi eût pu être différente de ce qu'elle est; elle n'eût pas été moins obligatoire pour nous, puisque c'est la volonté, même de son auteur, et non sa propre essence, qui l'a rendue obligatoire. Ainsi, Dieu dicte ses lois comme un maître absolu. Il est le roi de l'univers, devant qui tout s'abaisse et dont les volontés s'accomplissent sans contrôle. Il ne diffère pas notablement de l'Allah des Sémites, sultan céleste, dont le chef des croyants est le représentant et l'image.

V

L'OPINION DES SAVANTS.

La plupart des caractères que nous venons d'é-numérer et qui sont attribués à Dieu par le catho-licisme, sont rejetés par les savants; les uns, parce qu'ils diminuent l'essence métaphysique du prin-cipe absolu et le font déchoir en paraissant l'exalter; les autres, parce qu'ils ne s'accordent pas avec l'observation des faits, ni avec les caractères des lois naturelles, dont la science constate l'existence. Plus celle-ci avance dans l'étude de la nature, plus les anomalies disparaissent; non-seulement les faits qui semblaient s'éloigner de l'ordre habituel, y rentrent tour à tour; mais les monstruosités elles-mêmes trouvent leur explication dans des lois reconnues. Les mêmes raisons, qui font repousser des savants le système de la création, les empêchent

de voir l'intervention continue d'une puissance surnaturelle dans la réalité qu'ils étudient. Ils trouvent que les forces réelles, dont ils constatent la présence, les lois immuables, auxquelles ces forces obéissent, et les conditions mathématiques du mouvement suffisent pour expliquer les phénomènes, les coordonner entre eux et en déceler l'origine. Ils jugent que, si l'ordre des faits était l'œuvre d'une volonté qui put le modifier à son gré, sans autre raison que de se complaire à elle-même, cet ordre serait en réalité comme s'il n'existant pas et que, selon toute apparence, on l'aurait déjà vu plus d'une fois changé; que si, au contraire, cette volonté est immuable parce qu'elle est parfaite, cela revient à dire que le monde et ses lois sont immuables et nécessaires; et qu'enfin, si elles le sont, il n'y a aucune raison de chercher, dans la volonté d'un maître, l'explication d'un fait qui se suffit à lui-même.

Voilà ce que pensent beaucoup de savants, et en cela on serait injuste de les accuser d'athéisme, puisque tout l'Orient, qui a été la portion la plus religieuse de l'humanité, n'a point pensé autrement. Ces savants sont donc seulement en désaccord avec la définition catholique de Dieu, qu'elle assimile à un monarque, relégué dans la solitude inaccessible d'un palais d'où il gouverne, sans expli-

quer ses motifs, la foule craintive de ses serviteurs.

Le catholicisme, il faut bien le dire, a trop abondé dans le sens des peuples sémitiques. Sans doute, les premières associations chrétiennes se formèrent dans les synagogues ; mais, quand un apôtre y prenait la parole, ce n'était pas pour prêcher aux Juifs leur propre loi, c'était pour les en détacher et pour les grouper, par une foi nouvelle, autour de celui qu'ils avaient crucifié. Quand les églises ont organisé leur culte, leur enseignement et bientôt leur métaphysique, ne pouvant s'appuyer sur les écrits des payens, elles ont emprunté presque tout aux livres hébraïques. Les fidèles se sont accoutumés à penser sur Dieu à la façon de Moïse, de David et des prophètes. Mais le Dieu de la Bible n'est rien moins que métaphysique et ne ressemble vraiment que de bien loin au principe absolu des choses. A l'exemple de ces anciens Sémites, les chrétiens, surtout les catholiques, ont prêté à leur dieu les passions de l'humanité : ils l'ont fait capricieux, jaloux, colère, miséricordieux, accessible à la pitié, disposé à changer ses jugements, quand il en est prié par ses saints, et à susciter des événements contraires à l'ordre du monde, pour punir les uns ou les avertir, pour récompenser les autres ou les attacher à son service. Il est inutile de déve-

lopper plus longuement ici ce que le lecteur peut observer par lui-même à toute heure, puisque ces passions sont prêtées à Dieu dans toute la liturgie, dans toute la littérature et dans toutes les prédications du catholicisme.

Il est certain, aussi, que la pensée moderne n'accepte plus cette manière d'envisager l'Être absolu, soit qu'on lui donne l'individualité, comme les chrétiens, soit qu'on la lui ôte, à la façon des panthéistes orientaux. Nous voyons en cela un profond sujet de désaccord entre elle et le catholicisme et, pour peu qu'on y pense, on se persuadera que cette divergence d'idées ne peut se résoudre au profit de ce dernier; en effet, l'idée la plus élevée et la plus voisine de la science doit, nécessairement, l'emporter. A mesure que les laïques s'instruiront, ils se rangeront à la notion vraiment métaphysique de Dieu, et désertерont celle de l'Église. Il viendra un jour où celle-ci leur paraîtra tout à fait imbuе de paganismе, et ils se détacheront l'un après l'autre de son enseignement.

VI

LE MIRACLE.

Plus l'église romaine raconte ou suscite de miracles, plus elle agit contre elle-même. Il y a, dans notre société, deux classes de personnes : celles qui ont des connaissances scientifiques positives, et celles qui n'en ont pas. Je laisse de côté celles qui, sans convictions, ne sont guidées que par leur propre intérêt, plus ou moins mal compris ; celles-là troublent quelquefois la marche des choses, mais n'ont, en fin de compte, qu'une bien petite place dans l'histoire des peuples et des religions. Or il est certain que, dans toute l'Europe, aussi bien chez les catholiques que chez les autres, l'instruction va croissant et que l'état d'où elle nous tire est précisément celui qui a régné durant les douze ou treize siècles de barbarie qui viennent de finir. L'âge où

- // nous sommes est un âge de transition où le passé lutte contre l'avenir. Le passé, c'est l'ignorance ; l'avenir, c'est la science, non pour quelques-uns, mais pour tous. Le savoir sera plus ou moins complet, plus ou moins profond, selon la capacité de chacun et les circonstances de la vie ; mais il sera positif pour tous, c'est-à-dire fondé sur l'observation des faits et sur la raison. Toutes les réformes de l'enseignement n'ont pas d'autre but, ni d'autre signification. Or, la science positive, dans quelque mesure qu'on la donne, est en opposition formelle avec le miracle, et son premier résultat est d'empêcher qu'on y croie. Elle relègue les anciens miracles dans la poésie des peuples crédules, elle condamne les nouveaux et les taxe de charlatanisme ou d'hallucination. En même temps elle range ceux qui y croient parmi les gens abusés qui tiennent encore à ce passé obscur qui s'enfuit, et elle reproche à l'Église de s'y rattacher elle-même, au lieu de seconder les hommes vers la lumière et la vérité.

D'où est venu cet antagonisme de la science et du miracle ? Uniquement de la manière dont on a conçu Dieu. Pour le catholique, toute relation de Dieu et du monde prend la forme d'un miracle, dont la durée de l'univers est la continuation ; tout l'ordre des choses n'existe que par une suite de

miracles; les lois de la nature sont l'expression d'une volonté suprême, qui peut en suspendre ou en changer l'action, comme il lui plaît. Les faits extraordinaire, qui attirent l'attention des hommes et que l'Église signale comme miraculeux, sont attribués par elle à une intervention spéciale de Dieu, intervention dont lui seul connaît les motifs, quoiqu'on se vante souvent de les connaître et qu'on les proclame. On conçoit, en effet, que dans le système de la création, un Dieu passionné modifie souvent la marche des choses et produise des miracles locaux. Ces miracles nous surprennent; mais Dieu, en les faisant, agit selon sa nature, puisque, séparé du monde, toute son action dans le monde porte un caractère miraculeux.

La science, au contraire, n'avoue jusqu'à présent aucun fait qui sorte des lois naturelles, permanentes et immuables. A mesure qu'elle y porte l'analyse, les faits en apparence les plus extraordinaires trouvent leur explication; quelquefois leurs témoins sont convaincus d'erreur, de mensonge ou d'esprit de système. On ne constate scientifiquement, dans la marche des choses, aucun dérangement, aucun caprice. Les lois de la nature s'appliquent partout et toujours avec une absolue régularité. Les anomalies elles-mêmes confirment l'ordre universel et, quand

l'analyse en a démêlé la raison cachée, on s'étonnerait si elles ne se produisaient pas. Voilà ce qu'observent les sciences, qui ont pour objet la nature.

Les autres établissent le caractère absolu des lois du monde et l'impossibilité qu'une puissance extérieure quelconque les modifie, les suspende ou les détourne de leur application. Le principe absolu, qu'on appelle Dieu, se présente à elles tout différent de ce qu'il est pour les catholiques. Ainsi se propagent, dans la société où nous vivons, deux courants d'idées opposés : les uns, à force de se représenter Dieu comme un homme parfait, voient son action partout et s'imaginent vivre au milieu des miracles; les autres nient le miracle et voient en Dieu un principe absolu et métaphysique exempt de personnalité, et par conséquent de passion. On ne peut pas se dissimuler que toute la science moderne se range à ce dernier avis et qu'elle tend à emporter les sociétés dans un sens opposé à celui du catholicisme. Plus ce dernier se rejette du côté des miracles, plus il accélère ce mouvement du monde moderne, auquel résistent encore les personnes que leur éducation rattache au passé, mais qui entraîne irrésistiblement les nouvelles générations.

VII

LA MYTHOLOGIE CHRÉTIENNE.

J'ai fait observer tout à l'heure que la doctrine catholique offre partout le caractère de la dualité. C'est ce qui ressortira clairement de la courte exposition qui va suivre et ce dont le lecteur se convaincra, pour peu qu'il veuille lire et analyser les livres liturgiques de l'Église. Ce qui va être dit est extrait de ces livres, que tous les fidèles ont entre les mains, et particulièrement des grands offices de l'année, de Noël et de la Semaine sainte.

A côté du dieu métaphysique, Esprit pur et incorporel, créateur du ciel et de la terre et maître absolu de l'univers, l'église en propose à notre adoration un autre qui n'a presque rien de commun avec le premier, et dont l'origine historique est aussi fort différente. En effet, si, en séparant

Dieu du monde autant qu'elle l'a fait, l'église catholique a obéi à une pensée venue des Sémites, son dieu liturgique est, au contraire, d'origine persane ou, pour parler plus généralement, aryenne. La vision du monde céleste, que toute personne peut se procurer en assistant aux offices et en lisant le rituel, on la trouvera aussi bien dans la lecture de l'Avesta, avec les mêmes traits, les mêmes personnages et les mêmes couleurs : les hymnes indiens en donneront l'interprétation. A la vérité, une portion de cette brillante et souvent gracieuse mythologie a été prise par les auteurs de nos cérémonies dans les livres des Hébreux ; mais personne n'ignore que ceux-ci l'avaient reçue de la Perse, au temps de la Captivité, et qu'elle était pour eux une importation étrangère. Adoptée par les chrétiens, longtemps avant la séparation des églises, elle a fourni d'innombrables sujets à la sculpture et à la peinture catholique, depuis dix siècles. Conservée intacte dans les rituels et les cérémonies, elle offre encore aux hommes de notre temps un objet de foi naïve pour les uns, un sujet d'études pour les autres, un champ de bataille pour les deux partis.

Donc, il y a, dans les profondeurs inaccessibles du ciel, un lieu d'élection qui est appelé souvent « la

Sainte montagne » et qui porte aussi le nom persan de Paradis. C'est un jardin délicieux, un bosquet ombreux et toujours vert. Là, découle d'un rocher une source indéfectible de lait et de miel; des flancs de la montagne s'échappent les sources de quatre fleuves, qui en descendent au milieu du tonnerre et des éclairs. Vers le bas, sont les rois et les peuples, chantant des hymnes de joie; plus haut, sur les flancs, est l'assemblée des saints. Au sommet, dans le jardin odoriférant, s'élève le palais, le sacré parvis, les *atria Dei*, où se tient la cour du roi des cieux. Dans le sanctuaire éternel est Dieu le père, roi glorieux, resplendissant de lumière, source de toutes les lumières, éclairant l'univers entier de ses rayons. Il est assisté par les anges et par les autres puissances célestes qui, pleins d'amour, chantent éternellement sa gloire. Ces anges, d'après le catéchisme, sont des esprits purs que Dieu a créés dès le commencement du monde en état de grâce et de sainteté. Ils sont les ministres et les exécuteurs de ses ordres. En nombre immense, ils sont, d'après l'Évangile, partagés en légions; ces légions obéissent à des chefs, qui ont le titre de taxiarques ou archanges, et qui se rangent sous les étendards du roi, *vexilla regis*; l'archange Michel est un des porte-étendards, *signifer*.

Quand le Dieu jaloux s'arme de son glaive pour frapper le monde et y déchaîner des fléaux, il envoie l'ange exterminateur; lui-même parcourt les airs, porté sur les ailes des vents, lance la foudre et fait gronder le tonnerre. Rien ne résiste à sa colère et à sa vengeance. Aux heures de paix, quand il siège dans sa magnifique demeure, sur son trône étincelant, dans la clarté d'une aurore éternelle, il fait asseoir à ses côtés, à sa droite, son Fils, dieu éternel comme lui et né mystérieusement. Dans ce Fils, qui est sa parole, réside la vie universelle; il tient les clefs de l'enfer et de la mort. Dans le voisinage du Père et du Fils est la Mère divine, reine des cieux, reine des anges; elle porte le nom de Marie, nom qui paraît, comme la Mâyâ des peuples Aryens, signifier « la mère » universelle des êtres, la *Cakti* indienne, c'est-à-dire l'énergie féminine ou la possibilité d'engendrer, attribuée aux êtres divins par les mythologies orientales.

En face, et sous les yeux du Père, est un autel, différent de l'autel terrestre où le prêtre officie. Là s'offre le sacrifice éternel, où le Fils est à la fois le pontife et la victime, et où les anges sont les serviteurs. Sur cet autel, invisible aux humains, sont un calice rempli d'une liqueur céleste et un agneau immolé, tous deux resplendissants d'une lumière,

dont les rayons s'élancent de leur corps glorieux. Des parfums brûlent sans fin autour de l'autel et montent vers le divin maître, avec les hymnes des habitants du ciel. L'église n'a pas fortement appuyé sur cette cérémonie qui s'accomplit éternellement dans les profondeurs des cieux; les traits en sont épars dans les différentes parties de son rituel pascal. Mais ils sont assez accusés pour qu'on y reconnaissse, à travers des expressions empruntées à la Bible, le sacrifice qui, dans le rituel mazdéen, s'accomplit sur les sommets du Bordj en l'honneur d'Ormuzd par les mains du pontife primordial Mithra. C'est dans ces régions supérieures que le Père engendre le Fils, avant la naissance de la première aurore; que, par leur action commune, ils font naître, selon le catholicisme, la troisième personne de la mystérieuse trinité et que se prépare ainsi, au profit des hommes et avec le concours de la Mère divine, l'incarnation du Fils.

VIII

MARIE. — JÉSUS.

Par cette mythologie, sur laquelle l'Église d'Orient et celle d'Occident se sont séparées, se trouve en partie comblé l'intervalle qui sépare le créateur de la créature. Le monde est, en effet, produit par l'intermédiaire du Fils, en vertu de l'acte primordial du Père. En outre, c'est le Fils qui, par un mystère ineffable, s'incarne dans le sein d'une femme, dont sa naissance ne détruit pas la virginité. Cette femme n'est point telle que les épouses des hommes ; quand elle a été choisie pour concevoir du Saint-Esprit, elle a conçu et enfanté, selon l'expression de l'évangéliste saint Jean, sans que le désir charnel et la volonté de l'homme y fussent pour rien ; il n'y avait, par conséquent, aucune raison pour qu'elle cessât d'être vierge.

C'est ce que les hommes de nos jours ne veulent

point admettre. On a tort, cependant, quoique la science en elle-même soit infaillible, et vraiment il n'est à notre connaissance aucun livre, d'une érudition approfondie, qui attaque l'Église sur la partie mythologique de sa doctrine. Ce n'est pas, en effet, y porter atteinte que de signaler les mêmes conceptions dans des religions orientales antérieures au christianisme; c'est montrer, au contraire, que ces figures sont le domaine commun de notre race et constituent notre poésie sacrée. Or, la poésie est d'autant plus acceptable, qu'elle est plus universelle, et personne ne nierait ces grandes images, créées par le génie des peuples aryens et adoptées par l'Église, ne soient l'œuvre d'une poésie fort élevée et d'un mysticisme profondément empreint de métaphysique. On ne peut pas même reprocher au catholicisme d'avoir poussé trop loin son idée, en proclamant immaculée la conception de la vierge Marie. Du moment où l'on sort des conditions de la nature, le poète n'a pas de comptes à rendre au savant, et l'on serait bien injuste de blâmer une religion de ce qu'elle offre à la poésie et aux arts tout un monde de créations, supérieures à la prosaïque réalité.

Ce qui vient d'être dit de la mythologie catholique, qui, du reste, ne diffère pas notablement de

celle des orthodoxes, on peut le répéter de la partie du drame divin qui s'accomplit sur la terre. Pourquoi réduire les personnages de cette belle légende aux proportions mesquines de notre humilité ? Et comment faire admettre aux critiques de nos jours vraiment savants, que pendant dix-huit siècles les hommes aient adoré un homme ? Cet homme, ce réformateur, dont quelques personnes ont essayé de refaire « l'histoire », en ôtant de sa légende tout ce qui s'y trouve de divin et de merveilleux, on ne connaît point son nom : Jésus signifie *sauveur* et désigne celui qui a clos, en réalité, l'ère des sauveurs ; Christ veut dire *oint*, et désigne soit l'onction divine du Fils par le Père, soit l'onction mystique du roi qui va s'offrir en sacrifice. On ne connaît pas son lieu d'origine ; est-ce Bethléem ou Nazareth ? Sa véritable origine n'est-elle pas le ciel lui-même ? On ignore le point où il est né : une tradition dit « dans une étable entre le bœuf et l'âne » ; une autre dit « dans une grotte naturelle », loin des hommes. Sa famille est en grande partie idéale : sans compter ses frères, qui n'étaient point complètement ses frères, sa mère reste vierge comme la vierge Mâyâ, mère du Bouddha ; un évangile non canonique raconte même comment sa virginité fut matériellement constatée.

Il a deux pères, un céleste qui l'a engendré éternellement, comme le feu de la vie universelle, comme une lumière née d'une lumière ; un terrestre, qui était charpentier, comme le père terrestre d'Agni. Il naît à l'aurore entre le soleil et la lune ; il meurt crucifié entre le soleil et la lune ; et quand il ressuscite, c'est encore entre ces deux lumineux, au moment même de l'aurore. Sa vie sur terre est inconnue : il paraît dans la force de l'âge, prêche un moment parmi les hommes, et, après trois jours de mort apparente, il sort du tombeau, s'élève dans les airs et disparaît au sein du Père, qui l'avait envoyé.

Tout cela n'est point d'un homme, mais d'un être supérieur à l'humanité. Ceux qui, dans ces derniers temps, ont composé des récits de la « vie de Jésus » n'ont point fait des œuvres scientifiques ; ils ont laissé dans cette vie, prétendue ramenée aux conditions ordinaires de l'histoire, une foule de traits qui ne sont point humains ; s'ils les avaient retranchés avec les autres, il ne serait presque rien resté de cette magnifique légende. Supposé même que l'homme-Jésus, reconstitué par eux, fût un personnage historique, ayant vécu sous Tibère, ce n'est pas cet homme que les chrétiens ont adoré ; il n'intéresse guère la science et il est étranger à la

religion. En le repoussant, les catholiques n'ont point eu tort et sont demeurés fermes dans leur conception. L'état de la question est resté ce qu'il était avant ces tentatives. De la légende de Krishna ou d'Agni on pourrait aussi bien extraire une série d'actes humains pour en composer un récit.

IX

LE CHRIST. — LA NOUVELLE TRINITÉ.

Le Christ que l'on adore et qui est le véritable Christ de l'histoire, c'est dans la liturgie qu'il en faut chercher l'idée. Au lieu de réduire encore les traits, déjà incomplets, qu'en offrent les premiers évangiles, il fallait en retracer l'image complète, telle qu'elle s'offre à l'adoration des chrétiens, dans les prières, dans les offices de l'année, dans les écrits sanctionnés par l'église et dans les actes des conciles. On eût vu que ce Christ n'a presque rien d'humain et qu'il offre dans sa personne, dans sa légende et dans sa signification mystique, les plus grandes analogies avec le principe de vie, conçu et adoré par les Perses et par les Indiens. Cette mythologie contient une interprétation profonde et vraisemblable de l'univers. C'est la puissance de cette mys-

tique, qui a fait, pendant dix-huit siècles, et fait encore aujourd'hui la principale force du christianisme, dans toutes les églises. Quant à un homme, quelque idéalisé qu'on le suppose, aucun chrétien n'en a jamais adoré. Le dieu incarné, auquel on a donné le nom d'Oint ou de Sauveur, comme pour indiquer son double rôle au ciel et dans l'humanité, est celui par qui toutes choses ont été produites ; son rôle de Verbe est identique à celui de la Parole dans un hymne célèbre du Véda, que tout le monde peut lire ; et l'on sait que, dans le brâhmanisme, c'est aussi la seconde personne de la Trinité qui se manifeste dans une suite d'incarnations.

La théorie de l'incarnation est une théorie panthéiste, en contradiction directe, avec le système sémitique d'un Dieu individuel, créateur de l'univers ; car si Dieu est séparé du monde, il ne peut pas s'y incarner sans sortir de son essence et sans se détruire. Aussi la science moderne, qui repousse avec tant d'énergie le système catholique de la création, ne dit-elle rien contre la théorie des incarnations, théorie qui ne contredit nullement ni les principes ni les résultats de la science. Il est à remarquer que les livres qui forment le canon des Ecritures ne précisent nulle part la doctrine d'un dieu créateur, au sens que lui ont donné plus tard

les docteurs de l'Église, surtout ceux de l'église latine. Au contraire, ils sont tout imprégnés des théories asiatiques et proclament comme base de la foi le Fils de dieu fait homme. Il y a donc dans ces théories un terrain de conciliation entre l'Eglise et les savants. Il faudrait, pour que l'on parvint à s'entendre, que le catholicisme renonçât à la partie sémitique de sa doctrine et rentrât dans la grande famille des peuples aryens. Il lui deviendrait possible de rendre raison de sa mythologie, d'en expliquer l'origine et le sens, de déchirer les voiles dont il a été forc  de la couvrir, et de montrer enfin qu'elle cache une interpr tation g n rale du monde, acceptab e pour les m taphysiciens comme pour les savants.

Au lieu d'entrer dans cette large voie, qui lui rouvrait l'avenir et pouvait le r concilier avec l'esprit moderne, le catholicisme s'est enfonc  de plus en plus dans le syst me des personnalit s divines et de leur intervention miraculeuse dans les choses du monde. La puissance de d tourner les lois de la nature et d'en suspendre le cours a d'abord 茅t  attribu e   ce dieu cr ateur, dont on faisait un sultan c leste. De ce dieu, elle a pass  aux personnes sacr es, que la th orie de l'incarnation pla t dans son voisinage,   J sus,   ses ap tres, aux disciples de ses ap tres, aux saints, aux pontifes, aux pr tres

*Evang l.
Iohannis*

et même à de simples croyants. En même temps le culte a changé de nature. Dans la première liturgie le rite quotidien s'adressait exclusivement à Dieu ; le rite annuel célébrait, par une série de prières habilement coordonnées, les grands mystères d'origine asiatique, qui roulaient autour du dogme de l'incarnation. Peu à peu le Père céleste a été comme relégué au second plan ; Jésus est devenu l'objet des principales adorations. Le Fils, à son tour, a pour ainsi dire cédé la place à la Mère, qui a vu venir se placer à ses côtés son époux humain, Joseph le charpentier. Il en est résulté un fait que chacun peut constater dans les églises, dans les nouveaux livres de prières, chez les marchands de statues et d'images, dans le vocable de nouveaux ordres monastiques et de nouvelles congrégations : c'est qu'il y a, chez les catholiques de nos jours, en quelque sorte deux Trinités : l'une est abstraite, elle intéresse surtout les théoriciens, c'est l'ancienne trinité du Père, du Fils et de l'Esprit ; l'autre est plus accessible aux imaginations et plus souvent invoquée, c'est celle de Jésus, Marie et Joseph ; les trois initiales de ces noms sont, pour les ordres enseignants, ce qu'était jadis pour tous les chrétiens le monogramme du Christ, un objet de piété et un signe de reconnaissance.

X

LE MATERIAILISME CATHOLIQUE.

Il n'est pas moins intéressant d'observer la nature du culte rendu à ces trois personnages. Un réalisme singulier, une sorte de matérialisme religieux s'y est insinué peu à peu et y domine entièrement aujourd'hui. Les esprits ont cessé de s'appliquer à la méditation des grands mystères ; on nomme l'incarnation, mais on ne l'étudie pas ; le rôle supérieur du Fils, qui passionnait les anciens chrétiens, est mis de côté. Ce qui prédomine, c'est la partie terrestre de sa vie, ses actes matériels, ses sentiments humains. Sa grande et sublime légende n'est plus comprise ; elle est réduite aux plus mesquines proportions ; on en a affadi toutes les circonstances, en donnant de chacune d'elles une interprétation arbitraire, moitié mystique, moitié

morale ; une fausse sensibilité y remplace l'intelligence des faits les plus simples et les plus vulgaires.

Les docteurs les moins suspects de mysticisme et d'illusions ont abondé en ce sens : nous avons sous les yeux le *Manuel des Catéchismes* de M. Dupanloup ; c'est un chef-d'œuvre en ce genre ; il est difficile de concevoir que la légende du Fils de l'homme ait pu donner naissance à quelque chose d'aussi puéril, d'aussi dépourvu de saveur et d'aussi faux.

En même temps des moines, dès le moyen âge, mais surtout certains religieux des temps modernes, détournant la pensée du fidèle des anciennes conceptions idéales, lui ont donné pour aliment les images les plus matérielles. Après avoir fait venir au premier plan des personnages secondaires, ils ont proposé à son adoration des organes corporels ; les cœurs saignants de Jésus, de Joseph et de Marie. On s'est vanté ça et là, dans la catholicité, de posséder leurs reliques, non leurs os comme ceux des saints, mais des objets qui les avaient touchés. L'église Sainte-Croix de Rome a le titre de la croix, Trèves un clou et une épine, Toul une portion d'un clou ; Trèves possède aussi la tunique, Turin le suaire, Saint-Jean de Latran l'éponge, le Vatican la

lance, Paris la couronne dépourvue d'épines ; dans une église d'Italie, j'ai vu la colonne où Jésus fut attaché ; dans une autre, j'ai vu des cheveux de la Vierge ; à Rome, on adore l'empreinte du pied de Jésus sur la pierre, comme on adore celle des pieds du Bouddha sur le pic d'Adam et ailleurs encore.

L'esprit du christianisme s'est comme évanoui, dans l'église latine ; le matérialisme tend à l'absorber tout entière. Or le matérialisme en religion porte le nom d'idolâtrie. C'est par suite de cette déchéance dans les doctrines et dans le culte que le catholicisme voit tant d'âmes élevées se séparer de lui et chercher en elles-mêmes le principe divin, qu'il ne leur fournit plus. Plusieurs lui deviennent hostiles et sont, vis-à-vis de lui, dans les dispositions où furent les premiers chrétiens vis-à-vis des adorateurs des faux dieux.

A côté des personnes sacrées composant la sainte famille et dont on adore aujourd'hui les cœurs, sont venues se ranger d'abord les reliques, puis les images en bois, en cire, en plâtre, d'une foule de saints et de saintes. L'Italie et l'Espagne sont pleines de ces images, que le clergé pare de vêtements éclatants et entoure de cierges allumés ; les fidèles vont à elles beaucoup plus qu'au crucifix ; leurs chapelles s'enrichissent d'ex-voto et d'of-

frandes journalières. Dans ces dernières années, avec l'influence ultramontaine, ce matérialisme du culte a débordé jusque dans les églises de France. Déjà l'imagination méridionale se montrait disposée à l'accueillir. Le voisinage de la Belgique, en proie à la Société de Jésus, menaçait de la même contagion nos départements du nord. La superstitieuse Bretagne avait ses saints, dont elle fréquentait depuis longtemps les images. L'est et Paris avaient été épargnés. Mais dans ces derniers temps ils ont été atteints à leur tour. Nous avons parcouru la plupart des églises de cette ville, centre intellectuel du monde: nous y avons vu fleurir des cultes que notre enfance n'avait pas connus; dans plusieurs nous nous sommes cru en Italie. Enfin, comme pour attester aux yeux du monde à quel point le catholicisme ultramontain a fait déchoir la grande théorie du dieu incarné, il s'est trouvé une assemblée souveraine pour autoriser que, sur le point culminant de sa capitale, la France fût consacrée officiellement à cette chose matérielle, un cœur.

XI

LA DÉCADENCE.

Ainsi, par un progrès naturel des religions, les catholiques ont fait subir au christianisme des transformations successives qui l'ont jeté dans une véritable décadence. A l'origine il n'avait point de philosophie; toute sa doctrine avait une couleur orientale et panthéistique, sur laquelle on ne saurait se méprendre. L'influence sémitique y a introduit cette forme du monothéisme, dont le trait principal est l'idée de la création, dans le sens moderne de ce mot. Puis sont venues les discussions des Pères de l'Église, soit avec les philosophes Alexandrins, soit avec les hérésiarques. Ainsi s'est formulée chez elle et particulièrement dans l'église latine, cette métaphysique qui a changé l'esprit du dogme : elle n'est pas l'essence même du christia-

nisme ; elle se trouve en contradiction avec l'autre moitié du dogme chrétien, dont la forme extérieure est mythologique ; enfin elle a pour résultat final de mettre le catholicisme en lutte avec l'esprit scientifique des peuples modernes.

Pendant ce temps la mythologie chrétienne subissait une déchéance progressive. Comme les doctrines orientales, qu'elle recouvrat, ne pouvaient s'accorder avec la partie philosophique des dogmes, elles étaient négligées et furent promptement oubliées. Les récits relatifs à la famille divine furent pris à la lettre et entendus dans leur sens le plus étroit et le plus matériel. Le culte persistait comme une tradition, mais sans jamais recevoir une interprétation, qui en eût dévoilé le sens et qui l'eût sans cesse révivifié. Les fidèles, au lieu de s'efforcer de comprendre, ne portaient plus leurs hommages à un Etre absolu trop éloigné d'eux et relégué dans des régions inaccessibles ; par une pente naturelle aux hommes, ils allaient au plus facile et s'adressaient à l'intercesseur le plus rapproché d'eux. Attribuant à des êtres idéaux, à des hommes et à des femmes morts depuis des siècles, une puissance surnaturelle, ils demandaient aide et protection aux anges, à la Vierge, à Joseph, à saint Janvier, à sainte Philomène , à des saints dont la

vie n'est même pas toujours un modèle à suivre.

Ainsi le catholicisme tombait peu à peu dans une sorte d'idolâtrie. Vainement, pour sauver les apparences, prétendait-on que le culte rendu aux saints n'est qu'un honneur et que l'adoration s'adresse à Dieu seul. L'esprit des hommes n'entre point dans ces subtilités. Quand il demande un miracle à l'image de quelque saint, quand il voit la Mère divine, la vierge Marie, apparaître dans quelque désert, contrairement à toutes les lois de la nature, le croyant se prosterne et adore et ne fait point une distinction scolaistique dans le sentiment pieux qui l'anime. Celui qui se rend à Lourdes ou à la Salette, pour se faire miraculeusement guérir, est dans la même situation d'esprit que l'homme d'autrefois aux sources sacrées et aux veillées d'Esculape. On est revenu au point de départ et la révolution chrétienne est à recommencer.

Au reste, il serait injuste d'attribuer au seul catholicisme cette déchéance d'une religion, qui devait mener les hommes à la lumière. L'église d'Orient n'a pas non plus réussi à en conserver le caractère initial. Sans aucun doute, dans sa partie philosophique, elle a poussé moins loin que l'église latine le monothéisme sémitique ; elle a laissé sur ce point plus de latitude aux esprits et par consé-

quent elle est moins que le catholicisme en conflit avec la science moderne. D'un autre côté, un grand nombre de faits prouvent qu'elle a été longtemps sous l'influence des doctrines panthéistes, dont le quatrième évangile fut un écho affaibli. Le monde grec est couvert de chapelles, la plupart en ruines, consacrées à Jean le théologien, auteur présumé de ce livre ; d'autres furent élevées sous l'invocation de faits et de personnages appartenant à la mythologie chrétienne ; il y en eut même qui furent vouées à des abstractions personnifiées, à la sainte Puissance, à la sainte Sagesse, à la sainte Paix. Les fêtes et les légendes païennes ne furent pas entièrement abolies ; plusieurs furent simplement transformées et entrèrent dans le culte chrétien d'où un monothéisme plus radical les eût certainement exilées. Enfin, l'église orthodoxe a conservé toute une série d'usages, de légendes, de fêtes et d'objets symboliques, dont la signification panthéiste ne peut échapper à personne.

Cependant elle a subi, elle aussi, quoique dans une moindre mesure, la décadence, dont souffre le catholicisme. Le monde grec est peu à peu envahi par la contagion des miracles ; la Vierge de l'île de Ténos en fait chaque année, qui rapportent des sommes importantes et pour lesquels les sociétés

de navigation organisent des services particuliers. La Russie est infiniment plus superstitieuse que la Grèce ; elle est encore barbare et les esprits y sont dominés par un clergé politiquement organisé, qui exploite les tendances les moins élevées du sentiment religieux.

Ainsi la décadence atteint le christianisme traditionnel tout entier. Mais nulle part elle ne se manifeste d'une façon plus évidente que dans les pays latins, où le catholicisme y fait un pas à chacun des progrès accomplis par la pensée moderne. Il est donc probable que, si les catholiques eux-mêmes n'accomplissent pas, dans leurs propres doctrines, une réforme profonde, aujourd'hui déjà bien aléatoire, c'est du milieu d'eux que partira le signal de la chute définitive du christianisme.

XII

FAUTES DE L'ÉGLISE.

Si l'église latine avait moins abondé dans son propre sens et oublié moins vite la signification profonde de la mythologie chrétienne, elle eût attaché moins d'importance à la partie humaine de la vie de Jésus, accordé moins de place à des cultes particuliers, qui l'ont poussée à une sorte de paganisme, et défini d'une façon moins précise tout ce qui concerne la nature et les attributs de Dieu. Elle eût, au contraire, suivi la voie ouverte par les apôtres métaphysiciens, tels que Jean l'évangéliste. Si elle ne voulait point prendre parti pour le panthéisme alexandrin, quoique beaucoup de motifs l'y invitassent, elle aurait du moins laissé aux esprits une certaine liberté de penser sur ce point, qui n'intéressait le culte et la morale qu'indirectement.

On devait savoir au temps de Jésus et même plusieurs siècles avant lui, que l'Inde et la Perse avaient atteint une hauteur de vues et une pureté de morale qu'il était bien difficile d'égaler, à plus forte raison de surpasser. L'église avait donc intérêt à ne pas rompre avec des dogmes, qui pouvaient ouvrir le chemin de l'Orient à son influence, amener l'unification des croyances entre elle et l'Asie, et plus tard arrêter, par une action combinée, le débordement du mahométisme, qui est un sémitisme porté à sa limite extrême; par là enfin elle eût laissé le champ libre à la science, sans s'exposer à entrer en lutte avec elle et à être abandonnée ou anéantie. La partie mythologique du christianisme ne portait ombrage à personne. L'église latine, au lieu de la laisser choir dans une sorte d'idolâtrie pouvait s'appliquer à la comprendre, à l'expliquer, à l'épurer. Les découvertes de l'orientalisme moderne, loin de lui faire obstacle, lui auraient apporté un appoint des plus utiles, en lui livrant les formules les plus antiques, dont la mythologie chrétienne est l'écho. Notre siècle, qui voit s'étioler le christianisme entre les mains des catholiques, eût assisté à sa reviviscence; il se fût élevé un cri d'allégresse parmi les fidèles, quand ils auraient vu leurs croyances s'accorder avec

celles de leurs frères d'Asie, et y trouver non seulement leur plus ancienne expression, mais leur interprétation.

L'Église a fait au monothéisme des concessions excessives. Qu'en a-t-elle retiré ? A-t-elle converti les Juifs ou les autres Sémites ? Non, car sa mythologie aryenne s'y est opposée ; elle n'a pas de plus grands ennemis que les mahométans. A-t-elle du moins préparé la conversion des peuples aryens de l'Orient ? Non, car son monothéisme sémitique la prive de toute action sur eux. Elle a voulu, pour être universelle dans sa doctrine, réunir des éléments empruntés aux deux principales races humaines. Elle s'est aliéné l'une et l'autre. Malgré ses immenses efforts et ses grandes dépenses, elle n'y fait point de progrès, elle reste confinée dans la partie la plus occidentale de la petite Europe ; et, là même, elle rencontre des forces hostiles, qui ne lui laissent plus l'espoir de revenir à son ancienne splendeur.

L'église latine s'est trompée de voie ; un temps est venu où elle s'est vue isolée dans le monde avec des dogmes qui la séparent des religions congénères et qui la mettent en état d'hostilité avec la science et la marche de la civilisation. Dans le siècle où nous sommes, un certain nombre de

personnes, presque toutes laïques, ont cru trouver un terrain de conciliation dans un système de philosophie commun, et de là est née ce qu'on a nommé « la philosophie chrétienne. » Je ne veux pas m'appesantir sur ce point, d'un intérêt secondaire dans le sujet qui nous occupe. Je dirai seulement que cette philosophie n'a pas apporté un élément nouveau dans la question. Elle n'a aucune originalité ; elle reproduit, en ménageant de son mieux les dogmes formulés par l'Église, la doctrine de l'école éclectique : même psychologie, même théodicée, même façon de traiter la morale. Aussi, à l'exception du principe de la méthode, qui est le doute, ces deux écoles de philosophie ne sont pas loin d'être d'accord. En effet la philosophie électique procède de Descartes, dont les principaux disciples ont été des évêques ou des religieux. Descartes avait introduit le doute méthodique ou provisoire, mais, par des arguments empruntés aux anciens docteurs chrétiens, il avait donné de Dieu la même définition que l'église catholique ; ses disciples ne s'en étaient pas écartés et avaient dépensé une grande somme de travail intellectuel à chercher l'accord de Dieu et du monde, du physique et du moral. Un seul d'entre eux avait marché dans une autre voie :

c'était Spinoza ; mais Spinoza était hollandais et n'était pas chrétien. La philosophie du dix-septième siècle pouvait donc reparaître au dix-neuvième sous deux formes, l'éclectisme et la philosophie chrétienne. Il ne pouvait y avoir entre elles une grande divergence, et Victor Cousin, « en passant aux évêques, » pour employer une expression que j'ai recueillie de sa bouche, ne faisait rien à quoi l'on ne pût s'attendre. C'est donc une tentative un peu puérile que celle des philosophes chrétiens. De plus, comme la philosophie éclectique, par sa définition de Dieu, est en désaccord avec la science positive, elle l'est en même temps avec l'esprit des sociétés modernes; c'est donc en vain que les catholiques cherchent à s'accorder avec une école dont les représentants sont de moins en moins nombreux et dont les doctrines sont étrangères au mouvement scientifique de notre temps.

XIII

L'ANTHROPOLOGIE CATHOLIQUE.

L'Église n'a pas de psychologie. Du moins, elle ne donne pas d'enseignement psychologique dans ses catéchismes. Elle compte, parmi ses Pères, plusieurs docteurs qui ont fait quelques analyses, à l'imitation des écoles grecques. Les prêtres qui ont philosophé d'après Descartes en ont fait quelques autres, que l'école écossaise et nos analystes contemporains ont rectifiées et complétées. C'est d'après leurs travaux que la psychologie est enseignée aujourd'hui dans les écoles cléricales et dans les écrits des « philosophes chrétiens. » En réalité, l'Église n'a rien produit qui ressemble à l'œuvre de Spinoza, qui soit aussi profondément entré dans l'analyse scientifique des idées et des passions humaines.

Elle y a supplié par une sorte d'anthropologie,

fondée sur la Genèse, et par la doctrine de la révélation. Selon elle, l'homme fut créé parfait et entouré de tout le bonheur que comportait sa nature ; la terre était un jardin plein de fleurs et de fruits, qui s'offraient d'eux-mêmes à lui ; il jouissait, dans ce paradis, de la présence de Dieu, qui s'y promenait familièrement avec lui. Sa vie matérielle et sa vie morale y étaient complètes : nul travail pour vivre, nul effort pour la science, nul péché. Je n'ai pas besoin de dire que la science moderne réduit à néant cette conception de l'humanité primitive ; nous savons que l'homme, à son origine, était fort grossier, fort misérable, souillé de toutes ces violences, qui s'appellent aujourd'hui crimes et péchés, et qu'il n'était point dans un jardin de délices, quand il habitait parmi les lions, les ours des cavernes, les hyènes et les mammouths. Mais quand le premier couple eut commis la première désobéissance, tout changea : le malheur s'abattit sur le genre humain. Je n'ai point à raconter ici ce que tout le monde connaît, le châtiment d'Adam et d'Ève, l'annonce d'un rédempteur, la corruption, l'idolâtrie, le déluge, la révélation répétée successivement à Abraham et à Moïse et la promesse, enfin accomplie dans la personne du Fils de Dieu fait homme.

Si le réalisme ecclésiastique ne soutenait pas la vérité matérielle de ces récits et ne donnait pas de la mythologie pour de l'histoire, il ne serait peut-être pas impossible que la science s'entendit sur ce point avec la tradition religieuse. Car ces légendes, fondées sur des théories fort antiques, qui ne sont nullement déraisonnables, ne sont pas propres au christianisme ; elles pourraient recevoir une interprétation plausible. C'est ce que l'église catholique n'a pas compris : elle continue d'enseigner aux enfants ces fables comme des réalités, et elle a le tort d'appuyer sur ce fondement si fragile tout l'édifice de ses dogmes, de son culte et de sa morale. Elle y rattache même, comme le faisait Bossuet, non seulement l'histoire du peuple juif, mais encore l'histoire universelle. Elle y subordonne des sciences positives et des faits qui la contredisent absolument, tels que l'astronomie, la géologie et l'anthropologie. De temps en temps, elle leur cède quelque chose, comme elle l'a fait à l'occasion des « jours » de la création ; mais chaque concession l'exténue ; déjà, de ces vieux mythes, puisés par les Juifs à des sources diverses, mais qui n'étaient ni divines ni même sémitiques, il ne reste plus aux yeux de la science qu'un sujet de recherches philologiques et des textes à discuter.

XIV

LE FONDEMENT DE LA MORALE.

Cependant l'Église a paru comprendre que la morale ne peut se contenter d'une base aussi peu stable, et que des sociétés comme les nôtres, où l'esprit critique l'emporte sur la foi, seraient dans un pire état que les sociétés antiques, si la distinction du bien et du mal n'y avait d'autre appui que la révélation. Les catéchismes partagent donc les lois morales en deux classes, sous les noms de *loi divine* et de *loi humaine*, et chacune d'elles en deux sections : la loi divine comprend la *loi naturelle* et la *loi surnaturelle*, ou révélée; la loi humaine comprend la *loi ecclésiastique* et la *loi civile*. Celle-ci ne fait point partie de l'enseignement ecclésiastique commun, si ce n'est pour ce qui concerne le mariage ; mais elle est examinée et ramenée aux

principes du christianisme dans les écoles de droit. Il en est de même de la loi naturelle : le catéchisme n'en parle pas, l'enseignement élémentaire de l'Église la laisse de côté ; c'est une matière réservée aux chaires de philosophie, dans les établissements d'instruction secondaire ou supérieure. Ainsi la morale chrétienne est contenue dans la seconde et la troisième section; la seconde roule sur les dix formules nommées « commandements de Dieu ; » la troisième constitue proprement la partie catholique de la morale ecclésiastique et a pour formules « les six commandements de l'Église. » L'église orthodoxe a des prescriptions analogues, mais notablement différentes ; elles sont à la fois plus dures et moins obligatoires que celles de l'église latine, de sorte que, si elles ne sont pas suivies par les fidèles, ceux-ci n'en sont pas moins aptes à s'approcher des sacrements.

Les deux séries de commandements énoncent ce que l'on nomme les *devoirs du chrétien*; leur autorité est fondée non sur la raison humaine, qui est essentiellement mauvaise, mais sur celle de l'Église, qui est infaillible et à qui Dieu révèle perpétuellement ses volontés. L'autorité de l'Église et son infaillibilité sont elles-mêmes établies par les

faits, c'est-à-dire par la mission que Jésus-Christ a donnée à ses apôtres et surtout à saint Pierre, par la prédication de Jésus, par ses miracles et par sa résurrection. Ainsi la morale catholique n'astreint pas les hommes parce qu'elle est raisonnable, mais parce qu'elle est révélée ; et comme l'Église a le dépôt de la révélation, le bien, c'est ce que l'Église commande ; le mal, c'est ce qu'elle défend. La première condition pour bien faire est la foi, « vertu théologale qui nous porte à croire fermement ce que Dieu a révélé à son église. » Le sens privé, que nous nommons la raison, est impuissant à rien découvrir de ce qui concerne le bien et le mal. La raison n'est qu'une lumière que Dieu nous donne pour nous aider dans l'accomplissement de la loi révélée ; mais elle n'a par elle-même aucune vertu ; abandonnée à son propre sens et séparée de la foi, elle est aveugle et ne nous conduit qu'au mal.

A côté de ces principes de morale théocratique, profondément empreints de l'esprit de la Bible, l'Église a une autre théorie, originaire de Perse et d'un caractère mythologique. On sait que l'un des grands problèmes de toutes les religions, comme de toutes les philosophies, est celui du bien et du mal. Les Aryas de l'Asie moyenne en ont tiré le mythe d'Ormuzd et

d'Ahriman, chefs, l'un des esprits-purs, l'autre des esprits mauvais.

A ces derniers, le nom de *démons* donné aux dieux par les anciens Grecs, a été attribué par les chrétiens, comme celui de dieux (*dêvas* chez les Indiens) a été donné par les Perses aux génies mal-faisants. Le nom de leur chef, Ahriman, a été traduit en langage sémitique par Seitan, qui est le *Satan* des Juifs et des chrétiens. D'après cette mythologie, le monde entier, surtout le monde moral, est livré à une dualité de puissances antagonistes, occultes, subtiles, vivantes, passant d'un lieu dans un autre avec une rapidité que rien n'arrête et qui équivaut presque à l'ubiquité.

Du reste, le nombre des anges déchus ou démons est immense; ils sont répandus en tous lieux, partagés, comme leurs adversaires, en légions et en armées obéissant à des chefs, qui reçoivent eux-mêmes les ordres du chef suprême, Satan. C'est d'eux que procèdent toutes les formes du mal, les tempêtes, les ouragans, les inondations, les bêtes malfaisantes, les maladies, les guerres, le péché. C'est Satan qui inspira à la femme et, par elle, à l'homme la première révolte contre Dieu et livra toute leur race au malheur et à la damnation. De-

puis ce temps, l'homme est sous l'empire du mal ; tout son être est perverti ; ce qu'il tire de lui-même est mauvais. Par le baptême, l'Église efface de nous la trace du péché d'origine, mais elle n'ôte pas aux esprits du mal la puissance de nous égarer, et nous n'avons, pour leur résister, que notre obéissance aux prescriptions de Dieu, interprétées par son Église.

Le mythe de Satan est sans contredit grandiose et philosophique, comme toute la mythologie des peuples aryens. On peut ajouter qu'il est vrai et que la science n'a rien qui le contredise. En effet la mythologie n'est que l'expression donnée par nos ancêtres asiatiques à leurs premières observations ; ces observations n'étaient pas moins justes que les nôtres, elles étaient seulement moins analytiques. Elles restent vraies, quand on les prend pour ce qu'elles sont, c'est-à-dire pour des images poétiques et non comme désignant des êtres individuels en dehors de la réalité des choses. C'est ce que ni les Juifs, ni les premiers chrétiens, ne semblent avoir compris, lorsque, par des opérations magiques ou surnaturelles, ils croyaient faire passer des troupes entières de démons d'un lieu dans un autre. Cette fausse interprétation d'une mythologie, dont nous possédons aujourd'hui la clef, s'est propagée à

travers le moyen âge, elle est encore admise par le clergé latin. Quand il y aura renoncé et qu'il n'attribuera plus qu'une personnalité idéale aux anges et aux démons, il ne sera pas loin d'être d'accord sur ce point avec la science.

L'enfer, le purgatoire, le paradis et les limbes font partie du même ordre de conceptions ; la science est muette à leur égard et n'aperçoit rien qui puisse en faire supposer la réalité. Ce n'est pas, loin de là, que la science nie le système des compensations et prétende que la qualité morale d'un acte ne soit pas liée à des conséquences correspondantes. Elle sait, au contraire, et c'est un de ses principes les mieux reconnus, que les forces naturelles sont indestructibles, que leurs actions ont des effets nécessaires et que la nature de ces effets dépend de celle des actions d'où ils dérivent. Les actes moraux n'échappent point à cette loi, qui est universelle et absolue. Mais il ne s'ensuit pas qu'il existe quelque part dans le monde, au-dessus ou au-dessous du sol, des lieux disposés tout exprès pour des récompenses, des châtiments ou des expiations. L'esprit moderne qui cherche à se rendre compte de toutes ses idées, considère ces lieux d'élection comme des conceptions mythologiques ; il y est d'autant plus autorisé, qu'il en voit d'ana-

logues dans toutes les mythologies, surtout dans celles des peuples asiatiques, que nous avons déjà cités. Transportées chez les peuples de l'Europe, dont l'imagination est moins mobile et qui attachent plus d'importance à la réalité, ces créations du génie oriental ont été prises à la lettre. Elles nourrissent les âmes de terreurs et d'espérances, qui sont presque toujours aux dépens de la moralité et du bon sens; car elles tendent à remplacer le sentiment du devoir, qui fait la vraie dignité de l'homme, par un ardent désir d'échapper aux peines de l'autre monde et de gagner la joie du paradis.

L'église romaine a semblé se défier de la force morale des hommes, en leur offrant, comme but de leurs actions, non le bien en lui-même, mais le salut. Les hommes réfléchis se demandent si « sauver son âme » est une œuvre bien méritoire, et si elle n'est pas inspirée par un égoïsme profond. C'est le mobile de nos actions qui fait leur qualité: quand le mobile n'est autre que le désir du bonheur, si pur et si parfait que ce bonheur puisse être, au fond cependant nous ne pensons qu'à nous-mêmes; nos dévouements et nos sacrifices ne sont qu'apparents. Mais il faut dire aussi que, du moment où le principe suprême est conçu comme un être séparé du monde, qu'il faut implorer et gagner, il est à

peu près impossible de concevoir une formule morale plus élevée que celle du catholicisme. Peut-être aussi l'église latine a-t-elle cru trouver son avantage à lui donner cette forme, qui affecte la sensibilité et qui intéresse notre égoïsme. Car on ne peut être sauvé sans pratiquer les vertus chrétiennes, qui sont des « inclinations surnaturelles » et dont la première et la plus indispensable de toutes est la foi. Nous avons donné plus haut la définition de la foi, telle qu'elle est dans les catéchismes. La recherche du salut place donc le fidèle sous l'empire de l'Église, l'y attache indissolublement et en fait un de ses organes. Nous voyons, en effet, que toute personne voulant faire son salut non seulement se livre aux exercices de piété que l'Église commande, mais encore devient aisément un agent ostensible ou secret de ses desseins.

LES DEUX MORALES.

Quoi qu'il en soit, nous n'aurions pas donné une idée suffisante du catholicisme moderne, si nous n'exposions les conséquences principales que lui-même a tirées de ses principes moraux. Ces conséquences se développent dans la vie pratique et le mettent souvent en lutte avec la société civile, fondée sur des principes différents. Ce qui intéresse celle-ci, ce n'est pas que les hommes, pour faire leur salut, se conforment aux ordres de l'Église, c'est que d'une part ils suivent la loi naturelle dont les « commandements de Dieu » ne sont en réalité qu'une partie, et que de l'autre ils obéissent à la loi civile, c'est-à-dire aux lois de leur pays, énoncées par le législateur et coordonnées dans les codes. De ces deux manières d'envisager le devoir résultent

des jugements opposés sur la conduite des hommes ; cette diversité se manifeste quelquefois par des effets singuliers, puisqu'elle va jusqu'à mener en prison des gens que l'Église tient pour des saints. Il est nécessaire que nous nous rendions compte de cette nouvelle sorte d'antagonisme et que tout le monde sache de quel côté semble pencher l'avenir.

Dans son enseignement, l'Église ne s'attache, comme nous l'avons dit, qu'à la seconde et à la troisième section de la morale. Concevant Dieu comme un roi miséricordieux, mais terrible, et proposant aux hommes le salut pour terme de leurs actions, elle les invite à lui demander à elle-même les moyens que leur corruption naturelle et leur trompeuse raison leur refusent. Elle a donc ajouté aux commandements de Dieu, qui font partie de la morale générale, ces autres prescriptions dont elle a donné les six formules. En même temps, elle a organisé son culte, son enseignement, ses formulaires de prières, les pratiques pieuses en dehors de l'Église, les associations et les confréries. Elle a élevé de grands temples, que tous les arts ont eu pour mission d'embellir ; elle y a introduit le chant et les instruments de musique les plus puissants ; ses cérémonies s'y sont déployées avec une pompe et une simplicité majestueuse, qui laissent loin

derrière elles toutes les représentations théâtrales ; avec la vue et l'ouïe, l'odorat lui-même a été séduit par les mystiques parfums de l'encens. Ainsi l'âme de l'adorateur, soustraite à la vie du dehors par une sorte de sensualité exquise et épurée, s'est trouvée prête à recevoir la parole du prêtre, qui lui enseignait la voie du salut. Cette voie n'est pas celle du monde : le monde est insensé et pervers ; « l'innocence, dit le *Manuel* de M. Dupanloup, ne sait où porter ses pas. » De nombreux cantiques, chantés par des garçons ou des filles, sont des malédictions prononcées contre le monde ; « la providence, disent les femmes, nous condamne à vivre au milieu du monde. » La terre est un lieu d'exil auquel on est attaché par les liens du corps ; « qui me délivrera, s'écrie Bossuet, du corps de cette mort ? » Le vrai catholique languit après la patrie absente et ne prend la vie que comme une suite d'efforts qu'il doit faire pour la regagner. Ainsi se crée dans les âmes fidèles le sentiment de la dévotion, qui fait dire ensuite d'une personne qu'elle est pieuse et qu'elle a de la religion.

Les sociétés latines se composent aujourd'hui de deux classes de personnes, celles qui confondent le devoir avec la dévotion et celles qui l'en séparent ; les premières sont des personnes pieuses, les secon-

des sont des esprits forts ; les unes voient à faire leur salut, les autres n'y songent guère et prennent pour guide la morale naturelle et la raison. Les personnes pieuses ne manquent à rien de ce que l'Église leur commande ; pensant comme l'Église, elles ne pensent point par elles-mêmes ; une action est bonne quand le confesseur l'ordonne ou l'approuve ; sinon, elle est mauvaise. Les autres sont sur toutes ces choses d'un avis contraire. Ce contraste vient certainement de deux manières différentes dont les unes et les autres conçoivent le devoir et envisagent le but de la vie. Quand on regarde le monde comme un lieu d'exil et de corruption, il est difficile d'attacher beaucoup d'importance à ses lois, à ses règlements, à ses usages et à ses exigences ; tout cela devient secondaire au prix où l'on met la cité céleste et la dévotion. Ceux qui n'ont point le caractère bien fait détestent le monde et sont disposés à lui faire tout le mal possible, parce qu'il est pour eux un obstacle et un ennemi. Mais comme en réalité la nature humaine est meilleure qu'on ne le dit, la plupart des dévots ne sont méchants que par mépris du monde. Ils nous écrasent en passant, mais par mégarde et non par malice ; c'est notre faute et non la leur, si nous sommes sur le chemin du ciel. La voie du

paradis est étroite et la dévotion est traînée par des chevaux ombrageux que leurs œillères empêchent de voir ce qui passe. Aussi les saints sont les meilleurs et les plus dangereux des hommes ; si la société était composée de saints, elle serait insupportable et, si tout le monde était dévot, il n'y aurait personne qui ne fût sûr de les retrouver en paradis.

Le mysticisme de l'enseignement catholique est fait pour des hommes idéaux qui n'auraient point de corps, ni de sens. Malheureusement les saints même en ont. Le dévot lutte contre eux avec le secours de la grâce, mais il n'est pas moins exposé que nous à succomber aux tentations. La grâce catholique est un peu décourageante : sans elle nous sommes incapables d'aucun bien, tout ce qui vient de nous est mauvais, nos efforts personnels ne peuvent aboutir qu'au mal ; nous demandons la grâce ; mais, pour l'obtenir, il la faut mériter et, pour avoir ce mérite, il le faut obtenir de la grâce. Ce cercle nous ôte toute initiative et fait de nous des contemplatifs. Mais comme notre impuissance est unie à un corps dont les appétits sont exigeants, le mysticisme catholique les trompe par des sensations vides, des images illusoires, des passions pieuses qui n'ont que l'ap-

parence de la sensualité. Au fond ces peintures passionnées, cette musique langoureuse, cette poésie d'ardent amour, quoiqu'elles n'aient trait qu'à des objets surnaturels, jettent les hommes et les femmes au milieu des périls. Un tel genre de vie côtoie sans cesse un abîme, au lieu de suivre la grande voie, droite et sûre, de l'humanité.

L'enseignement mystique du catholicisme a un autre côté par lequel il est aussi en désaccord avec les besoins de la société civile. En négligeant la première et la quatrième section de la morale, il laisse croire aux fidèles que la portion sur laquelle il insiste est plus importante que l'autre. Ainsi les commandements de l'Église semblent l'emporter sur ceux de la loi naturelle et de la société. Ces commandements ne concernent que la dévotion catholique, c'est-à-dire la célébration des fêtes, la confession, la communion, la pratique de l'ascétisme. A force de méditer sur ces règles à l'exclusion des autres, on s'accoutume à les considérer comme essentielles. De fait l'Église attache un péché mortel et les peines de l'enfer à leur violation, les mettant ainsi sur le même rang que de véritables crimes. Presque tout le catéchisme est l'exposé des règles de dévotion; les livres de piété de toute nature en sont le développement; les can-

tiques, les prières, les cérémonies et les pratiques de l'Église n'ont pas d'autre objet. Les devoirs de piété, si on les remplissait à la lettre, occuperiaient tout le jour et toute l'année ; il est facile de s'en convaincre en étudiant les manuels, les euchologues et les formulaires de toute sorte que les évêques publient. Mais ce sont là des devoirs artificiels, dont la morale de l'humanité ne parle pas et qui sont d'institution cléricale. Leur but est de nous soustraire au monde, c'est-à-dire à la vie réelle, et de nous armer contre lui. Nous dé pensons pour les remplir une grande partie de notre force morale et de notre temps. Quand on sort de ce milieu idéal où notre sensibilité s'est répandue, la vie réelle n'est plus pour nous qu'une suite d'occupations vulgaires et fâcheuses ; on est prêt à s'écrier avec M. l'évêque Dupanloup : « monde insensé, je te fuis, je t'abhorre ; » et les soins de la vie sont pour nous une pénitence à faire, un purgatoire à subir.

Aux yeux des laïques la vie est tout autre chose. Les devoirs qu'elle impose ne sont point secondaires : la culture de notre intelligence, la recherche de la vérité, la lutte contre les forces naturelles et l'art de les tourner à notre profit, puis les soins domestiques, les sacrifices de temps, de travail et d'argent que la cité et la patrie nous demandent,

quelquefois celui de notre vie, ce sont là, entre beaucoup d'autres, les obligations que la société met en première ligne et pour l'accomplissement desquelles elle veut que chacun des siens soit pré-muni. C'est pour cela qu'elle a peu de goût pour un enseignement moral qui préconise la dévotion et qui ne tient point compte de la solidarité des citoyens entre eux, pour lequel l'égalité est une chimère même devant la mort, où la fraternité n'est que la confrérie, enfin où la patrie est au ciel.

XVI

LA CHAIR, LE TRAVAIL, L'AUMONE.

L'Église aussi a trop méprisé la chair. Le corps est la moitié de l'homme; il est l'instrument de notre intelligence et de notre volonté. Dans ce temps de travaux prodigieux, rendus possibles par de grandes victoires de l'intelligence sur la nature, la société laïque n'a plus de goût pour l'ascétisme et les mœurs. Le soin du corps n'est plus seulement à ses yeux une nécessité; c'est un véritable devoir; car elle sait que pour obtenir d'une machine qui lui est confiée un travail utile et parfait, le devoir du mécanicien est de la tenir en bon état et de l'alimenter en proportion de ce qu'il exigera d'elle. L'ascétisme est une doctrine orientale et méridionale; elle peut avoir quelques avantages chez des peuples paresseux ou engourdis par un climat, qui

d'ailleurs ne leur impose que peu de besoins. Propagé par les associations monacales et par les saints, le mépris de la chair a engendré les jeûnes, les abstinences et les macérations inouïes du moyen âge; il avait en outre accoutumé les hommes à se priver des choses les plus nécessaires à la vie, l'air, la lumière, la propreté du corps et des habitations.

Les sociétés modernes lui substituent l'hygiène plus difficile à pratiquer et plus coûteuse que l'ascétisme, partant aussi plus méritoire; car il faut plus de travail pour se procurer une chose utile que pour s'en priver. A leurs yeux l'homme est en quelque sorte au centre d'une série d'organes s'enveloppant les uns les autres et dont aucun ne doit être négligé; le corps, enveloppe première et organe immédiat de l'être moral, puis le vêtement, la maison, la rue et la ville, la contrée, la terre entière avec les eaux et l'air qui l'environnent sont maintenant des objets d'étude et exigent des soins que l'individu, les administrations et les gouvernements se partagent.

au Paris
habit

Que signifient ces immenses travaux partout exécutés dans nos villes, dans nos marais et nos fleuves, ces sociétés et ces commissions chargées d'étudier les contagions et de les confiner, et cette

masse prodigieuse de travail exécuté par de vastes associations pour la satisfaction de nos besoins?

N'est-ce pas une protestation de tout l'Occident contre l'ascétisme? Par le mépris de la chair, il nous avait légué des villes qui étaient des cloaques, de pâles populations que l'absence d'air et de lumière, jointe à la misère et aux abstinences, avait étiolées et remplies de maux. Du jour où la science, après plusieurs siècles de lutte, a rompu l'équilibre à son profit, tout a changé d'aspect, et le monde, que la morale ecclésiastique continue de maudire, est devenu habitable. L'instruction en chasse le crime avec l'indigence et en efface peu à peu les maux que l'ignorance et le mépris de soi-même lui avaient faits.

Au fond le vrai système de morale ne consiste pas à retrancher une partie de l'homme, à tuer ses organes ou à les détourner vers des objets étrangers, mais à coordonner les instincts, à les modérer les uns par les autres, à leur donner une satisfaction légitime et à les maintenir sous l'empire de la raison. Toutes nos lois, nos usages et nos institutions n'ont pas d'autre but et c'est ce qui fait à la fois leur différence et leur supériorité vis-à-vis de la dévotion.

La principale forme qu'a prise la moralité dans le siècle où nous vivons, c'est le travail. L'Orient, où naquit la religion chrétienne, ne connaissait

guère que le travail des esclaves ; l'Église, issue d'une prédication qui relevait leur condition et leur annonçait l'affranchissement, ne réussit pas cependant à rendre au travail la dignité qui lui appartient ; elle interdit à certains jours les œuvres serviles. Le peuple disait en manière de proverbe « qui travaille prie » ; mais les églises, les monastères, les châteaux de la noblesse et les portes des riches n'en étaient pas moins assiégés par une foule de gens à la fois paresseux et affamés, qu'il fallait nourrir. La charité prenait peu à peu la forme unique de l'aumône. Quand le Bouddha la prêcha pour la première fois en pleine civilisation brâmanique, l'aumône n'était à ses yeux en quelque sorte qu'un des petits côtés de cet immense amour des hommes dont il a été le promoteur. Six cents ans plus tard, quand la prédication chrétienne l'introduisit dans l'Occident en pleine civilisation gréco-latine, elle fut entendue à peu près dans le même sens que la charité bouddhique.

Mais dans les sociétés chrétiennes du monde latin les pauvres se mirent peu à peu sous la protection des riches, qui devinrent ainsi leurs patrons et les eurent à leur service. La conquête barbare, l'établissement de la noblesse et de la féodalité confirmèrent cet état de choses, et cette grande conception

de la charité universelle, tombant dans une société mal constituée, engendra une maladie endémique contre laquelle nous luttons encore aujourd'hui. En effet l'aumône est une ressource propre aux états sociaux qui ne peuvent fournir à leurs membres les moyens de vivre de leur travail. Rendre au travail sa dignité naturelle, c'est y convier ceux que leurs aptitudes physiques ou intellectuelles en rendent capables. Aussi la société civile distribue-t-elle des secours, mais uniquement parce qu'ellen'a pas encore atteint un état social qui lui permette de les supprimer et parce que l'ancienne plaie dure encore. Ce n'est point pour exercer une vertu chrétienne qu'elle agit de la sorte, mais pour adoucir la transition entre le passé et l'avenir.

En réalité le monde dont nous faisons partie est un vaste atelier où chaque membre travaille et où le travail de chaque membre, si infime qu'il soit, est honoré et compensé par un salaire équivalent. Une seule chose y est méprisée, la mendicité et la faïnéantise.

*Arbeits-
kammer* Les citoyens, au point de vue du travail, s'y répartissent en quatre catégories : les théoriciens, les ingénieurs, les industriels et les ouvriers. Les premiers, ceux dont le travail est le plus fructueux, ont pour fonction de découvrir la vérité, et de la

faire connaître. Les ingénieurs appliquent ces découvertes. Les industriels fournissent aux ingénieurs les moyens matériels de réaliser ces applications. Les ouvriers les exécutent. Tout le travail humain se rattache à quelqu'une de ces catégories. En revanche tout ce qui tend à remplacer le travail par la mendicité en est exclu et devient hostile à la société même. La charité, comprise dans le sens d'aumône, n'est ni chrétienne, ni humaine ; elle est antisociale et, dans les époques de transition comme la nôtre, elle doit être réduite au strict nécessaire.

En outre il est bon qu'elle s'exerce, non d'individu à individu, parce qu'elle engendre alors l'asservissement et transforme le travail en œuvre servile, mais de la société à l'individu, ce qui constitue le paiement d'une dette de solidarité et de prévoyance. Mais le système qui tend à prévaloir aujourd'hui, système que l'esclavage dans l'antiquité et le servage dans des temps plus modernes rendaient impraticable, est l'assurance contre le chômage : ce système soustrait l'individu à la nécessité de l'aumône privée ou des secours publics ; il donne à son travail une portée nouvelle, le garantit lui et sa famille contre la misère, sauve sa dignité d'homme et sa moralité que les institutions charitables ne protègent pas. Ainsi de ce côté en-

core la société laïque a devancé l'Église et lui demande de réviser sa morale sur ce point important.

Je crois avoir exposé les principaux points sur lesquels la morale catholique, prise dans sa généralité, n'est plus en harmonie avec l'esprit des sociétés modernes. J'aurais pu y ajouter la casuistique, qui est moins une partie qu'une déviation de la morale de l'Église. Mais chaque chose a son temps : la casuistique a fleuri au dix-septième siècle, elle y a mis au jour les monstrueuses doctrines que chacun connaît. L'Église a commis une erreur en ne retranchant pas de son sein l'ordre religieux qui s'en était fait l'apôtre et en laissant au pouvoir civil le soin d'en débarrasser de temps en temps les nations. Elle en est aujourd'hui cruellement punie, puisque la voilà envahie par cet ordre et tombée dans sa servitude, elle, les évêques et la papauté. Une fois maîtres de l'Église, les Jésuites n'ont plus eu besoin de la casuistique pour absoudre le crime, et la casuistique, flagellée d'ailleurs par Pascal, a cessé d'être ostensiblement cultivée. L'est-elle encore dans la confession, dont elle était un abus ? Nous ne le savons pas, et pulsions-nous le savoir, nous refuserions de le dire. Ce n'est pas seulement la morale catholique, c'est la morale universelle qui interdit ces divulgations.

Nous pouvons seulement dire que le développement pris par la casuistique pendant plus d'un siècle n'a pas peu contribué à faire déserter le confessionnal. Le sacrement de la confession, de création bouddhique, avait certainement un côté utile comme institution morale ; la casuistique l'a fait passer pour dangereux et en a détourné une infinité de personnes. Il est presque impossible aujourd'hui que cet usage, en grande partie abandonné, reprenne vigueur. A mesure que l'instruction se répand dans le peuple, chacun se croit apte à s'apprécier soi-même et à juger de la valeur morale de ses actions sans avoir recours au contrôle du confesseur. Mais celui qui cesse d'aller à confesse abandonne presque aussitôt les autres sacrements et ne fréquente plus les offices que par un reste d'habitude ou par respect humain. Voilà le fruit que les casuistes ont rapporté à l'église romaine, ils ont fourni aux laïques un motif de plus de s'éloigner d'elle et de chercher la règle de conduite d'un autre côté. On l'a trouvée dans la droite raison, éclairée par une instruction judicieuse purement humaine.

XVII

CONCLUSION.

Si nous reprenons dans leur ensemble les faits qui viennent d'être exposés, nous voyons que la doctrine catholique a d'une part exagéré la personnalité divine et de l'autre amoindri la personnalité humaine. Elle a fait de Dieu une sorte de sultan céleste, régnant dans la solitude, loin du monde qui gît asservi sous ses pas et lui sert de marchepied. Elle a, par la théorie de la grâce, ôté à l'homme l'initiative du bien et lui a à peine laissé assez de force personnelle pour lever les yeux vers un maître et implorer une faveur; car la prière est elle-même une inspiration divine.

Les sciences modernes ont battu en brèche, même sans le vouloir, l'idée catholique de Dieu. Comme elles sont en possession de méthodes

inattaquables, ce qu'elles découvrent est bien découvert et ce qu'elles démontrent ne peut être réfuté. Elles ont établi qu'il n'y a dans la pensée aucune idée du néant, que la somme de l'univers est constante, que le temps et l'espace infini ne sont point créés et ne sont, ainsi que le mouvement, produit de ces deux termes, que la condition de l'existence individuelle des choses et de leurs modes. Elles ont constaté qu'il n'y a dans la nature ni caprice, ni altération passagère des lois, que celles-ci sont absolues et ne peuvent pas être autrement qu'elles sont ; qu'ainsi aucune cause n'en peut troubler l'exécution et que les effets de la prière se produisent dans la pensée de celui qui prie sans avoir aucun caractère cosmologique. Le principe absolu des choses, tel que la science le dévoile, n'est donc point conforme à la métaphysique des docteurs de l'Église.

Tandis que les sciences positives suggéraient ces réflexions aux esprits philosophiques de nos jours, l'activité productive qui, sous le nom de travail, caractérise les peuples occidentaux, restituait à l'homme l'initiative que les partisans de la grâce lui avaient ôtée. L'Église, dans ses conciles et son enseignement, avait pris parti pour ces derniers ; elle s'est donc trouvée en lutte sur ce point avec le gé-

nie des sociétés modernes. Vainement s'est-elle déclarée infallible, vainement a-t-elle concentré cette infallibilité dans un seul homme. La société laïque a été tenue par elle trop à l'écart pour tenir beaucoup à elle. Elle s'est détachée de l'Église, comme une semence qui a sa vertu productive en elle-même et qui, portée sur un sol favorable, nourrie de pluie et de rosée, échauffée par le soleil du renouveau, pousse un jet vigoureux ; le jet grandit et tue le vieil arbre qui l'avait portée.

FIN.

TABLE

PRÉAMBULE..... 1

I. — LES COMMENCEMENTS.

I. L'Universalité de l'Église.....	5
II. Historique des miracles.....	12
III. État moral du monde antique.	18
IV. État intellectuel du monde antique.....	23
V. État social du monde antique.....	26
VI. Création de l'Empire.....	30
VII. Les Sauveurs.....	34
VIII. La Réforme de Jésus.....	37
IX. Les Apôtres et l'Empire.....	42
X. Les Églises.....	45
XI. Le Communisme chrétien.....	50
XII. La Société secrète.....	55
XIII. Les Persécutions.....	61

XIV. L'Organisation : le clergé.....	65
XV. Les Laiques, réduction du communisme.....	70
XVI. Les Grecs.....	74
XVII. Les Latins ; la lutte.....	78
XVIII. La Réconciliation, Constantin.....	83
IXX. Les Barbares.....	87
XX. Le Pape.....	90
XXI. Les Couvents, le communisme.....	96
XXII. Conclusion.....	106

II. — L'ÉTAT ACTUEL.

I. Les deux Églises.....	109
II. Esprit antidémocratique	114
III. Exclusion des laïques	117
IV. L'Antagonisme.....	122
V. Le Principe électif.....	127
VI. Fausse situation du prêtre.....	130
VII. L'Éducation du prêtre.	136
VIII. L'Ultramontanisme.....	142
IX. Le Prêtre dans le monde.....	145
X. Situation de l'évêque	152
XI. Historique de l'épiscopat.....	155
XII. Le Concordat.	158
XIII. Indépendance des laïques	165
XIV. L'Évêque et le Pape.....	168
XV. L'Infaillibilité	171
XVI. Le Pape et la loi.....	175

XVII. Impuissance du Pape.....	178
XVIII. Le Pape et le Patriarche.....	187
XIX. Historique des ordres religieux.....	189
XX. Leur rôle dans l'Église.....	196
XXI. L'Énigme.....	202

III. — SES MOYENS D'ACTION.

I. Décadence de la foi.....	205
II. Le Problème de la vie humaine.....	212
III. Le Drame : l'enfant.....	216
IV. L'Homme fait.....	223
V. La Mort.....	228
VI. La Prédication.....	231
VII. Les Prêtres prêcheurs.....	236
VIII. Les Missions	239
IX. Processions, pèlerinages, miracles	242
X. Les Écoles.....	246
XI. Les Collèges, les facultés.....	251
XII. Les Livres, les journaux.....	254
XIII. Les Religieux dans le monde.....	257
XIV. Le Budget des cultes.....	261
XV. Sa suppression.....	266
XVI. Les Dons et quêtes.....	270
XVII. Richesse de l'Église.....	276
XVIII. Priviléges de l'Église.....	282
XIX. Faiblesse de l'Église.....	285

IV. — SA POLITIQUE.

I. La Théocratie	291
II. La Légitimité, le sacre	298
III. L'Empire, le communisme.....	304
IV. La Démocratie, la civilisation.....	309
V. L'Église et l'État.....	318
VI. Les Églises nationales.....	325
VII. Les Églises libres.....	330
VIII. L'Unitarisme romain, la cité de Dieu.....	336
IX. Les États catholiques.....	345
X. Les États protestants.....	352
XI. Les États orthodoxes.....	357
XII. Conclusion.....	362

V. — SA DOCTRINE.

I. Les Documents.....	369
II. Historique de l'idée de Dieu.....	372
III. La Définition de Dieu.....	379
IV. Le Dieu personnel.....	388
V. L'Opinion des savants.....	393
VI. Le Miracle.....	397
VII. La Mythologie chrétienne.....	401
VIII. Marie, Jésus.....	408
IX. Le Christ, la nouvelle Trinité....	411
X. Le Matérialisme catholique.....	415

TABLE.

463

XI. La Décadence.....	419
XII. Fautes de l'Église.....	424
XIII. L'Anthropologie catholique.	429
XIV. Le Fondement de la morale.....	432
XV. Les deux morales.....	440
XVI. La Chair, le travail, l'aumône.....	448
XVII. Conclusion	456



Bibl. Weiss. 1939

NOUVEAUX OUVRAGES EN VENTE

Format in-8°.

J. AUTRAN	f. c.	ERNEST HAVET	f. c.
ŒUVRES COMPLÈTES, tome VII. —		LE CHRISTIANISME ET SES ORIGINES,	
Lettres et notes de voyage.....	6	tome III.....	7 50
PRINCESSE DE BELGIOJOSO		VICTOR HUGO	
HISTOIRE DE LA MAISON DE SAVOIE. 1 v.	7 50	L'ART D'ÊTRE GRAND-PÈRE. 1 volume.	7 50
H. DE BALZAC.		HISTOIRE D'UN CRIME. 2 volumes...	15
ŒUVRES COMPLÈTES, tome XXIV et		LE PAPE. 1 volume.....	4
dernier. — CORRESPONDANCE...	7 50	PATRICE LARROQUE	
DUC DE BROGLIE de l'Acad. franc.		RELIGION ET POLITIQUE.....	6
LE SECRET DU ROI. 2 vol.....	15	CHARLES DE RÉMUSAT	
X. DOUDAN		ABÉLARD. 1 volume.....	7 50
MÉLANGES ET LETTRES. 4 volumes....	30	LA SAINT-BARTHÉLEMY. 1 volume....	7 50
ALEX. DUMAS		CALIBAN. 1 volume.....	3
LE CAPITAINE PAPHILE. Illust. par		LES ÉVANGILES. 1 volume.....	7 50
Bertall. 1 volume.....	8	MÉLANGES D'HISTOIRE ET DE VOYAGE. 7 50	
HISTOIRE DE MES BÉTES. Illust. par		VIEL-CASTEL de l'Acad. franc.	
Adrien Marie. 1 volume.....	8	HIST. DE LA RESTAURATION, tome XX	
COMTE D'HAUSSONVILLE		et dernier.....	6
SOUVENIRS ET MÉLANGES. 1 volume..	7 50		

Format gr. in-18 à 3 fr. 50 c. le volume.

AMÉDÉE ACHARD	vol.	JULIETTE LAMBER	vol.
LES PETITES FILLES D'ÈVE.....	6	LAIDE.....	1
ÉMILE AUGIER de l'Acad. franc.		J. LAURENCE	
THÉÂTRE COMPLET.....	6	LE SECRET DU TESTAMENT.....	1
ŒUVRES DIVERSES.....	1	MICHELET	
H. DE BALZAC		L'ÉTUDIANT	1
CORRESPONDANCE.....	2	LES SOLDATS DE LA RÉvolution.....	1
TH. BENTZON		GÉRARD DE NERVAL	
LA PETITE PERLE.....	1	POÉSIES COMPLÈTES.....	1
H. BERLIOZ		J. NORIAC	
E. CADOL		LA COMTESSE DE BRUGES.....	1
MARGUERITE CHAUVELEY.....	1	LA FALaise D'HOULGATE.....	1
E. DIDIER		OSMAN-BEY	
LA BAGUE D'OPALE.....	4	LES FEMMES EN TURQUIE.....	1
AL. DUMAS FILS de l'Acad. franc.		COMTE D'OSMOND	
ENTR'ACTES.....	1	DANS LA MONTAGNE.....	1
THÉÂTRE COMPLET. Tome V.....	1	PAUL PARFAIT	
O. FEUILLET de l'Acad. franc.		LES AUDACES DE LUDOVIC.....	1
LES AMOURS DE PHILIPPE.....	1	A. DE PONTMARTIN	
ARNOULD FREMY		NOUVEAUX SAMEDIS. Tome XVI.....	1
COMMENT LISENT LES FRANÇAIS D'AU-JOUR'HUI?.....	1	SACHER MASOCHE	
H. HEINE		UN TESTAMENT.....	1
CORRESPONDANCE. T. III.....	1	C. A. SAINT-EUVE	
A. HOUSSAYE		CORRESPONDANCE.....	2
LES CHARMERESSES.....	1	GEORGE SAND	
VICTOR HUGO		QUESTIONS D'ART ET DE LITTÉRATURE...	1
QUATRE-VINGT-TREIZE.....	2	FRANCISQUE SARCEY	
ALPHONSE KARR		LE PIANO DE JEANNE.....	1
NOTES DE VOYAGE D'UN CASANIER.....	1	MARIO UCHARD	
EUGÈNE LABICHE		MON ONCLE BARBASSOU.....	1
THEATRE COMPLET. T. I et II.....	2	LOUIS ULBACH	
		LE COMTE ORPHEE.....	1
		JACQUES VINCENT	
		JACQUES DE TRÉVANNES.....	1

